

études

population, mondialisation et développement quelles dynamiques ?

sous la direction de **Luc Cambrézy**
et **Yvonne Petit**

Les



La
documentation
Française

population,
mondialisation
et développement

CHEZ LE MÊME ÉDITEUR/DIFFUSEUR

« La Turquie, le nouveau tigre »

Problèmes économiques, n° 3047, 2012

« 7 milliards d'hommes »

Problèmes économiques, n° 3046, 2012

« Mondialisation, un mythe? »

Problèmes économiques, n° 3038, 2012

« Chine : le temps des périls »

Problèmes économiques, n° 3037, 2012

« Les jeunes : une génération sacrifiée? »

Problèmes économiques, n° 3036, 2012

« Afrique du Sud. Entre héritages et émergence »

Philippe Gervais-Lambony, *Documentation photographique*, n° 8088, 2012

« Géographie des conflits »

Béatrice Giblin, *Documentation photographique*, n° 8086, 2012

« Métropoles et mondialisation »

Anne Bretagnolle, Renaud Le Goix, Céline Vacchiani-Marcuzzo,

Documentation photographique, n° 8082, 2012

Afrique du Nord — Moyen-Orient 2012-2013.

Printemps arabe : trajectoires variées, incertitudes persistantes

Frédéric Charillon et Alain Dieckhoff (dir.), coll. Mondes émergents, 2012

Asie 2012-2013 — Une Asie toujours plus centrale

Sophie Boisseau du Rocher (dir.), coll. Mondes émergents, 2012

Amérique latine 2012 — Une Amérique latine toujours étonnante

Georges Couffignal (dir.), Institut des hautes études de l'Amérique latine (IHEAL),

coll. Mondes émergents, 2012

« L'humanitaire »

Questions internationales, n° 56, 2012

« Brésil, l'autre géant américain »

Questions internationales, n° 55, 2012

« Printemps arabe et démocratie »

Questions internationales, n° 53, 2012

Parlons immigration en 30 questions

François Héran, coll. Doc'en poche, 2012

Les défis territoriaux face au vieillissement

Jean-Philippe Viriot-Durandal, Christian Pihet, Pierre-Marie Chapon (dir.), 2012

population, mondialisation et développement

quelles dynamiques ?

sous la direction de **Luc Cambrézy** et de **Véronique Petit**

Département de l'édition
dirigé par Bernard Bouley
Collection dirigée par Pierre-Alain Greciano
© Direction de l'information légale et administrative, Paris, 2012
ISSN 1763-6191

Les opinions exprimées dans cette étude n'engagent que leurs auteurs.

« Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit (reprographie, microfilmage, scannérisation, numérisation...) sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Il est rappelé également que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre. »

Sommaire

AVANT-PROPOS

(Luc Cambrézy, Véronique Petit) 9

1. Le début de la fin ? Le revirement de la croissance démographique mondiale

(Christophe Z. Guilmoto, Isabelle Attané et Sébastien Oliveau) 17

La fin de la croissance démographique mondiale? 17

Des disparités régionales toujours considérables 25

Les moteurs de la croissance démographique 31

Croissance et recomposition démographiques 36

2. Population et environnement : 50 ans de débat

(Frédéric Sandron) 49

La relation population-environnement des années 1960 jusqu'à aujourd'hui... 50

Le catastrophisme des années 1960-1970 50

La reconnaissance de la complexité de la relation population-environnement 52

La variable démographique face aux nouvelles problématiques environnementales 54

Les populations du Sud face aux questions environnementales 56

Le local et le global 57

Atténuation et adaptation 58

Migration et environnement 61

Les réfugiés environnementaux : une nouvelle catégorie? 62

La migration comme adaptation : un phénomène ancien 63

3. Institutions et développement : quelles interactions?

(Isabelle Lebon, Frédéric Gavrel) 69

Quel régime politique pour quel développement? 71

Les institutions politiques influencent-elles le développement? 75

Le développement influence-t-il le régime politique? 79

Droit de propriété et développement 82

Le droit de propriété vecteur de développement? 82

Quel régime politique pour garantir le droit de propriété? 84

4. Migrants qualifiés et mondialisation : une étape vers le développement ? (Véronique Petit)	89
Définitions et mesures	90
Les déterminants des mouvements migratoires	93
Les migrants qualifiés : opportunité individuelle, gain collectif?	96
<i>Les retombées des migrations : un gain équitablement réparti?</i>	96
<i>Captation du capital humain et économie de la connaissance</i>	98
<i>Le rôle des réseaux diasporiques</i>	99
<i>Les circulations étudiantes</i>	100
<i>Les professionnels de la santé</i>	102
<i>Emplois disqualifiés, migrant(e)s surqualifié(e)s</i>	104
5. La question foncière en milieu rural (Luc Cambrézy, Yves Magnon)	109
Accroissement démographique et distribution du peuplement : la terre manque-t-elle?	111
La terre, une ressource de plus en plus spéculative	116
Diversité des droits fonciers et pluralisme juridique en Afrique subsaharienne	120
La quadrature du cercle	126
6. Les relations villes/campagnes : nouveaux contextes, nouvelles configurations ? (Bernard Tallet)	129
Les changements géographiques : vers la fin des contraintes de localisation?	131
<i>La remise en cause partielle des couronnes d'intensification périurbaines</i>	132
<i>L'ouverture sur le marché mondial</i>	133
De nouvelles dynamiques rurales	135
<i>Le poids du nombre en milieu rural</i>	135
<i>L'accélération des mobilités</i>	137
<i>L'essor du vivrier marchand</i>	137
<i>La diversification des activités en milieu rural</i>	139
Vers une recomposition inégale des espaces agricoles et une diversification des espaces ruraux	139
<i>Repenser les grandes catégories d'espaces agricoles articulés aux milieux urbains</i>	139
<i>L'accentuation de la diversité des espaces ruraux</i>	141
7. L'insécurité alimentaire : dimensions, contextes et enjeux (Pierre Janin, Charles-Édouard de Suremain)	147
Les dimensions du « manque alimentaire »	148
Une insécurité alimentaire différente selon les contextes	150
Les nouvelles formes du risque : crise alimentaire durable, insécurité alimentaire systémique	154

Outils et diagnostics sur la sellette	158
<i>Typologies descriptives et indicateurs quantitatifs</i>	158
<i>Enquêtes qualitatives rapides</i>	160
<i>Perceptions locales de l'insécurité alimentaire</i>	161
Limites et biais des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire	162
<i>La part idéologique et politique des stratégies d'intervention</i>	162
<i>Le marché de la pauvreté alimentaire</i>	163
<i>L'aide alimentaire à des fins électorales</i>	164
<i>Gérer l'incertitude alimentaire : des stratégies de lutte au quotidien</i>	164
CONCLUSION	
(Luc Cambrézy, Véronique Petit)	169
ANNEXE	
Liste des tableaux, cartes, figures et encadrés	174

Population, mondialisation et développement

Quelles dynamiques ?

SOUS LA DIRECTION DE **LUC CAMBRÉZY**
ET DE **VÉRONIQUE PETIT**

Ont collaboré à cette étude :

Luc Cambrézy, directeur de recherche IRD, géographe, professeur des universités, IFG : Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis.

Véronique Petit, professeure des universités, démographe, UMR 7301 MIGRINTER : Université de Poitiers-CNRS.

Isabelle Attané, chargée de recherche HDR, démographe et sinologue, INED.

Frédéric Gavrel, professeur des universités, économiste, UMR 6211 CREM : Université de Caen Basse-Normandie-CNRS.

Christophe Z. Guilmoto, directeur de recherche IRD, démographe, UMR 196 CEPED : Université Paris Descartes-INED-IRD.

Pierre Janin, chargé de recherche IRD, géographe, UMR 201 DEVSOC : IEDES-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne-IRD.

Isabelle Lebon, professeure des universités, économiste, UMR 6211 CREM : Université de Caen Basse-Normandie-CNRS.

Yves Magnon, socio-démographe, chercheur associé UMR 196 CEPED : Université Paris Descartes-INED-IRD.

Sébastien Oliveau, maître de conférences, géographe, UMR 7300 ESPACE : Aix-Marseille Université-CNRS.

Frédéric Sandron, directeur de recherche IRD, démographe, UMR 196 CEPED : Université Paris Descartes-INED-IRD.

Charles-Édouard de Suremain, chargé de recherche IRD, anthropologue, UMR 208 PALOC : IRD-MNHN.

Bernard Tallet, professeur des universités, géographe, UMR 8586 PRODIG : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne-CNRS-IRD.

CEPED, Centre population et développement.

CNRS, Centre national de la recherche scientifique.

CREM, Centre de recherche en économie et management.

DEVSOC, Développement et sociétés.

ESPACE, Étude des structures, des processus d'adaptation et des changements de l'espace.

IEDES, Institut d'étude du développement économique et social.

IFG, Institut français de géopolitique.

INED, Institut national d'études démographiques.

IRD, Institut de recherche pour le développement.

MIGRINTER, Migrations internationales, espaces et sociétés.

MNHN, Muséum national d'histoire naturelle.

PALOC, Patrimoines locaux.

PRODIG, Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique.

AVANT-PROPOS

LUC CAMBRÉZY, VÉRONIQUE PETIT

Le présent ouvrage se situe dans le prolongement des réflexions sur la question des relations entre population et développement menées par un groupe de chercheurs il y a plus d'une décennie et qui avaient fait l'objet de deux éditions parues dans la même collection¹. Deux raisons au moins nous conduisent à prolonger ou à élargir ces interrogations. La première est que les pays dits « du Sud » — nous reviendrons sur les manières de nommer et de diviser ainsi le monde — forment un « ensemble » beaucoup plus hétérogène qu'on ne le pense encore trop souvent ; la seconde, liée à la première, tient à l'ampleur des bouleversements survenus durant cette courte période du fait de l'accélération de la globalisation des économies et des échanges.

Parmi les opinions partagées par le plus grand nombre, celle, très alarmante sinon alarmiste, d'une planète surpeuplée et promise à la famine, aux guerres et à la destruction de l'environnement retient particulièrement l'attention. Aussi générale soit-elle, cette perception d'un inévitable enchaînement de crises repose cependant sur une réalité, celle d'un monde désormais perçu et pensé comme fini dans lequel les pays sont tous plus ou moins interdépendants. De ce point de vue, les prévisions relatives aux changements climatiques apportent une éclatante démonstration de la théorie de « l'effet papillon »². Et l'on pourrait en dire autant à propos de la catastrophe nucléaire de Fukushima au printemps 2011 dont les conséquences environnementales, mais surtout peut-être politiques, ont très largement débordé les frontières de l'archipel japonais.

Sur cette problématique au fond très générale de l'avenir de la planète et de l'humanité, l'Afrique subsaharienne est d'autant plus volontiers convoquée que les perspectives environnementales y sont inquiétantes, que les conflits n'y manquent pas et que la pauvreté, telle qu'elle est mesurée par les multiples indicateurs mis à la disposition des analystes, y est incontestablement plus profonde et plus grave que partout ailleurs. Cependant, ces sombres prévisions posent problème tant elles s'accompagnent d'explications simplistes et mono-causales et de représentations ignorant ou sous-estimant la diversité et la complexité des contextes et des situations. Il faut éviter les raccourcis. La pauvreté qui affecte globalement l'Afrique subsaharienne ne préjuge en rien d'une quelconque unicité du « continent noir » ; pas plus d'ailleurs que de

(1) Charbit Yves (dir.), *La population des pays en développement*, 2001 ; *Le monde en développement, démographie et enjeux socio-économiques*, coll. Les études, La Documentation française, Paris, 2002.

(2) La théorie de « l'effet papillon » peut être illustrée par la question suivante : un battement d'aile de papillon peut-il provoquer après un temps plus ou moins long une tempête à l'autre bout de la planète ? Autrement dit, des changements parfois insignifiants seraient susceptibles de provoquer des bouleversements importants et à grande échelle au bout d'un certain temps.



celle de l'existence de l'« homme africain ». Mis à part le fait que la quasi-totalité des pays africains n'ont que cinquante ans d'existence et qu'ils représentent une bonne part des pays qualifiés de « moins avancés », il y a autant de situations diverses en Afrique que sur les autres continents.

Ces représentations et généralisations du monde ont des racines très anciennes qu'il faudrait au minimum faire remonter à l'époque des Grandes Découvertes. De l'esclavage au mythe du bon sauvage en passant par la « mission civilisatrice de la colonisation », on retrouve au fond une très grande continuité dans l'évolution de la pensée occidentale dans sa conception du progrès comme dans le regard porté sur l'Autre et l'ailleurs : une position toujours en surplomb et une certaine inaptitude à se penser autrement que comme le centre du monde.

En dépit de ces antécédents, c'est seulement après la fin de la Seconde Guerre mondiale et au tournant de la décolonisation qu'apparaît le concept de « développement » et de son corollaire, « l'aide au développement ». Simple coïncidence ? Ces populations seraient-elles « entrées en pauvreté » à la suite des indépendances ? Non, bien sûr, mais dans le contexte de la guerre froide — le contrôle politique de ces nouveaux pays devenant vital —, il fallait leur trouver une place et les ranger dans une catégorie ; de colonisés, les puissances occidentales dominantes les firent passer dans celle de « sous-développés ». Sous l'impulsion des États-Unis et des Nations Unies, ce concept de développement fut (et reste encore) totalement subordonné et associé à la mise en place d'une économie de marché. Le tout associé à un objectif clair : contrer ou prévenir la diffusion du modèle communiste porté par l'Union soviétique qui, avec des succès divers, cherchait à étendre sa zone d'influence au-delà du continent est-européen. Au passage, notons que sur un plan tant économique que géopolitique, le continent africain, tout au moins dans sa partie subsaharienne, pesait de peu de poids au regard de l'importance stratégique du Proche-Orient, de l'Asie et de l'Amérique latine.

Dans ce monde d'alors, que figeait en partie cette confrontation idéologique, les divisions géographiques semblaient à la fois plus simples et plus visibles. Certes, le concept de pays « sous-développés » a rapidement laissé la place à celui de « pays en voie de développement », et définissait encore assez clairement cet ensemble. Aujourd'hui, les pays que l'on dit « du Sud » (donc en « dessous » puisqu'au bas de la carte...) représentent une incroyable diversité et une palette de situations.

Depuis les années 1990, l'imagination ne cesse d'être mobilisée pour créer de nouvelles typologies et de nouveaux acronymes : « nouveaux pays industrialisés », « pays émergents », tigres et dragons, BRICS³... Tandis que d'autres subsistent, tel le groupe des « pays les moins avancés » (33 sur 48 sont en Afrique). Ainsi, alors que la disparition du bloc soviétique avait été l'occasion pour certains d'énoncer quelques prophéties pour le moins discutables et hasardeuses (la « fin de l'histoire », le « nouvel

(3) Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud.

ordre mondial »), personne ne fut en mesure de prévoir et d'énoncer ce que serait le monde vingt ans plus tard. La Chine est devenue la deuxième puissance économique de la planète ; le monde arabe est en pleine ébullition ; les pays européens affrontent une sévère crise économique, financière et sociale ; le Vietnam est devenu le deuxième producteur mondial de café, la Turquie, la Chine et le Brésil (parmi bien d'autres) supplantent l'influence des anciennes puissances coloniales en Afrique. On pourrait multiplier les exemples qui témoignent de la rapidité des changements et de la complexification des situations et des relations tant entre les pays qu'à l'intérieur de ces mêmes pays.

Cette évolution oblige à reconsidérer la pertinence des catégories et la réalité des frontières entre Nord et Sud, entre pays développés et pays en développement. De nouvelles divisions et configurations géographiques apparaissent et de nouvelles fractures sociales, économiques et politiques se construisent à l'intérieur de ces grands ensembles : nouvelles hiérarchies sociales, aggravation des inégalités, nouvelles formes de pauvreté...

Tel est, en quelques mots, le contexte pour le moins bouleversé dans lequel se situent les différentes contributions rassemblées dans cet ouvrage. S'éloigne la supposée menace de la « bombe démographique » et la problématique du développement et de l'aide au développement s'inscrit désormais dans une autre forme de pragmatisme, plus économique et géopolitique qu'idéologique : celle de l'accès aux ressources minières et agricoles, aux marchés, aux gisements de main-d'œuvre à bas coûts.

Dans cette globalisation quasi généralisée des économies, la question du choix et de la qualité du modèle de développement n'est guère posée et ce, malgré le coût environnemental que l'on lui connaît. On n'entrera d'ailleurs pas ici dans le débat technique de la définition du développement ; ni de celle de la pauvreté qui, au demeurant, touche également les vieilles nations occidentales de moins en moins qualifiables d'industrialisées. En gardant à l'esprit que la réflexion conduite dans ces pages se concentre surtout sur l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, on devine néanmoins à quels types de constats et de difficultés il est fait référence. On pense bien sûr à ce qui pose davantage problème dans ces régions : la santé, l'éducation, la sous-alimentation, la pauvreté, l'indigence des infrastructures, la difficile maîtrise de l'urbanisation, l'instabilité politique ou ses dérives autocratiques... ; autant de sujets qui constituent la représentation sombre à laquelle est associée la question du développement.

Mais il en est une autre plus dynamique et tout aussi réelle : la maison en dur qui remplace la case en banco, l'antenne parabolique au fin fond de l'Amazonie, la motocyclette flambant neuve ou le téléphone portable ; autant de signes matériels visibles et tangibles de l'accélération de la mondialisation. Accompagnant l'urbanisation de la planète, la croissance rapide d'une classe moyenne plus mobile et plus instruite en est un autre. Quoiqu'on pense par ailleurs de la qualité et de la durabilité de ce modèle de développement, ces signes sont autant à prendre en compte que les indicateurs du développement humain, le taux de mortalité infantile trop élevé



ou l'espérance de vie trop courte. Ils corrigent une vision du monde et du « Sud » qui sous-estime par trop le dynamisme, les capacités d'innovation et la rapidité des adaptations des acteurs sociaux.

C'est au fond dans la perspective de ce monde en mouvement rapide que nous voulons situer cette réflexion ; un monde dans lequel les 128 milliards de dollars de l'aide publique au développement (2011) sont à relativiser si on les compare aux 300 milliards de dollars envoyés par les migrants (chiffres OCDE) ou aux 1 500 milliards de dollars d'investissements directs étrangers.

*

**

À l'évocation des thématiques traitées dans cet ouvrage, on se rendra vite compte que la recherche de l'exhaustivité — si tant est qu'elle fût possible — n'a pas été l'objectif retenu. Des sujets majeurs, tels que la santé ou l'éducation ne sont évoqués que de manière incidente. De ce fait, si cette réflexion entend prétendre à une quelconque originalité, c'est d'abord dans la multiplicité des liens et des relations qui apparaissent dans le croisement des différents sujets traités. Aucun n'étant indépendant des autres, nous nous situons donc ici délibérément à l'opposé des corrélations binaires et simplistes qui feraient de la croissance démographique le facteur explicatif de la pauvreté ; de la dégradation de l'environnement la conséquence de l'ignorance des populations ; ou de la privatisation du foncier la solution au problème du développement.

Le premier chapitre, rédigé par Christophe Z. Guilmoto, Isabelle Attané et Sébastien Oliveau, permet de donner des éléments de réponse à la question récurrente de l'explosion démographique encore trop souvent décrite comme la chronique d'une catastrophe annoncée. L'état des lieux et les projections mobilisées par les auteurs permettent de dresser l'évolution du contexte démographique pour les prochaines décennies et de préciser les dynamiques démographiques, causes et conséquences des évolutions économiques et sociales qui dessineront les sociétés de demain puisqu'elles contribueront fortement à la constitution d'enjeux déterminants pour le développement tels que les relations intergénérationnelles, les rapports de genre et la part de la population active. À ces enjeux globaux s'ajoutent également les relations entre régions et pays. Les dynamiques démographiques (vieillesse, migrations de main-d'œuvre plus ou moins qualifiée, urbanisation) nourrissent autant — à travers les flux proches ou lointains de personnes — les dynamiques économiques que les nouvelles redistributions spatiales de la population à la surface du globe. Ces nouvelles configurations mettent en évidence l'importance des disparités régionales observées selon les échelles considérées. L'analyse des processus démographiques (croissance, vieillissement, niveau dans la transition de la fécondité ou de la mortalité) régionaux et nationaux révèle la pluralité des transitions démographiques et contribue ainsi à déconstruire l'idée d'un cheminement identique pour l'ensemble des pays du monde asiatique ou africain.

Les discours alarmistes qu'a suscités la croissance de la population mondiale — fréquemment analysée et interprétée en termes de « surpopulation » — sont difficilement dissociables de la peur de devoir vivre sur une planète dont les ressources finies ne suffiraient plus à assurer la survie des hommes si ceux-ci conservaient les mêmes modes de production et de consommation.

Dans le deuxième chapitre, Frédéric Sandron revient justement sur les débats relatifs aux liens entre population et environnement. Quels sont les termes idéologiques et scientifiques de ce débat ? Comment ont-ils évolué et sous la pression de quels faits ? À quels concepts et notions ont-ils donné naissance ? Et peut-être surtout quels ont été les effets de ce débat sur la conception et la mise en œuvre de politiques de population et de développement ? L'adaptation des hommes et des sociétés aux milieux, et aux opportunités qu'offrent ces derniers, conditionne également les solutions au développement social et à la croissance économique envisagées par les acteurs politiques et institutionnels. Frédéric Sandron examine de manière plus spécifique la nature et l'ampleur des liens entre la population et l'environnement dans les pays en développement. Ces relations, qu'on les examine en termes de consommation, de production, d'échanges ou tout simplement de conditions de vie, sont spécifiques aux pays en développement du fait des contextes. Il montre également que les enjeux économiques, politiques et sociétaux sont tels qu'ils doivent être analysés à la fois dans leur dimension interne et internationale. L'auteur en vient notamment à discuter la notion de « réfugiés climatiques » en s'interrogeant sur la constitution de cette nouvelle catégorie de migrants : à quelles situations de crise renvoie-t-elle ? Quelles ambiguïtés se dissimulent derrière l'extension et l'usage du terme de réfugié à une situation non définie par la violence politique ?

La dimension politique dans les choix des modèles de développement, et donc la question de la responsabilité collective, prend dès lors toute sa signification. Isabelle Lebon et Frédéric Gavrel posent explicitement la question du lien entre institutions politiques et développement. Existe-t-il un modèle d'organisation politique plus favorable qu'un autre en termes de développement ? Autrement dit, que signifie la corrélation entre l'indice de développement humain (IDH) défini par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ou la croissance mesurée à travers le produit intérieur brut (PIB) et le niveau de démocratie ? Comment faut-il interpréter cette corrélation ? Est-ce la croissance économique qui favorise l'émergence de la démocratie ? Ou, inversement, le système démocratique, gage d'un système politique apaisé — en garantissant les libertés individuelles et le droit à la propriété, en instaurant des contre-pouvoirs contre toute forme d'arbitraire —, conduit-il à un renforcement des investissements productifs ? Finalement les résultats restent mitigés. La démocratie ne serait pas systématiquement du seul point de vue du développement le régime politique le plus performant. Cependant, elle aurait le mérite d'assurer sur la durée la stabilité des institutions, cette permanence constituant une vertu d'un point de vue économique. Ce chapitre contribue aussi à déconstruire des *a priori* idéologiques en rappelant que la démocratie, la « bonne gouvernance » et les droits de l'homme, considérés comme des présupposés implicites des agences des Nations



Unies, ne sont finalement pas des prérequis au développement. Notons que les théories de l'économie sur lesquelles reposent ces analyses prennent peu en compte dans leurs modèles les modes de vie et les pratiques « traditionnelles »/ précapitalistes des populations (échange, réciprocité, troc, droits d'usage collectifs...). Elles se placent dans une perspective libérale et reposent sur le droit de propriété. Cependant, cette approche trouve un réel écho dans les pays émergents et en développement, alors qu'elle est remise en cause dans les pays industriels du fait des mouvements altermondialistes et de la crise financière et économique actuelle.

La croissance est également portée par les migrants internationaux qui, grâce à leurs initiatives personnelles et leurs investissements, parfois par le biais des réseaux diasporiques, contribuent à créer richesse et emplois au Sud. Véronique Petit s'interroge justement sur le rôle des migrants comme agents de développement. Ses commentaires se concentrent en particulier sur les migrants dits qualifiés ou très qualifiés. En effet, les migrations internationales ont été longtemps associées à des flux de personnes peu qualifiées tentant d'échapper à la misère en accédant à des économies leur offrant de meilleures opportunités et n'ayant que leur force de travail à offrir. Si cette réalité demeure vraie, le niveau d'éducation ou la soif d'acquérir de nouvelles compétences contribuent au développement d'économies de l'éducation et à la mobilité internationale. Parallèlement à la mobilité des étudiants, le processus de mondialisation accentue la concurrence entre les États qui cherchent à capter les migrants les plus qualifiés, les investisseurs et les créateurs d'entreprises afin de nourrir la croissance de leur économie. La circulation des élites pose la question du *brain gain* : à qui profitent les retombées de cette forme de migration internationale ? La question de l'équité de ces profits est posée.

Les ressources humaines, tout autant que les ressources naturelles, peuvent être très recherchées en fonction de leurs qualités et constituer dès lors un enjeu stratégique dans un monde concurrentiel. Sur une planète que l'on pense (déjà) surpeuplée et dont certaines zones deviennent inhospitalières souvent du fait même des activités humaines, l'accès à la terre constitue une question très sensible. Dans un monde de plus en plus urbanisé, mais avec de grandes disparités selon les régions et les niveaux de développement, la pression foncière serait-elle la manifestation la plus évidente d'une planète surpeuplée ? C'est à cette question que Luc Cambrézy et Yves Magnon apportent des éléments de réponse. Si la pression foncière est le corollaire de la pression démographique, l'accès à la terre passe alors par la densification du peuplement dans certaines régions ou par la colonisation et la mise en valeur de terres encore inoccupées. Mais la question des droits fonciers est transversale à ces différentes problématiques : comment faire évoluer une gestion de la terre relevant de droits coutumiers établissant les droits de lignages ou de communautés vers un droit moderne valorisant individu et propriété privée ? La commercialisation de la terre dans des contextes de pluralités de droits se heurte à des principes éthiques, mais surtout à la réalité trop peu prise en compte de la diversité et de la complexité des pratiques et des cultures dans leurs rapports à la terre. Les processus de marchandisation — de plus en plus dénoncés par ceux qui s'insurgent contre ce qu'ils

appellent « l'accaparement des terres » — posent la double question de la disponibilité de la terre (occupée ou non) et de la légitimité des acteurs ; celle des populations autochtones face aux nouveaux arrivants, celle des États contre leurs propres citoyens, souvent les plus marginalisés ; celle d'États « prédateurs » riches et puissants face aux États pauvres.

La répartition des populations rurale et urbaine est évoquée dans plusieurs chapitres. Elle fait partie des dynamiques démographiques contribuant à redéfinir les enjeux contemporains. Bernard Tallet pose la question de l'étanchéité de la frontière entre ces deux ensembles, rural et urbain, de plus en plus liés, intriqués, plurifonctionnels et dépendants. Il s'attache à expliciter les relations villes/campagnes à travers l'examen des pratiques de production et de mode de consommation, et l'analyse des filières d'approvisionnement, que ce soit en Amérique latine, en Afrique ou en Asie. Il prolonge les réflexions des précédents auteurs de cet ouvrage sur l'usage des terres et sur la cohérence des choix politiques en matière de développement, sur les intérêts parfois contradictoires des acteurs concernés. La rupture entre ruralité et monde agricole est consommée dans certaines régions, là où les paysans ne représentent plus qu'une part marginale de la population active. Inversement, les zones urbaines deviennent ou redeviennent également des zones de productions agricoles puisqu'il s'agit de répondre aux exigences de plus en plus fortes des habitants des villes toujours plus nombreux, toujours davantage soumis aux effets de mode, y compris dans le champ de la consommation alimentaire. Ces exigences nouvelles ne doivent pas occulter les ruptures qui peuvent intervenir dans le domaine alimentaire.

Dans le dernier chapitre, Pierre Janin et Charles-Édouard de Suremain s'attachent à l'analyse de l'insécurité alimentaire. Dans un premier temps, ces deux chercheurs définissent avec précision les différentes dimensions constitutives de l'insécurité alimentaire. Ils s'attachent ensuite à montrer la complexité de ce problème, mettant en exergue la question des contextes et des échelles d'analyse. La prise en compte de cette complexité les pousse à la prudence critique lorsqu'il s'agit de proposer des indicateurs visant à établir une mesure de l'insécurité alimentaire. Une fois de plus, la dimension politique et idéologique ressurgit. Peut-être plus que dans d'autres chapitres, ils prennent en considération les représentations des populations, les héritages en matière de consommation, les cultures locales, mettant en évidence les décalages entre ces populations et d'autres acteurs plus puissants (États, multinationales).

Croissance démographique, environnement, systèmes politiques, migrations, accès au foncier, urbanisation, alimentation sont donc les principaux angles par lesquels la question du développement est ici abordée. Mais chacun de ces sujets renvoie inévitablement à tous les autres. C'est dans cette perspective que nous souhaiterions que ces chapitres soient lus ; en espérant que cette approche soit un rappel de la relativité des approches mono-disciplinaires au regard de la complexité du réel.



Références bibliographiques

Charbit Yves (dir.), *La population des pays en développement*, coll. Les études, La Documentation française, Paris, 2001.

Charbit Yves (dir.), *Le monde en développement, démographie et enjeux socio-économiques*, coll. Les études, La Documentation française, Paris, 2002.

Duchet Michèle, *Le partage des savoirs. Discours historique, discours ethnologique*, La Découverte, Paris, 1985.

Finkelkraut Alain, *Nous autres, modernes : quatre leçons*, Ellipses, Paris, 2005.

Goody Jack, *Le vol de l'histoire. Comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde*, coll. NRF essais, Gallimard, Paris, 2010.

Lasch Christopher, *Le seul et vrai paradis. Une histoire de l'idéologie du progrès et de ses critiques*, coll. Champs, Flammarion, Paris, 2002.

Rist Gilbert, *Le développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences po, Paris, 1997.

Taguieff Pierre-André, *Le sens du progrès. Une approche historique et philosophique*, coll. Champs, Flammarion, Paris, 2004.

CHAPITRE 1

Le début de la fin ? Le revirement de la croissance démographique mondiale

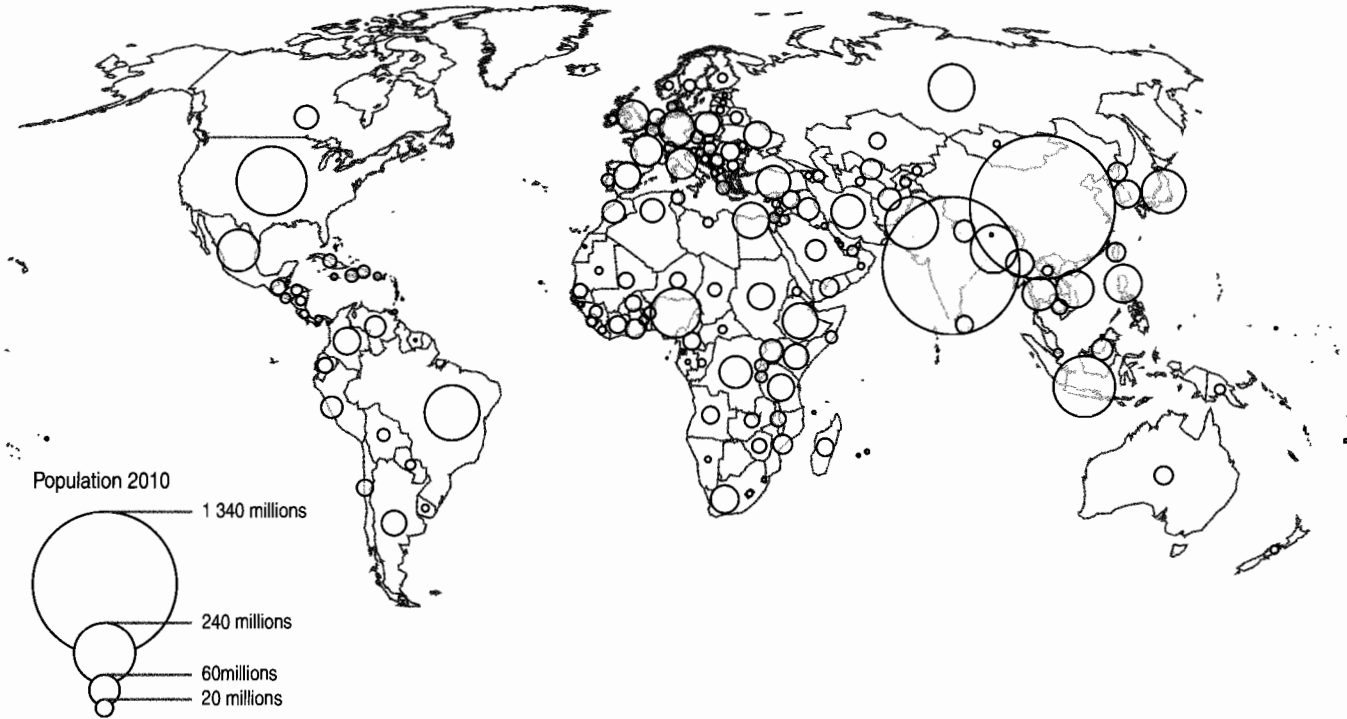
**CHRISTOPHE Z. GUILMOTO,
ISABELLE ATTANÉ
ET SÉBASTIEN OLIVEAU**

Le palier des 7 milliards d'habitants que la population du globe a franchi fin 2011 fournit l'occasion d'établir un bilan autant rétrospectif que prospectif de l'état de la population mondiale. Quelques questions simples méritent en effet d'être posées. Ce chiffre est-il inattendu ? La répartition spatiale de cette population au regard de celle des richesses est-elle optimale et la démographie y joue-t-elle un rôle indépendant des évolutions socio-économiques ? Que peut-on attendre des décennies à venir ? Ce chapitre explore les différents aspects des dynamiques démographiques contemporaines, le reflet que ces dernières révèlent des mutations économiques, sociales et politiques en cours, et la manière dont elles pourraient façonner en retour les sociétés. Nous observerons en particulier que si l'accent est désormais mis sur la perspective planétaire de l'évolution de la population, les questions ne deviennent réellement pertinentes qu'une fois restituées à l'échelle régionale et nationale, car ce n'est qu'au sein de contextes locaux, toujours singuliers, que les mécanismes démographiques et leurs implications sociales ou économiques prennent tout leur sens.

■ La fin de la croissance démographique mondiale ?

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le discours dominant en matière d'évolution démographique a été marqué par un fort relent de pessimisme malthusien sur les méfaits d'une croissance « incontrôlée » de la population dans les pays en développement. À partir de la fin des années 1960, des ouvrages retentissants sont publiés qui annoncent les catastrophes que la croissance démographique exceptionnelle d'alors

Carte 1 : Population totale par pays en 2010



Sources : United Nations, *World Population Prospects: The 2010 Revision*, Population Division (2011), CD-ROM Edition.

© C. Z. Guilmoto, I. Attané, S. Oliveau, 2012, fait avec Philcarto.

pourrait engendrer¹. Cette complainte, qui a progressivement évolué de l'approche économique à l'approche sociale puis environnementale, perd désormais de son poids au regard du retournement avéré des tendances démographiques. C'est précisément ce que révèlent les estimations démographiques par pays compilées par la Division de la population des Nations Unies² (carte 1, tableau 1).

On y distingue une croissance continue de la population mondiale, cette dernière ayant presque triplé de 1950 à 2010, passant de 2,5 à 7 milliards d'habitants. Selon le scénario de projection médian des Nations Unies, qui est le plus probable puisqu'il applique aux tendances à venir des modèles dérivés des tendances observées depuis 1950, cette croissance est appelée à se poursuivre au cours du XXI^e siècle, mais à un rythme très ralenti puisque la population mondiale devrait se stabiliser aux alentours de 10 milliards avant 2100³. La population de la planète devrait ainsi augmenter de moins de 50 % au cours des 90 prochaines années, alors qu'elle avait presque quadruplé durant les 90 années précédentes, et ce en dépit des pertes humaines occasionnées par deux conflits mondiaux et par l'épidémie de VIH/sida. Ce ralentissement marque donc la fin prochaine de la croissance démographique mondiale.

Tableau 1 : Tendances démographiques mondiales de 1950 à 2100

	Population (milliards)	Accroissement naturel (‰)	Natalité (‰)	Mortalité (‰)	Fécondité (enfants/femme)	Espérance de vie à la naissance (années)
1950	2,53	18,2	36,9	18,7	5,0	47,7
1970	3,70	19,6	31,3	11,8	4,4	58,5
1990	5,36	15,2	24,5	9,2	3,0	64,4
2010	7,00	11,0	19,2	8,2	2,5	69,3
2030	8,52	6,9	15,6	8,7	2,3	73,3
2050	9,71	3,6	13,8	10,2	2,1	76,3
2070	10,42	1,6	12,8	11,3	2,1	78,6
2090	10,78	0,7	12,2	11,5	2,0	80,6

NB : les indices démographiques se rapportent aux cinq années suivant les dates indiquées. Estimations 2010-2100 d'après le scénario médian des Nations Unies (voir texte).

(1) On fait notamment référence ici à la *Bombe P* écrit par Paul Ehrlich en 1968 et à *Halte à la croissance ?* publié par le Club de Rome en 1972.

(2) Sauf mention contraire, tous les chiffres repris dans ce chapitre, les graphiques et les tableaux proviennent des estimations démographiques publiées en 2011 par l'ONU : United Nations, *World Population Prospects: The 2010 Revision*, Population Division, New York, 2011 (voir en fin de chapitre pour une description de cette source).

(3) L'extension récente des projections démographiques de l'ONU de 2050 à 2100 suppose naturellement qu'il s'agit plus d'un jeu de simulations des tendances futures que d'un réel exercice prévisionnel.



Le scénario médian des Nations Unies se fonde de fait sur une réduction régulière de l'accroissement naturel : le solde annuel des naissances et des décès, qui s'abaîsserait à moins de 1 pour mille à l'orée du xxi^e siècle, traduit par conséquent une quasi-stabilisation de la population mondiale. Cela correspond avant tout à l'hypothèse retenue d'une convergence graduelle de la fécondité des différents pays du monde vers le seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) à partir de 2050. La forte inertie des systèmes démographiques, et tout particulièrement de la structure par âge de la population mondiale, implique toutefois que la croissance se poursuivra encore après cette date, mais à un rythme ralenti.

Les détails du tableau 1 nous en disent plus des composantes de ce revirement historique. Le taux d'accroissement naturel dans le monde, qui avait commencé à augmenter au $xvii^e$ siècle, a en effet connu une accélération progressive durant le xx^e siècle, atteignant le niveau record de 2 % par an durant les années 1970. Cette hausse a été le produit d'un mouvement profond d'amélioration des conditions de vie et de la baisse progressive de la mortalité, à la fois grâce à la lutte contre les maladies transmissibles et à l'espacement des crises de subsistance. Les estimations rappellent certes qu'avec une espérance de vie encore inférieure à 60 ans en 1970, les améliorations dans le domaine sanitaire et la lutte contre les épidémies étaient loin d'être achevées. C'est d'ailleurs ce que démontrent les données pour la période récente, puisque la durée de vie moyenne s'est encore allongée de plus de dix ans entre 1970 et 2010. Néanmoins, cette augmentation de l'espérance de vie a été en partie entravée à partir de 1980 du fait de retournements de tendance de la mortalité dans certaines régions du monde, notamment en Europe de l'Est ou en Afrique subsaharienne en raison de l'épidémie de VIH/sida.

Des progrès futurs en matière de baisse de la mortalité sont anticipés par les Nations Unies de manière certes optimiste, mais au demeurant prudente. L'expérience récente des pays les plus favorisés, comme le Japon ou la France, suggère en effet que les progrès de la longévité humaine seront à l'avenir plus lents car plus coûteux financièrement. C'est pourquoi les Nations Unies ne prévoient qu'un gain global de 12 ans, la durée de vie moyenne passant de 69 à 81 ans d'ici à 2100. La principale raison de ce ralentissement est que les grandes avancées passées de l'espérance de vie ont découlé principalement du recul de la mortalité dans l'enfance et de celle due aux maladies transmissibles, notamment grâce au développement des vaccinations et à une amélioration des pratiques d'hygiène élémentaire. Or ces causes de mortalité ont aujourd'hui atteint un niveau si bas dans un très grand nombre de pays qu'elles n'y affectent plus que subsidiairement la longévité humaine. Désormais, les principales causes de mortalité sont devenues les maladies dégénératives comme le cancer ou les affections cardio-vasculaires, qui requièrent, tant en termes de prévention que de soins, des investissements financiers importants pour les États.

La clef du ralentissement de la croissance démographique depuis une quarantaine d'années réside dans le fait que la baisse historique de la mortalité a été progressivement suivie par le déclin subséquent de la natalité. Celui-ci s'est en effet accéléré

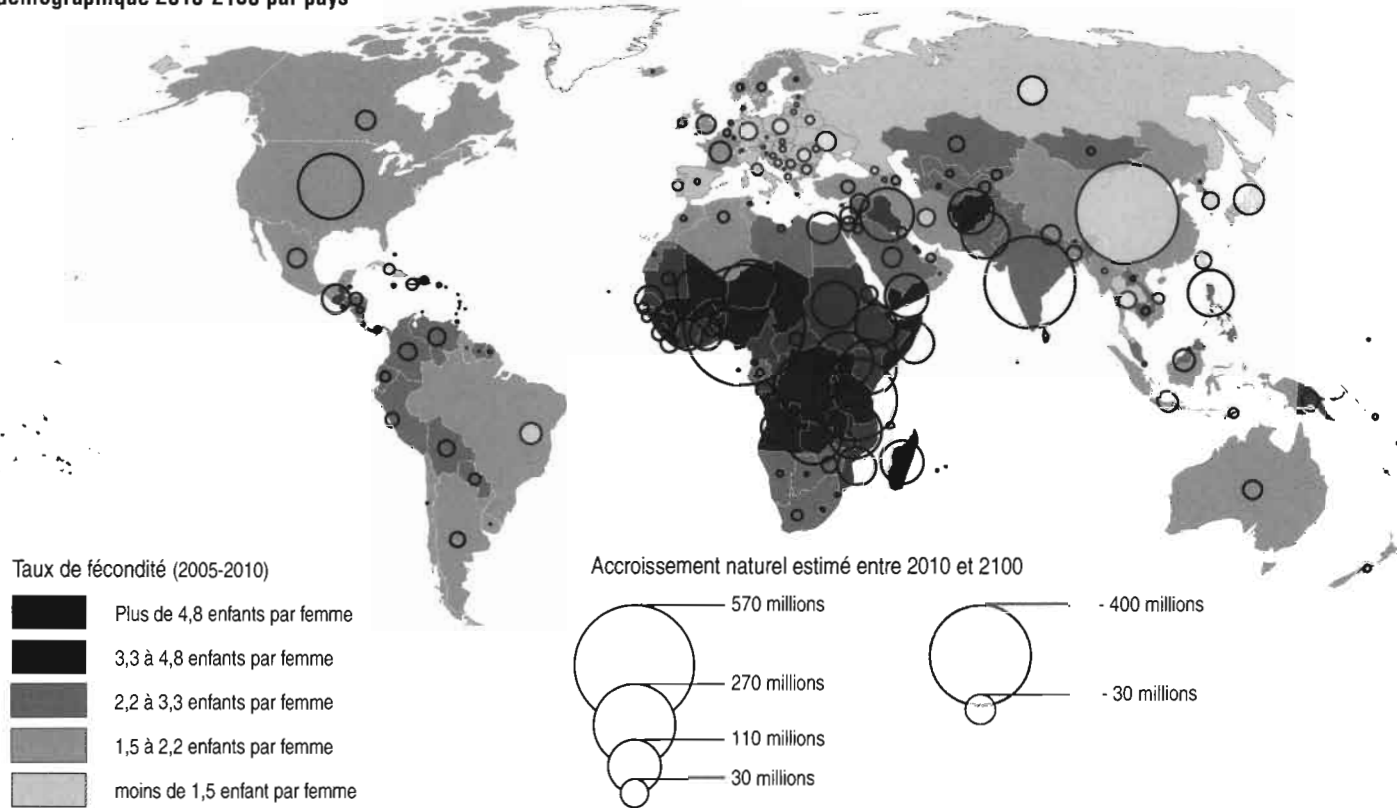
dans les années 1970, sous l'influence des géants démographiques que sont l'Inde et la Chine. La réduction de la natalité se mesure plus précisément à l'aune du nombre moyen d'enfants par femme⁴, dont l'estimation par pays pour la période 2005-2010 figure sur la carte 2. La fécondité a commencé à s'infléchir plus significativement à la fin des années 1960. On est ainsi passé de 5 enfants par femme en moyenne en 1950 à 4 à la fin des années 1970, puis à 3 au milieu des années 1980, et enfin à 2,5 aujourd'hui. Selon les projections du scénario médian des Nations Unies, le seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) ne sera atteint qu'à partir de 2050. On rappellera toutefois que les évolutions futures de la fécondité sont difficiles à prédire, à l'image des tendances contraires observées dans différentes régions du monde comme les rebonds inattendus autour du niveau du seuil de remplacement dans certains pays riches (à l'exemple de la France dont la fécondité est remontée à 2 enfants par femme depuis 2006) ou la persistance au contraire de fécondité « ultra-basse » ailleurs. À l'extrême, les régions les plus riches du monde chinois (Beijing, Shanghai, Hong Kong, Macao et Taïwan) se distinguent tout particulièrement avec une moyenne d'un enfant par femme aujourd'hui, ce qui, en l'absence de migration, se traduira par des taux de rapide décroissance démographique.

L'amélioration globale des conditions de vie depuis 1950, grâce notamment aux progrès de la lutte contre la mortalité, dissimule certes d'importantes variations régionales ou socio-économiques que l'on examinera plus loin. Mais elle suggère aussi que la progression de la population ne semble pas avoir eu d'effets endogènes pervers. Au contraire, l'évolution semble conforme au schéma classique de la transition démographique dans l'histoire selon lequel la baisse initiale de la mortalité est suivie après quelques décennies d'un infléchissement ultérieur de la natalité. L'amélioration de la survie des enfants, consécutive notamment aux progrès sanitaires et de l'alimentation, encourage en effet les familles à se défaire progressivement des objectifs fortement natalistes qui les caractérisaient dans le passé et à limiter leur progéniture. L'écart temporel entre le recul de la mortalité et la baisse parallèle de la fécondité a certes été à l'origine de la formidable croissance démographique des 100 dernières années, mais celle-ci n'a pas entraîné les catastrophes malthusiennes anticipées par les plus pessimistes lors des années 1960 : l'incapacité de nourrir le monde cinquante plus tard, l'épuisement des ressources naturelles, l'aggravation de la pauvreté dans le monde, et la hausse ou la stagnation de la mortalité en résultant. Ce constat permet ainsi aux statisticiens des Nations Unies d'envisager une poursuite de l'allongement de la durée de vie moyenne à l'échelle planétaire, en dépit des nombreuses menaces sanitaires, guerrières ou environnementales qui subsistent.

Le scénario de réduction de la croissance démographique mondiale repose sur une convergence progressive de la fécondité. Afin d'envisager d'autres trajectoires possibles

(4) Il s'agit de l'indice synthétique de fécondité. Celui-ci représente le nombre d'enfants qu'aurait une femme si elle avait, entre 15 et 49 ans, les niveaux de fécondité observés durant une période donnée par différentes générations de femmes. Cette mesure est plus précise que la natalité qui se rapporte à la population dans son ensemble et non sur les seules femmes en âge de procréer.

Carte 2 : Fécondité en 2005-2010 et accroissement démographique 2010-2100 par pays



© C. Z. Guilmoto, I. Attané, S. Oliveau, 2012, fait avec Philcarto.

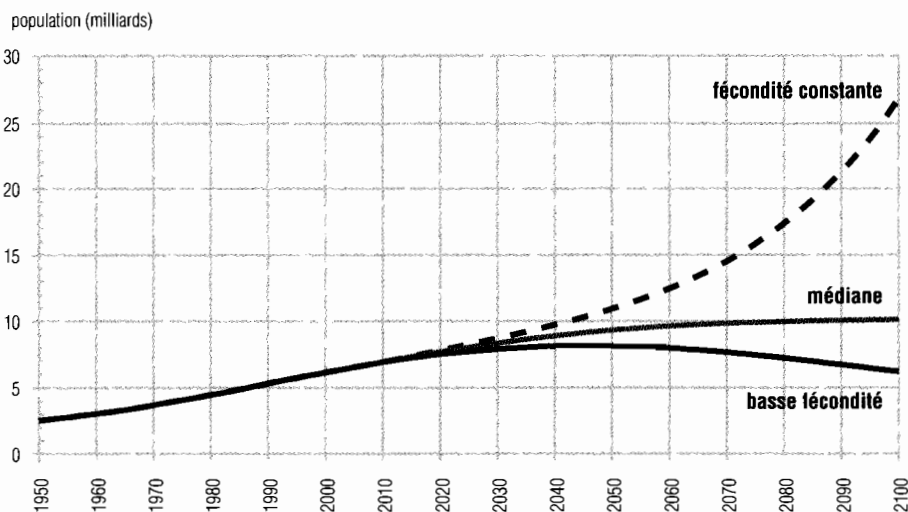
Sources : United Nations, *World Population Prospects: The 2010 Revision*, Population Division (2011), CD-ROM Edition.

de l'évolution de la population mondiale, la Division de la population des Nations Unies a bâti d'autres scénarios fondés sur des niveaux différents de fécondité dont l'évolution, on l'a vu, est difficile à prévoir. Nous nous limiterons ici à l'examen de deux d'entre eux : le scénario à fécondité constante, qui présuppose une stabilisation du nombre moyen d'enfants par femme à son niveau actuel, ainsi que le scénario reposant sur une baisse accélérée de la fécondité.

La figure 1 présente les écarts dans l'effectif de la population mondiale qui résulteraient de ces différentes hypothèses. Elle montre en particulier le cours inquiétant que prendrait la population mondiale si la fécondité ne continuait pas à s'infléchir dans les décennies futures : la population mondiale subirait alors une croissance exponentielle durant la seconde moitié du xxi^e siècle pour dépasser les 25 milliards d'habitants peu avant 2100. S'il est difficile d'imaginer qu'une population aussi nombreuse puisse, suivant les modes de production et de consommation actuels, se satisfaire des ressources naturelles de la planète, il demeure qu'une telle tendance est clairement en contradiction avec les évolutions récentes.

Par conséquent, même si ce scénario témoigne d'un fort potentiel de croissance de la population mondiale actuelle, tant du fait de sa structure démographique encore jeune que du niveau de sa natalité, il n'en reste pas moins que l'hypothèse d'un maintien de la fécondité à son niveau actuel apparaît comme fort peu vraisemblable, d'autant que les mécanismes de baisse de fécondité, une fois enclenchés, semblent souvent irréversibles.

Figure 1 : Évolution de la population mondiale de 1950 à 2100 selon les trois scénarios démographiques des Nations Unies





Le scénario de basse fécondité n'en est sans doute pas pour autant plus vraisemblable au regard des tendances régionales, notamment dans les régions dans lesquelles la fécondité reste élevée et où la baisse ne se poursuit qu'à une allure modérée. Ce scénario se fonde sur une fécondité moyenne qui serait d'un demi-enfant inférieure à celle du modèle médian, convergeant vers 1,55 enfant par femme en 2100. Il correspond à la fois à une baisse accélérée dans les pays où le nombre des naissances est encore considérable aujourd'hui, mais également à un tassement prolongé à 1,6 enfant par femme dans les pays qui ont déjà atteint le seuil de remplacement en 2010. Une telle baisse correspondrait, d'une part, à un effort considérable dans la diffusion des méthodes de contrôle des naissances dans les pays moins développés et, d'autre part, à une absence de rebond de la fécondité dans les pays industrialisés qui n'assurent d'ores et déjà plus leur renouvellement démographique. Dans cette hypothèse, l'impact sur la population mondiale serait loin d'être négligeable, car il conduirait à une réduction de 1,1 milliard de personnes par rapport au scénario médian, dès 2050, et de près de 4 milliards à l'horizon 2100. Cette différence serait certes très inégalement répartie entre les différents pays : deux milliards d'habitants de moins que prévu en Asie et un milliard en Afrique subsaharienne. Elle conduirait notamment à de brutales contractions démographiques dans des pays aussi divers que la Chine, le Brésil, le Bangladesh ou l'Iran, où la baisse récente de la fécondité a été rapide. En effet, ce scénario prévoit que la fécondité y tomberait à 1,6 enfant par femme et, de ce fait, conduirait à une réduction de presque de moitié de leur population totale en 2100 par rapport au scénario médian. Ainsi, certains pays où les campagnes de limitation des naissances ont été particulièrement efficaces, comme la Chine, pourraient être conduits à introduire dans un avenir proche des politiques natalistes pour inverser la tendance à un vieillissement accéléré de leur population.

C'est logiquement entre ces deux extrêmes que va se dessiner l'avenir démographique de la planète, pour lequel les statistiques onusiennes ont fourni un contour délibérément « probabiliste ». Celles-ci n'ont certes pas incorporé les effets de bouleversements potentiels, qu'il s'agisse de conflits à grande échelle ou de vagues épidémiques. Les catastrophes démographiques avérées du xx^e siècle viennent donner quelques illustrations de l'ampleur des désastres possibles, avec pour mémoire des pertes de 17 millions pour la Première Guerre mondiale, de 50-100 millions pour la grippe espagnole (1918-1920), 60 millions pour la Seconde Guerre mondiale, 40 millions pour la grande famine chinoise de 1958-1961 et un total estimé à 75 millions pour l'épidémie de sida jusqu'en 2030. Doit-on y lire des observations à valeur prospective sur les possibles calamités à venir et leur impact potentiel sur une population qui est désormais quatre fois plus importante qu'il y a un siècle, ou au contraire en tirer des enseignements sur les risques que les sociétés devront savoir éviter ? Notons que les catastrophes démographiques d'antan n'ont eu que des répercussions passagères sur les tendances globales, lesquelles sont beaucoup plus fortement portées par les mécanismes à long terme de la transition démographique que par les crises ponctuelles, même quand celles-ci prennent une échelle planétaire.

■ Des disparités régionales toujours considérables

Les grandes évolutions démographiques mondiales se caractérisent par une forte inertie et leur vraisemblable irréversibilité. Comme nous venons de le voir, la baisse de la mortalité et plus encore le déclin de la fécondité dans les différents pays semblent s'enchaîner de manière mécanique et rares sont les revirements de tendance. Mais il faut aussi souligner une seconde caractéristique symptomatique : la profonde hétérogénéité du déploiement régional et social des mécanismes de la transition démographique au cours des décennies passées : si les évolutions antérieures de la mortalité ou de la fécondité adoptent le plus souvent un aspect relativement lisse à l'échelle de la planète, la décomposition régionale ou sociale en agrégats plus homogènes fait apparaître des tendances autrement plus contrastées. Les aléas et les singularités y sont très marqués et chaque groupe social ou région semble suivre un cheminement historique spécifique. La transition démographique a précisément pour effet singulier de rendre saillantes ces disparités entre régions, ethnies ou catégories sociales. C'est en particulier le cas de la baisse de la fécondité, distinguant notamment les populations pionnières des retardataires, qui assignera aux unes et aux autres des trajectoires démographiques distinctes et des effets démographiques cumulés très variables. Les groupes précurseurs qui atteignent le seuil de remplacement des générations (2,1 enfants par femme) en premier verront par exemple leur part dans la population mondiale se réduire. Ces derniers correspondent le plus souvent aux populations les plus prospères et la réduction de leur poids relatif n'est pas sans effet sociopolitique.

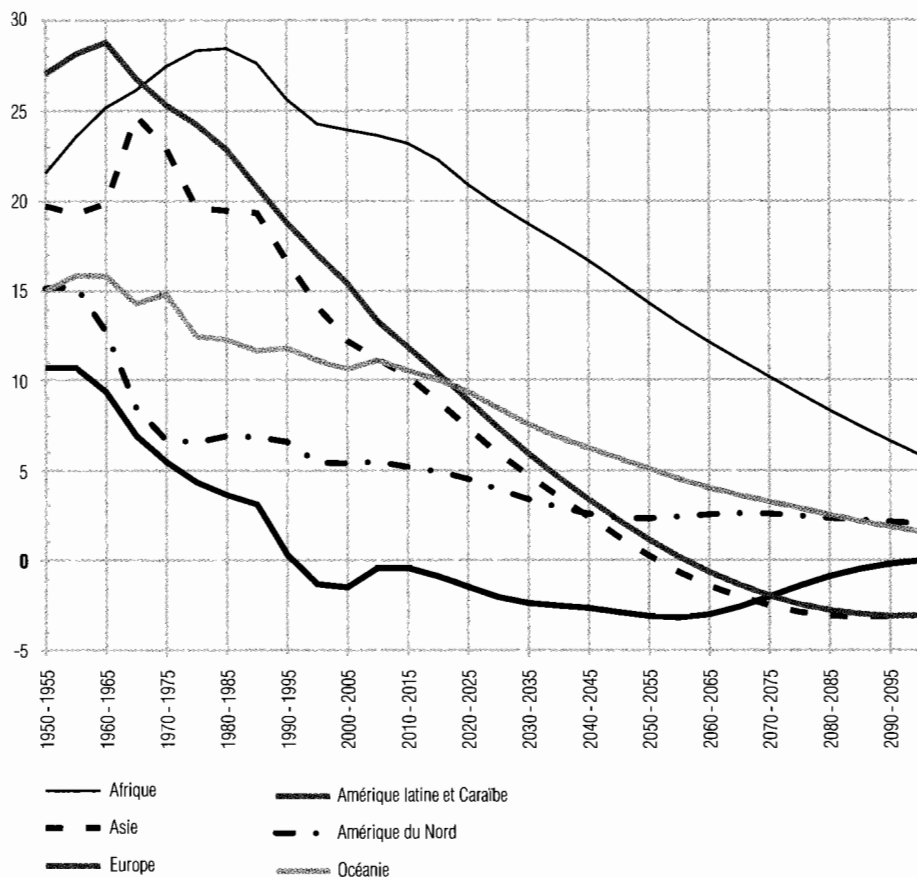
Tableau 2 : Population totale par groupe régional de 1950 à 2100 en millions d'habitants

Année	Monde	Afrique	Asie	Europe	Am. latine et Caraïbe	Am. du Nord	Océanie
1950	2 532,2	229,9	1 403,4	547,3	167,4	171,6	12,7
1970	3 696,2	368,1	2 135,0	655,9	286,4	231,3	19,5
1990	5 306,4	635,3	3 199,5	720,5	443,0	281,2	27,0
2010	6 895,9	1 022,2	4 164,3	738,2	590,1	344,5	36,6
2030	8 321,4	1 562,0	4 867,7	741,2	701,6	401,7	47,1
2050	9 306,1	2 191,6	5 142,2	719,3	751,0	446,9	55,2
2070	9 827,1	2 820,0	5 029,5	686,7	745,2	484,7	61,0
2090	10 062,1	3 358,3	4 740,5	674,7	708,7	515,2	64,7
2100	10 124,9	3 574,1	4 596,2	674,8	687,5	526,4	65,8

NB : estimations 2010-2100 d'après le scénario médian des Nations Unies (voir texte).

**Figure 2 : Évolution du taux d'accroissement naturel par groupe régional de 1950 à 2100**

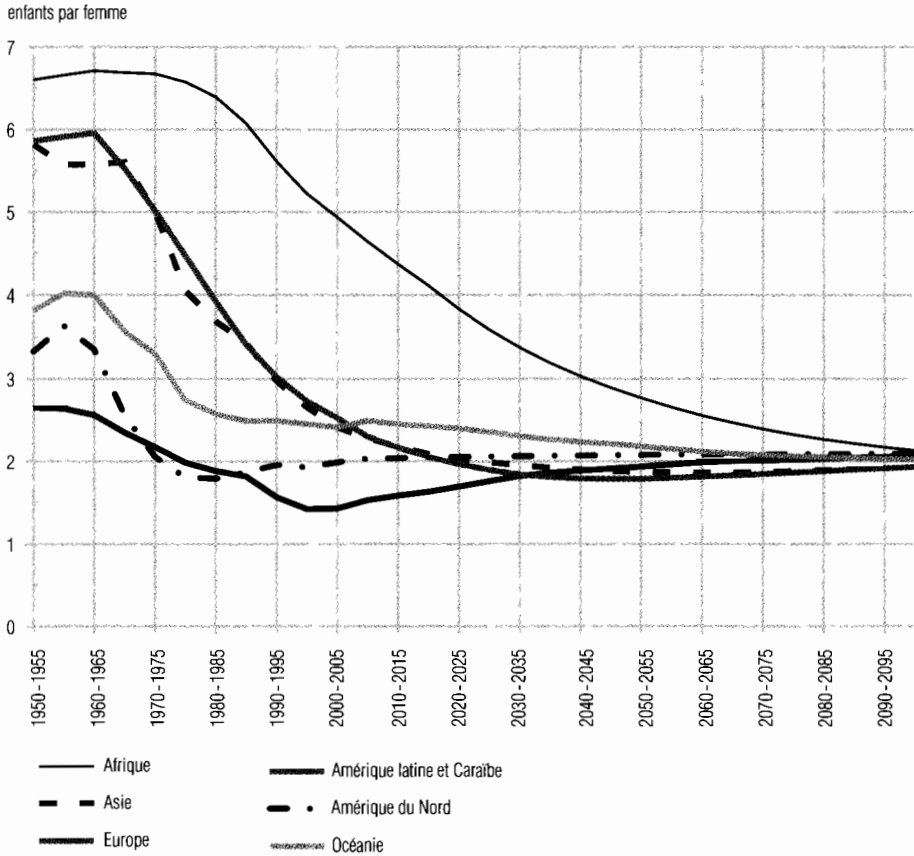
taux d'accroissement naturel (pour 1000)



S'il n'est pas possible de détailler les évolutions disparates dues notamment aux particularités ethniques, religieuses, socio-économiques ou culturelles que la transition met au jour, les chiffres portés sur le tableau 2 et sur les figures 2 et 3 qui retracent l'évolution démographique par grande région du monde selon le modèle médian des Nations Unies donnent toutefois une idée de la diversité des trajectoires⁵. Chaque bloc régional émerge désormais dans son cheminement propre. Deux tournants dans l'évolution démographique régionale peuvent servir à marquer les écarts de calendrier : l'année à laquelle la fécondité atteint le seuil de remplacement des générations et celle au cours de laquelle la population atteint un pic historique. L'Europe

(5) Nous reprenons ici le découpage des classifications de l'ONU. Différents découpages plus fins existent, qui font apparaître des sous-régions distinctes comme la Caraïbe, l'Asie méridionale ou encore l'Europe de l'Est.

Figure 3 : Évolution de la fécondité par groupe régional de 1950 à 2100



est, sur ces deux points, en avance. La fécondité est passée sous le seuil de remplacement des générations à la fin des années 1970 et sa population devrait atteindre son maximum près de quarante plus tard, soit durant la présente décennie. Si l'évolution de la fécondité européenne a ressemblé initialement à celle des États-Unis, leurs destins ont commencé à diverger dès la fin du siècle passé en Europe méridionale et orientale, où la fécondité a atteint parmi les valeurs les plus basses jamais enregistrées et où l'accroissement naturel est devenu négatif dès avant 2000. Le repli démographique est désormais à l'ordre du jour en Europe, et les pays les plus peuplés que sont la Russie et l'Allemagne voient dès aujourd'hui leur population stagner ou se contracter. Selon notre jeu de projections, le phénomène est appelé à s'amplifier durant les décennies à venir et l'Europe va voir sa part relative poursuivre son déclin : elle représentait 22 % de la population mondiale en 1950, mais seulement 11 % en 2010, et cette proportion pourrait tomber à 7 % en 2100.



Outre son niveau de fécondité légèrement plus élevé, la trajectoire nord-américaine se distingue par un apport migratoire régulier et un accroissement naturel positif, avec pour conséquence une croissance qui devrait rester constante jusqu'en 2100. L'Océanie, qui ne représente guère que 0,5 % de la population mondiale, devrait connaître une évolution presque identique à celle de l'Amérique du Nord.

L'Asie et l'Amérique latine partagent le même profil de transition de la fécondité, puisqu'elles atteindront selon toute vraisemblance dès 2015 le niveau de remplacement, soit 2,1 enfants par femme. De la même façon, les deux régions devraient atteindre leur pic démographique au milieu du siècle. On constate encore une fois un décalage de près de quarante ans entre ces deux dates (seuil de remplacement et population maximale), qui témoigne de la forte inertie des dynamiques démographiques. À l'instar de l'Europe, le prolongement de la chute de la fécondité vers des valeurs très inférieures au seuil de remplacement des générations aura pour effet ultérieur, dans ces deux continents, de favoriser une réduction de la population d'environ 10 % au cours des dernières décennies du *xxi*^e siècle. L'accroissement naturel, qui deviendrait négatif à partir de 2060, pourrait alors y être le plus faible au monde.

Ce regroupement régional tend toutefois à gommer les singularités des pays composant le continent asiatique, lequel rassemble à lui seul plus de 60 % de la population mondiale. Dès que l'on en extrait quelques grandes masses, comme le Japon, la Chine, l'Inde ou encore d'autres pays d'Asie du Sud comme le Pakistan, cette uniformité de façade vole en éclat (voir carte 2). Le Japon a ainsi un profil très « européen », puisqu'il est déjà, avec une croissance négative de sa population depuis 2010, en phase de récession démographique. La Chine se détache également par la relative brutalité de son régime démographique qui, après la famine meurtrière (1958-1961) consécutive au Grand Bond en avant, a connu une baisse spectaculaire de sa fécondité. Passant sous le seuil de remplacement des générations dès la fin du *xx*^e siècle, elle verra sa population stagner, puis décroître à partir de 2025 environ. On notera au passage le court intervalle entre ces deux dates (environ trente ans), reflet du rythme accéléré de la baisse du nombre d'enfants par femme dans un pays marqué depuis 1980 par une très coercitive campagne gouvernementale de limitation des naissances.

La démographie indienne évolue au contraire à une cadence beaucoup moins accidentée. L'absence de sursaut de mortalité ou au contraire de baisse accélérée de la natalité est sans doute le reflet indirect des effets salutaires de son régime démocratique sur les risques éventuels de famine ou de politique démographique autoritaire. La fécondité n'a atteint jusqu'à présent le seuil de remplacement des générations que dans moins de la moitié du pays et sa population totale ne plafonnera pas avant 2060⁶.

(6) On soulignera que l'Uttar Pradesh, l'État le plus peuplé d'Inde qui avec 200 millions d'habitants représente aujourd'hui la 5^e population du monde, suit un calendrier encore plus retardé : la fécondité ne devrait pas y atteindre le niveau de remplacement avant 2060 et la population ne cessera pas de croître durant l'ensemble du *xxi*^e siècle. Les disparités à l'intérieur des autres géants démographiques comme la Chine ou le Brésil sont nettement moins prononcées.

L'Inde aura entre-temps dépassé la Chine en 2021 pour devenir le pays le plus peuplé de la planète selon le scénario médian des Nations Unies. Le calendrier de la transition démographique dans le reste de l'Asie du Sud est encore plus retardé, puisque la fécondité de pays comme le Pakistan ou l'Afghanistan ne devrait pas descendre en dessous du seuil de remplacement avant respectivement 2040 et 2060, la stabilisation de leur population s'en trouvant de ce fait sensiblement retardée.

Comme la figure 3 et la carte 2 l'illustrent, le bloc régional à la trajectoire la plus singulière reste l'Afrique, dont la fécondité ne devrait pas atteindre le seuil de remplacement des générations avant la fin du *xxi*^e siècle. En dépit d'une mortalité largement supérieure au reste du monde, la population y poursuit une phase de croissance exceptionnelle qui mérite d'être présentée plus en détail. Dès les premières estimations de 1950, le continent se caractérisait par une croissance rapide qui avait fait suite à la saignée démographique de la période coloniale. La seconde moitié du siècle passé correspond à une accélération exceptionnelle de l'accroissement naturel (figure 2), qui s'approche du niveau record de 2,8 % par an dans les années 1980 en raison du maintien d'une fécondité très élevée jusqu'à cette période (figure 3) et d'un gain de 13 ans d'espérance de vie résultant notamment de la baisse de la mortalité dans l'enfance. À partir de 1990, la baisse de la mortalité marque un repli en raison de l'épidémie de sida alors que la fécondité enregistre une légère baisse, engendrée notamment par l'amorce de la transition dans les pays arabes d'Afrique du Nord. De ce fait, l'accroissement naturel marque le pas à la fin du siècle dernier et s'infléchit légèrement, tout en restant aujourd'hui au niveau le plus élevé au monde : 2,3 % par an.

La fécondité a désormais entamé en Afrique un mouvement à la baisse, passant récemment sous la barre des 5 enfants par femme (figure 3). Mais les progrès anticipés par les chiffres des Nations Unies seront beaucoup plus lents qu'ailleurs dans le monde : les trois enfants par femme ne seraient pas atteints avant 2045 et le niveau de remplacement pas avant 2100. Selon ces estimations, l'accroissement naturel ne baissera que lentement durant le siècle, atteignant encore 5 pour mille en fin de période. L'Afrique, qui compterait alors plus de 3,5 milliards d'habitants, serait en position de rattraper le continent asiatique au début du siècle suivant. En 1950, l'Afrique enregistrait une population inférieure de plus de moitié à la population européenne, soit alors 9 % de la population du globe. Mais cette proportion, qui a atteint les 15 % en 2010, devrait passer à 24 % en 2050 puis à 35 % en 2100, l'Afrique étant alors créditée de cinq fois plus d'habitants que l'Europe.

La décomposition sous-régionale fait apparaître le rythme beaucoup plus rapide des changements démographiques en Afrique du Nord. C'est en particulier le cas des trois pays du Maghreb, dont la fécondité s'est d'ores et déjà rapprochée du seuil de remplacement des générations et devrait décliner plus encore dans la décennie à venir. Ailleurs en Afrique, les chiffres du croît démographique envisagés par le scénario médian des Nations Unies, un gain d'un milliard d'habitants entre aujourd'hui et 2100 aussi bien en Afrique de l'Ouest qu'en Afrique orientale, semblent alarmants



au regard de la situation socio-économique contemporaine. Les modes de production de ces régions, et notamment une agriculture souvent exclusivement pluviale, et un développement industriel encore marginal ne semblent guère aptes à absorber une telle croissance démographique dans un contexte marqué par ailleurs par la vulnérabilité environnementale et l'instabilité politique. La répartition de l'accroissement démographique 2010-2100, représentée sur la carte 2, fait ressortir très nettement la situation tout à fait exceptionnelle de ces pays d'Afrique occidentale, centrale et orientale qui vont capter l'essentiel de la croissance démographique du XXI^e siècle.

Tableau 3 : Vingt-cinq pays les plus peuplés du monde par rang, 1950, 2000, 2050 et 2100

Rang	1950	2000	2050	2100
1	Chine	Chine	Inde	Inde
2	Inde	Inde	<i>Chine</i>	Chine
3	États-Unis	États-Unis	États-Unis	Nigeria
4	Russie	Indonésie	Nigeria	<i>États-Unis</i>
5	Japon	Brésil	<i>Indonésie</i>	Tanzanie
6	Indonésie	<i>Russie</i>	Pakistan	Pakistan
7	Allemagne	Pakistan	<i>Brésil</i>	<i>Indonésie</i>
8	Brésil	Bangladesh	Bangladesh	Congo (RD)
9	Royaume-Uni	<i>Japon</i>	Philippines	Philippines
10	Italie	Nigeria	Congo (RD)	<i>Brésil</i>
11	France	Mexique	Éthiopie	Ouganda
12	Bangladesh	<i>Allemagne</i>	<i>Mexique</i>	Kenya
13	Nigeria	Vietnam	Tanzanie	<i>Bangladesh</i>
14	Pakistan	Philippines	<i>Russie</i>	<i>Éthiopie</i>
15	Ukraine	Égypte	Égypte	Irak
16	Vietnam	Éthiopie	<i>Japon</i>	Zambie
17	Espagne	Iran	<i>Vietnam</i>	Niger
18	Mexique	Turquie	Kenya	Malawi
19	Pologne	Thaïlande	Ouganda	Soudan
20	Égypte	<i>France</i>	<i>Turquie</i>	<i>Mexique</i>
21	Turquie	<i>Royaume-Uni</i>	Soudan	<i>Égypte</i>
22	Thaïlande	<i>Italie</i>	<i>Iran</i>	<i>Russie</i>
23	Corée du Sud	Congo (RD)	Irak	Afghanistan
24	Éthiopie	<i>Ukraine</i>	Afghanistan	Yémen
25	Philippines	<i>Corée du Sud</i>	<i>Allemagne</i>	Burkina Faso

NB : en **gras** : pays ayant progressé durant la période précédente. En *italique* : pays ayant régressé durant la période précédente. Estimations 2010-2100 d'après le scénario médian des Nations Unies (voir texte).

Les importants différentiels de croissance démographique entre pays, tant pour la période passée que pour les décennies à venir, ont été et seront à l'origine de bouleversements dans le classement mondial des vingt-cinq pays les plus peuplés du monde (tableau 3). Si la Chine et l'Inde restent largement en tête, les pays de taille grande ou intermédiaire voient leur situation rapidement évoluer. Mis à part les États-Unis, c'est l'ensemble des pays industrialisés qui disparaissent progressivement du classement. L'Espagne disparaît en 2000, puis la France, l'Italie et le Royaume-Uni en 2050, puis ce sera le tour de l'Allemagne, du Japon et même de la Turquie en fin de siècle. La Russie, quatrième puissance démographique en 1950, décline au sixième rang en 2000, puis au quatorzième rang en 2050 et au 22^e rang en 2100.

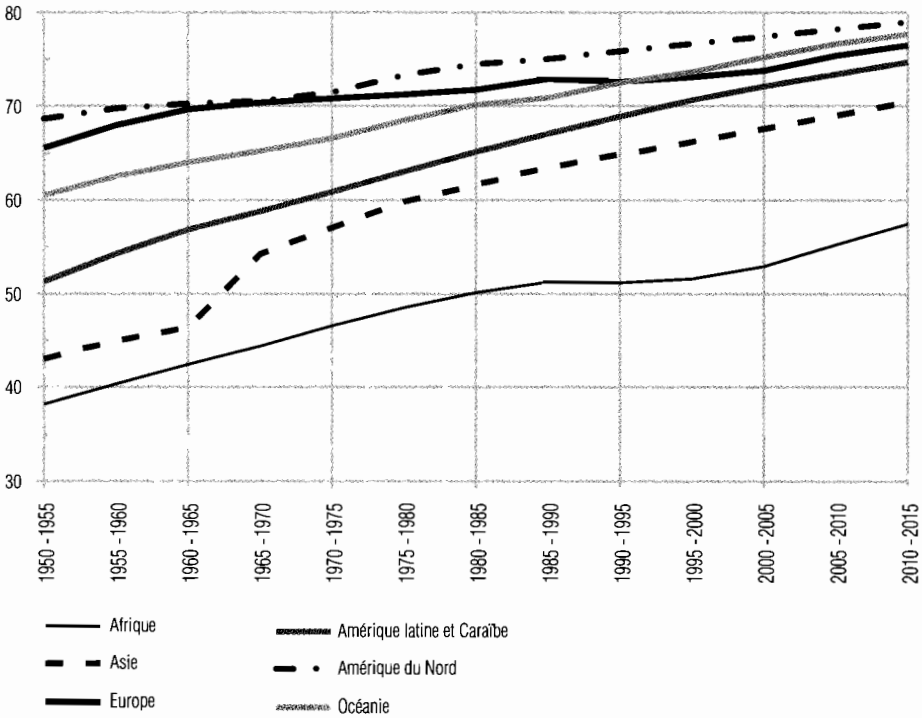
De nombreux pays en développement ont connu une embellie démographique historique comme le Brésil, l'Iran ou le Vietnam, avec des croissances exceptionnelles durant les cinquante dernières années. Mais le succès de leur transition démographique entamée dès la fin du xx^e siècle devrait entraîner un déclin relatif durant la seconde partie du xxi^e siècle. En Afrique, c'est au contraire une percée que les estimations onusiennes envisagent, puisque de nombreux pays comme le Nigeria — dont la population dépassera alors celle de l'Europe ou des États-Unis — la Tanzanie, le Congo et même le Niger émergeront comme les plus peuplés du monde. En fin de classement, apparaissent des pays longtemps marginaux dans la démographie mondiale comme le Yémen ou l'Afghanistan, mais dont les cartes 1 et 2 illustrent bien la dynamique singulière lors du xxi^e siècle. Le Japon se retrouve au contraire en 2100 encadré par des pays comme Madagascar ou le Mali qui comptaient vingt fois moins d'habitants que lui à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

■ Les moteurs de la croissance démographique

Si la fécondité reste un moteur important de la croissance démographique, d'autres facteurs agissent de manière significative sur les écarts de croissance régionale. Les progrès sanitaires et leurs effets directs sur le recul de la mortalité, en particulier, continuent de jouer dans le maintien de ces disparités, même si la tendance globale de l'évolution de l'espérance de vie est à la hausse (figure 4). Les progrès dans l'espérance de vie à la naissance au cours des soixante dernières années s'échelonnent entre 10 ans dans certains des pays avancés en la matière, et plus de vingt ans parmi ceux, notamment en Asie et en Afrique, où l'amorce de la transition démographique a été plus tardive. De nombreux pays d'Amérique latine et d'Asie ont même enregistré des gains spectaculaires de trente ans d'espérance de vie durant la même période. Mais les inégalités régionales ont dans l'ensemble persisté et les avancées récentes n'ont pas encore comblé les retards historiques.

**Figure 4 : Évolution de l'espérance de vie par groupe régional de 1950 à 2015**

espérance de vie à la naissance (ans)



Un examen plus fin des courbes fait toutefois apparaître quelques traits atypiques. En premier lieu, on relèvera la stagnation ou la dégradation des conditions de survie dans de nombreux pays d'Europe orientale dont l'effet sur la moyenne européenne est manifeste. Dans cette région, le démantèlement des services sociaux et les difficultés économiques lors de la période de transition politique après la chute des régimes socialistes se sont accompagnés d'un regain de la mortalité dans de nombreux pays, notamment aux âges adultes. Les anciennes républiques de l'Union soviétique sont les plus affectées par ce retournement de tendance, qui s'est manifesté dès les années 1970 et semble aujourd'hui en cours de résorption. Nous soulignerons également le petit creux dans l'espérance de vie en Asie dans les années 1960, en grande partie consécutif à la surmortalité due à la famine en Chine à cette époque.

En Afrique subsaharienne, les progrès sanitaires ont également connu un fort tassement depuis les années 1980, sous l'effet de différents facteurs comme la crise économique prolongée, les conflits régionaux, ou encore la résurgence du paludisme. Mais c'est incontestablement la crise sans précédent associée à l'épidémie de sida qui porte la plus grande responsabilité dans ce renversement de tendance. Ainsi, dans plusieurs pays d'Afrique orientale et australe, l'espérance de vie, située alors à un

niveau plutôt bas, a enregistré une substantielle régression. Dans plus d'une dizaine de pays, du Congo au Mozambique, l'espérance de vie a stagné ou est repassée en dessous de la barre des 50 ans. Le Zimbabwe, où la vie moyenne a diminué de 15 ans durant les vingt dernières années, fournit l'exemple le plus extrême de ce dramatique revirement.

Tableau 4 : Tendances migratoires par sous-région de 1950 à 2010

Décennie	Solde décennal migratoire (en milliers)					
	1950	1960	1970	1980	1990	2000
Afrique du Nord	-1 117	-1 911	-1 620	-1 542	-3 693	-2 687
Afrique de l'Est	-249	-160	-1 072	-299	-1 135	-3 088
Afrique centrale	-15	1	-185	-229	-69	144
Afrique du Sud	-30	214	234	48	1 073	1 331
Afrique de l'Ouest	94	-373	-709	-1 473	-272	-1 953
Asie orientale	-490	184	-1 058	-108	-1 938	-3 420
Asie centrale	1 670	1 519	-169	-2 037	-4 499	-2 755
Asie du Sud	-239	-1 159	-1 493	-1 656	-2 252	-13 048
Asie du Sud-Est	103	-418	-2 069	231	-2 999	-4 737
Asie occidentale	572	-150	736	718	-1 524	7 929
Europe orientale	-3 331	-297	56	889	2 102	2 009
Europe du Nord	-715	242	639	349	694	3 118
Europe du Sud	-2 966	-3 222	759	132	1 468	9 254
Europe de l'Ouest	2 155	4 231	2 480	2 672	5 635	3 984
Amérique du Nord	4 185	3 979	7 100	8 306	14 348	13 333
Caraïbe	-992	-1 452	-1 269	-1 337	-1 131	-1 525
Amérique centrale	-258	-1 750	-2 388	-4 587	-4 871	-6 029
Amérique du Sud	720	-575	-526	-1 092	-1 776	-3 662
Océanie	904	1 095	555	1 016	838	1 801
Flux total	10 403	11 466	12 560	14 360	26 159	42 904

33

Décennie	Taux de migration décennal (pour 1 000 hab.)					
	1950	1960	1970	1980	1990	2000
Afrique du Nord	-1,9	-2,5	-1,7	-1,1	-2,3	-1,4
Afrique de l'Est	-0,3	-0,2	-0,9	-0,2	-0,6	-1,1
Afrique centrale	-0,1	-0,0	-0,4	-0,4	0,2	0,1
Afrique du Sud	-0,2	0,9	0,8	0,2	2,4	2,4
Afrique de l'Ouest	0,1	-0,4	-0,6	-0,9	-0,1	-0,7
Asie orientale	-0,1	0,0	-0,1	-0,0	-0,1	-0,2
Asie centrale	7,9	5,4	-0,4	-4,4	-8,5	-4,8
Asie du Sud	-0,0	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,8
Asie du Sud-Est	0,1	-0,2	-0,6	0,1	-0,6	-0,8
Asie occidentale	1,0	-0,2	0,7	0,6	-0,9	3,7
Europe orientale	-1,4	-0,1	0,0	0,3	0,7	0,7
Europe du Nord	-0,9	0,3	0,7	0,4	0,7	3,2



Décennie	Taux de migration décennal (pour 1 000 hab.)					
	1950	1960	1970	1980	1990	2000
Europe du Sud	-2,6	-2,6	0,6	0,1	1,0	6,2
Europe de l'Ouest	1,5	2,7	1,5	1,5	3,1	2,1
Amérique du Nord	2,2	1,8	2,9	3,1	4,8	4,1
Caraïbe	-5,3	-6,3	-4,6	-4,2	-3,1	-3,8
Amérique centrale	-0,6	-2,8	-3,0	-4,5	-3,9	-4,2
Amérique du Sud	0,6	-0,3	-0,2	-0,4	-0,6	-1,0
Océanie	6,4	6,2	2,7	4,1	2,9	5,3

NB : les soldes migratoires correspondent aux migrations nettes entre chaque sous-région et le reste du monde. Les années indiquées sont celles du début de la décennie correspondante (1960 = période 1960-1969). Le flux total est estimé en sommant l'ensemble des soldes régionaux par décennie.

Taux de migration = solde migratoire/population moyenne sous-régionale.

Un autre facteur d'évolution démographique, souvent plus difficile à saisir par manque de statistiques fiables, réside dans les échanges migratoires internationaux. Les Nations Unies ont également produit des estimations des soldes migratoires quinquennaux par ensemble régional. Nous en avons dérivé ici des indicateurs décennaux sur la période 1950-2010, sous la forme de solde en chiffres absolus et de taux net de migration. Dans chacun des cas, les valeurs négatives correspondent à des situations où prédominent les mouvements de départ. Dans le tableau 4, ces migrations nettes ont toutefois été désagrégées en des unités régionales plus fines et donc plus homogènes en termes d'échanges migratoires. L'échelle continentale (Europe, Asie, etc.) masquant en effet un grand nombre de mouvements humains à l'intérieur de ces vastes zones⁷.

Le premier indicateur fourni dans le tableau 4 est le cumul décennal des mouvements de population entre sous-régions : estimé à 10 millions de personnes en 1950, il croît très lentement jusque dans les années 1980, du fait notamment du gel des échanges démographiques durant la guerre froide. Au cours des deux décennies suivantes, le volume des échanges interrégionaux a par contre augmenté de plus de 50 % pour dépasser les 42 millions de personnes entre 1990 et 2000 — un chiffre qui ne prend pas en compte les échanges migratoires entre pays au sein d'une même sous-région⁸.

En termes d'effectifs, c'est l'Amérique du Nord qui a capté la part la plus importante des migrations internationales, puisqu'elle cumule plus de 50 millions d'arrivées en 60 ans. Ces migrants sont principalement originaires de différentes parties d'Europe, ainsi que du Mexique et de la Caraïbe. Toutefois, l'aire d'attraction nord-américaine s'étend progressivement au reste du monde, notamment à l'Asie orientale et à l'Asie

(7) Cette échelle reste encore insatisfaisante pour certaines régions comme l'Asie occidentale qui comprend aussi bien des pays importateurs de main-d'œuvre comme dans le Golfe persique que des régions de forte émigration comme le Caucase.

(8) Le même chiffre calculé à l'échelle nationale (et non sous-régionale) de l'ensemble s'élève à 55 millions de départs (ou d'arrivées) nets.

du Sud. Le mouvement d'émigration vers l'Océanie, et au premier chef vers l'Australie, est proportionnellement encore plus important, même s'il ne concerne que des effectifs presque négligeables à l'échelle globale.

Durant la même période, l'Europe de l'Ouest a accueilli quant à elle pas moins de 20 millions de migrants, et a même temporairement dépassé l'Amérique du Nord durant les années 1960. Jusque dans les années 1990, il s'est agi principalement de migrants originaires d'autres pays d'Europe ou de régions limitrophes. Depuis lors, un redéploiement migratoire s'est opéré et ont émergé de nouvelles zones d'attraction, comme le reste de l'Europe et l'Asie occidentale. Les transformations sont complexes, engendrées autant par un appel de main-d'œuvre intense par les pays exportateurs de pétrole du Moyen-Orient que par les mouvements consécutifs à la dislocation de l'Union soviétique, avec notamment de nombreux départs parmi les russophones. On notera le cas singulier de l'Europe méridionale, qui a connu durant les soixante dernières années une transition migratoire radicale : anciens pourvoyeurs de migrants, les pays d'Europe du Sud, comme l'Espagne, l'Italie ou la Grèce, ont assisté à un retournement des courants migratoires en leur faveur depuis les années 1970. Pendant la première décennie du XXI^e siècle, c'est même cette sous-région qui a enregistré le plus fort taux d'immigration nette, combinant des arrivées de pays proches mais également d'Afrique subsaharienne, d'Amérique du Sud ou d'Asie.

Vus des pays de départ, les courants migratoires sont longtemps restés limités aux pays proches des pôles de développement économique des pays industrialisés, comme ceux d'Afrique du Nord, d'Amérique centrale ou encore de la Caraïbe. L'émigration a eu un impact considérable sur la démographie d'îles comme Haïti ou la Jamaïque, où l'on observe les taux les plus élevés de départ depuis les années 1950. Il en va d'ailleurs également ainsi de nombreux contextes insulaires dans le reste du monde (Tonga, Polynésie, Cap Vert, Fiji, Timor, etc.) où la pression au départ a longtemps été forte. Mais en termes de volume, c'est progressivement le continent asiatique qui a émergé comme le plus grand pourvoyeur de migrants, notamment après l'assouplissement du régime migratoire en Chine et en Inde à partir des années 1980. À l'heure actuelle, ces deux pays commandent les flux d'émigration les plus importants du monde et ont acquis désormais une place importante dans les courants de longue distance vers l'Europe ou l'Amérique du Nord. L'activité migratoire est également intense à l'intérieur de l'Asie en raison du rapide développement de nombreuses régions métropolitaines du continent.

Géographiquement à l'écart, l'Amérique du Sud et l'Afrique ont très faiblement contribué aux migrations internationales d'après-guerre. Cette situation de relatif enclavement s'est atténuée dans les années 1980, par la mise en place rapide de courants issus de ces deux régions facilités par l'ouverture de nouveaux réseaux migratoires, par exemple vers l'Europe du Sud, mais également par l'apparition de pôles de croissance économique régionaux comme le Brésil, l'Afrique du Sud ou les pays du Golfe persique. En Afrique, les mouvements de réfugiés qui relèvent des échanges internationaux ont également concerné des millions de familles, mais leur effet est



rarement visible dans les statistiques, car il s'agit le plus souvent de déplacements vers des pays limitrophes, à l'intérieur d'une même aire géographique. La démographie future de l'Afrique donne à penser que son potentiel migratoire ne s'est encore que très faiblement exprimé, d'autant que le développement des ressources locales y paraît encore très insuffisant pour absorber la croissance de la main-d'œuvre à venir.

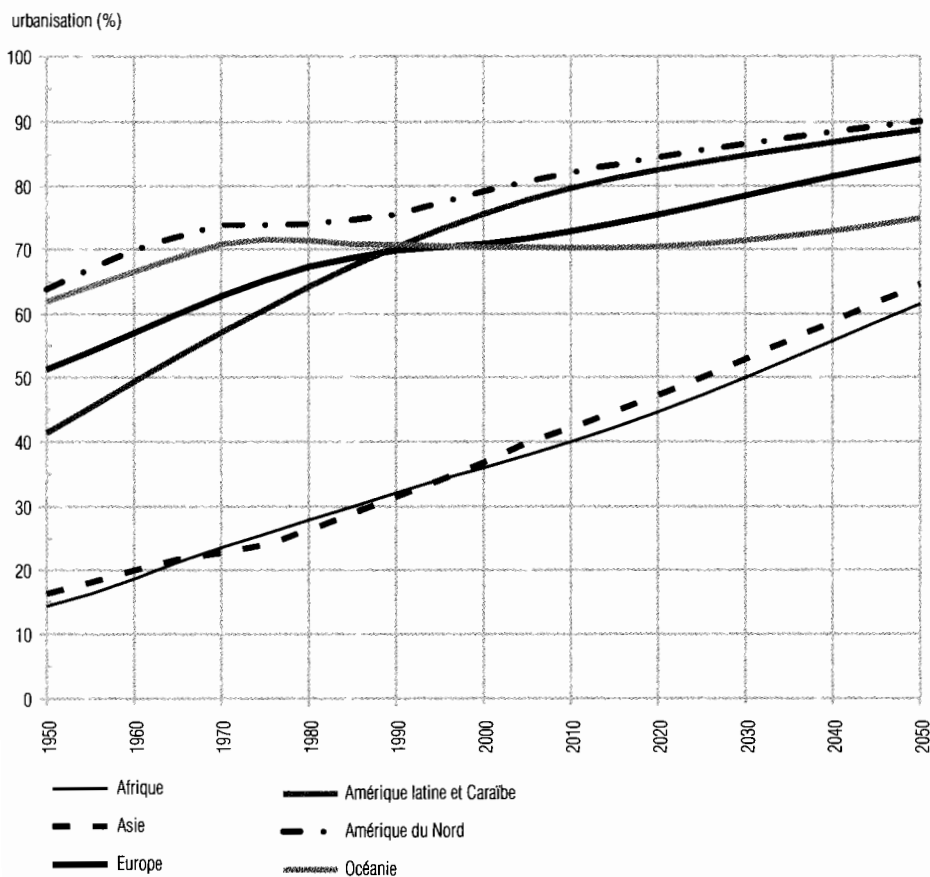
■ Croissance et recomposition démographiques

L'importante croissance démographique des soixante dernières années s'est accompagnée d'une recomposition des populations en termes notamment de structures par âge et par sexe, ainsi que par des redistributions spatiales au sein des pays. De nombreux phénomènes associés, comme l'essor du capital humain, grâce aux progrès de l'instruction, ou encore les transformations sectorielles de l'activité économique, sortent du cadre de ce chapitre, mais ils ont également été profondément affectés par les dynamiques démographiques.

Les analyses comparatives sur les mécanismes migratoires à l'intérieur de chaque pays font défaut, car les statistiques disponibles sont rarement comparables. Pourtant, l'effet ultime de la croissance démographique ne s'est pas exercé de manière uniforme au sein de chaque pays en raison des déplacements internes parfois considérables. Quelques grands fronts pionniers ont notamment permis la colonisation de régions moins peuplées, en général au détriment des droits des populations autochtones, mais ils sont limités à quelques régions spécifiques comme le Xinjiang chinois, l'Amazonie brésilienne ou encore les îles périphériques de l'Archipel indonésien. L'essentiel des migrations intérieures se porte en réalité vers les villes et la croissance rapide des zones urbaines en atteste puisque, depuis 2007, plus de la moitié de la population mondiale est comptabilisée comme urbaine.

La figure 5 reprend les statistiques agrégées sur les progrès de l'urbanisation depuis 1950, en incluant les estimations pour les quatre prochaines décennies. Les tendances régionales sont toutes caractérisées par une tendance haussière, apparemment aussi inéluctable que les processus de transition démographique avec laquelle l'urbanisation entretient de fait des relations étroites depuis le XIX^e siècle. On y distingue toutefois clairement deux groupes. Le premier est constitué de l'Asie et de l'Afrique, qui ont des niveaux relativement modestes d'urbanisation, et le second du reste du monde qui est majoritairement urbain depuis les années 1950.

Dans les ensembles régionaux où l'urbanisation a été la plus rapide et a atteint plus de 70 % de la population totale, les avancées se font désormais plus lentes. L'Amérique latine se distingue quant à elle par un niveau d'urbanisation très élevé eu égard à son niveau de développement, mais il s'agit d'un trait hérité de son peuplement colonial urbain.

Figure 5 : Taux d'urbanisation par groupe régional de 1950 à 2050

Si l'Afrique et l'Asie se distinguent clairement, c'est certainement la situation de l'Asie qui étonne, car sa croissance économique depuis trente ans est supérieure aux valeurs observées ailleurs. En apparence, l'urbanisation asiatique compte de manière très significative dans l'urbanisation mondiale puisque parmi les vingt plus grandes métropoles du monde, ce sont avant tout des villes asiatiques qui ont émergé entre 1950 et 2010 comme Delhi (au 2^e rang mondial en 2010), Shanghai (6^e), Mumbai (7^e), Beijing (8^e), Dhaka (9^e), Kolkata (10^e), Karachi (11^e) et Manille (15^e). À l'exception du Caire (18^e) et de Lagos (20^e), aucune métropole africaine ne figure dans ce classement. L'urbanisation de l'Asie s'est accélérée récemment avec un taux qui a désormais dépassé légèrement celui de l'Afrique. Mais le continent demeure à un niveau modeste d'urbanisation, de l'ordre de 40 %, en décalage relatif avec son développement économique rapide. Ce paradoxe tient sans doute moins à la situation économique des zones urbaines, qui ont capté à leur profit une grande part de la croissance et des courants migratoires des dernières décennies, qu'à la capacité maintenue des campagnes à absorber la main-d'œuvre rurale et à ralentir par conséquent l'exode



rural. La révolution verte⁹ explique une part de cette forte rétention de la population des campagnes, car elle repose notamment sur une forte demande en main-d'œuvre. Mais le développement industriel récent des régions d'Asie, officiellement classées comme « rurales » en dépit de leur très forte densité de peuplement¹⁰, fournit une autre explication à ce niveau modéré d'urbanisation observé dans les deux géants de la région, l'Inde et la Chine.

En volume, la migration des zones rurales vers les zones urbaines est colossale : durant la décennie 2000-2010, ce sont près de 4 % de la population mondiale qui sont devenus « urbains », soit environ 260 millions de personnes. Si tous ne peuvent pas être réellement qualifiés de migrants nets du milieu rural vers l'urbain¹¹, ce chiffre donne néanmoins une idée de l'ampleur de la redistribution démographique associée à l'urbanisation, en comparaison de la migration internationale estimée à 55 millions de personnes au cours de la même période. On notera de surcroît que la progression de l'urbanisation a été quasiment linéaire sur les trente dernières années, augmentant de 3,9 % tous les dix ans, et ce en dépit des aléas régionaux de la croissance économique. Au regard des migrations internationales, notoirement instables et de ce fait difficiles à prévoir, l'exode rural est un mouvement non seulement plus massif en termes de volume, mais également plus prévisible. Bien que l'on ignore les directions précises des flux de migrants rural-urbain, les métropoles ayant une propension à accueillir des migrants étroitement liée à leur configuration économique propre, il semble plus facile de pronostiquer, pour les prochaines années, les flux de population concernés par l'exode rural que par la migration internationale. On peut par exemple raisonnablement avancer que le taux d'urbanisation de l'Asie, et notamment de la Chine, aura rattrapé la moyenne mondiale actuelle en 2030 avec plus de 50 % de population résidant en ville. De tels chiffres permettent ainsi d'anticiper la charge démographique urbaine exceptionnelle qui en découlera : 900 millions de Chinois devraient vivre en ville en 2030.

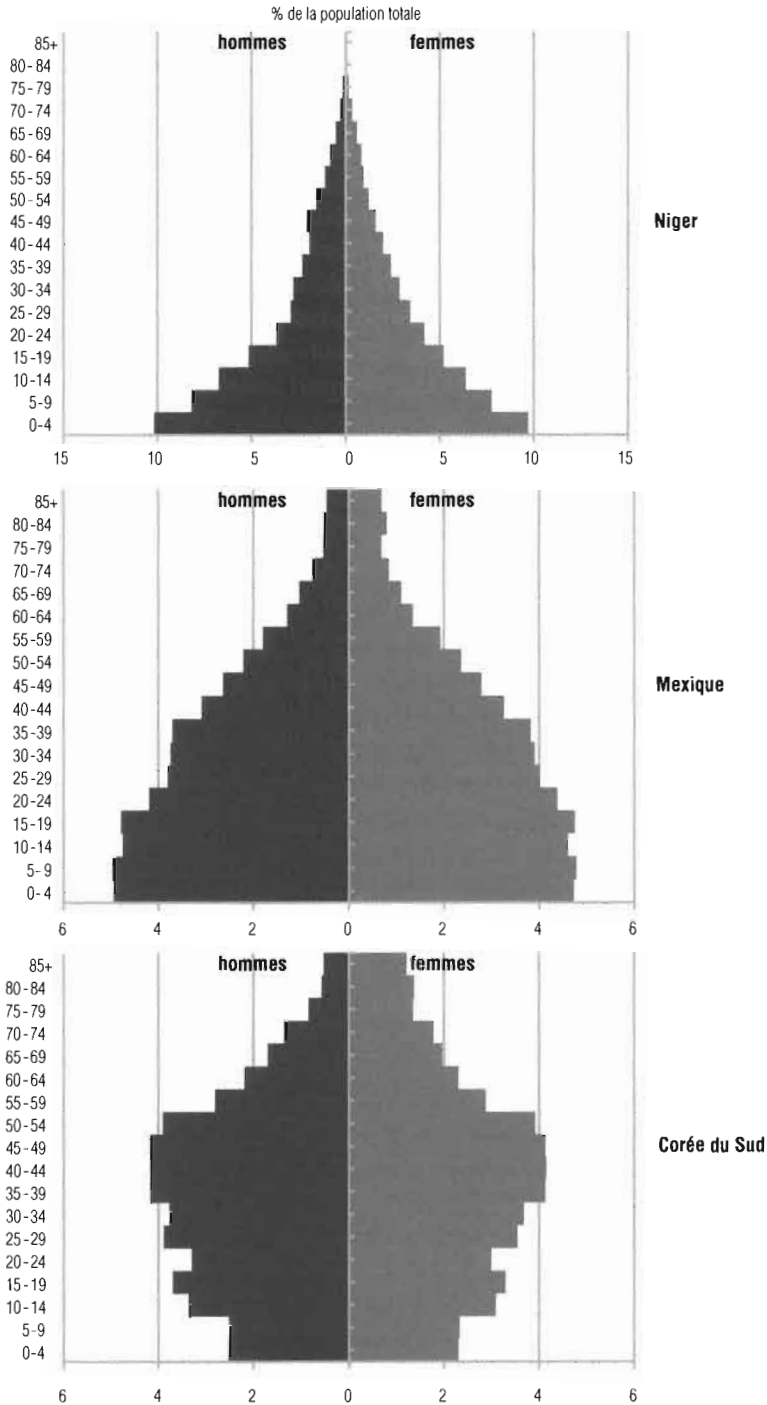
L'urbanisation n'est pas qu'un simple trait de la répartition géographique, puisqu'y sont associés de nombreux mécanismes sociodémographiques. L'un d'entre eux correspond aux comportements reproductifs, qui sont plus modérés en ville que dans les campagnes. La progression de l'urbanisation pourra donc être par exemple un facteur additionnel de baisse de la fécondité en Afrique. L'urbanisation est ainsi un vecteur de modernité *via* le développement de la société civile et des rapports salariaux, mais également à travers l'éducation, la transition de la fécondité et la réduction de la mortalité.

(9) La révolution verte caractérise la hausse spectaculaire des rendements agricoles à partir des années 1960 ; elle est responsable de l'accroissement de la disponibilité alimentaire par habitant dans le monde.

(10) Ces espaces « ruraux » à très forte densité qui sont loin de dépendre des seules activités agricoles correspondent à ce que les géographes appellent en Asie du nom indonésien de « desakota ».

(11) Une part mineure de cet accroissement de la population urbaine relève en effet des enfants nés de migrants et des résidents des anciens villages, notamment en zone périurbaine, qui sont progressivement urbanisés.

Figure 6 : Pyramides par groupe d'âge quinquennal, Niger, Mexique et Corée du Sud, 2010





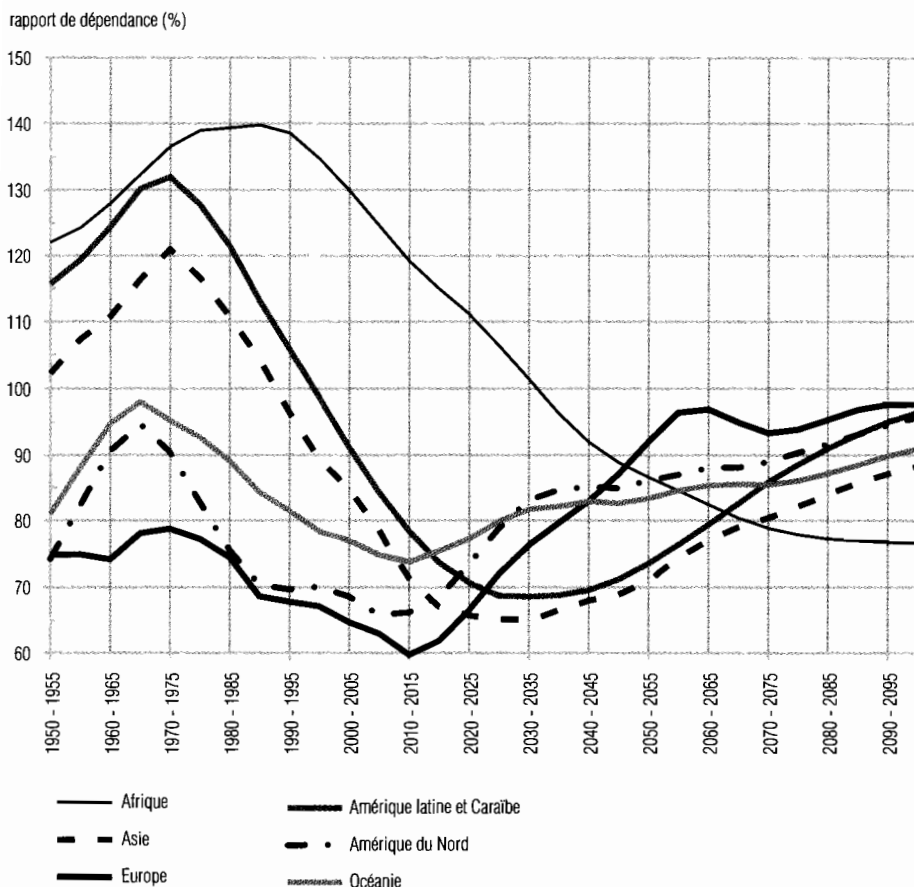
Un autre bouleversement associé à la transition démographique s'observe dans la composition par âge des populations comme l'illustrent les pyramides des âges de la figure 6. Les populations à forte fécondité comme le Niger aujourd'hui ont une forme pyramidale et un profil concave, avec des proportions proches de 10 % pour le premier groupe d'âges quinquennal. Le déclin graduel de la fécondité va progressivement réduire les volumes annuels de naissances, provoquant un rétrécissement de la base de la pyramide des âges. On le voit pour le cas du Mexique, dont la structure par âge perd son profil évasé par un mécanisme de « rectangularisation » graduel correspondant à des cohortes de naissances successives de volume comparable. Les pyramides des âges sont alors comparées à des ogives, quand les cohortes qui succèdent à la baisse de la fécondité sont de taille régulière. Mais elles ressemblent plus à des bulbes quand les plus jeunes générations sont significativement moins nombreuses que les générations adultes à la suite d'une baisse brutale de la fécondité. La Corée du Sud, qui a connu il y a plus de 40 ans le déclenchement de la baisse de la fécondité, illustre parfaitement cette situation.

De nombreuses mesures saisissent les effets de la transition sur les structures par âge, comme la part des moins de quinze ans qui va déclinant passant de près de 45 % en situation de forte fécondité à moins de 20 % une fois la natalité tombée à son niveau plancher. De même, l'âge médian de la population sert également de jauge à la transformation des structures par âge : il a ainsi déjà dépassé 40 ans en Allemagne ou au Japon et s'approche de 35 ans en Chine et de 30 ans au Brésil. En Inde, il n'est encore que de 25 ans, et il n'a pas encore atteint 20 ans au Nigeria ou au Congo. Dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, cet âge médian n'atteindra les 30 ans que vers 2080, alors que la moitié de la population des pays d'Europe et d'Asie, où la fécondité est déjà basse, aura plus de 50 ans en milieu de siècle.

Un calcul plus évocateur pour la compréhension des implications des structures démographiques sur la société repose sur la part relative des populations d'âge actif et des populations dites dépendantes, c'est-à-dire celles des jeunes et des personnes âgées. La figure 7 donne le rapport de dépendance calculé à partir de l'effectif des adultes supposés économiquement actifs (20-65 ans)¹². De ce point de vue, l'Europe et, dans une moindre mesure, les États-Unis affichent un avantage comparatif découlant de leur fécondité modérée depuis soixante ans, et ce en dépit du sursaut des naissances consécutif à la fin de la Seconde Guerre mondiale. La part de la population dépendante n'a en effet jamais dépassé les 90 % de la population d'âge actif et elle est désormais sur le point d'atteindre son minimum historique : 60 %.

(12) On utilise ici les 20-65 ans plutôt que les 15-59 ans, usage qui tient compte, d'une part, de l'allongement graduel de la durée des études au-delà de 15 ans et du retard subséquent de l'entrée sur le marché du travail et, d'autre part, de la période d'activité étendue jusqu'à 65 ans rendue possible par l'allongement de l'espérance de vie.

Figure 7 : Évolution du rapport de dépendance (moins de 20 ans et plus de 65 ans/20-65 ans) par groupe régional de 1950 à 2100



Les structures démographiques asiatiques se distinguent quant à elles par l'extrême rapidité des bouleversements de la structure par âge. Le rapport de dépendance avait commencé par croître pour atteindre le niveau très défavorable de 120 % dans les années 1970, époque qui coïncida avec le déclenchement, avec un succès variable, des campagnes de planification familiale en Corée du Sud, en Inde, en Chine ou en Indonésie. En cinquante ans, la baisse de la fécondité a provoqué une réduction de près de moitié de ce rapport de dépendance. La baisse est encore plus marquée à l'échelle de certains pays comme la Chine, qui est en passe de rattraper l'Europe à son niveau plancher de dépendance. Un changement abrupt est également lisible sur la courbe des pays d'Amérique latine et de la Caraïbe. Le continent africain occupe une nouvelle fois une place à part : le rapport de dépendance y a atteint un palier record jusque dans les années 1990, avec un nombre de dépendants de 140 % supérieur à celui des actifs, cette population dépendante exerçant par conséquent une forte



pression sur les ressources disponibles. La baisse de ce rapport s'est toutefois amorcée depuis, mais à une cadence très lente. Elle devrait s'étirer sur près d'un siècle avant que le rapport de dépendance parvienne à son niveau minimal en fin de période.

L'indicateur de dépendance est essentiel pour comprendre les liens qu'entretiennent population et croissance économique. Il illustre en particulier l'impact de la démographie sur l'économie, alors qu'on a longtemps considéré, au contraire, que les comportements démographiques découlaient mécaniquement des conditions économiques. En effet, un rapport de dépendance élevé exerce un effet de levier considérable sur les ressources disponibles, dirigeant une grande part d'entre elles vers la population dépendante et notamment, dans les situations décrites plus haut, vers les plus jeunes. Les collectivités comme les ménages sont alors dans l'incapacité de mobiliser les efforts nécessaires à la consolidation du capital humain, *via* les infrastructures de santé ou d'enseignement par exemple.

Inversement, le renversement du rapport de dépendance observé en Asie et en Amérique latine a libéré des ressources considérables auparavant obérées par le volume de la population des plus jeunes. Ces nouvelles ressources se sont orientées principalement vers l'épargne et le secteur productif, les investissements éducatifs et sanitaires pour les enfants et l'emploi féminin. Ces formes d'investissement ont eu à leur tour un effet bénéfique considérable sur l'économie globale et le capital humain des futures générations adultes. Ce cercle réputé vertueux, produit de la recomposition démographique et qualifié de « bonus démographique », est tenu pour responsable d'un tiers du décollage économique en Asie orientale à partir de 1965. Il s'accompagne ensuite d'une augmentation de la proportion des adultes et correspond à un moment unique dans la transition démographique des pays durant lequel ils peuvent bénéficier d'une proportion maximale de population active. La pyramide des âges coréenne (figure 6) illustre cette prépondérance massive des adultes dans la population totale. Il faut toutefois souligner que pour saisir à plein ces opportunités de structure par âge et en retirer les « dividendes démographiques », les pays doivent s'assurer un très bon niveau d'activité, ce qui signifie notamment le plein-emploi et un taux d'activité féminin proche du taux masculin. Pour autant, ces conditions ne sont pas toujours remplies, car chômage et discriminations de genre face à l'emploi tendent à réduire la part des actifs dans certaines populations et minent les avantages de structure par âge.

Les pronostics futurs quant à l'évolution du rapport de dépendance sont moins aléatoires que d'autres projections démographiques, car il s'agit de profonds mouvements structurels peu sensibles aux fluctuations de court terme. En Europe, ils sont dominés par un vieillissement rapide, qui entraîne une dégradation progressive du rapport de dépendance. Les autres continents engagés précocement dans la transition suivent la même évolution ; c'est tout particulièrement le cas de la Chine qui va connaître à partir de 2025 un vieillissement accéléré, pour atteindre un niveau proche de celui de l'Europe. Alors que le poids des jeunes parmi les dépendants présente sans doute plus de contraintes que de bénéfices, le rôle des populations âgées

dans la recomposition démographique est parfois perçu de manière moins négative comme source d'un « second dividende démographique », en raison de leur niveau de vie, de l'épargne dont elles sont porteuses et de la création de nouveaux emplois de services liés au vieillissement des populations.

Une autre caractéristique de la recomposition des structures démographiques mondiales, illustrée par les cas de l'Inde et de la Chine, est une réduction relative des effectifs féminins, consécutive à la diffusion des pratiques de sélection sexuelle prénatale facilitées par le développement de l'utilisation des techniques d'imagerie médicale, jointe à la surmortalité relative observée chez les petites filles dans certains pays. Alors que la plus grande espérance de vie des femmes a, presque partout dans le monde, entraîné une féminisation progressive des populations, les déséquilibres de sexe à la naissance et, dans une moindre mesure, la surmortalité féminine ont provoqué dans de nombreux pays d'Asie et d'Europe de l'Est un gonflement de la proportion de la population masculine. Ainsi, on estime aujourd'hui à près de 110 millions les « femmes manquantes », qui représentent l'écart entre le nombre de femmes observé dans ces pays, et celui déduit de la proportion des sexes observée ailleurs dans le monde. L'immense majorité de ces femmes auraient dû être recensées en Chine et en Inde, pays où ces déséquilibres sont les plus massifs. Leur absence explique en particulier pourquoi la population du monde compte aujourd'hui un excédent de 59 millions d'hommes alors que les femmes devraient numériquement prédominer du fait de leur espérance de vie globalement plus élevée.

Cette anomalie démographique inédite provient des comportements discriminatoires à l'égard des filles avant (notamment par des avortements sélectifs selon le sexe) et après la naissance (du fait d'une moindre attention portée aux filles en matière de soins et d'alimentation débouchant sur des décès prématurés). Ces derniers découlent de la préférence traditionnelle pour les garçons au sein des familles, dans un contexte marqué en outre par la baisse de la fécondité et le développement d'un secteur de santé privé offrant les techniques de sélection prénatale. Affectant principalement les générations les plus jeunes, ce déficit considérable de femmes ne disparaîtra pas avant plusieurs décennies, y compris dans l'hypothèse d'une résorption rapide des pratiques discriminatoires vis-à-vis des petites filles. Il provoquera dans le futur un surplus relatif d'hommes parmi les adultes avec des conséquences sociétales mal connues.



*

**

Les caractéristiques principales de la démographie du monde en développement sont connues : après le recul rapide de la mortalité, l'accroissement naturel y a subi une forte accélération, laquelle a provoqué une croissance soutenue de la population telle que les pays développés n'en avaient jamais connue. Cette croissance des pays pauvres, tant que la fécondité y restait à un haut niveau, a longtemps été source d'inquiétude, mais le tableau de la situation actuelle autorise à un optimisme relatif. Les plus formidables vagues historiques d'accroissement de la population qui se sont déroulées durant les dernières décennies n'ont pas entraîné de catastrophe majeure. Le seul bilan de l'allongement de la vie humaine et de la réduction de la fécondité en témoigne. Il repose notamment sur des progrès parallèles enregistrés en termes de disponibilité en nourriture par habitant, en durée moyenne de scolarisation et en production économique. La densification rurale et l'urbanisation rapide ont entièrement participé à cet essor des ressources humaines et productives. Les tendances démographiques que projettent les scénarios des Nations Unies semblent à de nombreux titres raisonnables pour au moins quelques décennies et il faudrait pour les inverser l'intervention de conflits à large échelle ou de phénomènes environnementaux ou épidémiologiques dramatiques. Certains semblent affleurer, en raison par exemple de l'épuisement de certaines ressources ou de la perspective des changements climatiques, mais la vérité est qu'ils échappent tout autant à nos capacités de prédiction que les mécanismes correctifs inverses que représentent les avancées scientifiques et technologiques, la coopération internationale renforcée ou encore les réponses adaptatives des systèmes de production.

À l'évidence, la diversification des trajectoires démographiques donne à penser que la convergence des situations régionales ou nationales sera très lente. Pourtant, il y a trente ans, des pays d'Asie comme l'Indonésie ou le Bangladesh avaient par exemple de nombreux points communs avec ceux d'Afrique subsaharienne. Le décrochage des trajectoires asiatiques qui est intervenu depuis a été profond et aura naturellement un effet cumulatif sur le régime démographique et le développement économique durant les décennies à venir.

Ainsi, alors que la contraction de la population et un vieillissement accéléré pointent à l'horizon de nombreux pays industrialisés et concerneront bientôt de nombreux pays d'Asie, la plupart des pays d'Afrique subsaharienne émergent à peine d'une phase prétransitionnelle marquée par des niveaux élevés de fécondité et de mortalité. L'Asie, résolument passée en cinquante ans du côté des pays les plus dynamiques économiquement, va résorber une part importante de son écart avec le monde développé et engranger de ce fait certains des bénéfices du bonus démographique. Mais nous assistons dans le même temps à un creusement des inégalités socio-économiques, notamment du fait de la croissance démographique toujours forte à venir

en Afrique¹³. En Afrique subsaharienne, la transition démographique s'opère dans un contexte socio-économique peu favorable, caractérisé par les niveaux de vie les plus bas, les plus faibles taux de scolarisation et des perspectives économiques souvent assez pessimistes. Les mécanismes d'auto-ajustement démographique, par la migration ou encore par la recomposition des structures par âge, n'y opèrent encore que de manière assez marginale et ne seront pas à même d'inverser, dans un avenir proche, la charge que la croissance démographique fait peser sur les ressources des ménages et des États. Ce qui ouvre un vaste champ de réflexion pour favoriser les interventions visant à améliorer la santé et le bien-être dans ces régions les plus défavorisées du globe.

(13) L'Afghanistan est le seul pays dans le reste du monde à présenter une trajectoire démographique caractérisée par des taux de croissance aussi spectaculaires.



La Division de la population des Nations Unies

Le tableau dressé dans ce chapitre se fonde principalement sur les estimations démographiques des Nations Unies, dont la Division de la population procède à une mise à jour régulière. Pour un grand nombre de pays, il s'agit simplement de la reprise des chiffres des recensements et des tendances démographiques annuelles (décès, naissances, migrations) évaluées à partir de l'état civil, des enregistrements résidentiels ou des statistiques migratoires. Mais dans de nombreux pays, ces données détaillées sont trop éparpillées pour permettre de reconstituer des séries, quand elles ne font pas tout simplement défaut en raison de la tenue trop irrégulière des recensements ou de l'absence de statistiques d'état civil fiables et régulièrement publiées. La Division de la population utilise alors tous les indicateurs indirects disponibles, notamment les enquêtes sur échantillon, pour recomposer ces tendances démographiques pour chaque pays et chaque période quinquennale.

L'avantage principal de cette source est le caractère exhaustif des estimations démographiques nationales. Deux atouts complémentaires des séries statistiques des Nations Unies résident dans la reconstitution rétrospective des tendances démographiques de 1950 à nos jours et dans l'élaboration de différents scénarios de projections démographiques jusqu'en 2100. Demeurent bien entendu de nombreuses inconnues sur les tendances futures, aussi difficiles à maîtriser que l'éventuelle stabilisation de la fécondité, l'allongement de l'espérance de vie et l'effet des crises épidémiques, environnementales ou géopolitiques à venir. C'est la raison pour laquelle les migrations internationales, phénomène hautement imprévisible, ne peuvent guère être projetées de manière fiable sur le long terme.

Les Nations Unies offrent donc un ensemble de données sur 150 ans (1950-2100) pour 232 pays, y compris le Vatican et l'archipel des Tokelau. Les données fournies par la dernière série d'estimations publiée en mai 2011 (*World Population Prospects: The 2010 Revision*) comprennent notamment les effectifs par sexe et âge, ainsi que les estimations des niveaux de mortalité, de fécondité et des migrations internationales. Une source alternative est l'*International Data Base* produite par le Bureau du recensement américain pour 1950-2050, mais il s'agit d'une série d'estimations moins détaillée.

Cet horizon temporel désormais étendu de 2050 à 2100 peut sembler excessif, tant les pronostics de croissance démographiques pour la fin de siècle apparaissent audacieux. Mais il s'agit là plus de simulations sur le mode « *what-if* », et si ?, que de prévisions démographiques.

La Division de la population des Nations Unies complète ces séries par des estimations sur l'urbanisation, la nuptialité et la pratique contraceptive. Des informations complémentaires sur la mortalité (table de mortalité) et l'épidémiologie (causes de décès) sont systématiquement rassemblées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Des analyses démographiques et économiques à l'échelle mondiale sont également publiées sous forme de rapports annuels par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Onusida et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (Unicef), qui produisent également des bases de données à caractère démographique.

Références bibliographiques

- Attané Isabelle, Barbieri Magali**, « La démographie de l'Asie de l'Est et du Sud-Est des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, vol. 64 (n° 1), p. 7-154, 2009.
- Bloom David E., Canning David et Sevilla Jaypee**, *The Demographic Dividend: A New Perspective on the Economic Consequences of Population Change*, Rand, Santa Monica, 2003.
- Bloom David E.**, "7 Billion and Counting", *Science*, vol. 333 (n° 6042), 29 juillet 2011, p. 562-569.
- Bongaarts John P. et alii**, "Global Trends in AIDS Mortality", in *International Handbook of Adult Mortality*, Springer Netherlands, Dordrecht, p. 171-183, 2011.
- Dyson Tim**, *Population and Development: The Demographic Transition*, Zed Books, Londres, New York, 2010.
- Guilmoto Christophe Z.**, « La parenté, le marché et l'État face à l'aversion pour les filles en Asie », *Hérodote*, n° 136, 2010, p. 166-184.
- Guilmoto Christophe Z., Sandron Frédéric**, *Migration et développement*, coll. Les études, La Documentation française, Paris, 2003.
- Lam David**, "How the World Survived the Population Bomb: Lessons from 50 Years of Extraordinary Demographic History", *Demography*, vol. 48 (n° 4), 2011, p. 1231-1262.
- Lee Ronald**, "The Outlook for Population Growth", *Science*, vol. 333 (n° 6042), 29 juillet 2011, p. 569-573.
- Lutz Wolfgang, Sanderson Warren et Scherbov Serguei**, "The End of World Population Growth", *Nature*, vol. 412, 2001, p. 543-545.
- Lutz Wolfgang, K. C. Samir**, "Global Human Capital: Integrating Education and Population", *Science*, vol. 333 (n° 6042), 29 juillet 2011, p. 587-592.
- Sippel Lilli et alii**, *Africa's Demographic Challenges. How a Young Population Can Make Development Possible*, Berlin Institute for Population and Development, Berlin, 2011.
- Tabutin Dominique, Schoumaker Bruno**, « La démographie de l'Afrique au sud du Sahara des années 1950 aux années 2000 », *Population*, vol. 59 (n°s 3-4), 2004, p. 521-622.
- Tabutin Dominique, Schoumaker Bruno**, « La démographie du monde arabe et du Moyen-Orient des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, vol. 60 (n°s 5-6), 2005, p. 611-724.
- United Nations**, *World Population Ageing 2007*, Population Division, New York, 2007.
- United Nations**, *World Urbanization Prospects, the 2009 Revision*, Population Division, New York, 2010.
- United Nations**, *World Population Prospects: The 2010 Revision*, Population Division, New York, 2011 (<http://esa.un.org/unpd/wpp>).
- Véron Jacques**, *L'urbanisation du monde*, La Découverte, Paris, 2006.
- Véron Jacques**, « La démographie de l'Asie du Sud des années 1950 aux années 2000. Synthèse des changements et bilan statistique », *Population*, vol. 63 (n° 1), 2008, p. 7-92.



CHAPITRE 2

Population et environnement : 50 ans de débat

FRÉDÉRIC SANDRON

Après avoir été très débattue dans les décennies 1960 et 1970, la question des relations entre la population et l'environnement a resurgi récemment sur le devant de la scène médiatique et politique par l'entremise des inquiétudes relatives au changement climatique et à la raréfaction des ressources naturelles et des matières premières. À la mondialisation des échanges se superpose la globalisation des impacts des activités humaines sur l'environnement, notamment en matière de climat sur l'ensemble de la planète, quels que soient les lieux d'émission des gaz à effet de serre. En revanche, en fonction des conditions locales, les événements climatiques ne sont pas les mêmes, pas plus que la capacité de réaction des populations. Avec la montée de la température moyenne, le stress hydrique¹ sera par exemple un enjeu majeur pour le continent africain, mais aussi pour le continent sud-américain qui voit ses glaciers régresser de manière continue. Les risques environnementaux sont loin d'être identiques pour les populations du Nord et celles du Sud.

L'objet de ce chapitre est donc de s'intéresser aux enjeux contemporains que représentent les impacts des activités humaines sur l'environnement, avec un accent particulier porté aux populations et aux pays du Sud. Pour cela, dans un premier temps, nous examinerons la manière dont les scientifiques et les politiques ont considéré les relations entre la population et l'environnement au cours des cinquante dernières années, c'est-à-dire depuis la prise de conscience que l'épuisement des ressources naturelles et la dégradation de l'environnement pouvaient être des facteurs de remise en cause du modèle de croissance économique en vigueur. Ensuite, nous verrons comment ce schéma général se décline sous des formes particulières dans les pays du Sud. Que ce soit en termes de consommation, de production, d'échanges ou tout simplement de conditions de vie, la nature et l'ampleur des liens entre la population et l'environnement n'y sont en effet pas les mêmes que dans les pays développés. Enfin, de par les enjeux majeurs démographiques, économiques, sociaux et

(1) Le stress hydrique décrit une situation pendant laquelle la demande en eau dépasse la quantité disponible ou quand la qualité de l'eau en interdit ou en limite l'usage.



politiques qu'elles représentent, les migrations en lien avec l'environnement seront étudiées à la fois dans leurs composantes internes et internationales. La notion de « réfugié climatique » sera discutée.

■ La relation population-environnement des années 1960 jusqu'à aujourd'hui

À partir de la fin des années 1960, une série d'ouvrages et de rapports ont dénoncé les aspects négatifs que pouvait revêtir une forte croissance démographique sur les ressources naturelles et sur l'environnement. Les politiques de planification familiale mises en place à partir de cette époque dans les pays du Sud se sont en partie inspirées de cette argumentation. Ensuite, dans les années 1980, les modes de consommation et de production ont été identifiés comme des variables clés dans les impacts humains sur le devenir de la planète. C'est davantage au cours de la décennie 1990, dans une approche portée par le concept de « développement durable », que la variable démographique a été intégrée comme une composante parmi d'autres dans les dynamiques environnementales, au même titre que l'économique, le politique, le foncier, les relations sociales...

50

Depuis ces premières réflexions menées il y a cinquante ans, la situation démographique et économique mondiale a changé et plusieurs pays émergents connaissent à la fois des modes de consommation de plus en plus polluants et une croissance démographique soutenue, tandis que les pays occidentaux peinent à maintenir leur population à un niveau stable. Dans un contexte d'environnement global menacé et de pression sur les ressources naturelles qui mobilise au niveau international la communauté scientifique et politique, la relation population-environnement est à nouveau sous les feux des projecteurs.

■ Le catastrophisme des années 1960-1970

En 1960, le célèbre cybernéticien Heinz von Foerster et ses collègues publient un article intitulé « *Doomsday* »², c'est-à-dire le « Jour de l'apocalypse » ou le « Jour du jugement dernier ». Paru dans la prestigieuse revue *Science*, cet article stipule qu'à la date du 13 novembre 2026, l'effectif de la population humaine tendra vers l'infini si le taux de croissance démographique reste identique. Après une démonstration mathématique, l'argumentation se poursuit, non pas sur les hypothèses qui permettent d'arriver à cette conclusion mais sur l'existence de deux comportements face à ce constat : il y a, d'un côté, les optimistes qui voient dans cet afflux de population

(2) Von Foerster Heinz, Mora Patricia M., Amiot Lawrence W., "Doomsday: Friday, 13 November, A.D. 2026", *Science*, vol.132, n° 3436, 1960, p. 1291-1295.

de nouveaux consommateurs, donc de nouveaux débouchés et, de l'autre, les pessimistes qui eux voient dans cette croissance démesurée l'utilisation et l'épuisement de toutes les ressources naturelles et l'empoisonnement de l'atmosphère terrestre. Les premiers croient que le progrès technique pourra sauver la planète tandis que les seconds pensent que le rythme des découvertes scientifiques et industrielles ne suffira pas à assurer la survie de la population. La solution proposée dans l'article est la limitation des naissances, par la loi ou par la taxation des familles. Une autre alternative est proposée en conclusion, qui est celle de l'émigration... dans l'espace ! Si von Foerster avait paraît-il un sens de l'humour assez prononcé (la date du 13 novembre coïncidait avec celle de son anniversaire...), il n'en reste pas moins que l'idée explicite de l'article consistait à montrer que l'environnement était de moins en moins tributaire des forces de la nature et de plus en plus des forces sociales. En ce sens, si l'on était insatisfait de la situation environnementale, l'on devait agir sur les comportements humains pour l'infléchir, en l'occurrence les comportements démographiques.

Dans les décennies 1960 et 1970, paraissent de nombreux autres articles et ouvrages sur le thème d'une croissance démographique néfaste pour le développement et l'environnement. Parmi les plus célèbres, on peut citer le livre de Paul Ehrlich *The Population Bomb* paru en 1968 et le rapport Meadows en 1972 *Limits to Growth* traduit en français sous le titre *Halte à la croissance*³. Le rapport Meadows, écrit par une équipe de chercheurs du *Massachusetts Institute of Technology* à la demande du Club de Rome⁴, popularisait l'idée du décalage entre une population sans cesse en expansion et un monde fini dans lequel les ressources naturelles sont limitées. On retrouve là une argumentation d'inspiration malthusienne selon laquelle la taille du gâteau étant fixée à l'avance, plus il y a de personnes, plus les parts du gâteau sont petites (voir encadré).

Ces différents travaux ont débouché sur une série de vocables stigmatisant la croissance démographique comme ceux de « surpopulation », d'« explosion démographique » ou encore d'« optimum de population », ce dernier concept étant directement inspiré de celui de « capacité de charge » utilisé dans le monde animal et végétal. Si les méthodes et approches de ce courant néo-malthusien ont été critiquées, leurs idées se sont néanmoins largement diffusées, et ce sont sur elles que la première Conférence sur la population réunie à Bucarest en 1974 à l'initiative des Nations Unies s'appuie pour recommander la mise en place de programmes de limitations des naissances. Face à cette préconisation, il y eut de fortes réserves comme en témoigne le fameux slogan repris par plusieurs pays du Sud selon lequel « la meilleure pilule, c'est le développement », mais malgré ces réticences, les programmes de limitation des naissances

(3) Ehrlich Paul, *The Population Bomb*, Ballantine, New York, 1968, traduction française, *La bombe P*, Fayard, Paris, 1972; *Halte à la croissance ? Rapport sur les limites de la croissance*, Fayard, Paris, 1973.

(4) Club réunissant des économistes, des scientifiques, des hauts fonctionnaires et des industriels de 53 pays qui se donnent pour mission de réfléchir aux solutions à apporter aux problèmes planétaires. Il se réunit pour la première fois à Rome en avril 1968.



se sont imposés dans la majorité des pays du Sud avec, il est vrai, des résultats inégaux. D'un point de vue démographique, on peut noter aussi que ce courant fut dominant à l'époque où la croissance de la population mondiale, et surtout celle des pays du Sud, était maximale, avec des taux respectifs annuels moyens de 2 et 2,5 % sur la période 1965-1970. Même si la transition démographique en cours laissait prévoir une diminution de ces taux de croissance.

L'apologue du banquet

« Un homme qui est né dans un monde déjà occupé, s'il ne lui est pas possible d'obtenir de ses parents les subsistances qu'il peut justement leur demander, et si la société n'a nul besoin de son travail, n'a aucun droit de réclamer la moindre part de nourriture et, en réalité, il est de trop. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert disponible pour lui; elle lui ordonne de s'en aller, et elle ne tardera pas elle-même à mettre son ordre à exécution, s'il ne peut recourir à la compassion de quelques convives du banquet. Si ceux-ci se serrent pour lui faire place, d'autres intrus se présentent aussitôt, réclamant les mêmes faveurs. La nouvelle qu'il y a des aliments pour tous ceux qui arrivent remplit la salle de nombreux postulants. L'ordre et l'harmonie du festin sont troublés, l'abondance qui régnait précédemment se change en disette, et la joie des convives est anéantie par le spectacle de la misère et de la pénurie qui sévissent dans toutes les parties de la salle, et par les clameurs importunes de ceux qui sont, à juste titre, furieux de ne pas trouver les aliments qu'on leur avait fait espérer. »

Thomas Robert Malthus, Essai sur le principe de population, 1803, 2^e édition.

■ La reconnaissance de la complexité de la relation population-environnement

Pour s'opposer aux théories néo-malthusiennes, fut avancée une théorie alternative qui inversait le postulat de départ. La croissance démographique n'était plus un fléau pour l'environnement, elle était au contraire le moteur de sa préservation. Cette idée reposait sur les travaux d'Ester Boserup dont l'ouvrage fondateur de 1965⁵ présentait une analyse historique des rapports entre la croissance démographique et les types de système agricole. E. Boserup expliquait que la croissance démographique est un aiguillon qui va forcer à l'adoption d'un nouveau système agricole plus performant pour permettre de nourrir la population. Dans la thèse boserupienne, comme dans celle de Malthus d'ailleurs, l'homme est plutôt apathique par nature et il préfère utiliser un système agricole moins intensif donc moins exigeant en facteur travail à

(5) Boserup Ester, *The Conditions of Agricultural Growth. The Economics of Agrarian Change under Population Pressure*, Allen and Unwin, Londres, 1965.

moins d'y être contraint, justement par la pression démographique. Dans d'autres travaux, E. Boserup prolonge cette théorie à l'environnement selon le même raisonnement par l'obligation d'adopter des techniques respectueuses de son intégrité⁶. Julian Simon (1981) est aussi un ardent défenseur de cette thèse⁷.

Si les théories néo-malthusiennes et boserupiennes peuvent paraître opposées, elles ont le point commun de ne pas être nuancées, ce qui a valu aux partisans des premières d'être classés comme pessimistes et des secondes comme optimistes. Il faut cependant remarquer que la portée de ces deux théories est extrêmement large, que ce soit dans le temps ou dans l'espace, et que le véritable problème, d'un point de vue scientifique comme politique, est celui de leur transposition à des échelles plus fines. Car, à partir de la fin des années 1980, lorsque les chercheurs se sont penchés de manière plus précise sur des études de cas, il s'est avéré que les relations entre la population et l'environnement ne pouvaient pas se contenter d'être appréhendées en simples termes malthusiens ou boserupiens.

En effet, la multiplication des travaux scientifiques menés sur le terrain aboutissait globalement à plusieurs remises en cause des modèles précédents. Premièrement, ils refusaient d'accabler systématiquement la croissance démographique comme facteur de dégradation de l'environnement. Deuxièmement, pour expliquer l'impact anthropique sur l'environnement, c'est-à-dire l'impact des activités humaines, ils prenaient en compte une série de variables autre que la croissance démographique, comme la technologie, les modèles de consommation, les politiques publiques, la culture, la répartition des terres et des richesses, ou encore les modes d'organisation des communautés. Troisièmement, ils prônaient une approche plus complexe, fondée sur l'interdisciplinarité, indispensable pour aborder la thématique population-environnement. Cet exercice n'est pas toujours évident : Anne Pebley⁸ cite la frustration d'un démographe de renom, Samuel Preston, qui travaillait avec des spécialistes des sciences de la nature qui ne distinguaient l'humain de la fourmi ou de la mouette que par sa capacité supérieure de nuisance sur l'environnement!

Ce sont finalement les modèles de portée trop générale et décrivant de manière simpliste les relations population-environnement qui ont été rejetés. Par exemple, le modèle du « nexus », courant de pensée dominant dans les années 1980, qui postulait une relation directe et systématique entre la croissance démographique rapide, l'augmentation de la pauvreté et la dégradation de l'environnement. Or, les nombreuses études de terrain ont montré que si ce schéma pouvait parfois être vérifié, ce n'était pas toujours le cas⁹. Sur la base de ses propres travaux empiriques, Elinor

(6) Boserup Ester, "Environment, Population, and Technology in Primitive Societies", *Population and Development Review*, vol. 2, 1976, p. 21-36.

(7) Simon Julian, *The Ultimate Resource*, Princeton University Press, Princeton, 1981.

(8) Pebley Anne R., "Demography and the Environment", *Demography*, vol. 35, n° 4, 1998, p. 377-389.

(9) Mathieu Paul, « Population, pauvreté et dégradation de l'environnement en Afrique : fatale attraction ou liaisons hasardeuses ? », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 6, n° 3, 1998, p. 27-34.



Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, a par exemple montré l'importance des modes d'organisation socioéconomique dans la bonne gestion des ressources environnementales collectives¹⁰.

Le concept de « développement durable » proposé en 1987 par le rapport Bruntland¹¹ et vulgarisé par le Sommet de la Terre de Rio en 1992 intégrait ce changement de méthode et de vision. Les recommandations issues de cette conférence reflètent assez bien les préoccupations d'une nouvelle approche politique internationale en matière d'environnement, fondée sur des actions diversifiées touchant les sphères économiques, politiques et imposant des réglementations. Après Bucarest en 1974 et Mexico en 1984, la troisième et dernière Conférence sur la population eut lieu au Caire en 1994. Les politiques anti-natalistes n'y étaient plus d'actualité, la question démographique ayant été considérablement élargie. Les gouvernements ont alors reconnu que les droits humains et l'égalité des sexes devaient guider tous les programmes liés à la population et au développement, y compris ceux qui visaient à protéger l'environnement. L'accent était mis sur la nécessité de satisfaire les besoins de chaque femme et de chaque homme plutôt que de réaliser des objectifs démographiques.

■ La variable démographique face aux nouvelles problématiques environnementales

54

Dans les années 2000, la forte croissance économique de pays du Sud émergents et très peuplés, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, a remis sur le devant de la scène la question de la population. En effet, les émissions de gaz à effet de serre, responsables du changement climatique, sont à la fois liées à l'effectif de la population totale et à son niveau de vie. C'est ainsi que, selon les données du *Global Carbon Project*, depuis le milieu des années 2000, la Chine devance les États-Unis dans l'émission totale de CO₂ et les pays en développement émettent désormais plus de la moitié de ces rejets.

Si l'on suit l'évolution de la Chine au cours de la dernière décennie, sa croissance économique a été bien supérieure à celle de sa croissance démographique. Or, le niveau de développement économique est un excellent indicateur de rejet de polluants dans l'atmosphère. C'est donc à des changements dans les modes de production et de consommation, dans des déplacements toujours plus nombreux et dans l'utilisation accrue des transports qu'il faut chercher la source principale de l'augmentation de l'émission de CO₂ en Chine. La variable démographique n'apparaît alors au niveau global que comme un facteur multiplicateur de cet impact environnemental. L'émission par tête demeure quatre fois moindre pour un Chinois que pour un habitant des États-Unis.

(10) Ostrom Elinor, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.

(11) « Notre avenir à tous », Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Nations Unies, 1987.

Un changement majeur dans le débat population-environnement contemporain est donc lié au fait que certains pays émergents combinent à la fois des taux de croissance économique et des effectifs de population élevés. Dans les années 1960, schématiquement, les pays du Nord étaient les principaux pollueurs mais étaient relativement peu peuplés, tandis que les pays du Sud étaient très peuplés et en forte croissance démographique mais n'avaient qu'un impact limité sur la pollution globale du fait de leur faible développement économique.

C'est dans ce contexte que des voix s'élèvent à nouveau pour réexaminer la question des relations entre croissance démographique et environnement. C'est le cas par exemple du rapport du Fonds des Nations Unies pour la population, publié en novembre 2009¹². Ce rapport rappelle que la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire en 1994 a marqué un tournant dans l'histoire de la population et du développement par la reconnaissance du fait que la population n'était pas uniquement une affaire de chiffres mais aussi de personnes. Il réaffirme que si un contrôle de la croissance démographique devait être opéré, il devrait reposer sur les droits humains, notamment ceux qui permettent aux individus de réaliser leur souhait en matière de reproduction et de santé reproductive. Le schéma proposé dans ce rapport relie la fécondité, le droit des femmes et l'environnement selon l'enchaînement suivant : une fécondité trop élevée et non désirée, associée à des inégalités de genre, accroît la vulnérabilité des femmes, que ce soit d'un point de vue sanitaire, économique ou social. Cette vulnérabilité accrue entraîne à son tour une moindre capacité de résistance aux changements climatiques et aux événements climatiques extrêmes, comme en témoignent les études sur la surmortalité féminine en cas de catastrophe naturelle.

Un enjeu fondamental dans la question de l'adaptation au changement climatique et aux problèmes d'environnement global sera donc d'appréhender la marge de manœuvre des États et des organismes internationaux dans leur volonté de contrôler ou non les dynamiques démographiques, c'est-à-dire aussi bien la fécondité, que les migrations et la répartition spatiale de la population sur un territoire donné. Un argument de plus en plus utilisé, que l'on retrouve par exemple dans le rapport précité, est de constater que les pays ayant contrôlé leur fécondité disposent aujourd'hui d'un délai supplémentaire pour s'adapter aux changements climatiques en cours et à venir. Selon cette perspective, si la croissance de la population n'est pas la principale responsable des problèmes d'environnement, son ralentissement peut cependant demeurer un moyen d'allonger les délais d'adaptation aux crises environnementales.

(12) Fonds des Nations Unies pour la population, *Face à un monde qui change : les femmes, la population et le climat*, 2009.



■ Les populations du Sud face aux questions environnementales

Les indicateurs démographiques, économiques, sanitaires et sociaux sont très révélateurs des différences fondamentales existant entre les pays développés et ceux en développement. En référence au rapport 2010 du Programme des Nations Unies pour le développement¹³, si l'on considère les pays de l'OCDE et les pays les moins développés, une première distinction concerne l'espérance de vie qui est de 80,3 ans pour les premiers et 57,7 ans pour les seconds. Le taux de mortalité maternelle y est respectivement de 8 décès pour 100 000 naissances vivantes contre 786 et l'indice synthétique de fécondité de 1,6 contre 4,1 enfants par femme. Le revenu national brut moyen par habitant des pays de l'OCDE est estimé, en 2008, à 37 077 dollars pour seulement 1 393 dollars dans les pays les moins développés. Les habitants des pays du Sud sont en outre davantage exposés à la vulnérabilité et ne disposent que d'une faible palette de choix dans leurs décisions quotidiennes.

Cette situation est en partie liée à des conditions environnementales difficiles, voire parfois hostiles, quant au lieu de vie de ces populations¹⁴. Dans un contexte de forte croissance démographique et de répartition inégalitaire des terres, il en est résulté des problèmes écologiques croissants de désertification, de salinisation des sols ou d'érosion. En retour, la pauvreté et la vulnérabilité des populations entraînent des risques accrus face à la survenue d'événements climatiques extrêmes. Ainsi que l'indique un rapport des Nations Unies sur la réduction des risques de catastrophe¹⁵, le risque de mourir lors d'un cyclone ou d'inondations a diminué dans le monde depuis vingt ans, sauf dans les pays pauvres et dans lesquels généralement la gouvernance est fragile. De même, la sécheresse se ressent de manière beaucoup plus aiguë pour les ménages ruraux des pays du Sud dont les moyens de subsistance et les revenus ne dépendent que de l'agriculture pluviale. Pour mieux en saisir les enjeux, il est donc fondamental de prendre en compte cette asymétrie entre pays développés et pays en développement face aux relations population-environnement.

(13) PNUD, *Rapport sur le développement humain 2010. La vraie richesse des nations : les chemins du développement humain*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, 2010.

(14) Maire Richard, Pomel Simon, Salomon Jean-Noël (dir.), *Enregistres et indicateurs de l'évolution de l'environnement en zone tropicale*, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux, 1994.

(15) *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2011. Révéler le risque, redéfinir le développement*, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies, Genève.

■ Le local et le global

« Penser global, agir local », déclarait il y a quarante ans l'écologiste René Dubos¹⁶. Sous l'éclairage des avancées scientifiques mesurant l'impact des activités anthropiques sur l'environnement global, le couple global-local resurgit dans le contexte de la mondialisation. Synonyme de l'accroissement des flux de marchandises, de services, de savoirs, de communication et de capitaux au niveau international, celle-ci agit en effet directement sur l'environnement. Le volume sans cesse croissant des échanges entraîne une redistribution des lieux de production là où les conditions sont les plus avantageuses, que ce soit du point de vue des salaires, de la législation sur le travail ou sur les normes environnementales. Le contrecoup est que la circulation physique des marchandises à travers le monde engendre à son tour un accroissement important de l'émission de CO₂. Il faut cependant rester prudent dans les interprétations car il existe aussi de ce point de vue des effets positifs de la mondialisation. On peut noter par exemple que la spécialisation, si elle entraîne des circuits de fabrication et de distribution plus longs, permet des économies d'échelles, une meilleure allocation des ressources et donc de meilleurs rendements. La croissance économique et le développement technologique, générateurs de pollution, permettent aussi des progrès en matière de promotion de nouvelles énergies et de techniques moins polluantes. Toujours est-il qu'au niveau global, les émissions de CO₂ sont toujours en augmentation puisque, selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹⁷, entre 1970 et 2004, les émissions mondiales de gaz à effet de serre imputables aux activités humaines ont augmenté de 70 %.

57

Si la situation mondiale en la matière ne s'améliore globalement pas, localement en revanche les situations sont très variables selon le degré de développement des pays. En matière de pollution atmosphérique, les grandes villes des pays du Nord ont réalisé des progrès notables en cessant ou en diminuant les activités industrielles au sein des agglomérations, en utilisant des technologies moins polluantes et en appliquant une législation plus sévère. L'épisode du *smog* londonien, contraction de *smoke* (fumée) et de *fog* (brouillard), en décembre 1952 a largement marqué les esprits. Ce fut une catastrophe écologique majeure au cours de laquelle 12 000 personnes trouvèrent la mort¹⁸, à la suite d'une conjonction de facteurs météorologiques (anticyclone, basses températures) et anthropiques parmi lesquels les émissions de particules des industries environnantes, le chauffage individuel au charbon et la circulation automobile. Cet événement a eu au moins le mérite de déclencher une prise de conscience des

(16) Dubos René, *Les Dieux de l'écologie*, Fayard, Paris, 1973.

(17) GIEC, *Changements climatiques 2007. Rapport de synthèse*, Organisation météorologique mondiale, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Genève, 2008, 103 p.

(18) Davis Devra L., Bell Michelle L., Fletcher Tony, "A Look Back at the London Smog of 1952 and the Half Century since", *Environmental Health Perspectives*, vol. 110, n° 12, 2002, p. a734-a735.



politiciens, des scientifiques et des citoyens quant aux problèmes liés à la pollution urbaine. Le Gouvernement britannique a alors mis rapidement en application, en 1956, le *Clean Air Act*¹⁹ pour améliorer cette situation.

En revanche, au cours de cette même période post-Seconde Guerre mondiale, les pays du Sud ont connu une urbanisation accélérée et les grandes mégapoles se sont développées. De nombreuses villes se sont industrialisées et sont largement arpentées par des véhicules motorisés et désormais c'est sur des villes comme Mexico, Santiago, Bangkok, Le Caire, Lagos ou de nombreuses villes chinoises que plane le *smog*. À cause des particules en suspension, les effets de court et de long terme se conjuguent pour peser de manière délétère sur l'état de santé des populations locales. Dans les pays du Sud, un autre fléau est l'utilisation de combustibles solides (bois, charbon de bois, fumiers, résidus agricoles, etc.) pour la cuisson des aliments, leurs émanations provoquent asthme, pneumonie, cécité ou cancer du poumon. Cette pratique ne concerne pas moins de 2,4 milliards d'individus et constitue la quatrième cause de mortalité et de morbidité dans les pays pauvres, causant le décès d'environ 1,6 million de personnes par an²⁰. Un autre exemple permettant de mieux saisir les différences de vulnérabilité des habitants des pays du Sud est fourni par les statistiques du nombre de personnes victimes de catastrophes naturelles dans le monde²¹. Sur la période 2000-2009, parmi les pays qui présentent des taux annuels moyens supérieurs à 20 000 habitants touchés pour un million de personnes, ne figure aucun des 42 pays à développement humain très élevé, on en dénombre 4 parmi les 43 pays à développement humain élevé, 17 dans les 42 pays à développement humain moyen et 18 dans les 42 pays à développement humain faible²².

■ Atténuation et adaptation

Le réchauffement climatique est une conséquence majeure des émissions accrues de gaz à effet de serre. La température des continents et des océans augmente, l'étendue des zones couvertes de glace et de neige diminue et le niveau moyen de la mer s'élève. Ces phénomènes perturbent gravement certains écosystèmes et réseaux hydrologiques. Ils induisent des modifications dans la répartition géographique des espèces animales et végétales ainsi que dans leur cycle saisonnier. Au-delà de la remontée de la température moyenne à la surface du globe, une autre conséquence du changement climatique est l'accroissement prévisible de la fréquence et de l'intensité des événements

(19) Il réglemente l'émission de fumée opaque qui devient un délit si elle dépasse une durée limite fixée par la loi, et le type d'installations agréées.

(20) Banik Bijoy Krishna, "Female Perceptions of Health Hazards Associated with Indoor Air Pollution in Bangladesh", *International Journal of Sociology and Anthropology*, vol. 2, n° 9, 2010, p. 206-212.

(21) Les catastrophes naturelles comprennent les périodes de sécheresse, les séismes, les épidémies, les températures extrêmes, les inondations, les infestations d'insectes, les tempêtes, le réveil des volcans et les feux sauvages (PNUD, *op. cit.*, 2010).

(22) PNUD, 2010, *op. cit.*

climatiques extrêmes²³. Épisodes de grande chaleur ou de froid intense, pluies diluviennes ou absence de pluie, tempêtes et ouragans vont ainsi fragiliser encore davantage les populations des pays en développement qui concentrent la quasi-totalité des victimes des catastrophes naturelles. 98 % des 211 millions de personnes touchées chaque année par une catastrophe naturelle entre 1991 et 2000 étaient localisées dans des pays en développement²⁴, du fait de situations de vulnérabilité, de pauvreté et d'absence de politique de prévention. Concernant les cyclones tropicaux, bien que les pays à revenu élevé représentent 39 % du risque d'exposition à l'échelle mondiale, ils ne sont concernés que par 1 % de la mortalité, tandis que les pays à faible revenu, qui ont un risque d'exposition de 13 %, concentrent 81 % de la mortalité²⁵.

La prise de conscience politique et les avancées dans les connaissances scientifiques en matière d'impact anthropique sur le climat ont débouché sur un consensus autour de la nécessité d'agir pour remédier aux problèmes d'environnement global qui risquaient de compromettre le développement durable de la planète, ou tout au moins d'une bonne partie des pays. Une première stratégie adoptée a été celle de l'*atténuation*, dont les principes généraux ont été décidés lors de la signature de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1992 et du protocole de Kyoto en 1997. L'idée principale était que les pays diminuent de leur plein gré leurs émissions de gaz à effet de serre selon un rythme qui leur convienne. Cependant, le protocole de Kyoto n'est entré en vigueur qu'en 2005 et s'est heurté à la difficulté d'appliquer de véritables mesures coercitives. L'inertie des comportements, la volonté de poursuivre le développement économique et la très longue durée de vie des particules des gaz à effet de serre dans l'atmosphère ont fait prendre conscience aux politiques et aux scientifiques que cette solution de l'atténuation ne pouvait être la seule envisagée sur le long terme. C'est pourquoi une nouvelle approche visant à créer les meilleures conditions d'*adaptation* possibles des sociétés humaines aux changements climatiques et à leurs conséquences a été développée depuis la décennie 2000.

Selon Olivier Godard²⁶, en matière d'atténuation, on serait passé du « c'est trop tôt », quand les travaux scientifiques ne donnaient pas encore de résultats absolument certains, au « c'est trop tard » une fois que ce fut le cas. L'auteur liste une série d'attitudes observées depuis une vingtaine d'années qui ont mené à l'inaction en matière d'atténuation, depuis le déni du changement climatique anthropique à la croyance en la toute-puissance salvatrice du progrès économique en passant par la

(23) Zolina Olga, Detemmerman Valery, Trenberth Kevin, "Improving the Accuracy of Estimation of Climate Extremes", *EOS Transactions American Geophysical Union*, vol. 91, n° 51, 2010, p. 506.

(24) UN-Habitat, *Global Report on Human Settlements. Enhancing Urban Safety and Security*, United Nations Human Settlements Programme, Earthscan, Londres, 2007.

(25) *Réduction des risques de catastrophe : bilan mondial 2009. Risques et pauvreté dans un climat en évolution*, Stratégie internationale de prévention des catastrophes des Nations Unies, Genève.

(26) Godard Olivier, « Cette ambiguë adaptation au changement climatique », *Natures Sciences Sociétés*, vol. 18, n° 3, 2010, p. 287-297.



théorie du complot. Évidemment, la différence entre atténuation et adaptation est fondamentale : en résumé, l'atténuation concerne les pollueurs aujourd'hui, l'adaptation les pollués demain. Et en arrière-plan, ce sont à nouveau les relations entre pays développés et pays en développement qui resurgissent, les premiers étant largement responsables des stocks de CO₂ émis depuis la Révolution industrielle du XIX^e siècle, les seconds arguant d'un droit similaire au développement. Le concept de « dette écologique » a même été vulgarisé au-delà des cercles écologistes et militants. Cette dette est celle qu'auraient contractée les pays du Nord envers les pays du Sud à cause de leur responsabilité historique dans le processus du réchauffement climatique. Le concept est parfois étendu à l'attitude plus générale des pays du Nord vis-à-vis des pays du Sud en matière d'environnement, d'exploitation des ressources minières et agricoles, d'exportation des déchets, d'appropriation de brevets sur le vivant, pendant la colonisation et après. Un autre concept, celui de « l'empreinte écologique » permet de quantifier l'impact de la consommation des habitants d'un pays sur l'environnement. Elle se mesure par la « superficie biologiquement productive de terre et de mer nécessaire à la régénération des ressources consommées par un pays ». Avec 9 hectares par habitant en 2006, les États-Unis consomment 4,5 fois les niveaux propices à la soutenabilité environnementale mondiale. Pour avoir un ordre d'idée, l'empreinte écologique de consommation d'un Chinois est de 1,8 hectare et celle d'un Haïtien de 0,5 hectare²⁷.

Dans sa première version, qui s'achève en 2012, le protocole de Kyoto sur les réductions d'émission ne concerne pas les pays du Sud. Mais la question de l'attitude à adopter dans le futur est un sujet de débats intenses au niveau international et elle se décompose de la manière suivante : comment réduire globalement les émissions de gaz à effet de serre ? Comment partager cette réduction d'émission entre les pays ? Dans un souci d'accession à un niveau minimal de développement pour tous les pays, il ne serait pas choquant que les pays les plus pauvres puissent augmenter dans un premier temps leur empreinte écologique²⁸. En réalité, ce qui se dessine est une complexification des positions et des solutions, ce qui n'est guère étonnant en regard de l'ampleur des enjeux et de la difficulté de résolution des problèmes d'environnement global. Ainsi, la négociation risque de porter de manière accrue sur la façon dont les pays du Nord peuvent aider au développement des pays du Sud dans une optique de moindre pression sur l'environnement mais aussi en leur permettant une meilleure adaptation aux catastrophes naturelles. Concrètement, il s'agit de mieux orienter vers les pays du Sud les transferts financiers, technologiques et de savoir-faire afin de renforcer la capacité d'adaptation des pays et des populations. Pour ce faire, il semble que les stratégies mixtes d'atténuation et d'adaptation visant à diminuer l'impact des catastrophes soient les plus efficaces, surtout si elles permettent

(27) PNUD, 2010, *op. cit.*

(28) Kitzes Justin, Wackernagel Mathis, Loh Jonathan, Peller Audrey, Goldfinger Steven, Cheng Deborah, Tea Kallin, "Shrink and Share: Humanity's Present and Future Ecological Footprint", *Philosophical Transactions of the Royal Society, B*, vol. 363, n° 1491, 2008, p. 467-475.

des inflexions dans leur propre redéfinition en cas d'évolution au fil du temps des dangers, des technologies ou des coûts. Ainsi, on peut agir de concert en essayant de diminuer préventivement l'impact des événements (construction de digues), en les prévoyant au mieux (système d'alerte), en anticipant la prise en charge immédiate des victimes (organisation des secours), mais aussi leur prise en charge post-catastrophe (prévision d'abris temporaires, assurance financière...).

Comme illustration, l'écosystème forestier est intéressant car il comporte à la fois des aspects d'atténuation et d'adaptation²⁹. De manière directe, la reforestation, l'entretien des forêts ou même l'arrêt de la déforestation sont garants d'une meilleure capture des gaz à effet de serre et participent au mécanisme de l'atténuation. Inversement, la déforestation, les feux de forêt et les arbres arrachés par les tempêtes sont une source supplémentaire d'émission de dioxyde de carbone. Planter et entretenir les forêts a donc des effets sur l'atténuation mais peut en avoir aussi sur l'adaptation en prémunissant les écosystèmes et les populations face à la survenue d'événements climatiques et à leurs conséquences. Ainsi, les forêts limitent l'érosion des terres en cas de fortes pluies, elles diminuent l'intensité des vents dans les terres et sur les littoraux, elles fournissent des possibilités de ressources alimentaires en cas de mauvaise récolte. Aussi de nombreux pays du Sud ont pris conscience de l'importance des forêts dans leur processus de développement durable, de leur valeur économique et environnementale mais aussi de manière croissante de leur valeur d'adaptation³⁰.

■ Migration et environnement

Les études qui visent à estimer les impacts du changement climatique ou des différents stress environnementaux sur les migrations se sont récemment multipliées. Le rapport 2009 de l'Organisation internationale pour les migrations cite comme estimation la plus courante le chiffre de 200 millions de personnes déplacées d'ici les quarante prochaines années si rien n'est fait pour atténuer les effets des perturbations environnementales en cours. Les premières questions qui se posent sont de savoir qui va migrer, de quel endroit vers quel autre, dans quelles conditions, de manière temporaire ou définitive.

En sens inverse, on peut aussi s'intéresser à l'impact de la migration sur l'environnement. Pour cela, il faut prendre en compte l'intensité et la direction des flux

(29) Les forêts sont ce qu'on appelle des « puits de carbone », c'est-à-dire « un réservoir, naturel, ou artificiel qui absorbe le carbone de l'atmosphère et donc contribue à diminuer la quantité de CO₂ atmosphérique. [...] Les principaux puits sont aujourd'hui les océans, les sols (humus, tourbière) et certains milieux végétalistes (forêt en formation) », Wikipedia.

(30) Locatelli Bruno, Kanninen Markku, Brockhaus Maria, Colfer Carol J. P., Murdiyarto Daniel, Santoso Heru, "Facing an Uncertain Future: How Forests and People Can Adapt to Climate Change?", *Forest Perspectives*, n° 5, 2008, Center for International Forestry Research (CIFOR), Bogor, Indonésie.



migratoires. Pour la migration interne, qui a lieu le plus souvent du rural vers l'urbain, ou pour la migration internationale qu'elle soit Sud-Sud ou Sud-Nord, on peut tenter de mesurer les impacts sur l'environnement des changements de mode de vie qui sont occasionnés par les nouvelles installations. Le plus souvent, ces installations ont lieu dans des zones plus développées et aux modes de consommation plus polluants que dans les sites de départ.

■ Les réfugiés environnementaux : une nouvelle catégorie ?

Parmi les impacts les plus importants du changement climatique entraînant des déplacements de personnes, on peut citer l'intensité croissante des catastrophes naturelles, les sécheresses qui affectent la production agricole ainsi que la disponibilité en eau potable, l'augmentation du niveau des mers dans les zones côtières habitées et dans les petits États insulaires, la compétition pour le contrôle des ressources naturelles entraînant des conflits et des violences³¹. Malgré les différences de nature et de temporalité de ces différents phénomènes, il peut être tentant de regrouper les personnes amenées à se déplacer pour fuir ces fléaux sous le vocable de « réfugiés climatiques », comme le font depuis quelques années de nombreuses organisations œuvrant dans le domaine de l'environnement³². Cette appellation peut même être étendue à celle de « réfugiés de l'environnement » si l'on ajoute d'autres catastrophes naturelles qui ne dépendent pas du climat comme les tremblements de terre, les éruptions volcaniques et les tsunamis, mais aussi des catastrophes écologiques de type industriel comme les accidents chimiques ou nucléaires. On peut aussi y inclure les populations obligées de se déplacer massivement lors de la réalisation de grands projets d'infrastructures, comme c'est le cas pour la construction de grands barrages. Au-delà de cette distinction entre ce qui ressortit au climat et ce qui n'en dépend pas, c'est la notion même de « réfugié » qui fait débat aujourd'hui.

Pour le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, un réfugié est une personne qui « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays »³³. Depuis la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, la notion de frontière est primordiale, comme l'indique la définition. Les personnes devant quitter leur lieu

(31) Laczko Frank, Aghazarm Christine (dir.), *Migration, Environment and Climate Change : Assessing the Evidence*, International Organization for Migration, Genève, 2009.

(32) Cambrézy Luc, Lassailly-Jacob Véronique, « Du consensus de la catastrophe à la surenchère médiatique », *Revue Tiers Monde*, n° 204, 2010, p. 7-18.

(33) *Protéger les réfugiés. Le rôle de l'UNHCR*, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Genève, 2009.

de vie pour des questions de sécurité ou de persécution tout en restant dans leur propre pays sont des « déplacés internes », et ne peuvent en aucun cas prétendre au statut de réfugié. De ce point de vue sémantique et juridique, d'autres différences existent, mais on voit déjà que les migrations pour raisons de crise environnementale ou écologique sont davantage des flux internes au sein d'un pays que des flux internationaux, si l'on excepte le cas particulier des petits États insulaires dont le poids démographique reste limité. Les pays développés, pour l'instant, ne semblent pas s'orienter vers un accueil massif et volontaire de ressortissants du Sud, même sous contrainte environnementale. Selon le Haut Commissaire pour les réfugiés, Antonio Guterres, pour être efficace l'effort des pays développés envers les pays en développement doit porter sur l'amélioration des capacités d'adaptation des populations au changement climatique, et pas seulement consister en une aide d'urgence lors de la survenue d'événements catastrophiques³⁴. Il affirme aussi la nécessité de préparer et de réaliser au mieux les migrations de populations déplacées internes pour motifs environnementaux selon les directives cadres générales existantes.

Si elle tente sans doute d'aller dans le sens d'une volonté d'une meilleure prise en charge des personnes vulnérables, la notion de « réfugié climatique » porte néanmoins en creux un effet pervers potentiel qui consisterait à noyer le statut de réfugié dans une conception très large et qui donc en atténuerait la portée. Selon Luc Legoux, le réfugié politique doit être protégé contre son État d'origine alors que le réfugié climatique devrait l'être en collaboration avec son État. C'est pourquoi il suggère plutôt l'appellation de « migrant climatique »³⁵.

■ La migration comme adaptation : un phénomène ancien

La recherche de nouvelles appellations pour désigner les personnes qui se déplacent pour des raisons environnementales pourrait laisser penser que le phénomène est nouveau. Or, de longue date, la migration a toujours constitué un mode d'adaptation à des situations environnementales extrêmes, ou même seulement difficiles, qu'elles soient ponctuelles ou récurrentes. Ainsi les tribus nomades ont-elles su adapter leur mode de vie itinérant en pratiquant l'élevage dans des régions où la sédentarité ne leur permettait pas de le faire pour des raisons agro-écologiques. Les éleveurs de bétail ont pu aussi adopter des stratégies mixtes, nomadisant avec leur cheptel de manière saisonnière. Au Sahel, cette longue bande de l'Afrique qui s'étend du Sénégal au Soudan et à l'Éthiopie, les sécheresses à répétition à partir des années 1970 ont largement contribué à remodeler le paysage et l'intensité des migrations. Ces crises écologiques, devenues récurrentes, ont notamment joué un rôle

(34) Discours du 6 juin 2011.

(35) Legoux Luc, « Les migrants climatiques et l'accueil des réfugiés en France et en Europe », *Revue Tiers Monde*, n° 204, 2010, p. 55-67.



dans une forme d'exode rural définitif dont l'impact démographique sur la croissance des villes africaines a été largement visible. Incidemment, ceci a d'ailleurs souvent engendré de nouveaux problèmes d'environnement urbain, à travers la gestion des déchets, la création de zones d'habitats insalubres ou encore le nonaccès à l'eau potable et aux services sanitaires.

Les sociétés rurales des pays du Sud doivent donc faire face à des risques climatiques et écologiques qui peuvent prendre des formes multiples et présenter une gravité extrême en détruisant complètement la production : sécheresse, cyclone, inondation, maladies des cultures, invasion de criquets, etc. Pour tenter de faire face à ces fléaux, la stratégie économique la plus couramment adoptée est la mutualisation des sources de revenus au sein de la famille ainsi que la multiplication des lieux de leur acquisition. Cette dernière condition est garante de l'obtention d'un minimum de richesse au niveau de la famille car les risques liés à la récolte ou à l'élevage ne sont pas les mêmes que ceux qui existent en ville. C'est pourquoi il est habituel dans de telles sociétés soumises à des aléas environnementaux que les jeunes adultes partent en migration en ville ou dans un autre milieu rural pour se faire embaucher. Selon cette approche³⁶, l'emploi en migration est une des activités qui permet de s'affranchir du risque environnemental et/ou des mauvaises conditions agro-écologiques de la zone de départ et donc de s'y adapter.

L'inscription de la migration dans les stratégies productives familiales induit une certaine forme de spécialisation au sein de la famille. Les tâches ménagères et domestiques, les emplois locaux et les emplois exercés en migration sont généralement assez cloisonnés en fonction de l'âge, du sexe et du capital humain des individus. C'est pour cela aussi que des choix éducatifs peuvent être faits au bénéfice de certains enfants en fonction de leur rang dans la fratrie au détriment des autres. De plus, il est primordial de pouvoir s'appuyer sur des réseaux migratoires. C'est ce qu'avait déjà remarqué Karl Marx lors de son analyse d'une des plus grandes migrations de l'histoire : celle des Irlandais aux États-Unis et dans d'autres pays anglophones dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Leur exode a lieu alors que la population irlandaise est sous domination britannique et dépossédée de ses terres par les grands propriétaires anglais. Dans ce contexte politique et social qui a généré une forte pauvreté, les Irlandais ont été extrêmement vulnérables aux conséquences de la prolifération du parasite du mildiou qui a détruit la culture de la pomme de terre et a provoqué une famine terrible dès 1846. « La famine de 1846 tua en Irlande plus d'un million d'individus, mais ce n'était que des pauvres diables. Elle ne porta aucune atteinte directe à la richesse du pays. L'exode qui s'ensuivit dure depuis vingt années et grandit toujours [...]. Le génie irlandais inventa une méthode toute nouvelle pour enlever un peuple malheureux à des milliers de lieues du théâtre de sa misère. Tous les ans les émigrants transplantés en Amérique envoient quelque argent au pays ; ce

(36) La « Nouvelle économie des migrations ». Cf. Stark Oded, Levhari David, "On Migration and Risk in LDC's", *Economic Development and Cultural Change*, vol. 31, 1982, p. 191-196.

sont les frais de voyage des parents et des amis. Chaque troupe qui part entraîne le départ d'une autre troupe l'année suivante. Au lieu de coûter à l'Irlande, l'émigration forme ainsi une des branches les plus lucratives de son commerce d'exportation. Enfin, c'est un procédé systématique qui ne creuse pas seulement un vide passager dans les rangs du peuple, mais lui enlève annuellement plus d'hommes que n'en remplace la génération, de sorte que le niveau absolu de la population baisse d'année en année. »³⁷ De fait, la situation constatée par Marx se prolongea. Au total, la population de l'Irlande chuta de 8 millions d'habitants en 1841 à 4,4 millions en 1911.

Il apparaît que la migration comme mode d'adaptation peut donc revêtir des formes très variées. Si nombre de ces formes sont anciennes, le changement fondamental contemporain dans la relation entre migration et environnement semble être son inscription dans une double perspective. À travers la tentative d'imposer de nouveaux vocables tels « réfugié de l'environnement » ou « réfugié climatique », la première est la redécouverte de la migration comme réponse ultime à un stress environnemental et donc la reconnaissance de sa légitimité et de sa nécessité puisqu'il est question de la survie même des personnes. La seconde modification en cours est le caractère potentiellement massif et général du stress environnemental lié au changement climatique et la prise de conscience de la nécessité d'intervenir le plus en amont possible dans la protection des personnes vulnérables pour que la migration ne demeure pas seulement une solution ultime post-catastrophe. Enfin, il faut bien souligner que les répartitions conventionnelles des tâches au sein des familles et la préexistence de réseaux migratoires rendent certaines catégories de population plus aptes à migrer que d'autres. Dans de nombreux cas de figure, les femmes, les enfants et les ménages les plus pauvres des pays du Sud figurent parmi les plus défavorisés dans l'accès à la migration.

*

**

Le 31 octobre 2011 a été la date symboliquement retenue par les Nations Unies pour marquer le passage du cap des sept milliards d'habitants sur la planète. Au-delà de l'attirance parfois anecdotique pour les chiffres ronds, il faut surtout noter la poursuite de cette progression de l'effectif de la population mondiale au cours des prochaines décennies. Néanmoins, l'idée désormais vulgarisée d'une stabilisation de la population prévue à l'horizon 2100 et la baisse avérée depuis cinquante ans du taux de croissance démographique ont sans aucun doute joué en faveur d'un nouveau paradigme dans l'étude des relations population-environnement. Le discours sur l'impact environnemental de la croissance démographique a en effet évolué vers

(37) Marx Karl, *Le Capital, livre I*, 1867, trad. Roy Joseph (1872), Éditeurs Maurice Lachâtre et Cie, Paris, p. 310.



des positions plus nuancées, au sein desquelles les variables économiques, technologiques, politiques ou foncières occupent aussi le devant de la scène. Alors que les certitudes scientifiques quant à l'origine anthropique du changement climatique sont désormais solidement établies, c'est donc selon une nouvelle approche plus intégrée qu'il faut penser les questions environnementales. C'est aussi dans cette optique qu'il est nécessaire de poursuivre et d'intensifier les recherches et les réflexions sur les impacts différenciés des nuisances et pollutions environnementales, car ces dernières risquent de renforcer des inégalités géographiques, sociales, économiques, intergénérationnelles et en termes de genre, en accentuant encore la vulnérabilité des populations les plus fragiles.

Références bibliographiques

- Auclair Laurent, Gubry Patrick, Picouët Michel et Sandron Frédéric (dir.)**, *Régulations démographiques et environnement*, IRD-CEPED-LPE, Les études du CEPED, n° 18, Paris, 2001.
- Cambrézy Luc, Lassailly-Jacob Véronique (dir.)**, « Réfugiés climatiques, migrants environnementaux ou déplacés? », *Revue Tiers Monde*, n° 204, 2010.
- Cartledge Bryan**, *Population and the Environment*, Oxford University Press, Oxford, 1995.
- Dautray Robert, Lesourne Jacques**, *L'humanité face au changement climatique*, Odile Jacob, Paris, 2009.
- Domenach Hervé, Gonin Patrick (dir.)**, « Migrations et environnement », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 18 (n° 2), 2002.
- Domenach Hervé, Picouet Michel**, *Population et environnement*, coll. Que-sais-je?, PUF, Paris, 2000.
- Domenach Hervé, Picouet Michel (dir.)**, *Environnement et populations : la durabilité en question*, collection Populations, L'Harmattan, Paris, 2004.
- Gemene François**, *Géopolitique du changement climatique*, Armand Colin, Paris, 2009.
- Gendreau Francis, Gubry Patrick et Véron Jacques (dir.)**, *Populations et environnement dans les pays du Sud*, Karthala-CEPED, Paris, 1996.
- GIEC**, *Changements climatiques 2007. Rapport de synthèse*, OMM, PNUE, Genève, 2008.
- Hummel Diana**, *Population Dynamics and Supply Systems, A Transdisciplinary Approach*, Campus Verlag, Francfort, New York, 2008.
- Laczko Frank, Aghazarm Christine (eds.)**, *Migration, Environment and Climate Change: Assessing the Evidence*, International Organization for Migration, Genève, 2009.
- Le Bras Hervé**, *Les limites de la planète. Mythes de la nature et de la population*, Flammarion, Paris, 1994.
- Lindahl-Kiessling Kerstin, Landberg Hans (eds.)**, *Population, Economic Development and the Environment, The Making of our Common Future*, Oxford University Press, Oxford, 1994.
- Martin Jean-Yves (dir.)**, *Développement durable? Doctrines, pratiques, évaluations*, IRD Éditions, Paris, 2002.
- McNeill John**, *Something New under the Sun. An Environmental History of the Twentieth Century World*, Penguin Books, Londres, 2001.

O'Neil Brian, MacKellar Landis et Lutz Wolfgang (eds.), *Population and Climate Change*, Cambridge University Press, Cambridge, 2001.

Picouët Michel, Sghaier Mongi, Genin Didier, Abaab Ali, Guillaume Henri et Elloumi Mohamed (dir.), *Environnement et sociétés rurales en mutation. Approches alternatives*, IRD Éditions, Paris, 2004.

Sandron Frédéric (dir.), *Population, développement et environnement dans les espaces du Sud*, CICRED, Paris, 2007.

Warner Koko, Ehrhart Charles, de Sherbinin Alex, Adamo Susana et Chai-Onn Tricia, *In Search of Shelter. Mapping the Effects of Climate Change on Human Migration and Displacement*, Cooperative for Assistance and Relief Everywhere, Inc. (CARE), 2009, (www.careclimatechange.org).

Zaba Basia, Clarke John (eds.), *Environment and Population Change*, Derouaux Ordina Éditions, Liège, 1994.

CHAPITRE 3

Institutions et développement : quelles interactions ?

**ISABELLE LEBON
ET FRÉDÉRIC GAVREL**

Le développement économique d'un pays peut s'appréhender à travers un indicateur monétaire, le produit intérieur brut par tête, calculé en rapportant la richesse produite au nombre de ses habitants. L'évolution dans le temps de cet indicateur dépend de l'importance relative de la croissance économique qui mesure la variation du PIB, et de l'augmentation de la population. Un pays où le taux de croissance du PIB est supérieur au taux de croissance de la population voit son PIB par tête augmenter et peut être considéré comme s'enrichissant et donc se développant. Cependant, cette vision du développement semble souvent réductrice, car le bien-être de la population ne dépend pas exclusivement du PIB par habitant. Il est aussi fonction des politiques économiques et sociales menées. À richesse égale, un gouvernement par sa volonté politique de réduire les inégalités, d'améliorer les systèmes de santé et d'éducation peut avoir un impact considérable sur la qualité de vie. Pour prendre en compte le contexte social des pays, un indicateur de développement composite, l'indice de développement humain (IDH), a été élaboré en 1990 par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La production par tête n'est qu'un aspect de ce nouvel indicateur, car l'IDH prend aussi en considération la durée moyenne de scolarisation des habitants, ainsi que leur espérance de vie.

Puisque l'action des autorités gouvernementales peut influencer le bien-être de la population, il semble intéressant de chercher à identifier parmi les différents régimes politiques ceux qui seraient les plus favorables au développement économique et humain. La déclaration de la Conférence mondiale de Vienne sur les droits de l'homme (14 au 25 juin 1993) est sans ambiguïté sur ce point : « La démocratie, le développement et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement » (article 8).

La démocratie serait donc le régime politique adéquat pour permettre le développement d'un pays et en retour le développement conduirait à un renforcement de la démocratie. Pourtant, les concepts de « démocratie » et de « développement » ne sont pas toujours apparus aussi indissociables qu'ils semblent l'être dans la déclaration précitée. Pendant les décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, les démocraties occidentales n'ont pas hésité à tolérer, voire à soutenir, et même à vanter



les mérites en matière de développement de bon nombre de dictatures sur différents continents. Ces régimes « forts » étaient alors présentés comme capables de répondre au mieux aux défis auxquels les nations à faible revenu étaient confrontées en permettant leur décollage économique. Tout au long des années de guerre froide, le positionnement stratégique des pays en développement a compté davantage aux yeux des Occidentaux que l'autoritarisme de leurs dirigeants. Ce n'est qu'après la chute du mur de Berlin et le démantèlement du bloc soviétique que le discours a changé et que la démocratisation a été présentée comme une nécessité pour l'ensemble des pays. Depuis le début des années 1990, cette nécessité a été largement affirmée et réaffirmée par les institutions internationales quelle que soit la situation économique des États concernés. Ainsi la déclaration de Vienne précise en son article 10 que « l'insuffisance de développement ne peut être invoquée pour justifier une limitation des droits de l'homme internationalement reconnus ».

Dans le même temps, l'idée d'accorder une priorité pour la distribution de l'aide au développement aux pays s'engageant dans la voie de la démocratisation de leurs institutions s'est imposée de plus en plus nettement. Le discours prononcé à La Baule le 20 juin 1990 par François Mitterrand, lors du XVI^e sommet franco-africain, illustre parfaitement cette tendance, puisque les financements futurs destinés aux pays africains y sont présentés comme conditionnés par leur passage à la démocratie. Le temps où l'on admettait l'autoritarisme de certains régimes en se référant aux valeurs traditionnelles des pays concernés semble alors révolu. Cette posture a également été celle adoptée par les deux successeurs du Président Mitterrand. Cependant, au-delà des mots, il n'est pas certain que les comportements des gouvernements français vis-à-vis des anciennes colonies aient beaucoup évolué et qu'ils n'aient pas continué à privilégier avant tout la stabilité d'une zone où la France garde beaucoup d'intérêts et où sont implantés nombre de ses nationaux.

Pour dépasser la position de principe en ce qui concerne les régimes politiques, il est primordial de vérifier si des institutions plus démocratiques coïncident véritablement avec un niveau de développement économique et humain plus élevé : nous y consacrerons la première partie. Dans les deux sections suivantes, nous tenterons de comprendre si l'impact du régime sur le développement est véritablement tangible, ou si, à l'inverse, c'est le développement qui détermine le système politique qui s'instaure. Si les influences croisées des régimes politiques et du développement sont difficiles à mettre en évidence dans les faits, c'est peut-être parce qu'une analyse exclusivement axée sur le degré de démocratie néglige d'autres facteurs déterminants du contexte institutionnel. Ainsi les économistes mettent-ils souvent en avant l'impact du respect du droit de propriété comme vecteur du développement économique ; ce sont les travaux sur cette question que nous nous attacherons à retracer dans la quatrième et dernière partie.

■ Quel régime politique pour quel développement ?

Avant qu'il soit possible de vérifier empiriquement si le lien entre *démocratie* et *développement* mis en avant par les Nations Unies dans la déclaration de Vienne de 1993 existe réellement, il est nécessaire de préciser le concept de « démocratie ». En effet, dans des temps où la doctrine dominante la préconise, la plupart des nations s'en prévalent quelle que soit la réalité de leur système politique. Dans son rapport de 2002, le Programme des Nations Unies pour le développement ne reconnaît pourtant que 80 démocraties parmi les 140 pays où sont organisées des élections. Comment distinguer entre les différents systèmes politiques dont les dirigeants sont « élus » ? Bien qu'un peu lapidaire la définition d'Adam Przeworski¹ qui considère qu'une démocratie est tout simplement « a system in which parties lose elections » (« un système dans lequel les partis politiques perdent des élections ») met en lumière la condition nécessaire pour qu'un régime puisse être considéré comme tel. Il précise ensuite son propos en indiquant qu'un système politique ne peut être qualifié de véritablement démocratique que lorsque son fonctionnement est caractérisé par l'incertitude *ex ante* du résultat du vote, par l'irréversibilité *ex post* de ce même résultat et par la répétition à intervalle régulier du processus électoral, le résultat de l'élection courante ne pouvant servir d'argument pour interdire la compétition politique à venir. Cette présentation offre l'avantage de résumer les aspects essentiels de la vie démocratique (pluralisme politique, élections libres et régulières, ce qui suppose aussi liberté de la presse et d'opinion). En revanche, elle ne dit rien des difficultés de fonctionnement susceptibles de menacer jusqu'aux fondements d'un tel système.

Pour appréhender cette question, on peut se référer aux conclusions du rapport de synthèse émanant des travaux du panel de personnalités réunies en 2002 autour de Boutros Boutros-Ghali à l'initiative de l'Unesco afin de réfléchir aux liens qui existent entre démocratie et développement². Les participants ont mis en lumière certains écueils qu'un système électoral démocratique doit impérativement éviter. Ainsi, des élections libres ne garantissent pas que le choix des électeurs se fasse sur le programme politique, économique et social des candidats. Lorsque par exemple ce sont des considérations ethniques, linguistiques ou religieuses qui déterminent ces choix, la démocratie, au lieu de favoriser le développement harmonieux et la paix civile, peut devenir un facteur de division et de déstabilisation. Ainsi, lors des élections présidentielles de 2010 en Côte d'Ivoire, la division entre un Nord à majorité musulmane qui a largement voté Ouattara et un Sud à majorité chrétienne plutôt pro-Gbagbo a conditionné le déclenchement d'une crise intérieure prolongée. Le maintien d'institutions démocratiques et leur bon fonctionnement nécessitent l'éducation

(1) Przeworski Adam, *Democracy and the Market, Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge University Press, Cambridge, 1991.

(2) Boutros-Ghali Boutros et alii, *L'interaction démocratie et développement*, rapport de synthèse, Unesco, Paris, 2002.



à la citoyenneté et l'affirmation de l'égalité des individus et des peuples au sein d'une même nation. Cependant, l'exemple de la Belgique au cours de la période récente a montré que ce genre de dysfonctionnements de la vie démocratique n'est pas l'apanage des pays pauvres et des populations insuffisamment instruites.

Concernant la correspondance entre démocratie et développement, de nombreux auteurs observent effectivement que les pays à faible revenu par tête tendent à avoir des régimes autoritaires et les pays riches des systèmes démocratiques³. Il est possible de dresser un constat similaire en prenant comme référence l'indice de développement humain qui, comme nous l'avons vu, prend en compte, outre le niveau de vie, des facteurs d'éducation et de santé.

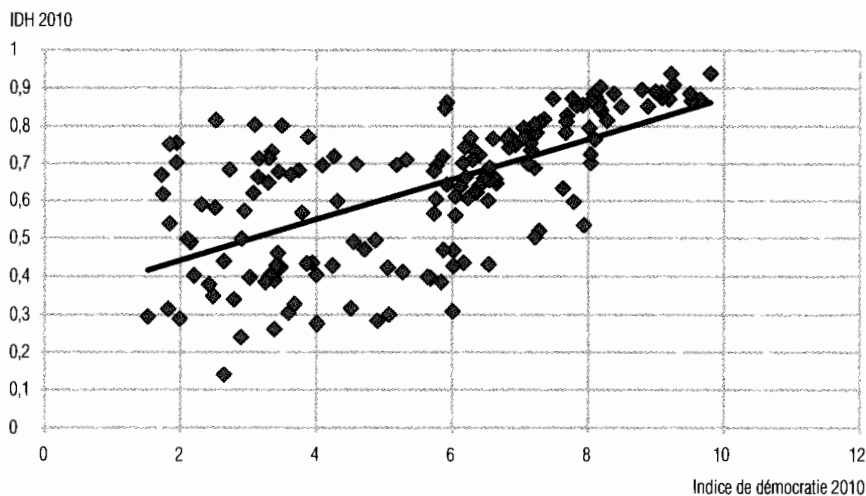
Pour croiser la valeur de l'IDH en 2010⁴ avec une variable représentant les institutions des pays, il faut se référer à une classification des régimes politiques. Bien que globalement convergentes quant à leurs résultats, les classifications allant de « démocratie » à « dictature » sont multiples dans la littérature. Le choix a été fait ici de se référer à l'indice de démocratie établi par l'*Economist Intelligence Unit* pour le journal *The Economist*. Il s'agit d'un indice qui évalue sur une échelle de 0 à 10 la qualité du régime de chaque pays en prenant en compte les libertés civiles et individuelles (liberté d'expression, liberté religieuse...), le fonctionnement du gouvernement, la vitalité de la vie démocratique et notamment la participation aux élections. Plus la note du pays est élevée, plus ses institutions sont démocratiques. Tout contestable qu'il soit comme tous les indicateurs de ce type, l'indice de *The Economist* offre l'avantage de classer presque tous les pays du monde selon des critères précis et d'être fréquemment révisé (tous les deux ans). Selon cet indicateur, en 2010, seuls 15,5 % des pays pouvaient être qualifiés de véritables démocraties, alors que 31,7 % n'étaient que des démocraties imparfaites, 19,8 % des régimes hybrides et 33 % des régimes autoritaires.

La figure ci-contre sur laquelle sont positionnés les 157 pays dont l'IDH et l'indice de démocratie sont simultanément disponibles en 2010, fait apparaître une forte corrélation positive (le taux de corrélation linéaire est de 0,6344) entre les indices de démocratie et de développement humain. Ce résultat général s'accompagne toutefois de contre-exemples marquants parmi lesquels on peut citer le cas des monarchies du Golfe persique où l'importance des revenus du pétrole permet à des États parmi les moins démocratiques du monde d'assurer à la population un haut niveau de développement humain. À l'inverse, le Mali, malgré un assez bon niveau de démocratie en 2010, a un IDH très faible du fait de l'extrême pauvreté du pays.

(3) Przeworski Adam, Alvarez Michael, Cheibub José Antonio et Limongi Fernando, *Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World 1950-1990*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000.

(4) PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2010, la vraie richesse des nations : les chemins du développement humain*, PNUD, New York, 2010.

Régimes politiques et développement en 2010



Sources : d'après le *Rapport mondial sur le développement humain 2010, la vraie richesse des nations : les chemins du développement humain*, PNUD, New York, 2010 et *The Economist* (www.statistiques-mondiales.com/indice_de_democratie.htm).

Ce constat suffit-il pour affirmer que des institutions plus démocratiques engendrent en moyenne un niveau de développement économique et social plus élevé? À l'évidence, non. Il pourrait tout aussi bien signifier que c'est à l'inverse l'enrichissement du pays qui permet l'établissement de la démocratie, comme l'amélioration de l'espérance de vie et du niveau d'éducation. Aucune photographie instantanée de la réalité ne saurait donner les éléments nécessaires pour trancher ce débat. Sachant que le processus de croissance s'inscrit dans le temps, c'est une perspective historique qu'il faut adopter pour essayer de comprendre la nature du lien qui unit le système politique et le développement.

Dans les années 1960, un grand nombre d'auteurs considéraient, dans la foulée des travaux de l'économiste libéral américain Walt W. Rostow sur les différentes étapes du développement économique⁵, que ce processus et l'évolution des institutions politiques allaient de pair selon un schéma que l'on pourrait résumer ainsi : pour sortir un pays du stade préindustriel, un pouvoir autoritaire capable d'imposer un plan de développement économique doit se mettre en place; dans un premier temps, la croissance économique qui en résulte renforce ce pouvoir, mais, dans un

(5) Pour Rostow, le processus de développement économique se décompose toujours en cinq étapes. La première est caractérisée par une *société agricole traditionnelle* n'ayant pas d'aspiration au changement, puis se mettent en place les *conditions préalables* au décollage économique (2) grâce à des gains de productivité dans l'agriculture, au développement des infrastructures et à l'évolution des mentalités pour une aspiration au changement, ce qui permet d'assurer le *décollage* (3), courte période de forte croissance permise par l'essor rapide d'investissements importants notamment dans l'industrie, pour arriver à une phase de *maturité* (4) caractérisée par la généralisation des techniques modernes à l'ensemble des secteurs, le développement de nouvelles industries et l'amélioration du niveau de vie et enfin aboutir (5) à l'ère de la *consommation de masse*.



second temps, sous l'effet du développement, la société se diversifie et remet en cause l'autoritarisme; on aboutit alors à un régime démocratique plus capable de promouvoir la croissance économique dans une société devenue complexe. Dans la période récente, cette vision de l'évolution de la société a été fortement remise en cause. Dans son rapport 2002, le PNUD exprime sa conviction que la démocratie ne saurait être un obstacle au décollage et à la croissance économique et devrait s'appliquer à tous les pays sans restriction aucune. Cette vision, logique de la part d'une agence des Nations Unies attentive au respect des droits de l'homme, ne fait cependant pas non plus l'unanimité, et les institutions qui en sont porteuses, sont parfois taxées de vouloir imposer au monde une conception occidentale du développement. Ses détracteurs, et notamment les ex-pays non alignés, opposent fréquemment à l'idée d'une croissance économique reposant sur l'initiative individuelle et la concurrence, un modèle de développement reposant sur des valeurs souvent associées aux pays asiatiques (respect de la hiérarchie, sens du groupe, épargne, ardeur au travail...) qui s'accommoderaient plus facilement d'un régime autoritaire.

Au-delà de ces débats théoriques et idéologiques, l'examen de quelques points saillants de l'histoire de la croissance économique mondiale devrait apporter un éclairage afin de savoir si un type de régime apparaît systématiquement plus performant dans ce domaine ou si l'essor économique peut survenir dans des contextes institutionnels très différents.

74

D'emblée, les faits ne plaident pas pour un rôle décisif des régimes politiques. Si l'on se réfère à l'Europe à l'époque de la révolution industrielle, il apparaît que l'Empire allemand du chancelier Bismarck et la France du Second Empire ont connu leur première phase de fort développement sous des régimes autoritaires, alors que, dans le même temps, la Grande-Bretagne, dont la croissance n'avait rien à envier à celle de ses voisins européens, avait déjà achevé son passage au régime parlementaire⁶.

Si l'on se tourne vers l'Amérique latine, on ne peut que constater les succès économiques de différents régimes autoritaires, comme ceux de la dictature militaire au Brésil au cours des années 1970. À l'inverse, les années 1980 qui ont vu la généralisation de la démocratie sur ce continent, ont été considérées comme une décennie « perdue » sur le plan économique. Cependant, la croissance est ensuite repartie sous des régimes démocratiques.

Le continent asiatique offre également un large panel d'expériences en termes de décollage économique et de croissance. Là aussi la réalité est plutôt contrastée, même si à première vue les régimes autoritaires et les démocraties imparfaites semblent avoir été les plus efficaces. Les « miracles » économiques des pays est-asiatiques ont en effet été souvent réalisés par des gouvernements peu démocratiques qu'il s'agisse des « dragons » (Corée du Sud, Taïwan, Singapour, Hong Kong) au début des années 1970

(6) Marchesin Philippe, « Démocratie et développement », *Revue Tiers Monde*, tome XLV, n° 179, juillet-septembre 2004.

ou des « tigres » (Thaïlande, Malaisie, Indonésie) une décennie plus tard. Dans tous les cas, les régimes ont fait preuve d'un volontarisme politique considérable pour orienter le développement et établir un contrôle social rigoureux. À l'inverse, certaines démocraties du continent, comme le Bangladesh, ont connu une évolution économique moins favorable, notamment au cours des années 1990. Si le Japon a entamé son développement sous un régime autoritaire, l'instauration de la démocratie après la Seconde Guerre mondiale n'y a pas pour autant freiné la croissance. Aujourd'hui, le développement de l'Asie se réfère principalement à l'évolution des deux géants que sont l'Inde et la Chine. Durant les deux dernières décennies, ces pays ont affiché d'impressionnantes performances dans le domaine économique avec des taux de croissance à peu près comparables. Si la Chine continue à être dirigée par un parti unique dont l'autoritarisme bien que contesté semble encore parfaitement résister au processus de développement, l'Inde est une démocratie depuis les années 1950.

Il paraît donc exclu de tirer de l'histoire du développement une réponse définitive à la question posée. Aucun type de régime ne semble véritablement indispensable au développement ou à l'inverse incompatible avec lui ; pas plus que le développement économique ne paraît conduire à des institutions identiques dans tous les pays.

■ Les institutions politiques influencent-elles le développement ?

75

Comme nous l'avons vu, au début des années 1960, la doctrine dominante présentait les régimes autoritaires comme mieux à même de permettre le décollage économique que les régimes démocratiques. On considérait, qu'un despote « éclairé », non soumis aux échéances électorales et à la pression populaire, doté de la durée, pouvait avoir une vision à long terme et mettre en œuvre une politique destinée à constituer un stock de capital productif afin d'assurer une croissance future. À l'inverse, la démocratisation d'un pays faiblement développé se traduirait par l'accroissement de la consommation au détriment de l'investissement public et privé par le jeu des forces sociales en présence : les travailleurs regroupés collectivement en syndicats pourraient exiger des augmentations de salaires qui dégraderaient la rentabilité des entreprises, et les citoyens électeurs les plus modestes auraient par le vote un moyen de pression sur les gouvernants afin qu'une part plus importante de la richesse leur soit transférée⁷.

Dans la période récente, cette vision a été radicalement remise en cause, le mythe du dictateur « éclairé » préoccupé par le bien public résistant rarement à la réalité

(7) Przeworski Adam, Limongi Fernando, "Political Regimes and Economic Growth", *Journal of Economic Perspectives*, vol. 7 (n° 3), 1993, p. 51-69.



des faits. Un dictateur, par définition non soumis à une potentielle sanction électorale, dont rien ne vient limiter le pouvoir, a tendance à utiliser les ressorts de l'État dans un objectif d'enrichissement personnel, comme l'illustrent les exemples de la Tunisie sous le régime de Ben Ali ou du Gabon sous celui d'Omar Bongo. Ce népotisme s'accompagne dans les pays en développement d'un clientélisme liant pour des questions de survie une grande partie de la population à ses dirigeants. Un tel système fondé sur la corruption est totalement incompatible avec une allocation efficace des ressources. Dans ces circonstances, le régime autoritaire devient source d'inefficacité. Elle est d'autant plus forte que l'absence de liberté d'expression ne permet pas aux revendications sociales de s'exprimer. Une dictature faillit donc dans l'une des fonctions principales de l'État qui est de mettre en place des instances susceptibles de résoudre sans désordre les problèmes sociaux. On peut à l'inverse porter au crédit des démocraties leur volonté de mettre en œuvre des politiques sociales capables d'amortir les effets négatifs que l'économie libérale fait porter sur une partie de la population et de faciliter l'acceptation des réformes par les catégories qui en pâtissent. En outre, la liberté de la presse permet la révélation des difficultés et des dysfonctionnements, ce qui contraint les pouvoirs publics à réagir afin d'y remédier. L'indépendance de la justice, le contrôle du gouvernement par le parlement et les électeurs, juges à intervalles réguliers de son action, évitent les excès auxquels conduisent les régimes autoritaires.

76

Depuis les travaux précurseurs de Seymour Martin Lipset⁸, nombre d'auteurs se sont penchés sur l'évaluation de l'impact du régime politique sur la production et la croissance économique. Globalement, les résultats restent ambigus, mais le consensus qui semble aujourd'hui se dégager, conduirait plutôt à constater que le régime politique est sans effet sur le développement. L'une des études les plus complètes sur la question, menée par Adam Przeworski, Michael Alvarez, José Antonio Cheibub et Fernando Limongi en utilisant des données déduites de l'évolution politique et économique de l'ensemble des pays du monde entre 1950 et 1990, aboutit notamment à cette conclusion⁹. Cependant, ses résultats vont bien au-delà de ce simple constat. Ils montrent notamment que l'extrême pauvreté de certains pays ne laisse aucune place à l'action de la politique sur l'économie ; démocraties et dictatures affichent alors des résultats comparables en termes d'investissement, d'accumulation du capital, de productivité ou de salaire. Dans le cas de pays plus riches, le taux de croissance ne varie pas non plus significativement avec le régime politique, bien qu'une analyse plus fine des modes de développement laisse apparaître des différences. La répression de toute revendication sociale permet en effet aux dictatures d'appuyer leur croissance économique sur une utilisation abondante mais peu efficace du travail bon marché.

(8) Lipset Seymour Martin, *Political Man, The Social Bases of Politics*, Garden City, Doubleday, New York, 1960.

(9) Przeworski Adam, Alvarez Michael, Cheibub José Antonio et Limongi Fernando, *op. cit.*, 2000.

Dans les démocraties, le travail est mieux rémunéré mais aussi mieux utilisé, car on y bénéficie plus rapidement du progrès technique, le régime démocratique ne tendant pas à réduire l'investissement, contrairement à certains *a priori*.

Si les régimes politiques ne semblent pas avoir d'influence sur le taux de croissance du PIB, cela n'est vrai que tant qu'ils sont stables, car ce qui apparaît comme le plus néfaste au développement est le désordre politique. Dans le cas d'une dictature, les changements de gouvernement se traduisent presque systématiquement par une forte instabilité politique, souvent accompagnée de manifestations et d'émeutes. Ces chocs s'avèrent invariablement très défavorables à la croissance économique à court terme. *A contrario*, dans une démocratie, les changements de gouvernement inhérents au processus politique normal ne s'accompagnent d'aucun effet négatif sur l'activité. Cette différence constituerait le véritable avantage direct de la démocratie sur les régimes autoritaires pour le fonctionnement de l'économie¹⁰. Les révolutions qui sont intervenues dans différents pays arabes à l'hiver 2010 et au printemps 2011 illustrent ce résultat. En Tunisie comme en Égypte, bien que le changement de régime ait été assez rapide et que l'appareil productif n'ait pas souffert, le renversement du dictateur n'a permis, au bout d'un an, aucune amélioration du fonctionnement de l'économie. Bien au contraire, les multiples attentes sociales ont déclenché des mouvements revendicatifs qui entravent l'activité économique, et l'incertitude sur les orientations des nouveaux régimes affecte gravement l'ensemble des secteurs d'activités et en particulier celui du tourisme.

Ces constats peuvent sembler ténus au regard de la conviction largement répandue parmi les économistes du rôle majeur des institutions sur la croissance¹¹. Cependant, on ne peut pas exclure que la question ait été mal formulée. En effet, les institutions d'un pays ne se réduisent pas uniquement à son régime politique et n'en constituent peut-être pas l'aspect essentiel sur le plan économique. Les économistes rassemblent sous le terme de « bonne gouvernance » tous les facteurs institutionnels qui leur semblent susceptibles de conduire à l'enrichissement d'un pays¹². Parmi les principaux, on peut citer : la volonté des pouvoirs publics d'agir pour le bien commun ; l'attention portée à la stabilité politique et sociale ; l'efficacité dans la prise de décision ; la crédibilité des équipes dirigeantes en matière économique ; la garantie de l'État de droit gage de transparence, de respect du droit de propriété et de lutte contre la corruption.

Cependant, en se focalisant sur des règles supposées permettre l'amélioration de la croissance économique, le concept de « bonne gouvernance » pose problème, car l'augmentation de la richesse ne suffit pas à améliorer systématiquement la situation

(10) *Ibidem*.

(11) Acemoglu Daron, Johnson Simon et Robinson James, "Institutions as a Fundamental Cause of Long-Run Growth", in *Handbook of Economic Growth*, vol. 1A, Elsevier, Amsterdam, 2005, p. 385-472.

(12) Baland Jean-Marie, Moene Karl-Ove et Robinson James, "Governance and Developments", in *Handbook of Development Economics*, vol. 5, Elsevier, Amsterdam, 2010, p. 4597-4656.



de la population. C'est pourtant ce concept que la Banque mondiale a retenu en 1989 lorsqu'elle a voulu expliquer par une « mauvaise gouvernance » l'échec des politiques d'ajustement structurel dont elle avait imposé la mise en œuvre au cours de la décennie précédente¹³. Certes, la Banque mondiale a revu ses critères au cours des années 1990 pour intégrer d'autres caractéristiques des pays et notamment leur système éducatif¹⁴, mais cela n'a pas suffi à éliminer les inconvénients liés à la généralisation des critères de gouvernance. Les indicateurs mesurant la qualité de la gouvernance des États se sont en effet multipliés; tous les investisseurs internationaux distribuant des fonds destinés à l'aide au développement ayant construit le leur, plus d'une centaine coexistent aujourd'hui¹⁵.

L'utilisation des indicateurs de gouvernance a principalement deux types d'inconvénients. Ils constituent tout d'abord une forme d'ingérence des institutions internationales dans la gestion des États auxquels elles imposent indirectement un modèle de fonctionnement occidental. Ainsi, les dirigeants, qui ne veulent pas voir leur pays exclu des financements internationaux, doivent accepter une normalisation de leur économie. Les pays d'Afrique ou d'Amérique latine qui ont accepté les financements liés aux politiques d'ajustement structurel, ont dû se soumettre aux règles de l'économie de marché, au niveau national comme international. Ensuite, il faut rappeler que la gouvernance est essentiellement qualitative et donc sa mesure par bien des aspects subjective; les conséquences du mauvais classement d'un pays par rapport à d'autres de fonctionnement comparable conduisent également à remettre en cause l'utilisation de ces critères. Ces indicateurs sont en effet repris par les investisseurs privés lorsqu'ils choisissent leurs implantations et les détournent de fait de pays mal notés par une erreur involontaire ou parce qu'ils ne se plieraient pas à la vision des institutions internationales en matière de gouvernance.

En revanche, le Programme des Nations Unies pour le développement s'inscrit dans la lignée des travaux du prix Nobel d'économie (1998) Amartya Sen en affirmant que les succès d'une nation ne se jugent pas simplement en fonction du revenu et autres indicateurs financiers, au motif que le principal but de l'action publique est le bien-être de la population. Le rapport 2010 du PNUD souligne d'ailleurs qu'il n'y a pas de corrélation positive évidente entre la croissance et les progrès réalisés dans les dimensions non monétaires du développement humain. Il cite en exemple l'effort particulier fait dans le domaine de la scolarisation au Népal ou de l'assurance-santé en Thaïlande. De tels choix sont fondamentaux pour des pays en développement; le libre jeu des marchés ayant montré son incapacité à promouvoir l'éducation et la

(13) Les politiques d'ajustement structurel désignent des programmes mis en place par le FMI et la Banque mondiale à partir de la fin des années 1970 afin de réformer les économies des pays très endettés. Des prêts étaient la contrepartie de réformes d'inspiration libérale qui ont souvent été dénoncées pour leurs conséquences sociales désastreuses.

(14) World Bank, *Governance. The World Bank Perspective*, World Bank, Washington DC, 1994.

(15) Oman Charles, Arndt Christiane, « Les indicateurs de gouvernance pour le développement », *Repères* (Centre de développement de l'OCDE), 2006.

santé, il faut que l'action publique se substitue aux habitudes d'entraide des sociétés traditionnelles remises en cause par l'évolution économique et sociale d'un pays en forte croissance.

Il est intéressant de remarquer que c'est la prise en compte de ses dimensions humaines qui permet vraiment d'identifier un impact du régime politique sur le développement. A. Sen souligne notamment qu'un système démocratique permet par exemple que les éventuels problèmes de malnutrition ne se transforment pas en véritable famine, car une presse libre et une opposition politique active constituent un système d'alarme efficace pour prévenir ce type de catastrophe. On a aussi montré que, dans des conditions identiques, les démocraties connaissent des taux de natalité et de mortalité plus faibles que les régimes autoritaires¹⁶. Si les femmes ont moins d'enfants, un plus grand nombre parviendra à l'âge adulte, vivra plus longtemps et, au total, la croissance de la population y sera plus limitée. Une moindre mortalité infantile et une meilleure prévention des catastrophes alimentaires seraient à mettre au crédit des institutions démocratiques.

■ Le développement influence-t-il le régime politique ?

Les institutions qui structurent la vie politique, économique et sociale ne surviennent pas par hasard. Elles sont largement héritées de l'histoire. Ainsi, la colonisation puis le mode de décolonisation du continent africain expliquent-ils encore en grande partie aujourd'hui les régimes qui s'y maintiennent, comme les troubles qui y éclatent. Elles peuvent être aussi fonction du contexte géopolitique qui peut parfois entraîner la limitation de l'expression démocratique. En pleine guerre froide, les États-Unis n'hésitent pas à fomenter en 1973 le coup d'État au Chili qui a renversé Salvador Allende, le président démocratiquement élu, car ils ne pouvaient pas accepter l'existence d'un gouvernement socialiste dans leur zone d'influence. Trente ans plus tard, l'effondrement du bloc soviétique ayant changé la donne, ils n'entreprennent rien de tel au Venezuela à l'encontre d'Hugo Chavez. En revanche, la menace du terrorisme islamiste qui, depuis une décennie, inquiète le monde occidental, a justifié différents accords à la démocratie et le soutien aux régimes autoritaires du Proche et du Moyen-Orient comme de l'Afrique du Nord.

(16) Przeworski Adam, Alvarez Michael, Cheibub José Antonio et Limongi Fernando, *op. cit.*, 2000.



Mais qu'en est-il de l'influence du développement sur le choix et l'évolution des régimes politiques? Faut-il faire sienne la thèse de S. Lipset¹⁷ selon laquelle l'augmentation des revenus conduirait naturellement à l'émergence et à la survie d'un régime démocratique? Le développement économique ferait donc partie des phénomènes qui influencent la répartition réelle des pouvoirs et serait facteur de bouleversements politiques. Les différents systèmes institutionnels ne conduisant pas à la même distribution des revenus, les groupes sociaux essaieront de privilégier celui qui les avantage et qui leur garantira une position dominante. Ainsi un groupe dominant traditionnel qui détient le pouvoir légal et le sécurise par des choix institutionnels peut se trouver concurrencé par un groupe émergent dans la sphère économique qui acquiert un pouvoir de fait et qui va revendiquer progressivement un système politique qui confortera sa position. En France, le développement aux XVII^e et XVIII^e siècles a permis l'émergence d'une bourgeoisie qui a remis en cause la monarchie absolue afin de défendre ses intérêts. Plus récemment, on a pu observer dans différents pays émergents l'apparition d'une classe moyenne. Plus éduquée, plus cultivée, mieux informée, notamment par le biais des nouvelles technologies de l'information et de la communication, elle serait plus sensible aux idées démocratiques que les classes populaires dont elle est issue. Ouverte sur l'extérieur du fait de ses modes de consommation, elle participe à un élargissement de l'horizon de l'ensemble de la population peu compatible avec l'acceptation d'un régime autoritaire plus enclin au repliement qu'à l'ouverture.

80

Le développement devrait donc se traduire par une poussée des revendications d'une classe moyenne, dont le poids économique est devenu important, qui souhaite participer aux décisions politiques afin de défendre ses intérêts. Ces revendications se heurtent forcément à la volonté des élites en place qui n'ont en réalité d'autre choix que d'accepter, face à la pression populaire, une véritable démocratisation des institutions qui rende crédible leur volonté affichée de partage du pouvoir, ou de réprimer brutalement toute poussée revendicatrice, leur décision ne reflétant alors qu'un arbitrage entre le coût que constitue pour elles la démocratisation et celui qu'elles supporteront en recourant à la répression¹⁸. Ainsi, en 2011, en Tunisie comme en Égypte, les dirigeants de l'armée ont renoncé à mener une répression violente et les régimes en place sont tombés assez rapidement. La relative faiblesse des heurts qui sont intervenus a permis aux classes privilégiées des anciens régimes de conserver leurs biens et une bonne partie de leur pouvoir, seuls les proches des dictateurs s'étant enfuis ou ayant été emprisonnés. En revanche, il semble clair qu'en Syrie où les chefs militaires ont choisi de soutenir le gouvernement au prix d'une lutte sanglante, une éventuelle chute du régime chasserait du pouvoir politique et économique les élites actuelles. Les dirigeants syriens sont ainsi conduits à aller d'autant plus loin dans le combat contre leurs opposants qu'en le perdant ils perdraient tout.

(17) Lipset Seymour Martin, "Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy", *The American Political Science Review*, vol. 53, n° 1, 1959, p. 69-1005.

(18) Acemoglu Daron, Johnson Simon et Robinson James, *op. cit.*, 2005.

Une croissance économique conduisant à l'évolution des institutions est-elle confirmée par l'analyse des faits ? Dans leur étude *Democracy and Development*, Adam Przeworski, Michael Alvarez, José A. Cheibub et Fernando Limongi testent deux hypothèses susceptibles d'expliquer la concentration des régimes démocratiques dans les pays à haut revenu : premièrement, la démocratie émergerait plus fréquemment dans les pays riches ; deuxièmement, un régime démocratique serait plus à même de survivre dans une économie développée. La thèse d'un développement menant à la démocratisation, thèse dite de la modernisation économique, pourrait conduire à anticiper une confirmation de la première hypothèse. Mais ils n'obtiennent cependant rien de tel. Aux termes de leur étude, ils estiment que la démocratisation surviendrait essentiellement par hasard à la suite d'événements non liés au niveau de développement. Ainsi, plusieurs pays d'Europe sont devenus des démocraties à la suite de la Seconde Guerre mondiale. De même, en Argentine, c'est le conflit avec la Grande-Bretagne à propos des Malouines en 1982 qui a précipité la chute de la dictature militaire. En Espagne, c'est la mort de Franco (1975) qui a mis fin au régime autoritaire et la volonté du roi Juan Carlos qui a permis la survie de la démocratie.

En revanche, les résultats qu'ils obtiennent confirment la deuxième hypothèse, un niveau de revenu par tête plus élevé augmente les chances de survie d'un régime démocratique. Ils mettent en évidence le fait qu'aucun pays démocratique ayant atteint un certain niveau de développement (alors équivalent à celui de l'Argentine dans les années 1980) n'a jamais connu de remise en cause de ses institutions.

La crise économique et financière qui touche depuis 2008 à des degrés divers tous les pays du monde confirme aussi les résultats de l'étude de Adam Przeworski et de Fernando Limongi¹⁹, qui avaient montré que la longévité d'un gouvernement dépendait de ses performances économiques. Ainsi, depuis 2010, la crise économique a provoqué la chute d'un grand nombre de gouvernements mais de manière très différente. Les régimes autoritaires ont été balayés par la pression populaire et la rue, faute de moyens d'expression démocratique. Dans les démocraties des économies développées, le changement s'est effectué par les processus électoraux sans remise en cause des systèmes institutionnels.

Le développement économique permettrait donc le maintien d'un régime démocratique, mais celui-ci n'aurait pas d'effet direct sur la capacité des États à améliorer leur situation économique. En revanche, certaines caractéristiques institutionnelles pourraient sur ce plan avoir un impact important. Parmi les critères de fonctionnement, l'un des plus simples à mesurer, et considéré par les économistes comme le plus essentiel au développement économique, est le respect du droit de propriété.

(19) Przeworski Adam, Limongi Fernando, *op. cit.*, 1993, p. 51-69.



■ Droit de propriété et développement

Réfléchir au lien unissant droit de propriété et développement revient à décrire un modèle de développement particulier, fondé sur la propriété et l'initiative individuelles. Au cours du xx^e siècle, différents schémas de développement ont pourtant coexisté. L'URSS et les autres pays communistes ont connu après la Seconde Guerre mondiale un développement comparable à celui des pays occidentaux, notamment sur le plan industriel et technologique, qui était basé sur la propriété collective et la planification de l'économie. Cependant, depuis l'effondrement du bloc de l'Est, c'est le modèle centré sur la propriété privée du capital qui domine dans les pays développés comme dans la plupart des pays émergents. La généralisation de la consommation de masse d'un pays à l'autre et d'un continent à l'autre contribue également à la propagation de ce modèle. Cette uniformisation des comportements transite notamment par les images partout identiques véhiculées par les médias et les TIC, ainsi que par les migrants qui diffusent dans leur pays d'origine des informations sur leur nouveau mode de vie. Le rapprochement des droits fonciers nationaux tend aussi à favoriser la propriété individuelle au détriment des modes lignagers d'appropriation du sol. D'où l'intérêt de préciser l'impact réel du droit de propriété, au sens de la propriété individuelle, sur le développement.

■ Le droit de propriété vecteur de développement ?

La propriété d'un bien, ou plus généralement d'un actif, recouvre différentes dimensions²⁰. Elle consiste tout d'abord dans le fait d'en avoir l'usage pour le consommer ou en retirer un revenu. Elle implique également d'en avoir le contrôle, c'est-à-dire de pouvoir le céder ou de pouvoir contracter avec d'autres parties pour mettre en œuvre son exploitation²¹.

Les arguments théoriques mis en avant pour affirmer l'importance du droit de propriété peuvent être résumés de la façon suivante. Un droit de propriété codifié et protégé par l'État est indispensable pour que les agents économiques prennent le risque de constituer un capital productif, de le maintenir en état et de l'accroître grâce à de nouveaux investissements. La crainte d'une expropriation concernant aussi bien le capital que le résultat du processus productif lui-même réduit donc l'investissement et la production nationale. Lorsque le droit de propriété est mal assuré les ressources du pays restent sous-exploitées. Ce droit doit inclure la possibilité de louer ou de céder un actif, car le détenteur de cet actif n'est pas forcément le mieux placé

(20) Besley Timothy, Ghatak Maitreesh, "Property Rights and Economic Development", in *Handbook of Development Economics*, vol. 5, Elsevier, Amsterdam, 2010, p. 4525-4595.

(21) North Douglass C., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.

pour l'exploiter. Qu'il s'agisse de moyens de production ou de capitaux, les transactions de marché permettent une meilleure allocation des ressources et donc un meilleur niveau de production globale.

Des études réalisées dans des situations particulières dans lesquelles un titre de propriété vient d'être accordé à certains individus ou simplement lorsque la garantie de ce droit s'améliore, accréditent l'idée d'un véritable lien entre le droit de propriété et l'investissement, et donc le développement. On peut par exemple citer l'étude menée par Sebastian Galiani et Ernesto Scharfrodsky en Argentine²² qui analysent les effets du droit de propriété accordé à des squatters dans une zone où seuls certains d'entre eux ont pu bénéficier d'un droit sur les terrains qu'ils occupaient, le gouvernement argentin n'ayant trouvé un accord sur le montant d'une compensation qu'avec une partie des propriétaires initiaux. Ils ont montré de fortes différences entre l'état des maisons dont les habitants étaient devenus propriétaires, et celles qui continuaient à être occupées illégalement. Seules les premières avaient été améliorées par leurs occupants grâce à des investissements, le droit de propriété ayant incité les banques à leur accorder des crédits. Dans un autre domaine, Simon Johnson, John McMillan et Christopher Woodruff²³ ont pu mettre en évidence sur des données recueillies dans différents pays de l'ex-bloc de l'Est au cours de la période de transition, l'impact du droit de propriété sur le comportement des entrepreneurs. Dans les pays où les droits de propriétés ont été rapidement sécurisés, une grande partie des profits ont été réinvestis, alors que, là où les incertitudes sont longtemps restées fortes, le réinvestissement était faible.

La vérification empirique du lien entre le droit de propriété et le développement est plus délicate à effectuer au niveau macroéconomique malgré une forte corrélation apparente. Si l'on se réfère aux indices mesurant le respect du droit de propriété dans les différents pays, on observe que le revenu par tête augmente significativement avec le niveau de sécurité de ce droit²⁴. Cependant, ce constat ne permet pas de dire que la qualité du droit de propriété explique réellement la richesse de la nation. On pourrait tout aussi bien imaginer une logique inverse ou qu'une autre caractéristique du pays explique à la fois la protection du droit de propriété et le niveau du revenu.

Si le respect du droit de propriété n'est pas une explication suffisante pour déterminer le niveau de développement économique, il n'en demeure pas moins qu'un fort risque d'expropriation est incompatible avec l'épanouissement d'une économie de marché. Ce constat renvoie à la question des régimes politiques afin de comprendre pourquoi certains offrent une meilleure garantie contre un tel risque.

(22) Galiani Sebastian, Scharfrodsky, Ernesto, "Property Rights for the Poor: Effects of Land Titling", *Journal of Public Economics*, vol. 94, 2010, p. 700-729.

(23) Johnson Simon, McMillan John et Woodruff Christopher, "Property Rights and Finance", *American Economic Review*, vol. 92 (n° 5), 2002, p. 1335-1356.

(24) Baland Jean-Marie, Moene Karl-Ove et Robinson James, *op. cit.*, 2010.



■ Quel régime politique pour garantir le droit de propriété ?

Au XIX^e siècle, économistes et philosophes s'accordaient à penser que le droit de vote étendu aux plus modestes, qui sont aussi les plus nombreux, ne pourrait qu'aboutir à la remise en cause du droit de propriété. Le philosophe écossais James Machintosh prédisait une lutte permanente entre le peuple et les propriétaires, l'économiste David Ricardo préconisait de n'accorder le droit de vote qu'aux personnes n'ayant aucun intérêt à voir remettre en cause le droit de propriété. Seul, un droit de vote réservé aux plus aisés pouvait soustraire le pays à la situation chaotique que l'historien et homme politique anglais Thomas Macaulay promettait en cas d'application du suffrage universel : « The end of property and thus of all civilization » (« La fin de la propriété et donc de toute civilisation »). Karl Marx a également exprimé sa conviction de l'incompatibilité du suffrage universel et de la propriété privée, car les pauvres allaient l'utiliser pour exproprier les riches, et ces derniers se défendre par la force quitte à renoncer à la démocratie.

Contrairement à ces prévisions alarmistes, le suffrage universel qui a été instauré au cours des XIX^e et XX^e siècles dans de nombreux pays, n'a pas conduit à une remise en cause de la propriété, il n'a pas non plus permis une réduction systématique des inégalités de richesse entre les habitants. Des études ont montré que la démocratie protégeait mieux le droit de propriété et l'application des contrats que les régimes autoritaires²⁵. Comprendre ce qui rend les institutions démocratiques plus compatibles que d'autres avec le respect du droit de propriété revient à se demander dans quelles circonstances les États le remettent en cause ou le laissent remettre en cause. On peut distinguer deux cas. Le premier est celui des États anarchiques ou totalement inefficaces, lorsque le gouvernement officiel ne parvient pas à imposer son autorité sur l'ensemble du territoire. Dans ce cas, le type de régime politique n'est pas responsable du non-respect du droit, c'est l'impuissance des dirigeants à faire respecter l'État de droit qui est à la source du problème. Le second cas est celui des États « prédateurs » qui vont être eux-mêmes à l'origine du risque d'expropriation²⁶. C'est alors que le type de régime devient discriminant.

Une véritable démocratie, avec une presse libre susceptible de dénoncer tout abus de pouvoir, une justice indépendante, en charge du respect du droit, de la protection des personnes et des biens, et des élections régulières permettant aux citoyens de sanctionner le pouvoir en place, offre les meilleures garanties à l'encontre de toutes dérives. Les institutions démocratiques mettent elles-mêmes en place les limites permettant de contrôler tous les pouvoirs, ce qui ne peut que favoriser le développement économique. À l'inverse, les régimes autoritaires, faute d'avoir établi de telles limites à

(25) Clague Christopher, Keefer Philip, Knack Stephen et Olson Mancur, "Property and Contract Rights in Autocracies and Democracies", *Journal of Economic Growth*, vol. 1 (n° 2), 1996, p. 243-276.

(26) Baland Jean-Marie, Moene Karl-Ove et Robinson James, *op. cit.*, 2010.

leur propre pouvoir, souffrent d'un manque de crédibilité quant au respect du droit. Aussi afin de ne pas nuire au développement économique, certains sont conduits à mettre en place différentes stratégies pour pallier ce handicap. L'une d'entre elles est la limitation volontaire de la collecte d'informations sur la situation économique et financière personnelle des individus afin de rendre difficiles toutes mesures de spoliations à leur encontre. Ainsi en Chine, le gouvernement a permis l'anonymat des comptes bancaires pour garantir les épargnants contre une spoliation dont il pourrait lui-même être à l'origine. Mais ce qui accroît la crédibilité d'un régime en matière de respect du droit de propriété, c'est sa constance politique qui rassure les investisseurs. Le moindre accroc porté à l'encontre du droit de propriété ruine pour longtemps la réputation du régime qui le commet. L'expropriation, lorsqu'elle intervient, a un coût pour le gouvernement qui la décide. Historiquement, il s'est souvent agi d'expropriations massives concernant les ressources naturelles ou des grands équipements. De telles expropriations, dans des domaines très spécifiques, n'inquiètent pas l'ensemble des investisseurs, ce qui limite leur impact négatif. Lorsque les victimes sont des entreprises étrangères, elles ne sont généralement pas indemnisées, mais le coût supporté par le pays peut être accru par les tensions diplomatiques, voire militaires, qui en résultent. Ce fut par exemple le cas lors de la nationalisation du canal de Suez par l'Égypte de Nasser en 1956. Cet arbitrage coût/avantage explique notamment pourquoi les expropriations dans le secteur pétrolier sont presque systématiquement intervenues lorsque les cours du baril étaient élevés.

Le droit de propriété doit-il cependant être érigé en toutes circonstances en règle absolue pour permettre le développement économique ? Plusieurs éléments doivent venir relativiser quelque peu cette vision. Différents exemples ont prouvé qu'il pouvait s'avérer efficace en matière de production agricole de transférer les terres à ceux qui les exploitent quitte à exproprier de grands propriétaires terriens. L'impôt est considéré par les plus libéraux des économistes comme une remise en cause du droit de propriété. On peut cependant observer que les États qui taxent davantage les revenus sont aussi ceux dans lesquels le risque d'expropriation est le plus faible. Les pays qui ont un système fiscal développé, sont les plus riches et les plus orientés vers le marché, ce sont les moins susceptibles de mettre en place une politique d'expropriation, un tel comportement étant plutôt le fait des pays en développement. En outre, le produit de ces impôts permet de financer une justice indépendante et compétente dont l'existence est la garantie du droit de propriété. Ce dernier pose aussi la question de la transmission intergénérationnelle des biens. Les droits de succession prélevés par l'État à cette occasion permettent de lutter contre les inégalités excessives, facteurs de tensions sociales et donc défavorables au développement.

*

**



Plus que d'un type de régime politique spécifique, le développement économique est tributaire d'un contexte de stabilité politique et sociale, de respect du droit, de services publics de qualité et de politiques de régulation efficaces. Les aspects humains du développement tels la santé, la nutrition et l'éducation font ressortir en général les bonnes performances des démocraties par rapport aux régimes autoritaires. Cependant, certains régimes non démocratiques connaissent également dans ces domaines des performances remarquables. Ainsi Cuba est encore aujourd'hui une référence dans le domaine de la santé, étant donné la qualité de ses médecins et des soins apportés à la population.

Si la croissance ne suffit pas à assurer l'instauration de la démocratie, les pays démocratiques, sauf à être particulièrement pauvres, ne voient jamais leurs institutions remises en cause, même en période de crise. La possibilité donnée à la population d'exprimer son mécontentement *via* des médias libres et des élections régulières confère en effet à ce système politique une légitimité qui va au-delà de ses performances économiques immédiates ou de la personnalité de ses dirigeants.

Références bibliographiques

- Acemoglu Daron, Johnson Simon et Robinson James**, "Institutions as a Fundamental Cause of Long-Run Growth", in *Handbook of Economic Growth*, vol. 1A, Elsevier, Amsterdam, 2005, p. 385-472.
- Baland Jean-Marie, Moene Karl-Ove et Robinson James**, "Governance and Developments", in *Handbook of Development Economics*, vol. 5, Elsevier, Amsterdam, 2010, p. 4597-4656.
- Besley Timothy, Ghatak Maitreesh**, "Property Rights and Economic Development", in *Handbook of Development Economics*, vol. 5, Elsevier, Amsterdam, 2010, p. 4525-4595.
- Boutros-Ghali Boutros et alii**, *L'interaction démocratie et développement*, Unesco, Paris, 2002.
- Clague Christopher, Keefer Philip, Knack Stephen et Olson Mancur**, "Property and Contract Rights in Autocracies and Democracies", *Journal of Economic Growth*, vol. 1 (n° 2), 1996, p. 243-276.
- Galiani Sebastian, Schargrotsky Ernesto**, "Property Rights for the Poor: Effects of Land Titling", *Journal of Public Economics*, vol. 94, 2010, p. 700-729.
- Johnson Simon, McMillan John et Woodruff Christopher**, "Property Rights and Finance", *American Economic Review*, vol. 92 (n° 5), 2002, p. 1335-1356.
- Lipset Seymour Martin**, "Some Social Requisites of Democracy: Economic Development and Political Legitimacy", *The American Political Science Review*, vol. 53, n° 1, 1959, p. 69-1005.
- Lipset Seymour Martin**, *Political Man, The Social Bases of Politics*, Garden City, Doubleday, New York, 1960.
- Macaulay Thomas**, *Complete Writings*, 17, Houghton-Mifflin, Boston et New York, 1990.
- Marchesin Philippe**, « Démocratie et développement », *Revue Tiers Monde*, tome XLV, n° 179, juillet-septembre 2004.

North Douglass C., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, Cambridge, 1990.

Oman Charles, Arndt Christiane, « Les indicateurs de gouvernance pour le développement », *Repères* (Centre de développement de l'OCDE), 2006.

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2002. Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté*, De Boeck Université, Bruxelles, 2002.

PNUD, *Rapport mondial sur le développement humain 2010, la vraie richesse des nations : les chemins du développement humain*, PNUD, New York, 2010.

Przeworski Adam, *Democracy and the Market, Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge University Press, Cambridge, 1991.

Przeworski Adam, Alvarez Michael, Cheibub José Antonio et Limongi Fernando, *Democracy and Development: Political Institutions and Well-Being in the World 1950-1990*, Cambridge University Press, Cambridge, 2000.

Przeworski Adam, Limongi Fernando, "Political Regimes and Economic Growth", *Journal of Economic Perspectives*, vol. 7 (n° 3), 1993, p. 51-69.

World Bank, *Governance and Development*, World Bank, Washington DC, 1992.

World Bank, *Governance. The World Bank Perspective*, World Bank, Washington DC, 1994.

CHAPITRE 4

Migrants qualifiés et mondialisation : une étape vers le développement ?

V É R O N I Q U E P E T I T

Pour Stephen Castles et Mark Miller¹, *le nouvel âge des migrations* se caractérise par cinq tendances : la globalisation, l'accélération, la différenciation, la politisation des migrations et leur féminisation. Dans ce chapitre, nous examinerons quelles sont les implications de ces tendances pour les pays du Sud. Les migrations internationales constituent-elles un mode d'intégration de ces régions dans la mondialisation à travers leurs migrants et les diasporas ? Afin de répondre à cette question, nous nous concentrerons plus particulièrement sur la mobilité des migrants qualifiés. En effet, si l'ensemble des migrants s'est vu assigner le rôle d'agent de développement en raison des politiques migratoires (co-développement, aides au retour, importance des flux de travailleurs peu ou non qualifiés), mais aussi en raison de leurs initiatives propres visant à investir dans leur pays d'origine, les migrants qualifiés renouvellent la manière d'endosser ce rôle en raison des positions sociales et des statuts familiaux qu'ils occupent, ainsi que des compétences qu'ils ont acquises. De plus, dans un monde où la concurrence relative au capital humain s'est fortement accrue, la captation des compétences devient un enjeu central pour le développement de l'ensemble des États. La focalisation sur ces acteurs ne signifie pas pour autant que les migrations classiques de travailleurs moins qualifiés ne sont plus d'actualité.

Faute de place, nous n'évoquerons pas ici les migrations forcées alors qu'elles sont statistiquement significatives² et qu'en termes de développement elles posent la question du coût de la prise en charge des réfugiés³. Les pays en développement, parmi

89

(1) Castles Stephen, Miller Mark J., *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, Palgrave MacMillan, Londres, 4^e édition, 2009.

(2) Fin 2010, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés comptabilisait 43,7 millions de personnes déracinées au niveau mondial, parmi lesquelles 15,4 millions de réfugiés, 27,5 millions de personnes déplacées internes et 850 000 demandeurs d'asile (source : UNHCR, *Tendances mondiales*, Genève, 2010).

(3) La Convention de 1951 relative au statut des réfugiés qui a institué le HCR énonce que le terme « réfugié » s'applique à « toute personne qui, craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays » (site du UNHCR consulté le 30 avril 2012 — www.unhcr.fr/pages/4aae621d42e.html).



lesquels un grand nombre de pays parmi les moins avancés (PMA), accueillent 80 % des réfugiés. Outre l'impact économique, un afflux massif de réfugiés est susceptible d'accentuer un contexte d'instabilité politique et sociale. Les calculs effectués par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés concernant le « fardeau » que représenteraient les réfugiés prêtent à discussion. D'une part, les pays les plus pauvres reçoivent une aide internationale afin de les accueillir, aide qui provient essentiellement des pays développés, la prise en charge des réfugiés est par conséquent plus équitablement partagée que ne le donne à croire le HCR. D'autre part, les procédures d'attribution du statut de réfugié varient selon les pays : les États développés accueillant des réfugiés, accordent ce statut sur une base individuelle et au terme d'une procédure juridique longue et coûteuse, alors que dans nombre de pays du Sud, la protection liée à ce statut est délivrée collectivement selon le principe du *prima facie*⁴. Les conditions d'accueil et les droits diffèrent alors profondément. Les demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugiés concernent en premier lieu des économies riches (en 2010, par ordre d'importance, l'Afrique du Sud, les États-Unis, la France et l'Allemagne selon le HCR) ; si les intellectuels et les représentants des professions libérales ont souvent plus de chances d'obtenir ce statut parce que leur dossier paraît plus convaincant, c'est l'ensemble des catégories sociales qui sont tragiquement concernées par cette question.

■ Définitions et mesures

La Division de la population des Nations Unies définit la migration comme « un déplacement exceptionnel entraînant l'installation durable dans un lieu autre que le lieu d'origine, et s'accompagnant d'un changement du lieu de résidence habituelle ». Cette définition restrictive exclut par conséquent les déplacements touristiques ou pendulaires qui n'entraînent pas un changement de résidence durable. La nécessité de distinguer la résidence habituelle implique de fixer un seuil temporel, celui-ci est souvent défini de manière arbitraire (six ou douze mois) compte tenu de la difficulté de prendre en compte la diversité des situations migratoires. Le franchissement de la frontière d'un pays permet de distinguer migrations internes et migrations internationales. Les caractères répétitifs et réversibles des migrations en font un phénomène difficile à mesurer. S'ajoute aux difficultés méthodologiques, la dimension politique à travers la question des migrations clandestines, qui sont par nature impossibles à comptabiliser. En outre, la mise en place des systèmes statistiques est liée à l'histoire politique et démographique de chaque État et l'attention portée aux phénomènes migratoires évolue en fonction des enjeux économiques ou politiques. Ainsi des pays

(4) *Prima facie* : cette expression latine signifie de « prime abord » ou au « premier regard ». En anglais juridique moderne, elle signifie qu'au premier examen, une affirmation semble évidente à partir des faits. Dans les pays soumis au *common law*, *prima facie* indique une preuve qui, à moins d'être réfutée, suffirait à prouver une proposition précise ou un fait.

traditionnels d'émigration tels que l'Italie, l'Irlande ou la Suède se sont transformés en régions d'immigration dans la seconde moitié du ^{xx}^e siècle, plus récemment des pays tels que le Maroc, le Mexique, le Sénégal et la Turquie, tout en demeurant des régions d'émigration, deviennent progressivement des régions de transit et d'immigration. Ces évolutions peuvent être elles-mêmes profondément altérées par des chocs financiers et économiques, des conflits qui sont susceptibles de générer des flux de migrants inattendus, voire d'inverser les courants migratoires habituels.

Dans la perspective qui nous préoccupe, celle du développement, la mesure des migrations Sud-Sud pose quelques difficultés puisqu'elle présuppose de définir clairement une mesure du développement et d'identifier précisément les pays qui entrent dans la catégorie « Sud ». La terminologie « Sud » ne reflète ni une définition universelle (le Sud étant forcément relatif à un point géographiquement situé), ni une évidence face à la pluralité des sociétés susceptibles d'être englobées sous cette appellation. Parler des « Suds » ne résout qu'à moitié cette épineuse question. Le Sud considéré est celui construit au regard de l'histoire de la colonisation. Parler des pays du Sud ou des Suds évite de parler de « pays en développement », cette terminologie succédant aux notions de « Tiers monde », de « pays sous-développés » puis de « pays en voie de développement ». Historiquement datées, ces notions traduisent l'évolution des relations politiques entre États dans un monde globalisé et postcolonial. Néanmoins, une quasi-équivalence entre pays du Sud et pays en développement a été construite, même si l'émergence de nouvelles puissances, les BRICS⁵, la rend problématique. La mesure des migrations Sud-Sud varie selon les définitions du développement retenues par le système des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement ou la Banque mondiale⁶. Selon ces critères, le poids statistique des migrants Sud-Sud oscille entre 33 % et 45 % de l'ensemble du stock des migrants (tableau 1).

Tableau 1 : Proportion des migrations globales Sud et Nord selon différentes définitions

Définition	Direction de la migration (% du stock total de migrants)			
	Sud-Sud	Nord-Sud	Nord-Nord	Sud-Nord
Niveau de développement (Nations Unies)	33	7	26	34
Niveau de revenu (Banque mondiale)	42	4	16	39
Mesure du PNUD (IDH)	45	4	14	37

Source : Bakewell Oliver, *South-South Migration and Human Development: Reflections on African Experiences*, Human Development Research Paper, n° 7, UNDP, New York, 2009.

(5) Derrière cet acronyme se dissimulent les principaux pays émergents : BRICS = Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud.

(6) Bakewell Oliver, *South-South Migration and Human Development: Reflections on African Experiences*, Human Development Research Paper, n° 7, UNDP, 2009, p. 2-6.



Cette mesure à un instant t , ne doit pas faire oublier que les systèmes migratoires sont interconnectés les uns aux autres, et qu'une trajectoire migratoire amorcée dans un contexte régional de migrations Sud-Sud peut s'achever dans un pays industriel au Nord. Les migrants passent souvent d'une catégorie à une autre au cours de leur itinéraire migratoire. Ces difficultés méthodologiques et conceptuelles invitent donc à prendre les chiffres proposés avec précaution. Il s'agit davantage d'estimations que de données exactes. Les données globales relatives aux stocks traduisent au niveau mondial un accroissement en *effectif* du nombre de migrants depuis les années 1960 (tableau 2), alors que la *proportion* de migrants dans la population mondiale, soit environ 3 %, reste stable⁷. Entre 1960 et 2010, l'effectif total de migrants a été multiplié par 2,5, passant de 74,1 à 188 millions de personnes. Presque les deux tiers d'entre elles (63,8 %) se dirigent en 2010 vers les pays caractérisés par un indice de développement humain⁸ très élevé, c'est-à-dire essentiellement vers les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques⁹. Les migrants représentent 12,1 % de la population de cet ensemble. Les économies de l'Amérique du Nord, de l'Europe, de l'Asie, dont les pays pétroliers du Golfe persique, constituent sans surprise les régions les plus attractives pour les migrants en termes d'emplois et de revenus.

La distinction entre migrations selon leur orientation géographique peut laisser supposer que l'expérience migratoire serait un processus social différent au Nord et au Sud, ce qui est discutable. En effet, il s'agit pour les migrants de profiter des écarts d'opportunités entre les régions, d'offrir leurs compétences là où elles sont recherchées ou valorisées, si les différences sont exacerbées entre le Nord et le Sud, elles sont également présentes au sein de ces deux ensembles. Longtemps occultées ou sous-estimées (elles le sont encore d'un point de vue statistique), les migrations internationales Sud-Sud sont aujourd'hui aussi, voire davantage, fréquentes que les migrations Sud-Nord. La complexification des trajectoires migratoires ne doit pas néanmoins laisser penser que la mobilité à l'intérieur des Suds constitue un comportement récent bien au contraire.

(7) PNUD, *Lever les barrières : mobilité et développement humains*, Rapport mondial sur le développement humain, UNDP, New York, 2009.

(8) Indice de développement humain : indice formulé au début des années 1990 par le Programme des Nations Unies pour le développement afin d'évaluer le bien-être individuel et collectif des populations. Son calcul est basé sur l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le niveau de vie.

(9) L'OCDE compte 34 pays membres à travers le monde, de l'Amérique du Nord et du Sud à l'Europe, en passant par la région Asie-Pacifique. En font partie la plupart des pays les plus avancés, mais aussi des pays émergents comme le Mexique, le Chili et la Turquie. Afin de consulter la liste des 34 pays membres : www.oecd.org/pages/0,3417,fr_36734052_36761800_1_1_1_1_1,00.html

Tableau 2 : Répartitions régionales des migrants internationaux (1960-2010)

	1960			2010		
	nombre total de migrants (millions)	% des migrants dans le monde	% de la population des régions	nombre total de migrants (millions)	% des migrants dans le monde	% de la population des régions
Monde*	74,1		2,7	188,0		2,8
Par région						
Afrique	9,2	12,4	3,2	19,3	10,2	1,9
Amérique du Nord	13,6	18,4	6,7	50,0	26,6	14,2
Amérique latine et Caraïbes	6,2	8,3	2,8	7,5	4,0	1,3
Asie	28,5	38,4	1,7	55,6	29,6	1,4
dont États du Golfe	0,2	0,3	4,6	15,1	8,0	38,6
Europe	14,5	19,6	3,5	49,6	26,4	9,7
Océanie	2,1	2,9	13,5	6,0	3,2	16,8
Par catégorie du développement humain						
IDH très élevé	31,1	41,9	4,6	119,9	63,8	12,1
dont zone OCDE	27,4	37,0	4,2	104,6	55,6	10,9
IDH élevé	10,6	14,2	3,2	23,2	12,3	3,0
IDH moyen	28,2	38,1	1,7	35,9	19,1	0,8
IDH faible	4,3	5,8	3,8	8,8	4,7	2,1

Source : d'après PNUD, *Lever les barrières : mobilité et développement humains*, Rapport mondial sur le développement humain, UNDP, New York, 2009.

* Les estimations ne tiennent pas compte de l'Ex-URSS et de l'ancienne Tchécoslovaquie.

■ Les déterminants des mouvements migratoires

Si les flux migratoires connectant les Suds entre eux ou les reliant au Nord sont anciens, ils ont néanmoins pris une signification majeure du fait du processus de globalisation, de la dynamique démographique et de leurs implications sociales et politiques au cours des dernières décennies. Les flux migratoires tant internes qu'internationaux ont été analysés en fonction des différentiels de revenus entre les différentes régions d'un pays ou du monde. Ce déterminant reste plus que jamais d'actualité. Le PNUD souligne que « associées à la hausse générale des revenus dans le monde, les différences de revenus entre les régions expliquent en grande partie les schémas migratoires ». Des écarts remarquables en matière de revenus persistent entre zones développées et celles en développement, seules les régions de l'Asie orientale-Pacifique et du Sud de l'Asie, et la Chine en particulier, se démarquant de ce schéma¹⁰.

(10) PNUD, *op. cit.*, 2009, p. 36-37.



L'attractivité des pays de l'OCDE demeure très forte en dépit des situations de crise, voire de récession, que traversent ces pays.

À la question de la migration des hommes se superpose également celle de la « migration des emplois »¹¹. Depuis les décennies 1980 et 1990, les délocalisations et diverses formes d'externalisation¹² ont produit un flux d'emplois du Nord vers le Sud, flux inverse aux migrations des pays pauvres vers les pays riches. Si les recherches se sont focalisées sur l'impact de ces processus sur les marchés de l'emploi dans les pays industriels, il est faux de croire qu'il s'agit exclusivement d'un phénomène Nord-Sud. En effet, la majeure partie des investissements directs et de l'externalisation se déroule « en direction de pays de même niveau de développement, ou de niveau proche ». De plus, « au niveau mondial, les pays industrialisés sont les principales sources mais aussi les destinations des investissements étrangers »¹³. Les entreprises du Sud n'échappant pas aux logiques qui animent celles du Nord, la délocalisation Sud-Sud constitue aussi une dimension importante dans l'analyse des marchés du travail au Sud. Par exemple, l'accroissement des coûts de main-d'œuvre en Inde incite certains investisseurs à relocaliser leurs activités dans le domaine des techniques de l'information en Chine. L'île Maurice subit une perte similaire dans le secteur textile. La délocalisation s'opère également au niveau régional : l'industrie textile au Vietnam est contrainte face aux refus des ouvrières de travailler pour un salaire infime de déplacer ses unités de production du Sud-Est vers le centre du pays afin de pouvoir recruter une main-d'œuvre encore peu exigeante sur son niveau de rémunération. Un phénomène similaire est observé au Mexique avec l'expansion des zones de *maquiladoras*¹⁴ qui se déplacent de la région de la frontière nord avec les États-Unis vers des régions à plus faible coût salarial. Outre un déplacement du marché du travail, les processus de délocalisation contribuent à renforcer le dualisme entre main-d'œuvre sans qualification et personnels qualifiés, la demande concernant ces derniers produisant une hausse de leurs salaires. La conséquence de la migration des emplois doit être relativisée car si la création d'emplois au Sud est parfois liée à la destruction d'emplois au Nord, les pays du Sud contribuent aussi à créer du travail au Nord par le biais de leurs importations de services et par leurs investissements directs croissants.

(11) Henaff Nolwen, « La migration des emplois vers le Sud », in *Autrepart*, revue de sciences sociales au Sud, n° 37, IRD éditions-Armand Colin, Paris, 2006, p. 3-18.

(12) Les délocalisations sont définies comme les « déplacements de la production de biens et de services d'un pays à un autre. C'est également à la sous-traitance que renvoie le terme d'externalisation » (Henaff Nolwen, *op. cit.*, 2006).

(13) Henaff Nolwen, *op. cit.*, 2006.

(14) Les *maquiladoras* « sont principalement des filiales de firmes étrangères installées le long de la frontière nord du Mexique, bénéficiant d'exonérations fiscales à l'importation de pièces pour assembler et exporter des produits finaux » (Daniel Villavicencio, « Les *maquiladoras* de la frontière nord du Mexique et la création de réseaux binationaux d'innovation », *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, 2004/1, p. 143-161). D. Villavicencio souligne que l'établissement des *maquiladoras* a été encouragé par les gouvernements locaux dans la mesure où elles ont constitué des sources de création d'emplois et de rétention d'une main-d'œuvre migrante et peu qualifiée.

Les travaux des économistes montrent que les migrations internationales ne permettent pas de réduire les inégalités de revenus entre pays de départ et pays d'arrivée, quand bien même les transferts effectués par les migrants atténuent la pauvreté de leur famille restée sur place. Les migrants ont des revenus supérieurs à ceux qui restent au pays et cet écart est d'autant plus significatif qu'ils proviennent d'un pays avec un indice de développement humain faible et qu'ils travaillent dans la zone OCDE¹⁵. Si Denis Cogneau et Flore Gubert¹⁶ concluent à l'absence d'un mouvement général de mondialisation des migrations puisque les migrants internationaux ne représentent que 3 % de la population mondiale, ils soulignent néanmoins l'impact positif des migrations internationales sur l'intégration des pays du Sud dans la mondialisation. Ce rôle intégrateur est particulièrement significatif compte tenu de l'exclusion de certaines sociétés du Sud, en particulier celles de l'Afrique, dans le processus de globalisation économique. Les migrants, leurs descendants, leurs familles restées au pays et les diasporas sont *de facto* impliqués dans la diffusion des idées, des savoirs, des modes de vie transnationaux et ils participent activement aux restructurations sociales et politiques.

Aux inégalités économiques, s'ajoute une dimension démographique conséquente. Entre 1960 et 2000, la composition démographique et la répartition spatiale de la population mondiale ont évolué. 90 % des 2,8 milliards d'individus qui se sont ajoutés à la population mondiale en âge de travailler sont nés dans les pays en développement. L'accroissement de cette main-d'œuvre disponible et faiblement rétribuée contribue à creuser les écarts de salaires entre pays en développement et pays développés, et par contrecoup il contribue à maintenir l'attractivité que représentent les pays du Nord pour les migrants. Enfin, la réduction des coûts de transports et de communications a favorisé les déplacements : le prix réel d'un voyage en avion a diminué de 60 % entre 1970 et 2000 et le coût des communications a quasiment disparu du fait de la téléphonie par internet. Il est devenu plus facile et moins coûteux de se déplacer et de garder le contact avec les siens. Ces facilités matérielles et technologiques, qui théoriquement auraient pu conduire à un accroissement spectaculaire des migrations vers le Nord, se heurtent toutefois aux barrières politiques qui visent plus particulièrement les migrants sans qualification.

(15) PNUD, *op. cit.*, 2009, p. 56.

(16) Cogneau Denis et Gubert Flore, « Migrations du Sud et réduction de la pauvreté : des effets ambigus pour les pays de départ », in El Mouhoub Mouhoud (dir.), *Les nouvelles migrations, un enjeu Nord-Sud de la mondialisation*, Universalis, 2006.



■ Les migrants qualifiés : opportunité individuelle, gain collectif ?

La migration a été longtemps associée aux silhouettes d'hommes et de femmes fuyant pauvreté, famine et désespoir. En témoignent par exemple les images du cinéma américain pour qui la migration constitue une source d'inspiration jamais démentie — *Traffic in Souls* (1913), *The Yellow Passport* et *The Immigrant* (1917), *We Americans* (1928), *Gateways* (1938), *Exile Express* (1939), *America, America!* (1963)... Si des images associant migrants et misère continuent de défiler sur nos écrans lors des crises humanitaires ou des situations de conflit, elles sont désormais concurrencées par l'émergence de nouveaux profils de migrants : ceux de l'ingénieur informaticien indien, du médecin ghanéen, de l'infirmière philippine, du prêtre congolais et de l'étudiant chinois. Ces figures plurielles renvoient à la catégorie des « migrants hautement qualifiés ». Elle peut être rapprochée de la classification officielle américaine en « *professional, technical and kindred personal* ». La catégorie « *privileged migration* » qui s'impose de plus en plus dans le monde anglo-saxon comprend selon les auteurs, les migrants qualifiés, les investisseurs, les étudiants et les retraités.

■ Les retombées des migrations : un gain équitablement réparti ?

La migration d'individus très qualifiés ne constitue pas un phénomène nouveau. Après la Seconde Guerre mondiale, la captation des « ressources scientifiques » avait constitué une source de tensions entre États dans un contexte de lutte politique intense. Les blocs américain et soviétique étaient lancés dans une course acharnée afin de se supplanter technologiquement dans les domaines de la recherche atomique et de la conquête spatiale, chaque camp faisant de sa suprématie scientifique une victoire idéologique. Les exemples ne manquent alors pas de chercheurs et d'ingénieurs mettant leurs compétences au service d'une cause politique indépendamment de toute motivation économique. Mais à partir de la seconde moitié du xx^e siècle, ce type de mobilité des compétences soulève de nouvelles questions.

Le *brain drain* (fuite des cerveaux) devient progressivement problématique au cours des années 1970 en raison de l'origine géographique des migrants et du fait de l'importance prise par certaines catégories professionnelles dans les flux. Le départ des migrants qualifiés des pays du Sud pour les pays industrialisés est analysé en termes de coût économique et social pour les pays de départ. Alors que l'éducation de ces migrants est supportée par les États du Sud, ceux-ci n'en retirent aucun bénéfice en termes de développement puisque les compétences acquises par ces derniers sont mises au service d'intérêts publics ou privés au Nord. Afin d'offrir une compensation aux pays d'émigration, l'économiste indien Jagdish N. Bhagwati propose au début des années 1970 de taxer la fuite des cerveaux en faisant payer un impôt aux migrants qualifiés au bénéfice de leur pays d'origine. Cette position éthique n'a pas

eu de traduction concrète et le débat n'est toujours pas clos ; ainsi, les effets négatifs de la migration des personnels de santé sur la pénurie de médecins et d'infirmières dans les pays du Sud, dans un contexte sanitaire aggravé par l'épidémie de VIH/sida, ont relancé les discussions. Il est proposé par exemple de mieux répartir les fruits de la migration des compétences en définissant plus précisément les droits et les devoirs de chaque partie en s'appuyant sur une série de principes : efficacité, équité, soutenabilité et éthique¹⁷. Néanmoins, cette vision négative du *brain drain* est à moduler en examinant chaque contexte et en considérant le taux d'employabilité dans les pays d'origine des individus les mieux formés. Outre la structure du marché de l'emploi, certaines résistances sociologiques, telle la gérontocratie dans certaines sociétés africaines, freinent l'accès à l'emploi des jeunes diplômés. Les recherches convergent pour conclure que la migration de cette catégorie de travailleurs n'a pas forcément un impact négatif sur les pays de départ à moyen terme et, dans le même temps, la taxation de ces départs pour des raisons éthiques est remise en cause¹⁸.

La vision pessimiste de l'exode des cerveaux a évolué en raison de la complexification des trajectoires des migrants qualifiés. Les notions plus ouvertes de *brain circulation* puis de *brain gain* ont été substituées à celle du *brain drain* connotée péjorativement. La circulation du capital humain est aujourd'hui considérée sans préjuger de son orientation et de la répartition des gains entre les acteurs dans le temps. On peut en effet observer une inversion des flux (*reverse brain drain*) : des migrants qualifiés décident de mettre fin à leur activité dans les pays industrialisés et rentrent investir dans leur pays d'origine. Aux remises monétaires se substitue alors un transfert technologique (RRTT : *Reverse and Return Transfert of Technology*). À cette première forme de retours, s'ajoutent les départs d'individus issus des secondes générations. Ces derniers décident de profiter d'opportunités économiques plus favorables dans le pays d'origine de leurs parents, en y créant une entreprise ou en étant recrutés par une multinationale intéressée par leur proximité socioculturelle, voire linguistique, avec le pays dans lequel elle souhaite s'implanter. La migration des personnes qualifiées, souvent perçue comme celle d'une élite sociale, est dès lors envisagée comme le présage d'un gain en capital humain et non plus comme une désertion porteuse de culpabilité¹⁹. Les gains des individus et des États sont alors cumulatifs. Dans certains contextes, l'émigration stimule l'offre locale de formation à moyen terme, notamment à travers l'émergence d'une offre privée dans ce secteur économique. Ce système éducatif de qualité donne aux individus la possibilité d'être mieux formés y compris à ceux issus de familles disposant de ressources limitées qui font le choix de certains sacrifices pour parfaire l'éducation de leurs enfants. C'est par exemple le cas

(17) Dumont Jean-Christophe, « Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine », *Revue d'économie du développement*, vol. 21, n^{os} 2-3, 2007, p. 189-195.

(18) Dumitru Speranta, « L'éthique du débat sur la fuite des cerveaux », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n^o 1, 2009, p. 119-135.

(19) Stark Oded, "The New Economics of the Brain Drain", *World Economics*, vol. 6, n^o 2, 2005, p. 137-140.



aux Philippines des jeunes femmes désireuses de devenir infirmières pour exercer à l'étranger. L'investissement dans l'éducation et la culture devient dès lors une priorité pour les familles, la qualification étant plus que jamais une clé de la mobilité spatiale et sociale.

Si les départs d'une main-d'œuvre qualifiée ont pu ralentir le développement des pays du Sud, la question de la contribution des migrants très qualifiés à la croissance affecte aussi désormais les économies du Nord. Ainsi, les départs des États-Unis d'étudiants et de chercheurs d'origine asiatique (migrants installés ou leurs descendants) vers leur région d'origine, qu'ils estiment être un meilleur espace d'opportunités économiques pour eux et leur famille, soulèvent des inquiétudes dans les milieux politiques et économiques américains qui craignent de perdre l'avantage stratégique acquis grâce à leur politique migratoire. Si les choix des migrants relèvent du niveau individuel, ils sont aussi à replacer dans un contexte politique plus large, ici la concurrence sino-américaine en termes de *leadership* économique. Ce constat démontre à quel point il est difficile de préjuger des conséquences des circulations migratoires internationales à moyen et long terme, ainsi que de l'imbrication croissante des économies.

■ Captation du capital humain et économie de la connaissance

98

Dans ce contexte, le contrôle des flux migratoires et la sélection des migrants sont (re)devenus deux piliers des politiques migratoires. Compte tenu des caractéristiques actuelles de l'économie, traduites par le concept « d'économie de la connaissance »²⁰, la captation des ressources humaines qualifiées est devenue un enjeu primordial pour les États. L'enjeu est de taille, il concerne plus particulièrement les États dont l'économie dépend largement de la main-d'œuvre étrangère et ceux dont les perspectives de croissance sont liées à une stratégie consistant à nourrir le dynamisme de leur économie par la créativité et l'innovation en monopolisant le capital humain libre de circuler.

Le recours à une immigration qualifiée est paré de tous les avantages : cette catégorie de migrants constitue une source de richesse pour l'économie qui les accueille, ils contribuent aux recettes fiscales tout en étant de faibles consommateurs de services sociaux (leurs familles étant de taille plus réduite que celles des autres immigrés) et ils sont supposés être socialement capables de s'adapter très vite. Ne présentant que

(20) L'Unesco définit l'économie de la connaissance « comme un stade du capitalisme où se généraliserait un modèle productif particulier organisé autour des complémentarités organisationnelles et technologiques entre les technologies de l'information et de la communication, le capital humain des agents susceptibles d'utiliser ces technologies et une organisation réactive de la firme qui permettrait la pleine utilisation du potentiel de productivité des deux premiers éléments (contribution pour le rapport de l'Unesco, *Construire des sociétés du savoir*, « Introduction à l'économie de la connaissance » par Bruno Amable et Philippe Askenazy — [www.jordan.ens.fr/~amable/unesco % 20final.pdf](http://www.jordan.ens.fr/~amable/unesco%20final.pdf)).

des avantages en termes de capital humain et social, ces migrants qualifiés présentent en quelque sorte le profil idéal du candidat à l'immigration. C'est ainsi qu'au cours de la décennie 1990, afin de faciliter l'embauche de migrants, de nombreux pays ont modifié leurs politiques de recrutement. Il s'agit dès lors d'attirer, de garder, de faire revenir les migrants très qualifiés, les investisseurs et les créateurs d'entreprises. Des pays du « Nord » tels les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et le Danemark mettent en œuvre des politiques sélectives visant à recruter des personnels hautement qualifiés²¹. Les procédures de sélection (validation des diplômes, compétences linguistiques, validation des acquis) ne sont pas pour autant simples. Parallèlement, des États du Sud favorisent la réintégration de leurs étudiants ou de leurs migrants très qualifiés. Par exemple, le gouvernement mexicain a développé un programme de soutien à la science et à la recherche afin de rapatrier ses jeunes diplômés. L'Inde a bénéficié des compétences acquises par ses ingénieurs dans la *Silicon Valley* en Californie, de leurs investissements financiers, de leur confrontation avec un autre modèle économique pour l'expansion du secteur de l'industrie technologique et de l'information à Bangalore et Mumbai. Les politiques resserrant les liens entre le pays de départ et les migrants très qualifiés ne constituent pas cependant une spécificité des pays du Sud dans un contexte de concurrence généralisée. L'Irlande et la Nouvelle-Zélande ont par exemple mis en place des dispositifs visant à bénéficier de l'expertise acquise par leurs expatriés dans le secteur de la finance en Angleterre ou aux États-Unis.

■ Le rôle des réseaux diasporiques

La diaspora est définie comme « un archipel de communautés dispersées et différenciées, parfois fortement, par les conditions de la migration, et son évolution en fonction de chacun des contextes nationaux. Dispersées et différentes et pourtant reliées entre elles par des relations migratoires, économiques, affectives, informationnelles s'établissant sur la base d'un sentiment d'appartenance à un même groupe dont on suppose que les individus partagent une origine commune »²².

Qu'ils décident de rentrer ultérieurement chez eux ou de manière plus épisodique, les migrants considèrent généralement qu'ils sont tenus par un devoir moral de « rendre quelque chose » à leur patrie d'origine en utilisant la position sociale et les savoir-faire qu'ils ont acquis. Dans cette perspective, les réseaux diasporiques jouent le rôle de passerelle facilitant la circulation d'un capital intellectuel, de compétences

(21) Ainsi en France, alors que depuis le début des années 2000 la législation sur l'immigration tend à rendre plus contraignantes les conditions d'accès au territoire, une exception concerne l'immigration de travail « en fonction des besoins de l'économie », c'est la notion d'une « immigration choisie » consacrée par la loi du 24 juillet 2006 relative à l'immigration et à l'intégration. La loi du 16 juin 2011, au même intitulé, crée plus spécifiquement de nouveaux instruments pour l'accueil d'étrangers « hautement qualifiés ».

(22) Ma Mung Emmanuel, *La diaspora chinoise, géographie d'une migration*, Ophrys, Poitiers, 2000.



et de savoir-faire. La double connaissance des contextes nationaux que possèdent les membres de la diaspora limite par exemple les risques pris par les entrepreneurs et les investisseurs. Ainsi mettant à profit ses liens privilégiés avec les États-Unis depuis une cinquantaine d'années, Taïwan s'est positionné grâce à l'activité de sa diaspora comme un intermédiaire financier et commercial entre les capitaux américains et les entreprises chinoises.

Pourtant dans certains contextes, les émigrants ont été considérés comme des traîtres ou des déserteurs, abandonnant leurs concitoyens aux difficultés économiques et sociales du moment. Ces jugements négatifs ont eu pour conséquence un désintérêt pour les activités et les projets portés par les diasporas et pour les opportunités qu'ils pouvaient offrir, avant que la question du développement n'oblige à un retournement radical d'attitude. L'exemple de l'Inde est à cet égard significatif. Au cours des décennies qui suivirent l'indépendance, les migrants et leurs descendants sont ignorés par les autorités puisqu'ils ne participent pas à l'effort de construction de l'Inde nouvelle. Mais à partir des années 1980, ils sont reconnus comme un atout pour la stratégie géopolitique indienne. Relais de la politique étrangère, la diaspora contribue au rayonnement de l'Inde. Ses membres sont encouragés à investir dans leur pays, ils sont sollicités afin de conseiller les jeunes chefs d'entreprise et pour aider à sélectionner les projets de création d'entreprises. Les émigrants installés aux États-Unis favorisent le choix de l'Inde comme lieu de délocalisation des entreprises américaines²³. L'implication des réseaux diasporiques dans la vie des pays de départ ne se limite pas aux investissements économiques, elle se traduit également par l'obtention de droits politiques (droit de vote, députés représentant les migrants dans les parlements nationaux, reconnaissance des associations de migrants comme partenaires institutionnels dans les négociations politiques nationales et internationales). Il est en effet difficile de dissocier l'investissement économique d'un investissement plus large (politique, social, culturel) qui révèle l'attachement à ses racines.

■ Les circulations étudiantes

La mobilité des travailleurs qualifiés démontre que l'éducation est une clé essentielle de la promotion sociale dans les pays en développement et dans l'accès à la migration internationale. Les étudiants de ces pays cherchent à obtenir des bourses ou à bénéficier des programmes de sélection afin de parfaire leurs études dans des pays développés. Les moins fortunés ou ceux qui ne peuvent bénéficier d'un visa d'entrée pour le pays de leur choix, se tournent vers d'autres pays du Sud. C'est ainsi que les pays du Maghreb reçoivent dans des universités publiques et privées

(23) Therwath Ingrid, « La diaspora indienne aux États-Unis comme acteur international », in Jaffrelot Christophe (dir.), *New Delhi et le monde, une puissance émergente entre realpolitik et soft power*, coll. Mondes et Nations, Autrement, Paris, 2008, p. 110-123. Khadria Binod et Leclerc Éric, « Exode des emplois contre exode des cerveaux, les deux faces d'une même pièce? », *Autrepart*, n° 37, 2006, p. 37-51.

des étudiants d'Afrique subsaharienne qui ne parviennent pas à intégrer les structures de formation des pays industrialisés. Des étudiants, y compris ceux des pays francophones d'Afrique centrale et de l'Ouest (Gabon, Cameroun, Rwanda, Congo, RDC, Burundi, Côte d'Ivoire), s'orientent de plus en plus vers l'Afrique du Sud. Cette nouvelle orientation des flux migratoires s'explique par une série de facteurs économiques et politiques : la détérioration des systèmes publics d'enseignement supérieur dans ces régions ; le contexte de réduction drastique de l'aide internationale et de l'aide publique des États africains aux études à l'étranger ; la disparition du bloc soviétique qui a mis fin à l'accueil des étudiants africains en URSS et dans les pays d'Europe de l'Est ; le choix de l'Afrique du Sud de développer une offre éducative et de privilégier la « migration de qualité » dans sa politique d'immigration. Contraints de financer de plus en plus la totalité de leurs études, les étudiants africains considèrent l'Afrique du Sud comme une alternative leur garantissant une éducation prestigieuse et reconnue, leur offrant une ouverture au monde anglophone, tout en leur assurant une certaine continuité culturelle²⁴. L'intérêt des populations du Sud pour une éducation de qualité et les investissements qu'elles y consacrent favorisent l'émergence d'autres économies de l'éducation. L'Australie a ainsi considérablement développé son offre de formation afin de profiter de la demande des étudiants de la zone Asie-Pacifique.

Le choix du pays d'étude est très largement déterminé par son accessibilité, en particulier par les facilités réservées aux migrations étudiantes, avant même des considérations de proximité linguistique ou de choix de cursus. Les étudiants chinois par exemple privilégient l'Angleterre au détriment de la France et des États-Unis en raison d'une plus grande flexibilité de la politique migratoire britannique à l'égard des étudiants. L'émigration étudiante peut être aussi facilitée par les pouvoirs nationaux à l'exemple du Maroc qui, contrairement à la Tunisie et à l'Algérie, a choisi au moment de son indépendance de déléguer la formation de ses élites à l'étranger. Dans ce pays, l'offre de formation supérieure demeure insuffisante malgré l'ouverture d'universités régionales et le durcissement des politiques migratoires des pays européens, et de la France en particulier²⁵, est source de difficulté pour les étudiants marocains désireux d'obtenir un diplôme à l'étranger.

De manière générale, le niveau d'éducation des migrants s'est élevé. Ceci s'explique par un effet mécanique puisque dans les pays du Sud les politiques d'éducation ont permis de scolariser davantage et plus longtemps les nouvelles générations. L'image stéréotypée du migrant venant du monde rural, analphabète et s'exprimant difficilement dans la langue du pays d'arrivée est à relativiser compte tenu de ces évolutions. Les générations récentes de migrants sont de plus en plus éduquées : au sein

(24) Tati Gabriel, "Student Migration in South Africa: A Special Reference to the Youth from Francophone Africa", in *Espace, populations, sociétés. Nouvelles mobilités dans les Suds*, 2-3, 2010, p. 281-299.

(25) Balac Ronan, « Les mobilités internationales des étudiants marocains », in *Espace, populations, sociétés. Nouvelles mobilités dans les Suds*, 2-3, 2010, p. 395-411.



des migrants quittant les pays en développement ou émergents pour atteindre les pays de l'OCDE, la part des diplômés de l'enseignement supérieur (niveaux 5 et 6 dans la classification internationale)²⁶ a augmenté de 50 % au cours des dix dernières années²⁷. Ces migrants sont pourvus d'un capital social supérieur à celui de leurs aînés, ce qui leur permet de maximiser le coût de l'expérience migratoire. Outre l'acquisition d'une formation, ils bénéficient de réseaux sociaux, d'aides financières dans les pays de départ et d'arrivée, et d'une qualité d'information accrue.

■ Les professionnels de la santé

Parmi les migrants qualifiés, les professionnels de la santé ont suscité des questions tant dans les pays d'arrivée que de départ. En 2000, plusieurs pays de l'OCDE faisaient état de pénuries de médecins et de personnels infirmiers sur une partie de leur territoire. Durant les quinze dernières années, les taux de croissance moyens de la densité de médecins et d'infirmiers dans la zone OCDE se sont fortement ralentis et le nombre moyen de diplômés des écoles de médecine a été en 2005 inférieur à celui de 1985. Face à cette pénurie, le recrutement de professionnels étrangers a constitué la solution la plus efficace à court terme du fait de la durée du cursus des études en médecine.

Cette politique de recrutement est pointée comme constituant un danger pour les systèmes de santé de certains pays qui pourraient devenir trop dépendants à l'égard de l'immigration²⁸. Elle n'est pas non plus sans conséquence sur les pays d'origine des migrants (y compris dans ceux qui sont dotés d'un fort secteur de formation dans le but de satisfaire la demande extérieure) et dans les zones où les densités des agents de la santé sont déjà insuffisantes car ces recrutements s'effectuent dans un contexte de pénurie mondiale de personnel de santé dont le déficit est estimé par l'Organisation mondiale de la santé à plus de 4,3 millions de travailleurs en 2006. Ce déficit atteint en premier lieu les pays les plus démunis, notamment ceux d'Afrique subsaharienne dans lesquels il est souvent imputé au phénomène migratoire alors que ce dernier n'en est pas la cause directe. En effet, d'après les estimations de l'OMS, les besoins en personnels de santé des pays en développement excèdent largement les expatriations de professionnels de ces pays vers ceux de l'OCDE. En 2000, selon

(26) La classification internationale type de l'éducation ou CITE (ISCED pour *International Standard Classification of Education*) permet de dresser des comparaisons internationales. Elle a été validée par l'Unesco en 1997. Elle comprend six niveaux. Le niveau 5 correspond au premier cycle de l'enseignement supérieur (ne conduisant pas directement à un titre de chercheur de haut niveau) et le niveau 6 au deuxième cycle de l'enseignement supérieur (conduisant à un titre de chercheur de haut niveau).

(27) OCDE, *A Profile of Immigrant Populations in the 21st Century: Data from OECD Countries*, Paris, 2008. Selon ce rapport, les immigrants vivant dans la zone de l'OCDE « sont en moyenne plus éduqués que les autochtones, près d'un quart d'entre eux ayant atteint un niveau d'éducation supérieure alors que ce n'est le cas que de 20 % des personnes nées dans le pays. »

(28) OCDE, *Les personnels de santé dans les pays de l'OCDE. Comment répondre à la crise imminente ?*, OCDE, Paris, 2008, p. 11.

l’OMS, tous les médecins et personnels infirmiers nés en Afrique et travaillant dans la zone de l’OCDE ne représentaient pas plus de 12 % de la pénurie totale en professionnels de santé dans la région. Le pourcentage correspondant était même inférieur en Asie du Sud-Est (9 %). Même une réduction massive des flux de départ ne suffirait pas à résoudre la pénurie en soins et en services de santé dans les pays les plus démunis dans ce domaine. C’est pourquoi l’émigration des professionnels a été analysée comme « un symptôme des difficultés rencontrées par le système de santé et, plus généralement, par la société du pays d’origine plus qu’elle n’en est la cause directe »²⁹.

Les motivations au départ des travailleurs qualifiés sont identiques à celles de l’ensemble des migrants, elles sont liées à des opportunités d’emploi meilleures aussi bien en termes de revenus que d’évolution de carrière et de conditions de travail. C’est aussi l’assurance pour les migrants d’offrir un avenir meilleur et plus sûr à leurs enfants. Ainsi, un médecin de Côte d’Ivoire multiplie par six son salaire en exerçant en France, de même qu’un infirmier ghanéen travaillant au Royaume-Uni³⁰.

L’impact des départs sur les pays d’origine a peu de conséquence quand il s’agit de grands pays comme l’Inde ou la Fédération de Russie du fait de l’effectif important des personnels de santé en activité dans ces pays. C’est aussi le cas pour les pays qui forment des personnels infirmiers pour les envoyer à l’étranger (Philippines, certains États des Caraïbes et plus récemment la Chine) qui parviennent à maintenir chez eux des effectifs relativement importants. La situation est par contre plus inquiétante dans les pays où le taux d’expatriation des médecins est supérieur à 50 % (États insulaires des Caraïbes et du Pacifique, et en Afrique, le Mozambique, l’Angola, la Sierra Leone, la Tanzanie et le Liberia). De tels taux exacerbent des situations déjà caractérisées par des systèmes de soins et de santé fragilisés. C’est pourquoi, face à la pénurie mondiale de personnels de santé, l’OMS a élaboré en 2010 un code pratique pour le recrutement international des personnels de santé afin de « définir et de promouvoir des principes et des pratiques non contraignants pour le recrutement international éthique des personnels de santé en tenant compte des droits, des obligations et des attentes des pays d’origine, des pays de destination et des personnels de santé migrants »³¹. L’objectif premier étant de protéger les pays souffrant d’un sous encadrement dans le domaine médical et d’éviter que leur situation se dégrade encore plus du fait de la migration de leurs personnels.

(29) OCDE et OMS, *Les migrations internationales des personnels de santé*, synthèses, février 2010, p. 5-6.

(30) PNUD, *op. cit.*, 2009, p. 57.

(31) www.who.int/hrh/migration/code/full_text/fr/index1.html



Enfin, il faut le souligner, une part non négligeable des migrations des professionnels de la santé s'effectue entre pays de l'OCDE. Ainsi en 2000 un peu moins de 40 % des médecins immigrés dans la zone OCDE et 30 % des personnels infirmiers provenaient d'un pays membre de l'Organisation.

■ Emplois disqualifiés, migrant(e)s surqualifié(e)s

En 1885, Ernst Georg Ravenstein³² soulignait en établissant des « lois de la migration » que les femmes étaient plus mobiles que les hommes, même si leurs déplacements étaient cantonnés à un espace plus réduit. La contribution des femmes aux flux migratoires fut par la suite minorée dans les études relatives à ce phénomène. Aujourd'hui parler de féminisation des migrations, traduit autant l'augmentation de la part des femmes dans les flux migratoires, que l'intérêt porté aux femmes en tant qu'actrice de leur migration. Selon la Division de la population des Nations Unies, les femmes représentaient 47 % des mouvements migratoires en 1960, cette proportion atteignait 49 % en 2000. Traduits en effectifs, les stocks de migrantes seraient passés de 35 à 95 millions, tandis que celui des migrants progressait de 40 à 96 millions entre 1960 et 2005. Si un migrant sur deux est une migrante, ce chiffre global dissimule de profondes disparités selon les régions et selon les communautés concernées par les mouvements migratoires. On observe une féminisation des stocks de migrants en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud-Est, mais une masculinisation dans les pays du Maghreb.

La part importante des femmes dans les flux Sud-Nord s'explique par les effets conjugués des politiques migratoires de certains États du Sud qui encouragent le départ de leurs ressortissantes qui, par leurs transferts financiers, pourvoient aux besoins de leur famille en occupant à l'extérieur des emplois auxquels n'auront pas accès les hommes, et des politiques de certains États du Nord qui ont favorisé le regroupement familial, puis l'entrée de certaines catégories de travailleuses sur leur territoire. L'accroissement des migrations de femmes seules est également lié au développement de l'économie des services à la personne. Le vieillissement de la population dans les sociétés industrialisées, en générant des emplois liés à la prise en charge des personnes âgées, contribue à alimenter les filières migratoires féminines internationales. Ces migrantes proviennent essentiellement de pays asiatiques (Philippines, Sri Lanka, Bangladesh), mais d'autres pays contribuent de plus en plus à ce type de migrations (Éthiopie, Madagascar, Népal, Équateur, Pérou, Bolivie). Cette forme de migration est largement institutionnalisée dans la mesure où elle s'inscrit dans un système économique organisé (agences de recrutement dans les pays de départ et d'arrivée, contrat à durée limitée).

(32) Ravenstein Ernst Georg, "The Laws of Migration", *Journal of the Statistical Society of London*, n° 48, 1885, p. 167-235.

La domesticité constitue une des principales formes d'emploi accessibles aux femmes dans le monde³³, que ce soit au Nord ou au Sud. Si ce type de migration n'illustre pas à proprement parler un type de migration qualifiée, il démontre d'une part que certaines spécialités professionnelles sont plus ou moins recherchées. D'autre part, si le type d'emploi n'est pas qualifié, cela n'implique pas non plus que les femmes concernées par ces flux ne le soient pas. Certaines femmes à Singapour recrutées comme simples gardes d'enfants se déclarent éducatrices ou infirmières spécialisées lors d'enquêtes. Elles revendiquent un certain degré de formation et de compétences dans le domaine de la puériculture et de la psychologie. Comme certains hommes, elles connaissent alors l'expérience douloureuse de la déqualification professionnelle et une déconsidération sociale dans les sociétés où elles sont embauchées. Dans un contexte où la circulation migratoire est de plus en plus soumise aux restrictions politiques, ce type d'activités professionnelles constitue une opportunité favorable aux femmes ; peu valorisante au départ, elle peut n'être que la première étape d'un projet migratoire constamment redéfini en fonction des expériences vécues et du marché de l'emploi.

*

**

Au terme de ce chapitre, quels éléments retenir ? L'intensité des migrations est lue par certains chercheurs comme un indicateur du niveau de développement des pays. Pour Jean-Pierre Guengant : « La relation entre développement et migrations internationales pourrait ainsi être schématisée par un U renversé : pendant le processus de développement, les migrations augmentent jusqu'à un certain niveau, puis décroissent pour éventuellement disparaître. »³⁴ Ce schéma est illustré avec les exemples de l'Italie et de l'Espagne : ces deux pays ont cessé d'être des zones d'émigration après un siècle de départs continus. Toute la question est alors de savoir à quelles échéances les pays du Sud combleront leur retard. Quel rôle sera celui des migrants qualifiés dans ce processus ? Est-il réaliste, voire souhaitable en termes d'échanges, que les migrations internationales cessent ?

Ce schéma aux accents évolutionnistes est à nuancer. Tout d'abord, il ne détaille pas les évolutions des types de migrations selon le degré de qualification, or le fonctionnement de l'économie de la connaissance favorisera sans doute certains profils migratoires. La mobilité internationale peut être lue comme le signe d'une formation d'excellence et d'une carrière professionnelle gérée stratégiquement. D'autre part,

(33) Destremeau Blandine et Lautier Bruno, « Femmes en domesticité, les domestiques du Sud, au Nord et au Sud », *Revue Tiers Monde*, n° 170, 2002, p. 243-264.

(34) Guengant Jean-Pierre, « Quel lien entre migrations internationales et développement ? », *Projet*, n° 272, 2002, p. 77.



les flux migratoires sont extrêmement sensibles aux contextes politiques et économiques. La crise financière actuelle démontre que les anciennes habitudes migratoires peuvent être réactivées en période de récession. Espagnols et Portugais reprennent les routes les conduisant vers d'autres pays d'Europe compte tenu des taux de chômage les affectant. Parallèlement, certaines économies du Sud sont attractives du fait de leurs taux de croissance qui motivent des retours de migrants. La réversibilité des flux migratoires reste d'actualité quelles que soient les économies concernées.

Se pose aussi la question du maintien du développement des pays actuellement définis comme riches. Certains d'entre eux sont entrés en phase de dépopulation en raison du vieillissement de la population et d'une fécondité en dessous du seuil de remplacement des générations. Afin de maintenir une population active suffisamment nombreuse, les options politiques semblent limitées : reculer l'âge de la retraite ou recourir à une « migration de remplacement » pour reprendre la terminologie onusienne³⁵. Là aussi on peut s'interroger sur la part des migrants qualifiés dans ce schéma pensé en termes mécaniques par les institutions internationales.

Si les choix, l'adaptabilité et la réactivité des migrants s'avèrent essentiels dans ces processus d'ajustement, la dimension politique et le rôle des États sont omniprésents. Les migrants qualifiés font l'objet de sollicitations que ce soit dans les pays développés ou en développement. De plus, dans des contextes où le contrôle de l'immigration est devenu un enjeu politique, moral et juridique³⁶, la sélection des migrants sur des critères de « qualité » permet aux gouvernements de légitimer des politiques migratoires qui peuvent être plus répressives vis-à-vis des catégories moins éduquées. Pourtant, la demande de main-d'œuvre faiblement qualifiée demeure présente dans des économies où les populations nationales refusent d'occuper certains emplois jugés dégradants.

Enfin, s'il a été beaucoup question de déterminants économiques dans ce chapitre, ne perdons pas de vue que les migrations internationales se nourrissent des imaginaires, des rêves, des émotions, toutes dimensions difficilement modélisables par les chercheurs et contrôlables par les gouvernements. Elles sont signe de liberté et de curiosité intellectuelle.

(35) Nations Unies, *Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Ageing Populations?*, Division de la population, New York, 2001.

(36) Wayne A. Cornelius, Martin Philip L. et Hollifield James F., "Introduction: The Ambivalent Quest for Immigration Control", in Wayne A. Cornelius, Martin Philip L. et Hollifield James F. (eds.), *Controlling Immigration: A Global Perspective*, Stanford University Press, Stanford, 1994, p. 3-42.

Références bibliographiques

- Bakewell Oliver**, *South-South Migration and Human Development: Reflections on African Experiences*, Human Development Research Paper, n° 7, UNDP, 2009.
- Castles Stephen, Miller Mark J.**, *The Age of Migration. International Population Movements in the Modern World*, Palgrave MacMillan, Londres, 4^e édition, 2009.
- Charbit Yves**, « Transferts, retours et développement : données, concepts et problématiques », in Véronique Petit (dir.), *Migrations internationales de retour et pays d'origine*, coll. rencontres, CEPED, Paris, 2007, p. 57-81.
- Goldin Ian, Cameron Geoffrey et Balarajan Meera**, *Exceptional People. How Migration Shaped our World and Will Define our Future*, Princeton University Press, 2011.
- Guengant Jean-Pierre**, « Quel lien entre migrations internationales et développement? », *Projet*, n° 272, 2002, p. 72-81.
- Massey Douglas S., Arango Joaquin, Graeme Hugo, Kouaouci Ali, Pellegrino Adela et Taylor J. Edward**, *Worlds in Motion: Understanding International Migration at the End of the Millennium*, Oxford University Press, Oxford, 1998.
- Mouhoud El Mouhoub (dir.)**, *Les nouvelles migrations, un enjeu Nord-Sud de la mondialisation*, Universalis, Paris, 2006.
- Morrison Andrew R., Schiff Maurice et Sjöblom Mirja (eds.)**, *The International Migration of Women*, World Bank et Palgrave MacMillan, Washington DC-New York, 2008.
- OCDE**, *Les personnels de santé dans les pays de l'OCDE. Comment répondre à la crise imminente?*, OCDE, Paris, 2008.
- OCDE et OMS**, *Les migrations internationales des personnels de santé, synthèses*, février 2010.
- ONU**, *Trends in Total Migrant Stock: The 2008 Revision*, New York, 2009.
- PNUD**, *Lever les barrières : mobilité et développement humains*, Rapport mondial sur le développement humain, UNDP, New York, 2009 (document consultable en ligne : http://hdr.undp.org/en/media/HDR_2009_FR_Complete.pdf).

Sites

- PNUD** (Programme des Nations Unies pour le développement) :
<http://hdr.undp.org/en/reports/global/hdr2009/papers>
- OCDE** (Organisation de coopération et de développement économiques) :
www.oecd.org/sante/personnels
- UNHCR** (Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés) :
www.unhcr.fr/statistiques
- OIM** (Organisation internationale pour les migrations) :
www.iom.int/jahia/jsp/index.jsp
- ONU** (Organisation des Nations Unies), Division de la population :
www.un.org/esa/population

CHAPITRE 5

La question foncière en milieu rural

LUC CAMBRÉZY ET YVES MAGNON

Sur une planète comptant 7 milliards d'habitants en 2011 et qui pourrait en porter 2 milliards de plus en 2050, la question du manque d'espace, ou d'une planète soudain devenue trop exiguë pour de tels effectifs de population, se trouve fréquemment posée. Cependant, les très grandes disparités du peuplement et la concentration croissante de la population dans les villes posent la question de la pression sur le sol dans des termes très différents selon les régions, les pays et les continents. Ce domaine d'étude étant particulièrement vaste et complexe, nous nous en tiendrons ici à la question foncière dans le seul milieu rural des pays en développement et dans son application principale, l'agriculture.

Au moment où l'extraordinaire dynamisme des pays dits émergents brouille les catégories, s'il existe une image qui donne encore quelque consistance à la distinction entre Nord et Sud, c'est sans doute celle de l'énorme différence des économies agricoles des pays industrialisés comparée à celles des pays les plus pauvres ; une différence visible jusque dans les paysages. Au Nord, une agriculture exportatrice ultra-intensive et hyper-mécanisée, et une population très peu nombreuse pour faire tourner des exploitations dépassant souvent la centaine d'hectares. Au Sud, une agriculture domestique dont une part de la production contribue à l'autosubsistance, une faible mécanisation, parfois même inexistante (travail à la houe), compensée par une importante force de travail (enfants compris), des exploitations réduites à quelques hectares. Quelques chiffres traduisent cette différence¹. Au niveau mondial, c'est en 2008-2009 que, pour la première fois, autant d'habitants vivent en ville qu'à la campagne. Mais le pourcentage de population urbaine était de 75 % dans les pays développés, de 44 % dans les pays en voie de développement et de 28 % dans les 50 pays les moins avancés (dont 35 sont situés en Afrique). Ainsi, aux deux extrêmes, nous avons, d'un côté, des pays riches fortement industrialisés et urbanisés dotés pour certains d'une agriculture puissante dans des campagnes rarement vides d'hommes, mais où les agriculteurs sont devenus minoritaires ; de l'autre, des pays pauvres, encore faiblement industrialisés et urbanisés, pourvus d'une agriculture peu performante mais mobilisant une population nombreuse. Au vu d'un tel contraste,

(1) FNUAP (Fonds des Nations Unies pour la population), *État de la population mondiale, 2007*. — *Libérer le potentiel de la croissance urbaine*, (www.unfpa.org/swp/2007/presskit/pdf/swp2007_fre.pdf — consulté le 20 février 2012).



la question de la disponibilité foncière au regard de la démographie mondiale est d'autant plus cruciale que, dans la perception collective comme dans la parole de nombreux experts, l'avenir de la planète — et en particulier celui des pays du Sud — se jouerait en grande partie dans la relation établie entre développement et régulation de la croissance de la population.

Il est vrai que pendant plusieurs décennies, la croissance démographique des pays pauvres dépassant leur taux de croissance économique, les perspectives de développement étaient bien sombres. Les formidables bouleversements de la dernière décennie et la croissance économique des pays du Sud, y compris celle des pays les plus pauvres, changent aujourd'hui les équilibres². Pourtant, ou peut-être en raison de cela, le scénario annoncé dans la plupart des rapports des grandes agences internationales (Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour la population-FNUAP, Fonds des Nations Unies pour l'environnement-FNUE...) comme d'ailleurs dans les analyses conduites par le GIEC (Groupement intergouvernemental d'experts sur les évolutions du climat) à propos des changements climatiques ne varie guère. Et le passage aux 7 milliards d'habitants en octobre 2011 a largement contribué à donner un nouvel écho aux thèses néomalthusiennes. Pour beaucoup en effet, la croissance démographique « galopante » rendrait inévitable le manque d'espace. Elle condamnerait ces pays à une déforestation croissante, à l'appauvrissement des sols et l'épuisement des ressources, à l'appauvrissement et à la sous-alimentation ; et, pour finir, à l'exode rural, à l'explosion urbaine et à ses conséquences sociales (urbanisation anarchique, bidonvilles, insalubrité), au chômage, aux émeutes de la faim et aux crises politiques sans fin. Certains vont même plus loin en affirmant, par exemple à propos du génocide du Rwanda (1994) et de l'extension du conflit au Kivu congolais à partir de 2004, que la guerre se serait « substituée aux famines comme régulateur démographique »³.

On voit donc combien le sujet est sensible et source de possibles partis pris. Les appréciations portées dépendent en effet très largement du point de vue et des fonctions de l'observateur. Si surpeuplement et risques pour la planète il y a, c'est en général toujours chez les autres et il va de soi que l'analyse d'un expert du FNUAP en charge de la promotion du planning familial n'est pas nécessairement celle d'un homme politique gabonais, d'un paysan camerounais ou d'un businessman du soja en Amazonie. Face à cette diversité et complexité des situations, nous nous en tiendrons à l'analyse de trois questions : celle de la disponibilité des ressources en terres, celle de sa répartition et celle des droits fonciers qui leurs sont associés.

(2) Sévérino Jean-Michel, Ray Olivier, *Le grand basculement. La question sociale à l'échelle mondiale*, Odile Jacob, Paris, 2011.

(3) Pourtier Roland, « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », *EchoGéo* [en ligne], Sur le vif 2009, mis en ligne le 21 janvier 2009 (<http://echogeo.revues.org/10793> — consulté le 20 février 2012).

■ Accroissement démographique et distribution du peuplement : la terre manque-t-elle ?

Les estimations livrées par les historiens font état d'une population mondiale estimée entre 600 et 700 millions d'individus en 1750. Un siècle plus tard la planète comptait 1,2 milliard d'individus. En 1950, la population mondiale était estimée à 2,5 milliards d'habitants. Fin 2011, le cap des 7 milliards a été dépassé et la plupart des projections prévoient une population de l'ordre de 9 milliards d'habitants en 2050.

Tableau 1 : Population mondiale. Nombre d'années pour atteindre un accroissement de 1 milliard d'individus

De 1 à 2 milliards	123 ans	entre 1804 et 1927
De 2 à 3 milliards	33 ans	entre 1927 et 1960
De 3 à 4 milliards	14 ans	entre 1960 et 1974
De 4 à 5 milliards	13 ans	entre 1974 et 1987
De 5 à 6 milliards	12 ans	entre 1987 et 1999
De 6 à 7 milliards	14 ans	entre 1999 et 2013
De 7 à 8 milliards	15 ans	entre 2013 et 2028
De 8 à 9 milliards	26 ans	entre 2028 et 2054

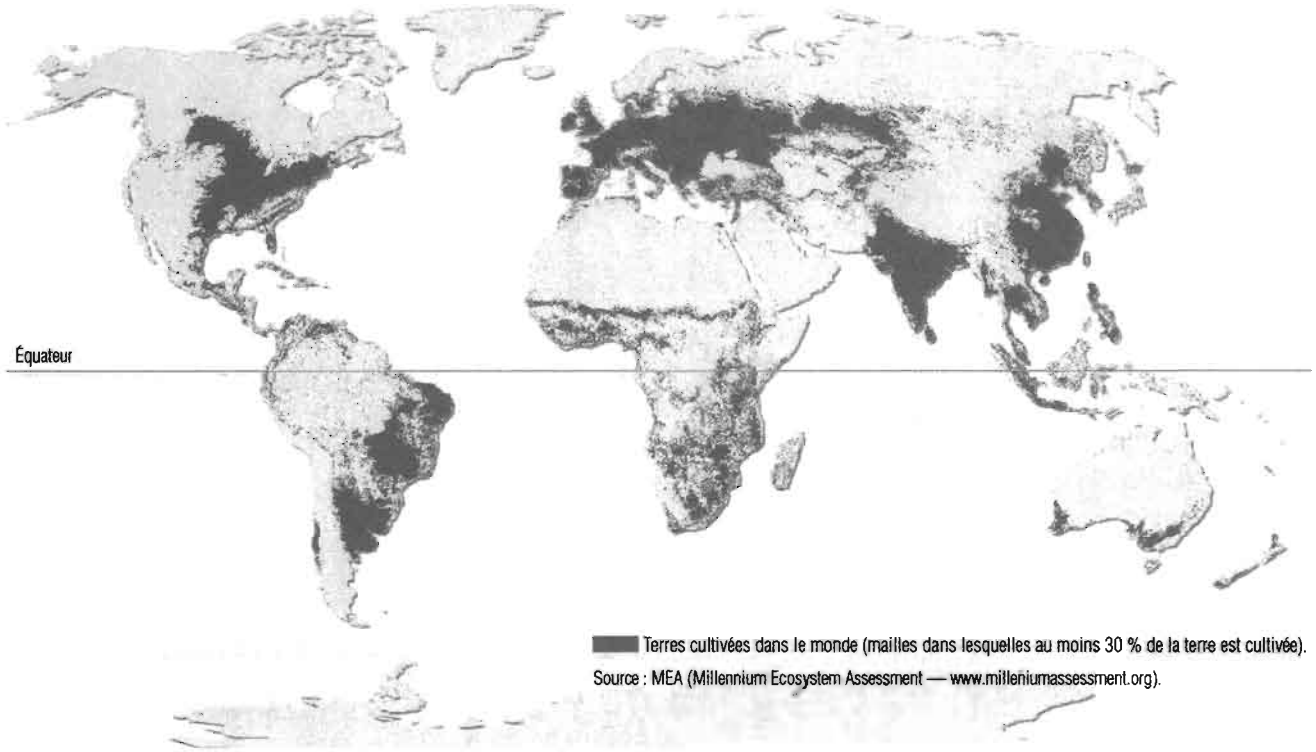
Source : Vallin Jacques, *La population mondiale*, La Découverte, Paris, 1986
(© La Découverte).

En termes globaux, l'accroissement de la population mondiale a eu pour conséquence une augmentation importante des superficies anthropisées. Que les terres soient affectées à l'habitat, à l'industrie, aux infrastructures ou à l'agriculture, ce processus d'expansion territoriale s'est essentiellement opéré par la « mise en valeur »⁴ d'espaces auparavant inoccupés (zones humides, forêts et savanes, zones désertiques ou arides, moyennes montagnes, etc.). Selon le rapport de l'*Oxford committee for famine relief* (OXFAM) paru en 2011, « la part de la superficie mondiale consacrée à l'agriculture a augmenté régulièrement depuis les années 1960, avant de culminer à 38 % au début du XXI^e siècle »⁵. Dans le même temps, mais dans des proportions moindres, des terres agricoles ont été affectées aux espaces urbains, aux industries ou aux infrastructures. Au total, le rapide peuplement de la planète au cours du siècle passé a eu pour effet une augmentation générale des espaces ruraux et urbains au détriment des territoires encore vides d'hommes.

(4) Les guillemets sont ici de rigueur car la colonisation de ces nouveaux espaces conquis est souvent très discutable en termes de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles. La déforestation en Amazonie, l'ouverture de périmètres irrigués ou la création de villes en plein désert, ou encore l'exploitation des sables bitumineux en Alaska sont des exemples classiques d'une forte anthropisation des milieux naturels.

(5) OXFAM, *Terres et pouvoirs. Le scandale grandissant qui entoure la nouvelle vague d'investissements fonciers*, 2011, 42 p.
(www.oxfamfrance.org/IMG/pdf/Oxfam_Terres_et_Pouvoirs_22092011.pdf — consulté le 20 février 2012).

Les terres cultivées dans le monde



Cette consommation continue d'espace est au cœur de très nombreux débats contemporains. Elle relance le spectre du surpeuplement et de l'épuisement des ressources. Elle questionne nos modèles de croissance, de développement et de consommation. Elle constitue l'arrière-plan des grandes conférences sur les changements climatiques et le développement durable. Elle remet au goût du jour la notion de « capacité de charge » de population que la planète pourrait supporter⁶. L'apparition récente du concept d'« empreinte écologique » laissée par chacun et chaque pays (voir chapitre 2) en est d'ailleurs, en quelque sorte, le succédané contemporain.

Pourtant, si le rythme d'accroissement de la population inquiète, la pression sur l'espace est très inégale selon les lieux. Il est donc essentiel de recourir à l'analyse des densités de population et de placer celles-ci au regard des modèles économiques et des systèmes de production en vigueur. La mesure d'une éventuelle pression sur le sol dépend en effet de ce qu'un agriculteur est en capacité de cultiver eu égard au contexte écologique, aux conditions techniques qui sont les siennes et à la durabilité du système de production (maintien ou amélioration de la fertilité des sols).

Dans des économies encore très majoritairement tournées vers l'agriculture, comme c'est le cas en Afrique, la relation entre pression démographique et disponibilité des terres conduit à de nécessaires adaptations. En effet, au niveau collectif de l'ethnie, du lignage, du village, comme de la famille, l'accroissement de la population aboutit à une réduction des superficies cultivables. Dans cette configuration, et si rien ne change, la réduction des superficies moyennes des exploitations devient *a priori* inévitable. Génération après génération, se pose alors de manière toujours plus aiguë la question de la transmission de l'exploitation aux descendants. Divisée et re-divisée, celle-ci peut déboucher sur une parcellisation excessive des exploitations, avec pour corollaire, des unités de production de taille insuffisante pour assurer la survie des ménages. Deux cas de figure se présentent alors. Soit l'expansion territoriale est rendue possible par l'importance des disponibilités foncières en périphérie ou à proximité des espaces cultivés. Soit, au contraire, l'absence de ressources foncières menace la reproductibilité et la durabilité du système. Dans cette configuration, malgré les progrès que peut parfois laisser espérer l'adoption de méthodes plus intensives, la pression croissante sur le sol peut contraindre une partie de la population à l'exode ; quand elle ne débouche pas sur des conflits fonciers plus ou moins graves.

En Afrique subsaharienne, malgré la rapidité de la croissance urbaine et celle de la proportion de population vivant en ville (36 % en 2010 contre 28 % en 1990 et

(6) Appliquée aux sociétés humaines, la notion de capacité de charge serait l'effectif maximum de population qu'un territoire donné peut supporter. Bien qu'elle soit encore très prisée par les environnementalistes, cette approche est par trop relative à un lieu, un temps et une société donnés pour qu'elle soit d'une quelconque utilité au niveau global de la planète. En agriculture, la notion de « potentialités agricoles » a d'ailleurs fait l'objet des mêmes réserves puisque la mise en valeur d'un sol ou d'un territoire est largement relative aux conditions sociales et techniques en vigueur localement et à un moment donné.



24 % en 1980)⁷, il est important de signaler que les effectifs de population vivant en milieu rural ne cessent d'augmenter en valeur absolue. Malgré l'exode rural et la croissance urbaine, on comptait 517 millions de ruraux en 2007, contre seulement 189 millions en 1960⁸, et 524 millions en 2010. Cette évolution a été rendue possible par l'expansion du domaine agricole qui, de ce point de vue, a permis de limiter en partie l'émigration vers les villes. En d'autres termes, si l'ouverture de nouveaux périmètres de culture s'est souvent effectuée au détriment des espaces naturels (forêts, savanes, zones humides...), force est de constater que ce processus a eu pour effet de permettre l'installation de nouvelles générations d'agriculteurs et de limiter d'autant l'exode rural et une croissance urbaine, souvent synonyme de précarité, encore plus forte.

Pour autant, l'expansion des surfaces agricoles n'est pas partout la conséquence d'une pression démographique croissante. Au Brésil, où la population rurale ne cesse de diminuer (39,1 millions en 1960, 30,5 millions en 2010 soit 15 % de la population totale), la frontière de l'agriculture est sans cesse repoussée au détriment des écosystèmes naturels (les savanes de la région des *Cerrados* et la forêt amazonienne en particulier), par l'action de la « force de frappe » de l'agro-industrie (soja, élevage, agrocarburants...) qui place souvent l'État fédéral devant le fait accompli d'une déforestation sans scrupule. Ces nouveaux espaces anthropisés ne pouvant rester en marge du développement, c'est pourtant ensuite aux pouvoirs publics qu'il est fait appel pour les doter des infrastructures nécessaires (routes, électricité, écoles, dispensaires, etc.) ; autant d'installations qui contribuent à leur tour à repousser un peu plus loin les limites de ces fronts pionniers⁹.

Tableau 2 : Superficies non cultivées avec un potentiel agro-écologique dans des zones de densités inférieures à 25 hab. km²

Régions	Surface totale (1 000 ha)
Afrique subsaharienne	201 546
Amérique latine et Caraïbes	123 342
Europe de l'Est et Asie centrale	52 387
Asie de l'Est et du Sud	14 341
Moyen-Orient et Afrique du Nord	3 043
Reste du monde	50 971
Total	445 630

Source : Banque mondiale,
*Rising Global Interest in Farmland.
Can It Yield Sustainable
and Equitable Benefits?*,
Washington DC, 2011.

(7) United Nations, *World Urbanization Prospects, the 2011 Revision*.

(8) Cambrézy Luc, Sangli Gabriel, « Les effets géographiques de l'accroissement de la population en milieu rural africain : l'exemple du Sud-Ouest du Burkina Faso », *Bulletin du Comité français de cartographie*, n° 207, 2011, p. 75-93.

(9) Araujo Roberto, Léna Philippe (eds.), *Desenvolvimento sustentavel e sociedades na Amazônia*, Museu Paraense Emilio Goeldi, Belém, 2010.

Au total, l'expansion des superficies agricoles, qu'elle soit due à l'accroissement démographique ou aux besoins mondiaux accrus de denrées alimentaires ou de produits dérivés (agrocarburants), a modifié la répartition de la population rurale à la surface du globe. Pour autant, ces évolutions — très différentes d'une région à l'autre — exigent des analyses beaucoup plus nuancées que les propos alarmistes généralement tenus sur la question des disponibilités en terres. La position souvent ambiguë des organisations internationales traduit d'ailleurs ces incertitudes. D'un côté, en effet, elles se rangent à l'idée que les disponibilités foncières sont réelles, notamment en Afrique (tableau 2) ; de l'autre, elles souscrivent largement à la thèse d'une planète finie que la croissance démographique menace. En toile de fond, cette ambiguïté traduit les contradictions induites par les impératifs environnementaux d'un côté et, de l'autre, la gestion concrète des effets de la croissance de la population dont les besoins alimentaires augmentent en fonction de son niveau d'urbanisation et de développement (consommation accrue de protéines animales). Ainsi alors que l'agriculture n'occupe pourtant « que » 38 % de la superficie mondiale, les débats relatifs au développement durable, à la préservation des ressources naturelles (forêt, eau, etc.) et à la lutte contre les changements climatiques pèsent d'un poids considérable dans les représentations collectives ; et notamment dans celle d'une planète surpeuplée. Les positions néomalthusiennes d'une nécessité du contrôle des naissances rejoignent ici opportunément celles des environnementalistes.

De fait, l'analyse ne peut en rester à ce niveau de généralités. D'une part, l'appréciation de la pression démographique et foncière ne peut s'analyser à espace constant : en témoigne l'augmentation générale des superficies des diverses catégories de terres exploitées ou pouvant l'être telles que les sols cultivés, les sols cultivables ou les pâturages en Afrique subsaharienne (tableau 3). Et d'une certaine manière, la vente ou la location de terres à des investisseurs privés ou des multinationales est la démonstration de l'importance des disponibilités en terre (voir ci-dessous). D'autre part, la notion de « potentialités agricoles » s'avère tout aussi relative à un moment et à une situation donnés puisque celle-ci n'a de sens que par rapport à un système socio-technique qui ne cesse de se transformer.

Tableau 3 : Afrique subsaharienne : évolution de l'occupation des sols entre 1960 et 2007 selon les catégories de sols retenues

	1961 (km ²)	2007 (km ²)	Différence sur la période (km ²)
Superficie totale	24 295 670	24 295 670	0
Surface terrestre utile (STU)	23 666 104	23 666 104	0
Terre arable et cultures pérennes	1 461 430	2 186 483	+ 725 053
Prairies et pâturages	8 118 060	8 336 957	+ 218 897
Surface agricole totale (SAT)	9 579 490	10 523 440	+ 943 950

Source : Cambrézy Luc, Sangli Gabriel, « Les effets géographiques de l'accroissement de la population en milieu rural africain : l'exemple du Sud-Ouest du Burkina Faso », *Bulletin du Comité français de cartographie*, n° 207, 2011.



Ainsi, l'irrigation en zone aride comme l'adoption de nouvelles techniques pour améliorer la fertilité des sols ou encore le drainage de vallées ou de bas-fonds marécageux (Rwanda), sont quelques-unes des nombreuses pratiques qui permettent de repousser la limite de l'espace dit « cultivable ». Enfin, sans nier l'existence, et souvent la violence, des conflits fonciers (entre agriculteurs et éleveurs, notamment), il serait dangereusement réducteur de faire de la pression démographique la cause première, sinon unique, des rivalités entre tel et tel groupe social. Ce serait en effet oublier le rôle dévastateur que joue dans ces conflits l'instrumentalisation des supposées appartenances ethniques et de l'essentialisation du territoire qui l'accompagne, que les *leaders* politiques nationaux cultivent ou construisent avec complaisance pour asseoir ou conquérir le pouvoir. On le voit, la question pourtant majeure de la disponibilité ou de la rareté des terres, reste un sujet que n'épuise pas une approche strictement comptable qui ferait fi de la diversité des situations locales¹⁰.

■ La terre, une ressource de plus en plus spéculative

Dans bon nombre de pays, la question d'une meilleure répartition des terres entre grands propriétaires et « paysans sans terre » a été ou reste le motif de nombreuses luttes politiques et d'affrontements violents. Même si bien des inégalités sont criantes sur le terrain, sur un plan théorique et idéologique, la question semblait ne plus devoir se poser dans les mêmes termes à l'aube du XXI^e siècle. Les revendications pour une meilleure répartition des terres et les espoirs de réformes agraires semblaient en effet s'être effondrés avec la faillite des modèles collectivistes et la conviction désormais très largement partagée que le seul modèle viable sur le marché international concurrentiel était celui du modèle néolibéral de la grande exploitation mécanisée. Même au Brésil, et malgré l'arrivée au pouvoir du Président Lula (2003), les espoirs des « sans terres » et des petits paysans ont été largement déçus. En 1991 au Mexique, il fut mis un terme définitif à une réforme agraire qui s'était pourtant poursuivie pendant

(10) Tabarly Sylviane, « Agricultures sous tension, terres agricoles en extension : des transactions sans frontières », *Géocoïnfluence*, 2011, (<http://geocoïnfluences.ens-lyon.fr/doc/breves/2011-2/2.htm>).

près de soixante ans¹¹. Une opération inverse de privatisation de la propriété collective dite « sociale » fut mise en œuvre avec le soutien massif de la Banque mondiale pour le cadastrage du parcellaire. Mais il est vrai que là aussi — la lettre et l'esprit de la réforme agraire s'étant fort peu souciés de la croissance de la population —, la parcellisation extrême des terres attribuées dans le cadre de la propriété collective ne permettait plus aux descendants de ces agriculteurs de pouvoir envisager un réel avenir dans ce secteur d'activité.

Le débat relatif à la répartition des terres, surtout lorsque celle-ci est très inégale, finit presque toujours par opposer deux positions fortement connotées sur le plan idéologique. La première défend peu ou prou le modèle d'une petite paysannerie (nombreuse puisque petite) pour laquelle l'accès et l'usage de la terre devraient être réservés ou tout au moins garantis (quelle que soit la forme juridique retenue) selon le principe que « la terre revient à celui qui la travaille ». C'est, en général, la situation observée en Afrique subsaharienne, sans d'ailleurs que les gouvernements en soient à l'origine puisqu'elle renvoie d'abord aux régimes traditionnels de tenure et d'exploitation de la terre. Jugé archaïque, peu productif et ne permettant pas aux populations de sortir de la pauvreté, ce secteur a été largement délaissé des programmes de développement. À cette option s'oppose le modèle contraire selon lequel seules de grandes exploitations peuvent mobiliser les moyens techniques et financiers à même de garantir une production agricole excédentaire et exportatrice. De la Beauce aux grandes plaines céréalières du *Middle West* américain, de l'Argentine à l'Australie, c'est le modèle « du Nord » qui est alors mis en avant.

Depuis quelques années, l'achat ou la location à très long terme de terres agricoles par des consortiums internationaux a ouvert un nouveau sujet de débat à propos de l'« accaparement des terres »¹². Et c'est en Afrique (Madagascar inclus) que se livrent les négociations les plus intenses pour l'achat ou la location de vastes périmètres fonciers par un certain nombre d'investisseurs privés ou d'États étrangers. Car si la réalité de la pression démographique et foncière est incontestable dans certaines situa-

(11) La mise en œuvre de la réforme agraire au Mexique est au cœur des principes défendus par la Révolution de 1910 qui mit un terme au pouvoir autocratique de Porfirio Diaz. Dans un premier temps, il s'est d'abord agi de restituer aux communautés villageoises les terres dont elles avaient été spoliées au XIX^e siècle. À partir des années 1930, fut mis en place un double système de tenure de la terre. Les superficies dédiées à la propriété privée, notamment celles détenues par les grands propriétaires terriens (*hacendados*), furent limitées et les espaces ainsi gagnés furent distribués aux paysans sans terre dans le cadre de la propriété collective dite « sociale ». Dans les *ejidos*, nom donné à ces communautés paysannes, les habitants (*ejidatarios*) n'avaient en théorie qu'un droit d'usage et les parcelles n'étaient pas divisibles. L'application de la réforme agraire explique pour une très large part la longévité politique du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) au pouvoir des années 1920 à 2000. Cohérent avec une politique libérale clairement assumée, le Président Carlos Salinas de Gortari (pourtant lui-même issu du PRI) annonça en 1991 la fin de la réforme agraire et la privatisation des terres attribuées antérieurement dans le cadre de la propriété sociale; les *ejidatarios* deviennent alors propriétaires de leur parcelle.

(12) Le *land grabbing* ou encore « accaparement des terres » n'est évidemment pas une définition tout à fait neutre. Elle est essentiellement employée par les représentants de la société dite « civile » (organisations paysannes, ONG...) qui dénoncent les acquisitions de grande ampleur (par achat ou par location) de terres agricoles.



tions particulières (la région des Grands Lacs, les Dallol au Niger, certaines régions d'Éthiopie, les deltas du Nil ou du Mékong, le littoral du Bangladesh...), on a vu que le continent africain est celui qui dispose de la plus grande ressource en terre disponible, quoi que l'on pense par ailleurs de l'impact sur l'environnement de l'expansion des terres cultivées et de l'anthropisation des espaces naturels.

Entamées au début des années 2000, ces négociations d'États à États ou, plus fréquemment, d'États hôtes à investisseurs privés, ont atteint des proportions considérables depuis 2008. Ainsi d'après l'OXFAM, 227 millions d'hectares (dont environ la moitié en Afrique) auraient été vendus ou loués depuis 2001. Les raisons de cet engouement sont clairement identifiées. Parmi celles-ci, les besoins accrus en bois, le souci d'assurer la sécurité des pays importateurs nets de denrées alimentaires, l'envolée des prix de ces denrées et le déplacement des investisseurs sur ce marché (dans le contexte de la crise financière 2008-2012); mais aussi, et plus paradoxalement, les politiques énergétiques visant à augmenter la part des agrocarburants dans les combustibles destinés au transport¹³. L'analyse de la Banque mondiale conduite en 2011 portant sur 56 millions d'hectares de transactions a cependant conclu que pour 80 % des terres concernées aucun investissement n'avait été encore réalisé. La capitalisation foncière à des fins spéculatives jouerait donc un rôle important dans ce processus d'accaparement des terres.

À ce jour, 1 100 transactions, équivalentes à 67 millions d'hectares, ont été vérifiées par le *Land Matrix Partnership*¹⁴. La moitié des terres négociées se situe en Afrique, couvrant une superficie presque équivalente à la taille de l'Allemagne. Mais, d'après les auteurs de cette étude encore en cours, l'ampleur du phénomène serait sous-estimée. L'ensemble des données couvre les transactions qui entraînent une cession des droits d'usage, de contrôle et de propriété sur les terres par le biais de concessions, de locations ou de ventes. Parmi les pays acquéreurs les plus cités dans toutes les études se trouvent les États du Golfe (l'Arabie saoudite, le Bahreïn, Oman, le Qatar, les Émirats arabes unis), la Libye, l'Égypte, la Russie, la Chine, le Japon, la Corée du Sud et l'Inde. Certains pays de l'Union européenne (notamment le Royaume-Uni, l'Allemagne et les pays scandinaves), ou encore les États-Unis, sont également fréquemment mentionnés. Parmi les motifs de controverse soulevés par ces transactions sont souvent cités :

(13) En 2006-2009, outre l'Afrique plus de 20 % des projets concerneraient la région Pacifique-Asie de l'Est, moins du quart la zone Europe de l'Est-Asie centrale, et 10 % l'Amérique latine. Les principaux pays cibles sont, en Afrique, le Cameroun, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, le Ghana, Madagascar, le Mali, la Somalie, le Soudan, la Tanzanie, la Zambie. En dehors de l'Afrique subsaharienne, les investisseurs se tournent vers l'Ukraine, la Russie, le Brésil, le Cambodge, l'Indonésie, le Kazakhstan, le Pakistan et les Philippines (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/breves/2011-2/2.htm>).

(14) Sur la question de l'accaparement des terres, un partenariat international rassemblant universités, instituts publics de recherche et organisations non gouvernementales (ONG), le *Land Matrix Partnership*, s'est donné pour mission de dresser une véritable cartographie du phénomène. Consulter : <http://farmlandgrab.org/cat/show/179>

- l'avenir réservé aux autochtones lorsque le droit et l'accès à la terre sont revendiqués par certains d'entre eux ;
- la réalité des emplois censés être créés par ces grandes exploitations ;
- la destination des productions (consommation locale ou exportation vers le pays acquéreur ou le marché mondial) ;
- la fonction de transfert du modèle technique que sont censées représenter ces exploitations pour les petits agriculteurs voisins.

La cession de vastes superficies — dans des conditions par ailleurs souvent très opaques et difficiles à éclaircir — est perçue par certains comme une inacceptable perte de souveraineté et une façon de « brader » les biens communs de la nation pour des raisons mercantiles sans réel souci du développement économique et social du pays et des premiers concernés : les petits paysans vivant sur, ou à proximité, du territoire convoité. Cette critique, largement portée par les organisations paysannes locales et les ONG, réveille en fait les débats des années 1970-1980 sur les formes coloniales et postcoloniales d'exploitation des ressources des pays en voie de développement par les pays industrialisés du Nord. En effet, malgré l'émergence récente de cette contestation, ces ventes et acquisitions quasi définitives de terres ne sont pas une nouveauté du *xxi*^e siècle. À bien des égards, sur la forme comme sur le fond, elles renvoient au contraire à des pratiques que tous les empires coloniaux — en Afrique, comme en Amérique latine ou en Asie — ont exercées pendant des décennies ou des siècles¹⁵. Par ailleurs, à l'instar du secteur industriel ou des services, on peut se demander si l'externalisation de la production agricole, telle qu'elle se dessine à travers ces opérations foncières, n'est pas simplement une nouvelle illustration des multiples délocalisations qui accompagnent la mondialisation des économies. Ces tractations foncières concernant des pays et des populations où le coût de la main-d'œuvre est particulièrement bas, le doute est peu permis.

Au regard de la situation politico-juridique hétérogène des pays d'Afrique subsaharienne en matière foncière, on ne peut cependant éluder la question de la validité et de la pérennité de ces acquisitions massives de terres. Jusqu'à présent, l'attention s'est à juste titre focalisée sur les paysans en situation de grande vulnérabilité sociale et politique, avec des lignes d'actions visant à anticiper et à empêcher en amont ces échanges marchands. Mais il semble aussi judicieux d'esquisser des pistes de réflexions alternatives en s'interrogeant sur le devenir de ces acquisitions.

Quelle valeur légale et quelle légitimité locale faut-il accorder à ces contrats d'acquisitions ou à ces baux emphytéotiques dans des contextes de pluralité et de mélanges complexes et très peu clairs des règles foncières ? Qu'advient-il de ces contrats « officiels » en cas de changement de gouvernement ou de régime politique, dans ces contextes où la stabilité politique et la continuité administrative restent, somme

(15) Bien des sociétés françaises ou anglaises nées à l'époque coloniale exploitent encore de vastes concessions en Afrique et en Asie et on sait qu'un certain nombre d'entreprises agro-industrielles des États-Unis font de même en Amérique latine.



toute, à construire? Ces contrats, qui ne requièrent pas l'assentiment des populations, permettront-ils une exploitation pacifique des terres cédées? De quelles marges de manœuvres disposent réellement ces acquéreurs étrangers?

Pour l'heure, on peut émettre l'hypothèse que l'absence d'une dynamique structurée de remise en cause de ces acquisitions est liée au caractère relativement récent de ces transactions qui, il est vrai, sont souvent assorties de promesses mirobolantes (recrutement des paysans comme salariés au sein des exploitations, retombées fiscales et économiques pour les pays concernés). Les importantes disponibilités foncières et la position ambiguë de la Banque mondiale qui défend l'idée qu'il y aurait au fond « de la place pour tout le monde » sont par ailleurs des éléments qui expliquent la diversité des points de vue.

■ Diversité des droits fonciers et pluralisme juridique en Afrique subsaharienne

La question foncière n'est pas seulement un problème de superficies disponibles, de répartition, ou d'accaparement de ces dernières. De manière étroitement liée, c'est aussi un problème de droits d'accès. Sur ce point, comme sur les sujets précédemment évoqués, en Afrique subsaharienne, la diversité des droits régissant l'accès à la terre et sa transmission est la règle.

Les systèmes fonciers locaux ou encore les droits coutumiers, contrairement au droit positif, ne consistent pas en un ensemble de règles univoques définissant *a priori* les droits de chacun¹⁶. Il existe toutefois sur le plan coutumier une cohérence commune qui ressort en général des dispositions régulant l'accès à la terre et son usage agricole et pastoral. Il s'agit de grands principes normatifs tels que : « les droits d'autochtonie à forte dimension religieuse liés à l'appartenance communautaire ; la reconnaissance du droit d'accès à la terre pour assurer sa subsistance, élargie aux non-autochtones ; le principe hiérarchique d'attribution des droits (entre lignages, quartiers, groupes domestiques et membres de ces groupes). Mais ces traits généraux de cohérence ne doivent nullement faire oublier que les logiques coutumières, produit de l'histoire et des rapports de forces sociaux, sont caractérisées par une pluralité de normes et ne constituent pas un système endogène, fermé et harmonieux. Les droits concrets ne sont que le fruit d'arbitrages et de négociations réalisés par les autorités familiales

(16) Lavigne Delville Philippe, Toulmin Camilla et Traoré Samba, « Introduction », in Lavigne Delville Philippe, Toulmin Camilla, Traoré Samba (coord.), *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest, dynamiques foncières et interventions publiques*, Karthala-URED, Paris — Saint-Louis-du-Sénégal, 2000, p. 11-52.

ou politiques sur la base de ces quelques principes généraux partagés »¹⁷. Ainsi, en Afrique subsaharienne, les statuts fonciers des ménages ou des individus peuvent fortement varier au sein d'un même village ou d'un même lignage. Philippe Lavigne Delville¹⁸ a ainsi identifié à partir de la combinaison des droits d'accès, de ceux de prélever, de gérer, d'exclure et d'aliéner, cinq catégories de détenteurs de droits (tableau 4) : le propriétaire en droit, le propriétaire de fait, l'ayant droit, l'usager autorisé et celui non autorisé. Olivier Barrière¹⁹, quant à lui, pense que la liste des droits réels est loin d'être limitative et que le droit de propriété peut se décomposer en une quantité infinie de démembrements différents.

Tableau 4 : Les modes de tenure de la terre selon le droit d'accès

Droits	Propriétaire en droit	Propriétaire de fait	Ayant droit	Usager autorisé	Usager non autorisé
d'accès	✓	✓	✓	✓	✓
de prélèvement	✓	✓	✓	✓	
de gérer	✓	✓	✓		
d'exclure	✓	✓			
d'aliéner	✓				

Source : Lavigne Delville Philippe, Bouju Jacky et Le Roy Étienne, *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement : stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*, coll. Études et travaux, Gret, Paris, 2000.

Depuis la conquête coloniale, s'est superposée à ces systèmes fonciers locaux une législation nationale imposée par le colonisateur — ou les colonisateurs successifs —, fondée sur des principes différents et surtout favorable à ses intérêts²⁰. Les législations coloniales relatives à la terre et aux ressources foncières en général étaient inspirées de celles en cours dans les pays colonisateurs, nuancées en fonction de leur compréhension des systèmes locaux et de leurs intérêts²¹.

(17) Chauveau Jean-Pierre, « La logique des systèmes coutumiers », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 66-75.

(18) Lavigne Delville Philippe, Bouju Jacky et Le Roy Étienne, *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement. Stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*, coll. Études et travaux, Gret, Paris, 2000.

(19) Barrière Olivier, Barrière Catherine, *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger*, coll. À travers les champs, IRD, Paris, 2002.

(20) Lavigne-Delville Philippe, Ouédraogo Hubert, Toulmin Camilla et Le Meur Pierre-Yves (coord.), *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou (19-21 mars 2002), Gret, Paris, 2003.

(21) Lavigne Delville Philippe, Chauveau Jean-Pierre, « Quels fondements pour des politiques foncières en Afrique francophone ? », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 720-735.



En Afrique anglophone, la logique de l'« *indirect rule* » consistait à éviter de modifier les systèmes fonciers locaux en vigueur²². Les modifications devaient se limiter à répondre aux exigences créées par l'intrusion coloniale elle-même. Cette philosophie de l'« administration indirecte » a donc amené à s'appuyer plus ouvertement sur les pouvoirs locaux et à renforcer leurs prérogatives, facilitant ainsi l'expression de nouveaux rapports de force²³.

En Afrique francophone où était ignorée avant la période coloniale la propriété privée telle que définie par le Code civil français²⁴, la volonté de promouvoir la propriété privée — « droit inviolable et sacré »²⁵, condition nécessaire du développement, fondée sur la concession — a été à l'origine de la création par l'État du domaine privé colonial regroupant de façon générale toutes les terres coutumières, qui sont réputées « vacantes et sans maître », c'est-à-dire non immatriculées et de ce fait non reconnues officiellement quand bien même elles sont possédées ou occupées par les populations locales. Ces terres coutumières étant ensuite immatriculées au nom de l'État avant leur rétrocession aux populations matérialisée par des titres fonciers individuels²⁶.

Les États indépendants ont peu ou prou maintenu la logique de la maîtrise étatique de la terre²⁷, ce qui donne lieu aujourd'hui à un système pluraliste mêlant les normes officielles, peu connues et peu appliquées, et les logiques coutumières, références principales des ruraux²⁸.

Les politiques foncières mises en œuvre depuis les indépendances et soutenues par les organisations multilatérales de développement reposent sur l'idée maîtresse selon laquelle les modes de gestion et de régulation locales se révèlent inefficaces dès que la pression sur la ressource foncière s'accroît. Cette vision s'inspire des théories évolutionnistes des droits de propriété qui « reposent sur un fondement d'économie

(22) Mortimore Michael, « Évolution des régimes fonciers dans les pays anglophones d'Afrique occidentale », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 612-649.

(23) Lavigne Delville Philippe, Chauveau Jean-Pierre, *op. cit.*, 1998, p. 720-735.

(24) Kéïta Yacouba, « De l'essai d'un bilan des législations foncières en Afrique francophone de 1960 à 1990 », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 374-382.

(25) Article 17 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789.

(26) Lavigne Delville Philippe, Toulmin Camilla et Traoré Samba, « Introduction », in Lavigne Delville Philippe, Toulmin Camilla, Traoré Samba (coord.), *op. cit.*, 2000, p. 11-52.

(27) Le Bris Émile, Le Roy Étienne et Mathieu Paul (dir.), *L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Karthala, Paris, 1991.

(28) Lavigne-Delville Philippe, Ouédraogo Hubert, Toulmin Camilla et Le Meur Pierre-Yves (coord.), *op. cit.*, 2003.

néoclassique selon laquelle le marché représente la forme économique la plus efficace »²⁹. Ces postulats évolutionnistes stipulent clairement que la croissance, démographique et/ou marchande, conduit à « une évolution progressive des systèmes de propriété commune vers une généralisation de la propriété privée, individuelle et familiale, parallèlement à un effritement puis une disparition du rôle des autorités coutumières »³⁰. D'un point de vue institutionnel, la pression foncière et ses conséquences en termes d'insécurité foncière, de flou sur les droits et d'augmentation des conflits amènent donc les acteurs, qui tendent déjà spontanément à évoluer vers une individualisation de plus en plus grande de la tenure foncière, à se tourner vers l'État pour lui adresser une demande d'« innovation institutionnelle portant sur la généralisation des titres à travers l'obtention des droits formels et complets de propriété privée de la terre tels que nous les connaissons dans les sociétés occidentales »³¹. Cette évolution devant bien entendu faciliter le développement d'un marché foncier ainsi que l'accès aux crédits, gages de l'intensification et de l'accumulation rapide du capital dans le secteur agricole.

La persistance de l'influence coutumière constituerait ainsi l'un des principaux freins au développement rural du continent africain, et les politiques foncières visent, en conséquence, à soustraire la terre de son emprise coutumière en clarifiant les droits à travers des titres fonciers individuels. Telle qu'elle est portée par les grandes organisations internationales — Banque mondiale en tête —, cette politique libérale (dite « néolibérale » dans les années 1990) a toujours fait de la propriété privée un de ses credo. D'abord pour promouvoir la croissance économique et le commerce mondial perçus comme le moteur et la condition du développement ; plus récemment, au nom de la « lutte contre la pauvreté ». Fondées à la fin de la Seconde Guerre mondiale dans le contexte de la guerre froide de lutte contre la diffusion de l'idéologie communiste, ces instances, qui incarnent la « croyance occidentale » du développement³², semblent toujours éprouver quelques difficultés à envisager d'autres approches que le seul point de vue « du Nord ».

Pourtant, divers travaux empiriques permettent de nos jours de nuancer profondément cette vision des choses. Ces études s'accordent sur le fait que ce n'est pas tant les logiques coutumières que la coexistence de deux systèmes de normes (coutumières et officielles) qui est source d'ambiguïté sur les droits et d'insécurité foncière dans des situations de pression démographique ou marchande sur la terre. À

(29) Lavigne Delville Philippe, « Privatiser ou sécuriser », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 29.

(30) Lavigne Delville Philippe, *op. cit.*, 1998, p. 28-35.

(31) Platteau Jean-Philippe, « Une analyse des théories évolutionnistes des droits sur la terre », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 123-130.

(32) Rist Gilbert, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, 3^e édition revue et augmentée, Presses de Sciences po, Paris, 2007.



l'intérieur des lignages, si la compétition résultant de la diminution du patrimoine foncier se manifeste par une tendance à l'individualisation de l'occupation de l'espace par les ayants droit, elle ne traduit pas pour autant une individualisation des droits fonciers, c'est-à-dire une répartition définitive des terres entre les ayants droit.

Au contraire, ces rivalités intra-lignagères provoquent dans nombre de cas un contrôle accru des terres dévolues à chaque membre du lignage par tous les autres membres, ce qui renforce le caractère communautaire de l'accès à la terre par voie coutumière. Une étude récente menée au Sud-Bénin, dans un contexte de forte pression marchande impliquant essentiellement des acheteurs urbains étrangers à la localité rurale concernée, montre qu'en l'absence de toute garantie fiable dans un contexte de pluralité de normes, les acquéreurs préfèrent s'en tenir à une caution collective coutumière en privilégiant les terres ayant clairement une étiquette lignagère, c'est-à-dire celles appartenant à l'ensemble des membres du lignage et ne pouvant être vendues sans l'accord unanime de ces derniers³³. Quant au système officiel, ses décisions sont biaisées par la posture ambiguë des acteurs politico-administratifs, représentant l'État, qui se révèlent être à la fois acteurs, juges et parties dans la régulation des échanges fonciers. Sans compter que les procédures et les mesures administratives souffrent de sérieuses lacunes (système cadastral caduc, cherté et durée très longue pour la délivrance des actes, corruption...) et n'offrent pas une véritable garantie aux détenteurs de droits fonciers « officiels »³⁴.

124

Tout cela est d'autant plus vrai que dans de nombreux pays africains (Bénin, Côte d'Ivoire, Kenya...), les détenteurs de titres fonciers sont fréquemment dans l'impossibilité de mettre en valeur leurs terres face aux menaces et à la pression des locaux. L'expérience kenyane est à ce propos éloquent : en effet, « même dans un contexte de fabrication de la propriété par le haut se traduisant par la délivrance systématique de titres à l'échelle nationale, l'État a dû faire marche arrière devant la résistance des régulations coutumières et considérer que le titre n'est pas une preuve suffisante de propriété, mais un des éléments sur lesquels s'appuie les autorités judiciaires en cas de conflits »³⁵.

De fait, les conflits sont multiples et varient en fonction des contextes et des enjeux. Bien qu'il soit difficile d'en établir une typologie, on peut évoquer, d'une manière générale, les conflits entre agriculteurs et éleveurs, consécutifs aux difficultés d'accès aux pâturages et aux points d'eau, mais également liés aux dégâts provoqués par le cheptel sur les cultures et les récoltes ; les conflits entre autochtones et migrants qui se traduisent par la remise en cause des accords antérieurement conclus avec les migrants

(33) Magnon Yves, *La terre dans tous ses états ! Ventes foncières et vulnérabilités à Glo-Djigbé, arrondissement rural du Sud-Bénin*, thèse de doctorat en sociologie, Université Paris Descartes, Paris, 2010.

(34) Comby Joseph, *Réforme du droit foncier au Bénin. Étude de faisabilité*, SERHAU-SEM, Cotonou, 1998.

(35) Lavigne Delville Philippe, *op. cit.*, 1998, p. 32.

qui ne détiennent que des droits fonciers temporaires; les différends opposant les lignages autochtones aux propriétaires étrangers qui portent sur la remise en cause des transactions déjà entérinées ainsi que sur des pratiques opportunistes comme la vente multiple d'une même parcelle à plusieurs acheteurs; les conflits inter-lignagers qui portent surtout sur les limites parcellaires, même si la raréfaction de la ressource foncière ravive de plus en plus des désaccords concernant d'anciens échanges ou alliances; et, enfin, les conflits à l'intérieur des lignages qui se caractérisent par des antagonismes entre ayants droit, notamment entre anciens (aînés) et nouveaux (jeunes) ou avec les détenteurs de droits fonciers secondaires (femmes). Dans toutes ces situations, les tentatives de résolution des conflits révèlent que les marges de manœuvre dont dispose l'État sont très limitées. Les étrangers sont obligés de réinvestir la filière coutumière pour négocier la sécurisation de leurs biens tandis que les institutions politico-administratives, fautes de preuves positives en ce qui concerne les conflits opposant les autochtones entre eux, ne parviennent généralement pas à délibérer à la lumière des règles officielles, renvoyant de fait les protagonistes à la logique locale des rapports fonciers. En définitive, les logiques coutumières restent tenaces et incontournable face à la pression foncière et montrent que la privatisation et la délivrance de titres sont loin d'être la panacée en matière de sécurité foncière. Dans tous les cas, au-delà de l'obsession du cadastre et de la titrisation, tout démontre que le problème de la sécurité foncière doit passer par des solutions inclusives associant aux règles officielles des logiques localement pertinentes et légitimes aux yeux des populations.

Ainsi, même lorsque la privatisation du foncier est censée répondre aux exigences du développement, celle-ci demeure souvent une arme à double tranchant lorsqu'elle est conduite de manière uniforme et sans tenir compte des réalités locales. Dans un tout autre contexte que celui des campagnes africaines, l'inexorable urbanisation des marges agricoles dans la périphérie de l'agglomération de Mexico en est l'illustration³⁶. Conçue dans une logique économique néolibérale, la privatisation à partir de 1992 des terres autrefois collectives (*ejidos*) rend les conditions de la maîtrise de la croissance urbaine encore plus inextricables. Ce brutal retournement a provoqué des confrontations d'un genre nouveau dans ces terres urbanisées de manière illégale avant cette nouvelle réforme foncière. Des habitants qui espéraient voir un jour leur construction régularisée se trouvent aujourd'hui privés de leurs droits par les anciens *ejidatarios* devenus propriétaires qui leur contestent la propriété du sol. Tout en favorisant l'expansion urbaine — « l'offre foncière destinée à la promotion immobilière à la périphérie des agglomérations mexicaines [y] a pratiquement doublé » —, ces bouleversements ne font que repousser plus loin encore des zones d'emploi les couches de population les plus pauvres.

(36) Salazar Cruz Clara, « La privatisation des terres collectives agraires dans l'agglomération de Mexico. L'impact des réformes de 1992 sur l'expansion urbaine et la régularisation des lots urbains », *Revue Tiers Monde*, n° 206, 2011, p. 95-114.



■ La quadrature du cercle

La complexité et la diversité des situations vont largement à l'encontre d'une corrélation simpliste entre l'accroissement démographique et la ruine de la planète. Par rapport à la problématique environnementale, la mise en valeur de nouvelles terres est dans certains cas un enjeu vital pour les populations qui vivent de l'agriculture. Ailleurs, l'anthropisation des espaces naturels est d'abord le fait de logiques spéculatives dans un contexte de renchérissement du prix des matières premières et des denrées alimentaires.

Mondialisation aidant, la question foncière et par extension, celle de la gestion de l'espace et du territoire est devenue un enjeu planétaire. Pour l'heure, le modèle de pensée dominant reste celui d'un partage des rôles et des responsabilités entre public et privé, en accordant à ce dernier secteur la primauté dans le domaine d'une production agricole hautement intensive et toujours plus compétitive. Exclue de ce modèle dominant, des centaines de millions de ruraux sont dans des logiques foncières et territoriales qui s'inscrivent et s'adaptent mal à cette vulgate libérale impulsée par les pays industrialisés et relayée par les grands bailleurs de fonds.

Ce modèle a pourtant largement montré ses limites. Fondé sur un modèle de croissance et de consommation continue, il est largement mis en cause dans la dégradation des conditions environnementales, le réchauffement de la planète et les changements climatiques. On sera donc d'autant plus surpris de constater que la question de l'accès à la terre, de sa gestion et de son contrôle, ne soit pas davantage placée au cœur des problèmes qu'elle pose. L'alimentation, la distribution des hommes à la surface du globe, les formes d'habitat, la réduction de la pauvreté et la préservation des ressources sont pourtant autant de défis dont la terre est à la fois l'enjeu et le support.

Références bibliographiques

- Araujo Roberto, Léna Philippe (eds.)**, *Desenvolvimento sustentavel e sociedades na Amazônia*, Museu Paraense Emilio Goeldi, Belém, 2010.
- Banque mondiale**, *Rising Global Interest in Farmland. Can It Yield Sustainable and Equitable Benefits ?*, Washington DC, 2011 (http://siteresources.worldbank.org/INTARD/Resources/ESW_Sept7_final_final.pdf); consulté le 20 février 2012.
- Barrière Olivier, Barrière Catherine**, *Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger*, coll. À travers les champs, IRD, Paris, 2002.
- Cambrézy Luc, Sangli Gabriel**, « Les effets géographiques de l'accroissement de la population en milieu rural africain : l'exemple du Sud-Ouest du Burkina Faso », *Bulletin du Comité français de cartographie*, n° 207, 2011, p. 75-93.
- Chauveau Jean-Pierre**, « La logique des systèmes coutumiers », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et égalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 66-75.
- Comby Joseph**, *Réforme du droit foncier au Bénin. Étude de faisabilité*, SERHAU-SEM, Cotonou, 1998.
- Gaud Michel**, « L'Afrique entre décomposition et recompositions », in « Les conflits en Afrique », *Questions internationales*, n° 5, La Documentation française, Paris, 2004, p. 6-21.
- Kéïta Yacouba**, « De l'essai d'un bilan des législations foncières en Afrique francophone de 1960 à 1990 », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et égalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 374-382.
- Lafargue François**, « L'Afrique au cœur d'une rivalité mondiale », in « L'Afrique en mouvement », *Questions internationales*, n° 33, La Documentation française, Paris, 2008.
- Lavigne Delville Philippe**, « Privatiser ou sécuriser », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et égalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 28-35.
- Lavigne Delville Philippe, Chauveau Jean-Pierre**, « Quels fondements pour des politiques foncières en Afrique francophone ? », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et égalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 720-735.
- Lavigne Delville Philippe, Toulmin Camilla et Traoré Samba**, « Introduction », in Lavigne Delville Philippe, Toulmin Camilla, Traoré Samba (coord.), *Gérer le foncier rural en Afrique de l'Ouest, dynamiques foncières et interventions publiques*, Karthala-URED, Paris — Saint-Louis-du-Sénégal, 2000, p. 11-52.
- Lavigne Delville Philippe, Bouju Jacky et Le Roy Étienne**, *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement. Stratégies foncières et bas-fonds au Sahel*, coll. Études et travaux, Gret, Paris, 2000.
- Lavigne-Delville Philippe, Ouédraogo Hubert, Toulmin Camilla et Le Meur Pierre-Yves (coord.)**, *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, actes du séminaire international d'échanges entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou (19-21 mars 2002), Gret, Paris, 2003.
- Le Bris Émile, Le Roy Étienne et Mathieu Paul (dir.)**, *L'appropriation de la terre en Afrique noire, manuel d'analyse, de décision et de gestion foncières*, Karthala, Paris, 1991.
- Magnon Yves**, *La terre dans tous ses états ! Ventes foncières et vulnérabilités à Glo-Djigbé, arrondissement rural du Sud-Bénin*, thèse de doctorat en Sociologie, Université Paris Descartes, Paris, 2010.



Mortimore Michael, « Évolution des régimes fonciers dans les pays anglophones d'Afrique occidentale », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 612-649.

Platteau Jean-Philippe, « Une analyse des théories évolutionnistes des droits sur la terre », in Lavigne Delville Philippe (dir.), *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, ministère de la Coopération-Karthala, Paris, 1998, p. 123-130.

Pourtier Roland, « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux », *EchoGéo* [en ligne], Sur le vif 2009, mis en ligne le 21 janvier 2009 (<http://echogeo.revues.org/10793> — consulté le 20 février 2012).

Rist Gilbert, *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*, 3^e édition revue et augmentée, Presses de Sciences po, Paris, 2007.

Salazar Cruz Clara, « La privatisation des terres collectives agraires dans l'agglomération de Mexico. L'impact des réformes de 1992 sur l'expansion urbaine et la régularisation des lots urbains », *Revue Tiers Monde*, n° 206, 2011, p. 95-114.

Sévérino Jean-Michel, Ray Olivier, *Le grand basculement. La question sociale à l'échelle mondiale*, Odile Jacob, Paris, 2011.

Tabarly Sylviane, « Agricultures sous tension, terres agricoles en extension : des transactions sans frontières », *Géocofluence*, 2011 (<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/breves/2011-2/2.htm>).

CHAPITRE 6

Les relations villes/campagnes : nouveaux contextes, nouvelles configurations ?

BERNARD TALLET

Cette présentation des relations villes/campagnes dans les pays du Sud part de la nécessité de changer de regard sur les liens existant entre milieux ruraux et milieux urbains. En cohérence avec l'attention portée aux évolutions démographiques au cours des dernières décennies, cette approche soulève l'ambiguïté de l'expression couramment utilisée d'exode rural : malgré la force des flux migratoires des campagnes vers les villes, le monde rural poursuit sa croissance démographique. Même si à l'échelle mondiale, le rapport entre le nombre d'urbains et celui des ruraux¹ atteint l'équilibre, il n'y a jamais eu autant de ruraux et d'agriculteurs dans le monde, et évidemment dans les pays du Sud, qu'en ce début de XXI^e siècle. À l'échelle des différents continents, la situation de l'Afrique subsaharienne est exemplaire : alors que cette partie du monde connaît un rythme de croissance urbaine très élevé, la population rurale a presque triplé, entre 1960 et 2010, passant de 192 millions à 524 millions.

L'expression « la fin des paysans », qui a connu un grand succès en France, due au sociologue Henri Mendras (1967)² pour rendre compte de l'effondrement de la paysannerie dans la société française (chute numérique de la part des actifs agricoles, mais aussi bouleversement des modes de vie), n'est pas pertinente pour illustrer la situation dans nombre de pays du Sud, notamment parmi les plus pauvres et les moins urbanisés. L'augmentation de la population se poursuit, entraînant des transformations multiples. Dans cette partie, il s'agit de rendre compte des changements qui affectent les systèmes d'activités, les modes de vie et les implications sur les formes de mise en relation entre milieux ruraux et milieux urbains. La complexification des relations entre ces deux univers trop facilement considérés comme opposés sera mise

(1) Nous utiliserons la distinction classique entre les termes d'agriculteurs (actifs vivant d'abord et principalement de revenus tirés de leurs activités agropastorales) et de ruraux (personnes vivant en milieu rural et pouvant pratiquer toute sorte d'activités).

(2) Mendras Henri, *La fin des paysans*, SEDEIS, 1967, réédition Actes Sud, Arles, 1992.



en exergue en soulignant la transformation des fonctions et les nouvelles articulations entre ces deux ensembles de moins en moins disjoints et opposables.

S'interroger sur les relations entre villes et campagnes n'est pas nouveau, puisque ce questionnement est un axe classique des approches de la géographie rurale. Cependant, il est nécessaire de revisiter les réalités actuelles afin d'apprécier les évolutions et mesurer leurs impacts. L'analyse du comportement des paysans vivant à l'ombre de la ville, dans le cas de l'agglomération de Mexico, a révélé la complémentarité entre revenus urbains et maintien d'une activité agricole céréalière d'autosubsistance dans les quartiers périurbains d'une des plus grandes concentrations urbaines du monde³. La question des relations entre villes et campagnes ne cesse donc de questionner les évolutions des sociétés et les tensions qui les traversent.

La crise alimentaire de 2008, provoquée par un fort renchérissement des prix des matières premières et des denrées alimentaires sur les marchés internationaux, s'est traduite par d'importants mouvements de contestation illustrant l'inquiétude des populations urbaines devant la flambée des prix alimentaires ; de nombreuses grandes villes du Sud ont connu des manifestations de grande ampleur afin de réclamer la limitation de la hausse des prix, cette exigence première étant très souvent couplée à la contestation des pouvoirs en place. À Mexico, les rues ont été envahies par la population qui protestait contre la hausse de la *tortilla*, la galette de maïs, base de l'alimentation des classes populaires ; ailleurs, la hausse du prix du riz sur le marché international a servi de détonateur au mécontentement. Ces manifestations ont signifié le retour sur la scène publique d'un facteur négligé ou oublié des agendas politiques nationaux et internationaux : l'attention portée aux conditions de production des matières premières agricoles, aptes à répondre à une demande urbaine croissante. Ces événements traduisent aussi à travers le renouveau de l'exigence démocratique, la revendication de la réaffirmation du rôle régulateur de l'État, luttant contre la spéculation. Ces mouvements de contestation populaires éclairent sous un nouvel angle les conditions dans lesquelles s'inscrivent les relations villes/campagnes.

S'interroger sur l'actualité des situations de tensions sur les marchés agricoles ne dispense pas, pour les comprendre, de les situer dans le temps long des civilisations, ni de les inscrire dans l'histoire des territoires concernés. Pour rendre intelligibles les transformations produites, à toutes échelles, à la fois par la mondialisation des échanges et par les dynamiques locales, il apparaît important de souligner les nouvelles articulations et différenciations apparues dans les rapports entre villes, bourgs et villages. Pour conduire cette réflexion, nous replacerons les changements intervenus dans les relations villes/campagnes dans le contexte des héritages et des évolutions démographiques d'une part et, d'autre part, dans l'accélération de la mondialisation des échanges. On peut ainsi se demander comment les transformations des conditions

(3) Musset Alain, « Entre *milpas* et gratte-ciel, les paysans de Mexico », in Chaléard Jean-Louis, Dubresson Alain (dir.), *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*, Karthala, Paris, 1999. La *milpa* est la parcelle de maïs dans les exploitations familiales indigènes.

de circulation des marchandises et des hommes jouent sur les contraintes de localisation des zones de production agricole. Ensuite, nous aborderons la question de l'émergence de nouvelles dynamiques rurales en focalisant l'attention sur l'ampleur des changements démographiques qui, au-delà des faits de croissance de la population, modifient les conditions de l'articulation des milieux ruraux aux milieux urbains. Le renforcement des capacités des marchés de consommation urbains et la diversification économique des milieux ruraux sont autant d'éléments de dynamisation d'espaces ruraux de plus en plus fortement connectés aux villes. Mais ces changements qualifiés de positifs ne sont pas généralisables en tous lieux et dans toutes les conditions socio-économiques des pays du Sud. Ils entraînent une recomposition inégale des espaces agricoles et une diversification des espaces ruraux.

■ Les changements géographiques : vers la fin des contraintes de localisation ?

La crise alimentaire de 2008 est venue souligner la dépendance de nombreux pays envers les importations et a relancé le débat sur la place du marché intérieur. À trop oublier la place du secteur agricole dans les grands équilibres macro-économiques, trop de pays du Sud se sont retrouvés dans une situation inconfortable. La contestation populaire, ou plus exactement le mécontentement des classes moyennes urbaines, a sonné le rappel de la fragilité des équilibres alimentaires, soumis aux fluctuations des prix internationaux de matières premières agricoles. Depuis la mise en œuvre des programmes d'ajustements structurels imposés par les organismes financiers internationaux⁴, la libéralisation du commerce apparaissait comme la seule voie possible pour le développement. Depuis, les révoltes urbaines ont attiré l'attention sur les limites des orientations macro-économiques privilégiant les échanges internationaux de matières premières agricoles — notamment céréalières — et les impasses pour les pays du Sud de choix trop exclusifs en faveur des niches d'exportation et des avantages comparatifs.

Suite à ces épisodes, la question est de savoir, si la colère retombée, la course à la libéralisation des échanges commerciaux va se poursuivre, portée en partie par la pression exercée par des pays émergents, comme le Brésil ou l'Indonésie, qui sont devenus de grandes puissances exportatrices de biens agricoles (oléagineux notamment sous forme de soja, d'huile de palme) ou si la recherche de nouveaux équilibres alimentaires sera explorée. Dans cette optique, la question de la place du marché intérieur redevient centrale. L'augmentation des produits importés a pour effet paradoxal de

(4) Les programmes d'ajustements structurels imposés à partir de la fin des années 1970 par le FMI et la Banque mondiale afin de répondre à la crise de la dette des États sont un ensemble de mesures conjoncturelles et structurelles (baisse des dépenses publiques, privatisations, libre circulation des capitaux...) devant conduire à l'ouverture économique.



rendre plus compétitives les productions nationales, surtout si celles-ci sont soutenues par la demande urbaine, elle-même portée par l'accroissement de la population urbaine. Ces perspectives d'articulations renouvelées entre villes et campagnes doivent être examinées dans le contexte actuel de révolution des contraintes de localisation liée à la diffusion de la mondialisation. En effet, les facteurs classiques de localisation des productions agricoles connaissent des évolutions fortes dont certaines modifient les relations villes/campagnes. Nous examinerons trois dimensions marquées par des effets contradictoires, porteurs de blocages et d'innovations.

■ La remise en cause partielle des couronnes d'intensification périurbaines

La géographie rurale classique a développé une approche, en application du modèle de Johann Heinrich Von Thünen (1783-1850)⁵, selon laquelle les périphéries des villes, notamment celles des grandes agglomérations, sont des lieux de localisation de fortes spécialisations agricoles destinées au marché urbain. C'est l'image classique des ceintures maraîchères ou des bassins laitiers dont la réalité a été fortement remise en cause par la conjonction de la révolution des moyens de transport et des changements techniques intervenus dans les processus de conservation et de transformation des produits frais. Le déplacement des zones de production que ces changements ont provoqué remonte à la fin du XIX^e siècle en Europe avec le développement du réseau ferré, sur le modèle français de l'approvisionnement du marché parisien par les *huertas* fruitière et légumière du Comtat Venaissin et du Roussillon ; il s'est développé depuis notamment dans le cadre du marché unique européen et grâce au réseau autoroutier qui permet aux villes de l'Europe du Nord-Ouest d'être approvisionnées par l'Espagne.

Ce type d'évolution n'est plus l'exclusivité des pays du Nord, il gagne aussi les pays du Sud. La situation mexicaine en constitue un exemple type. Jusqu'au grand mouvement d'étalement urbain de la seconde moitié du XX^e siècle, l'approvisionnement de la ville de Mexico était partiellement assuré par la production de proximité, en particulier s'agissant du lait par les haciendas de sa vallée, notamment celles localisées dans la zone du Chalco devenue depuis un des grands lotissements populaires de la périphérie de la ville. Il est intéressant de constater que la ceinture laitière de Mexico, une fois disparue, ne s'est pas reconstituée dans une zone périurbaine moins soumise à la pression foncière. Entre-temps, le relais a été assuré par un approvisionnement à l'échelle nationale, porté par l'orientation laitière soit de secteurs irrigués (bassin de la Lagunilla), soit de zones tropicales dans l'État de Veracruz où

(5) Fondateur de la théorie de la localisation spatiale (quelles activités se localisent où et pourquoi?) qui formule que les activités agricoles se localisent en fonction de la proximité au marché afin de réduire les coûts de transport qui grèvent la rente foncière. Ce modèle conduit à l'élaboration de schémas de localisation en auréoles autour des villes en fonction de l'intensification des productions agricoles.

est implantée la firme Nestlé, propriétaire de l'usine de déshydratation du lait en poudre de Xalapa. Ce schéma d'évolution se répète pour d'autres productions dont les localisations ne sont plus tributaires de la proximité géographique des marchés urbains. Ainsi, le bassin de production de l'ananas (80 % de la consommation nationale) se trouve dans la région de Ciudad Isla (Sud du Veracruz) relié aux marchés urbains de Mexico, Guadalajara, Monterrey par autoroutes⁶. L'efficacité des moyens de transport et des systèmes de commercialisation s'est imposée d'autant plus facilement que les filières agricoles sont contrôlées par les intermédiaires des halles de Mexico (la *central de abasto* implantée dans la délégation de Iztapalapa). Les évolutions des mécanismes d'approvisionnement de Mexico, agglomération comptant environ 20 millions d'habitants en 2010, illustrent la déconnection forte des zones périurbaines de proximité et le renforcement des liens avec des bassins de production éloignés, sous l'impulsion d'une demande urbaine importante : plusieurs régions agricoles du Mexique tirent ainsi leurs revenus de l'approvisionnement du marché national, en particulier de celui de la capitale.

■ L'ouverture sur le marché mondial

L'évolution décrite à propos du Mexique ne serait pas complète sans la mention des autres volets de cette articulation production agricole locale/marché urbain, à savoir le rôle croissant des importations alimentaires, notamment en maïs et en viande bovine, et le recours aux exportations vers le marché nord-américain de produits relevant de la stratégie des avantages comparatifs (production d'avocats et de fraises dans le Michoacán). Symbole de l'ouverture au système monde, partagé par de nombreux pays du Sud, le recours aux importations a souvent tenu lieu de stratégie nationale en matière de sécurité alimentaire. L'existence d'excédents agricoles à l'échelle mondiale, conséquence des politiques agricoles de pays développés (Union européenne, États-Unis) ou de pays du Sud engagés dans la conquête de parts des marchés mondiaux (Brésil, Argentine, Thaïlande, Indonésie...) a, durant plusieurs décennies, encouragé de nombreux pays à choisir la voie des importations alimentaires plutôt que de soutenir des politiques de recherche de l'autosuffisance afin de faire face à la croissance démographique. Dans ces conditions, l'accroissement de la demande urbaine n'a pas fondamentalement stimulé la production nationale et des phénomènes d'effets pervers sur les capacités productives ont été relevés : concurrence

(6) Ces changements dans les logiques d'approvisionnement des marchés urbains au Mexique ont fait l'objet de nombreuses études. Sur la fin du bassin laitier de Mexico, rappelons les travaux de Banzo Mayté, « La ruralité dans la frange périurbaine de Mexico », in Gastellu Jean-Marc, Marchal Jean-Yves (dir.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*, ORSTOM, 1997, p. 135-152. La constitution d'un bassin de production d'ananas pour les grandes villes mexicaines est décrite dans Tallet Bernard, Duhait Adrian, Palma Rafael, « La réussite de la production d'ananas dans le bassin du Papaloapan (Sud du Mexique). Une spécialisation agricole comme base du développement régional ? », *Autrepart*, n° 39, 2006, p. 75-92.



entre production locale et importations, tendance à la baisse des prix payés aux producteurs locaux avec des conséquences contre-productives en termes d'investissement et d'intensification.

Ces tendances à la marginalisation économique (repli vers l'autoconsommation de pans entiers du secteur de l'agriculture familiale) ont été renforcées quand le renoncement à l'indépendance alimentaire a été couplé avec le choix de la stratégie des niches d'exportation, une partie du secteur agricole devant alors contribuer par l'apport de devises au financement du développement économique. Les exemples sont multiples de l'essor de spécialités agricoles destinées à la vente sur le marché des pays développés du Nord. Cette stratégie repose sur la complémentarité climatique (exportations de fruits par des pays de l'hémisphère sud, comme le Chili ou l'Afrique du Sud ou plus largement de produits tropicaux), prolongeant et renouvelant le vieux mécanisme de l'échange colonial. Prenant l'exemple de la ville hondurienne de Choluteca, spécialisée dans la production de melon pour le marché nord-américain, Sébastien Hardy parle pour décrire cette forme d'insertion dans le système-monde⁷, d'enclave agro-industrielle utilisant l'expression de *maquila* agricole, par référence au modèle industriel d'utilisation de la main-d'œuvre le long de la frontière Mexique/États-Unis⁸. Cet exemple est emblématique de la « modernisation conservatrice »⁹ des agricultures d'Amérique latine quand des changements techniques et commerciaux radicaux se produisent au sein de structures sociales qui restent fortement marquées par les inégalités, notamment dans l'accès aux moyens de production (terres, capital). Il illustre les évolutions divergentes du monde rural.

En ce début de xxi^e siècle, le retour des crises alimentaires ne doit pas tromper sur les processus à l'œuvre. L'analyse des fondements géopolitiques des famines montre que l'incapacité à déclencher les mécanismes de l'aide alimentaire d'urgence, en cas de besoin lié à une crise conjoncturelle, relève d'abord de blocages politiques. Ce rappel ne doit pas pour autant occulter la réalité de l'insécurité alimentaire, menace pour les plus pauvres et les plus isolés. Les bases économiques de la faim sont en partie liées au fonctionnement des marchés agricoles : l'isolement, malgré le contexte général de révolution des transports et d'amélioration de l'accessibilité, est un facteur important de l'existence de poches de pauvreté en milieu rural. De la même manière, en ville, malnutrition et sous-nutrition sont liées à l'absence de revenus réguliers et suffisants d'une partie de la population urbaine. Les débats sur la marginalisation du plus grand nombre renvoient aux modèles de développement retenus, à la justice sociale et économique, mais ils sont sous-jacents à la compréhension des rapports de force qui structurent les évolutions des sociétés des pays du Sud.

(7) Hardy Sébastien, « Choluteca, ville hondurienne du système Monde ? », *Cybergéo*, n° 379, 2007.

(8) *Maquila* est l'abréviation de *maquiladora* qui désigne une usine bénéficiant d'exonérations de droits de douane pour l'importation de composants afin de produire à moindre coût, grâce au recours à une main-d'œuvre bon marché, des produits assemblés pour l'exportation.

(9) Chonchol Jacques, *Systèmes agraires en Amérique latine. Des agriculteurs préhispaniques à la modernisation conservatrice*, Institut des hautes études de l'Amérique latine, Paris, 1995, 366 p.

■ De nouvelles dynamiques rurales

Si les tensions sur la capacité à nourrir la population mondiale ont déjà été évoquées, il s'agit maintenant de mettre l'accent sur les comportements démographiques qui caractérisent les espaces ruraux. Plusieurs éléments permettent de saisir les forces d'innovation à l'œuvre dans les pays du Sud : le poids toujours croissant des ruraux, les conséquences des mobilités humaines, le renforcement des capacités d'écoulement de produits agricoles sur les marchés urbains, la diversification des activités rurales.

■ Le poids du nombre en milieu rural

La réalité première à rappeler est la poursuite de l'accroissement des effectifs de population en milieu rural ; si le pourcentage de la population rurale est en baisse constante, le nombre de ruraux en effectifs poursuit sa progression. D'après les données de la Division de la population des Nations Unies, il faudra attendre la décennie 2020 pour que la réduction du nombre de ruraux dans les Suds s'amorce. Certes, la croissance annuelle de la population rurale connaît un ralentissement notable : après les fortes augmentations de la seconde moitié du xx^e siècle (+1,54 % entre 1950-1955, +1,33 % entre 1980-1985), la stabilisation est presque atteinte au cours de la première décennie du xxi^e siècle avec +0,51 % entre 2000-2005, mais l'évolution négative n'apparaîtra véritablement qu'à partir des années 2020 (-0,04 % en 2020-2025 et -1 % vers 2050). Ces évolutions sont certes à relativiser en raison de l'incertitude sur la définition de la population rurale. En effet, l'ONU, qui recense par moins de 200 seuils pour distinguer population rurale et population urbaine selon les pays du monde, retient de son côté le seuil de 20 000 habitants agglomérés. Malgré ces incertitudes, les ordres de grandeur en chiffres absolus sont remarquables : 2 milliards de ruraux dans les pays du Sud en 1970, 3 milliards en 2000 (cf. tableau), l'impact du processus d'accroissement démographique de la seconde moitié du xx^e siècle est évident.

Évolution de la population rurale dans les pays en développement

	% de la population rurale	Effectif de population rurale (en milliers)
1950	82,4	1 417 393
1960	78,2	1 661 415
1970	74,7	2 007 919
1980	70,5	2 376 660
1990	65,1	2 707 714
2000	59,9	2 956 673
2010	54,9	3 058 663

Source : United Nations, *World Urbanization Prospects, the 2011 Revision*, Department of Economic and Social Affairs, Population Division.



Une autre dimension importante, en grande partie héritée de la répartition de la population à la surface de la terre, est la part représentée par le continent asiatique : sur les 3 milliards de ruraux en 2000, l'Asie en compte 2,4 milliards, illustrant le poids démographique de la Chine et de l'Inde. Dans ces deux pays-continent, la part de la population rurale reste prépondérante. En Inde, officiellement, 70 % de la population est considérée comme rurale, soit plus de 800 millions sur 1,2 milliard d'habitants ; sur ce total, 73 % des ruraux sont agriculteurs, ce qui pousse à reconsidérer les succès de la révolution verte¹⁰ sur le long terme car, aujourd'hui, la superficie moyenne des exploitations agricoles n'atteint plus que 1,3 hectare. Cela implique que 4 exploitations familiales sur 5 ne sont pas viables économiquement obligeant les agriculteurs à chercher des revenus extérieurs et/ou à recourir à la migration¹¹.

La Chine, où le taux d'urbanisation a atteint 46,6 % de la population, compte 713 millions de ruraux, mais seulement 300 millions d'actifs agricoles, signe d'une diversification plus grande des activités en milieu rural qu'en Inde. Le signe le plus fort de cette relative diversification de l'économie des campagnes est fourni par l'effondrement de la part du secteur agricole dans le PIB (produit intérieur brut) : 51 % en 1952, 28 % en 1978, 18 % en 1997 et 10 % en 2009. Cette chute est significative de l'évolution générale de l'économie chinoise marquée par l'essor de l'industrie et du secteur tertiaire. Elle traduit aussi les évolutions contrastées de l'agriculture chinoise : marginalisation et pauvreté de pans entiers du monde agricole, mal reliés aux régions les plus dynamiques, essor des régions les mieux intégrées aux dynamiques urbaines, en particulier dans les régions littorales. « Les campagnes, dans leur rapport à la ville, reflètent désormais, en les exacerbant, les inégalités de développement qui existent à l'échelle du pays. »¹²

Cet accroissement des disparités régionales a commencé avec la phase d'industrialisation rurale au niveau des bourgs ou des villages, accompagnant l'intégration au marché mondial. Cette étape a été relayée ensuite par un mouvement impulsé de la ville qui associe pression foncière, processus de délocalisation et effort de modernisation agricole. Ces changements économiques et démographiques ont été marqués par une accélération des mouvements migratoires, point commun à la plupart des pays du Sud.

(10) Il s'agissait après l'indépendance (1947) de la priorité donnée au développement d'une agriculture produisant en grande quantité avec de hauts rendements afin de faire face à l'explosion démographique.

(11) Landy Frédéric, « Une majorité délaissée ? La situation ambiguë des campagnes de l'Inde », in Guibert Martine, Jean Yves (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 229-248.

(12) Sanjuan Thierry, « Les nouvelles relations ville-campagne en Chine aujourd'hui », in Guibert Martine, Jean Yves (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 217-228.

■ L'accélération des mobilités

La modification des conditions de la production agricole grâce à la révolution des transports s'est accompagnée du renforcement de la mobilité des hommes et des femmes dont l'exode rural n'est qu'une des modalités. On constate en fait qu'il s'agit moins de mouvements à sens unique, que de mouvements circulatoires, faits d'allers-retours. Dépasser les stéréotypes liés au thème de l'exode rural permet d'appréhender la complexité des mouvements et sa prise en compte dans les modalités des relations villes/campagnes. Sans entrer dans l'analyse des mobilités, il importe de mentionner certains phénomènes qui changent la nature des échanges entre milieu rural et milieu urbain¹³.

Les mouvements de retour permettent d'éclairer de diverses manières des formes nouvelles ou renouvelées d'échanges. Les envois d'argent, accompagnés ou non de migrations de retour temporaires ou durables, modifient les liens à l'intérieur des familles et au sein des communautés concernées. La diffusion et la généralisation de ces envois monétaires, au fur et à mesure que s'étendent les diasporas à l'échelle planétaire, marquent la réduction de l'espace-temps. Même si la plupart des études sur les effets des transferts financiers des migrants indiquent que leur utilisation première ne porte pas sur la production agricole, mais sur l'amélioration des conditions de vie (habitat, santé, scolarisation), leur impact est non négligeable sur l'évolution des mentalités, des habitudes de consommation et des opportunités de développement des activités entrepreneuriales. En Afrique subsaharienne, le rôle controversé des nouveaux acteurs urbains (fonctionnaires, commerçants), faisant leur entrée dans la production agricole par l'installation de fermes agro-pastorales, est un signe de ces nouvelles relations. Elles s'inscrivent dans un contexte technologique plus large modifié par les innovations introduites dans des espaces ruraux de plus en plus ouverts sur les villes grâce à l'amélioration des transports (ouverture et entretien des routes), de la circulation de l'information par la radio et la télévision, sans oublier la révolution en cours des nouvelles technologies de la communication (téléphone portable, internet). Ces changements permettent de jeter un regard renouvelé sur l'essor des échanges de marchandises entre les milieux ruraux et urbains.

■ L'essor du vivrier marchand

L'essor démographique des villes des pays du Sud apparaît comme un élément majeur pour repenser le rôle de la demande urbaine comme débouché pour la production agricole. Dans ce domaine aussi, les analyses sur le marché intérieur ne sont pas nouvelles. Dans une situation de guerre civile et de rupture des circuits habituels d'approvisionnement, Bernard Calas a décrit dans les années 1980-1990 la

(13) Quesnel André, « De la communauté territoriale à l'organisation familiale en archipel : la mobilité spatiale des familles rurales en Afrique de l'Ouest et au Mexique », in Dureau Françoise, Hily Marie-Antoinette (dir.), *Les mondes de la mobilité*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 67-104.



situation de la capitale ougandaise, Kampala, marquée par l'essor de l'agriculture urbaine. « Malgré la ruralisation apparente de la ville, cette agriculture participe pleinement d'une urbanité kampalaise [...] D'abord l'image d'une ville mise en valeur par une horde de migrants récents qui trouvent dans l'agriculture intra-urbaine leur seule source de revenu ne résiste pas à l'enquête. Ce ne sont pas les néo-urbains les plus récents qui pratiquent l'agriculture. Les agriculteurs sont en général de vieux migrants ou des Kampalais de souche [...] L'activité agricole constitue une ressource parmi d'autres que les citadins combinent et mobilisent pour assurer leur maintien en ville. »¹⁴ Des traits caractéristiques de l'agriculture intra-urbaine sont ainsi mis en avant dans la situation de Kampala ; ils se retrouvent aussi dans des situations normales comme le montre l'essor de la production de manioc dans les villes côtières du golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest. Ce type de culture à destination du marché urbain, qualifié de vivrier marchand par Jean-Louis Chaléard à propos de la Côte d'Ivoire¹⁵, n'a cessé de prendre de l'importance en réponse à une demande urbaine croissante. Se joue là une phase historique importante dans l'articulation économique entre les campagnes productrices d'aliments et les villes centres de consommation en expansion.

Pour autant, l'analyse classique du marché intérieur dans les pays du Sud, à la fois porté par une demande croissante au rythme de l'augmentation de la population urbaine et limité par la faiblesse des revenus disponibles pour la grande majorité de la population, reste valable. Cependant, des évolutions sont perceptibles. Elles tiennent d'abord aux stratégies alimentaires d'approvisionnement des villes dans les grands pays émergents où les autorités cherchent à concilier l'obligation de nourrir une population nombreuse mais au pouvoir d'achat limité : le choix se porte sur des produits en quantité et bon marché, au mépris souvent des normes environnementales et sanitaires. La production de volailles en batterie industrielle en fournit un bon exemple : dans le cas de la Thaïlande, l'exigence de produire à bas prix pour la population locale se conjugue avec la conquête des grands marchés urbains asiatiques (Singapour, Hong-Kong...). Une autre évolution plus originale est l'apparition d'une demande de qualité portée par les exigences des classes moyennes, sur le modèle des pays du Nord : attention au respect des normes sanitaires, intérêt pour les circuits courts plus économes en frais de transport. Il faudra voir si ce genre d'initiatives est annonciateur de changements profonds par rapport aux logiques dominantes de délocalisation.

(14) Citation extraite de l'article (p. 93) de Bernard Calas, « Les paradoxes des rapports villes-campagnes à travers l'analyse du ravitaillement kampalais », in Chaléard Jean-Louis et Dubresson Alain (dir.), *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*, Karthala, Paris, 1999, p. 87-103.

(15) Chaléard Jean-Louis, « L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien ? », in Contamin Bernard, Memel-Foté Harris (dir.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Karthala, Paris, 1997, p. 171-189.

■ La diversification des activités en milieu rural

On y a déjà fait allusion à propos de la Chine, le dépassement de la seule dimension de la production agricole est un autre signe de changements structurels. Ceux-ci concernent les villes secondaires et petites dans lesquelles se développent des fonctions de services ; cette diversification est analysée par de nombreux auteurs à propos des transformations induites par l'essor des cultures de rente, telle celle du coton dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, entraînant l'essor de véritables bourgs ruraux. Le bassin de production de l'ananas dans le Sud Veracruz au Mexique déjà mentionné présente un dynamisme comparable avec l'essor corrélatif des magasins de produits chimiques. La structuration en filières agro-industrielles est source d'emplois diversifiés, de gains de productivité, même si globalement, la transformation des produits agricoles et l'essor d'industries agroalimentaires demeurent un maillon faible, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). Dans la perspective du renforcement des liens avec les marchés de consommation urbains, la faiblesse du secteur de la transformation apparaît comme une double contrainte : par l'absence d'unités de transformation, trop de situations de stockage et de conservation de produits fragiles ne sont pas réglées (gaspillage de tomates, de fruits faute de transformation en concentré ou jus de fruit), faute de production régulière, étalée dans le temps, le recours aux importations se présente alors comme le moyen le plus sûr d'approvisionner le marché urbain.

■ Vers une recomposition inégale des espaces agricoles et une diversification des espaces ruraux

Les dynamiques de renouvellement et de renforcement des liens entre milieu rural et milieu urbain se traduisent par une pluralité de situations que l'on peut mieux appréhender en envisageant les espaces agricoles comme lieux de la production, et les milieux ruraux comme lieux de nouveaux rapports sociaux et économiques.

■ Repenser les grandes catégories d'espaces agricoles articulés aux milieux urbains

Il demeure des lieux où se nouent des relations de proximité entre activités agricoles et espaces urbains, c'est le domaine de l'agriculture urbaine. Ce thème de l'intégration des activités agricoles à la ville, déjà évoqué à propos de Kampala, concerne de nombreuses villes des pays du Sud où les espaces non construits, quelquefois non constructibles, sont occupés par des activités agricoles. Cette agriculture urbaine joue un rôle important en termes d'approvisionnement urbain, d'insertion dans le marché du travail, notamment pour les femmes ou les migrants.



L'agriculture urbaine n'apparaît pas comme une activité relictuelle, appelée à disparaître. Là où elle a été étudiée, elle s'est souvent maintenue et en partie renouvelée ; c'est ainsi que dans les villes africaines, la production maraîchère a été complétée par la culture de fleurs, de plantes d'ornement, dans une logique de circuits courts en pleine évolution pour répondre à la demande urbaine, ou au contraire de circuits longs tournés vers l'exportation. En termes de localisation, il coexiste donc des situations différentes, voire opposées : recul des ceintures maraîchères ici, renforcement et diversification des zones de production de proximité ailleurs. La règle de réduction des contraintes de localisation évoquée en début de chapitre ne joue pas de la même manière et avec la même ampleur suivant les pays et le type de production.

L'effet d'entraînement de la demande urbaine concerne évidemment les espaces périphériques, dans des rapports complexes avec les transformations des facteurs de localisation : en certains lieux, la fonction agricole périurbaine a reculé selon le modèle de Mexico ; ailleurs, elle s'est adaptée à l'ouverture des marchés mondialisés (production de fleurs pour les marchés étasuniens — Colombie — et européens — Kenya, Éthiopie). Mais massivement, la spécialisation périurbaine reste un lieu fort de l'articulation marché urbain/production agricole, selon des modalités différentes en fonction de divers critères comme la pression foncière, le niveau de la densité de population, le statut foncier, les politiques publiques...

La région de Hanoï, en zone de très fortes densités sur le modèle des plaines alluviales asiatiques, offre une organisation concentrique où il est possible de distinguer plusieurs couronnes autour de la ville qui opposent des secteurs où l'activité agricole est en difficulté et au contraire des secteurs en pleine expansion. Les premiers secteurs correspondent à des villages absorbés par la progression de l'urbanisation, l'agriculture n'occupant plus que des poches entre les espaces bâtis ; c'est aussi le cas des espaces proches des fronts d'urbanisation où l'agriculture est en voie de désintensification (destruction des réseaux hydrauliques, impact négatif des zones industrielles) et où le maintien d'activités agricoles dissimule des stratégies d'attente en vue de nouvelles utilisations comme ce fut le cas dans les années 1980 à propos des rizières périurbaines de Bangkok. Dans le cas de Hanoï, l'originalité tient au développement d'une zone périurbaine à forte valeur ajoutée où l'essor du maraîchage et de la pisciculture est associé à l'autoconsommation et à la vente sur les marchés urbains. Elle joue un rôle important dans l'alimentation de la population de la ville : elle fournit 44 % de l'ensemble des aliments, 56 % pour les céréales, 53 % pour les légumes, 48 % pour le porc, 45 % pour les volailles. La majeure partie des légumes consommés à Hanoï sont produits dans un rayon de 30 kilomètres¹⁶.

(16) Les exemples mentionnés à propos d'Abidjan et de Hanoï sont issus du programme « Périusid » (dynamiques territoriales à la périphérie des métropoles des Suds), conduit dans le cadre de l'UMR PRODIG sur financement de l'ANR-AIRD (Agence nationale de la recherche—Agence inter-établissements de recherche pour le développement). Les données sur Hanoï proviennent de Moustier Paule, Vagneron Isabelle, Bui Thi Thai, « Organisation et efficacité des marchés de légumes approvisionnant Hanoï (Vietnam) », *Cahiers Agricultures*, vol. 13, n° 1, 2004, p. 142-148.

Des études récentes sur Abidjan, capitale économique de la Côte d'Ivoire, en contexte de crise politique ou d'apaisement, soulignent de même le rôle de la périphérie comme bassin d'approvisionnement de la ville. Dans les villages périurbains, l'agriculture conserve encore un rôle de premier plan en se recomposant sous l'influence des besoins d'approvisionnement de la ville. Les activités économiques restent encore marquées par l'agriculture et l'élevage comme en milieu paysan mais une nouvelle agriculture périurbaine apparaît davantage centrée sur le maraîchage, l'aviiculture et l'élevage porcin. Même les difficultés qui se traduisent par la lenteur des constructions immobilières et le retard dans les équipements, sont mises à profit pour produire ; les friches servent de support à des activités agricoles et d'élevage, pourvoyeuses d'emplois et de produits vivriers. Les agriculteurs originaires des villages englobés dans l'extension urbaine, mais aussi les urbains achetant des parcelles à lotir en périphérie s'adaptent au marché urbain en développant des filières de production articulées à la demande des citoyens.

Les exemples retenus, que ce soit Hanoï dans un contexte de forte pression rurale ou Abidjan qui reste marqué par des densités modestes, rendent compte de dynamiques fortes, sur des espaces marqués par le jeu de tensions et de négociations entre des intérêts contradictoires. Le devenir de ces espaces périurbains dépend d'arbitrages autour du contrôle foncier, avec des protagonistes classiques (État, collectivités locales, agriculteurs, urbains, promoteurs immobiliers...) dans un contexte institutionnel renouvelé par les effets des politiques de retrait de l'État et de promotion de la décentralisation. Dans ces contextes de forte compétition pour les usages du sol, se joue l'adaptation des rapports ville/campagne à un environnement nouveau ; le devenir des activités agricoles est évidemment posé dans des espaces où leur rentabilité n'est plus assurée face à d'autres activités plus intéressantes financièrement ou mieux adaptées à la demande urbaine. C'est notamment un des enjeux du devenir des espaces ruraux dans leurs relations, conflictuelles, mais aussi complémentaires avec les villes, et de l'interrogation sur la coupure rural/urbain qui conduisait Guy Di Méo à poser la question de « l'hypothétique frontière du rural et de l'urbain »¹⁷. Ce questionnement porte aussi sur l'impact de la réduction des contraintes de localisation : les manifestations en sont fort différentes selon les contextes nationaux et la résistance de ceintures maraîchères indique que les évolutions ne sont pas à sens unique.

■ L'accentuation de la diversité des espaces ruraux

Au-delà de la fonction agricole directement productive, les milieux ruraux apparaissent de plus en plus marqués par des systèmes d'activités diversifiés et complexes, en lien notamment avec le renforcement des mobilités déjà évoquées. La

(17) Di Méo Guy, « En guise de conclusion : les contradictions d'une hypothétique frontière du rural et de l'urbain », in Arlaud Samuel, Jean Yves, Royoux Dominique (coord.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 493-500.



multifonctionnalité des milieux ruraux invite à dépasser la seule approche agricole. Ces questions devenues banales dans les pays développés trouvent leur intérêt dans les pays du Sud, face aux évolutions en cours : essor de la pluriactivité, poids croissant des activités non agricoles, recours au travail agricole à temps partiel... La transformation des relations ville/campagne dans un certain nombre de contextes appelle pour conclure quelques commentaires.

Une première réflexion porte sur le rapport fonction productive/fonction récréative dans les espaces de la métropolisation : comment s'opère le mouvement de spécialisation dans les marges externes des grandes agglomérations des pays du Sud ? Il faut d'abord distinguer les périphéries agricoles productives des périphéries envisagées selon des stratégies politiques de conservation de la nature, en grande partie pour répondre aux exigences d'une clientèle urbaine. En Afrique du Sud, Cape Town (Le Cap) offre l'exemple d'une double orientation : logique d'enclave agricole tournée vers l'international (vin de qualité labélisé) et logique de protection pour le parc naturel de *Table Mountain National Park* aux portes de la ville. Au Chili, c'est tout l'espace de la sierra côtière entre le port de Valparaíso et la capitale Santiago qui apparaît soumis à des enjeux d'aménagement contradictoires : marginalisation croissante de l'agriculture traditionnelle, essor de l'agriculture irriguée d'exportation, demande forte des classes aisées pour des lotissements de luxe, et pour la protection d'aires naturelles¹⁸. Dans un pays comme le Chili, marqué par des choix de politique publique très libérale, d'ouverture sur le marché mondial, le recul de l'État empêche toute intervention publique cohérente d'aménagement de l'espace et d'arbitrage entre intérêts urbains et ruraux.

L'autre exemple déjà évoqué à propos du recul des activités agricoles est celui de l'agglomération de Mexico où le fait que les réalités agricoles n'occupent qu'une place secondaire a été en quelque sorte officialisé par le classement de vastes espaces du District fédéral (DF) en sol de conservation. Sur la vingtaine de millions d'habitants de l'agglomération, 8,6 millions vivent à l'intérieur du District fédéral qui s'étend sur 14 983 km², sur ce total 59 % (8 844 km²) sont classés en sol de conservation¹⁹. Cette situation étonnante s'explique en partie par la nature des terrains concernés (pourtour montagneux de la vallée de Mexico, zones marécageuses), mais le recours à ce statut de protection s'explique par la volonté de freiner l'étalement urbain. Le classement en zone protégée des franges méridionales de la ville illustre la volonté des autorités municipales de contrôler la dynamique d'extension périphérique, en particulier dans les quartiers populaires d'auto-construction réguliers ou illégaux, gagnés sur les espaces agricoles. Les périphéries rurales de Mexico n'évoquent en rien des espaces d'intensification agricole. Au contraire, l'héritage du processus de réforme agraire a plutôt abouti à une prolétarianisation des paysans, maintenant des

(18) Velut Sébastien, Faliès Cécile, « Marges urbaines, marges rurales entre Santiago du Chili et Valparaíso », *Autrepart*, n° 45, 2008, p. 207-220.

(19) Tallet Bernard, Ribardièrre Antonine, *Atlas de Mexico*, coll. Mégapoles, Autrement, Paris, 2011.

formes archaïques de production céréalière dans un système de pluriactivités familiales complexes. Privés de fonctions agricoles fortes et soumis à une pression urbaine puissante, ces espaces périphériques voient leur avenir fortement lié à leur classement en zone protégée à finalité récréative et écologique.

Les situations évoquées ici tendent à montrer des traductions diverses du processus de métropolisation dans les grandes villes du Sud, avec des formes variées de contrôle sur les espaces périphériques où la fonction agricole n'est plus qu'un élément parmi d'autres des relations rural/urbain.

La seconde réflexion porte sur la nécessité de dépasser la focalisation sur les métropoles urbaines pour s'intéresser aux villes petites et moyennes où se tissent d'autres types d'articulations qu'il est possible d'appréhender à partir de la notion de bassin de vie. Cette dimension a été abordée à propos du rôle de centres de services joués par ces villes, ou de leur fonction de marché d'approvisionnement ou d'écoulement de proximité. Une autre dimension, familière en France avec la référence aux « campagnes industrielles » (situation par exemple du Choletais), dessine un autre type de milieu rural et fait appel à la notion plus récente de district industriel. Les exemples abondent de ces situations d'interpénétration entre activités industrielles et agricoles au sein de familles pluriactives. Dans le Sud de l'Inde, la moyenne vallée de la Palar (district de Vellore, dans le Tamil Nadu) est un centre important de production de cuir et de chaussures. 800 tanneries et plusieurs usines de chaussures sont situées dans et autour de 5 petites villes dont les populations avoisinent les 100 000 habitants, fournissant surtout du travail féminin²⁰.

143

Toujours à propos des campagnes indiennes, Frédéric Landy insiste, dans un contexte de forte densité rurale et avec une population rurale qui représente encore 70 % de la population totale, sur l'insuffisance de la diversification économique non agricole, et rappelle cette corrélation : « Les campagnes au tissu économique le plus diversifié sont aussi celles où l'agriculture est la plus productive »²¹. La nécessité de la diversification passe aussi par l'intensification des relations avec les villes, notamment par l'amplification de la migration saisonnière et temporaire des hommes vers les centres urbains (construction, services). Sur les hautes terres du Mexique, l'État de Guanajuato offre un autre exemple d'un tissu économique mêlant activités rurales et emplois industriels avec la mise en place d'un cluster cuir-chaussures. Ces exemples montrent l'importance pour la vitalité du milieu rural de la forte articulation avec des activités urbaines, créatrices d'emplois et facteur du maintien sur place d'une partie de la population ; ils soulignent la pertinence des approches en termes de systèmes d'activités diversifiées, dépassant par là même la dichotomie classique rural/urbain.

(20) Gnamou Marius, in Arlaud Samuel, Jean Yves et Royoux Dominique (coord.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses universitaires de Rennes, 2005.

(21) Landy Frédéric, *op. cit.*, 2011, p. 229-248.



*

**

Nous avons cherché à montrer les forces de changements dans les relations entre milieu rural et milieu urbain. Ce parti pris de privilégier les effets positifs cumulatifs n'est pas une manière d'occulter les contradictions, les difficultés, voire le désordre et, au-delà de ce constat, le besoin de sens. Mais, s'il n'est pas simple d'apporter une réponse globale à la question du devenir de la ruralité au cours du ^{xxi}e siècle, il est en revanche possible d'en décrypter des évolutions. Le domaine des relations rural/urbain, au-delà de la grande diversité des mondes agricoles dans les pays du Sud, permet d'identifier des pistes d'actions possibles, notamment en termes de politiques publiques. Les révoltes de 2008 peuvent être lues comme une demande sociale pour davantage de justice, pour un retour de l'État régulateur sur la scène politique. Cette exigence du retour de plus d'État devrait être plutôt qualifiée de mieux d'État : les dynamiques complexes, en partie contradictoires présentées à propos des relations ville/campagne, appellent souvent un accompagnement par des mesures réglementaires et économiques, afin d'arbitrer entre des intérêts divergents. Mais la reconnaissance et l'acceptation du rôle d'arbitre de l'État ne peuvent exister que si celui-ci échappe au soupçon de partialité, d'iniquité, de corruption, renvoyant par là même à l'exigence du contrôle démocratique. À travers cette exigence, les questions de la gestion des relations entre les milieux ruraux et les milieux urbains participent pleinement aux enjeux du développement des sociétés du Sud.

Références bibliographiques

Arlaud Samuel, Jean Yves et Royoux Dominique (coord.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses universitaires de Rennes, 2005.

Chaléard Jean-Louis, « L'essor du vivrier marchand : un contre-modèle aux marges du modèle ivoirien ? », in Contamin Bernard, Memel-Foté Harris (dir.), *Le modèle ivoirien en question. Crises, ajustements, recompositions*, Karthala, Paris, 1997, p. 171-189.

Chaléard Jean-Louis, Dubresson Alain, « Un pied dedans, un pied dehors : à propos du rural et de l'urbain en Côte d'Ivoire », in *Tropiques, lieux et liens*, ORSTOM, Paris, 1989, p. 277-290.

Chaléard Jean-Louis, Dubresson Alain (dir.), *Villes et campagnes dans les pays du Sud. Géographie des relations*, Karthala, Paris, 1999.

Di Méo Guy, « En guise de conclusion : les contradictions d'une hypothétique frontière du rural et de l'urbain », in Arlaud Samuel, Jean Yves, Royoux Dominique (coord.), *Rural-Urbain. Nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 493-500.

Gastellu Jean-Marc, Marchal Jean-Yves (dir.), *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du ^{xx}e siècle*, collection Colloques et séminaires, ORSTOM, Paris, 1997.

Guibert Martine, Jean Yves (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, Paris, 2011.

Landy Frédéric, « Une majorité délaissée? La situation ambiguë des campagnes de l'Inde », in Guibert Martine, Jean Yves (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 229-248.

Quesnel André, « De la communauté territoriale à l'organisation familiale en archipel : la mobilité spatiale des familles rurales en Afrique de l'Ouest et au Mexique », in Dureau Françoise, Hily Marie-Antoinette (dir.), *Les mondes de la mobilité*, Presses universitaires de Rennes, 2009, p. 67-104.

Sanjuan Thierry, « Les nouvelles relations ville-campagne en Chine aujourd'hui », in Guibert Martine, Jean Yves (dir.), *Dynamiques des espaces ruraux dans le monde*, Armand Colin, Paris, 2011, p. 217-228.

Tallet Bernard, Ribardière Antonine, *Atlas de Mexico*, coll. Mégapoles, Autrement, Paris, 2011.



CHAPITRE 7

L'insécurité alimentaire : dimensions, contextes et enjeux

**PIERRE JANIN
ET CHARLES-ÉDOUARD DE SUREMAIN**

La sécurité alimentaire et son corollaire la lutte contre l'insécurité alimentaire sont un enjeu majeur pour les sociétés et un défi préoccupant pour les gouvernants concernés. Pendant longtemps, elle a surtout concerné des pays pauvres à déficit céréalier ou vivrier, à faible marge de manœuvre économique et fortement contraints (importations alimentaires, flux financiers extérieurs) avant d'acquiescer une nouvelle dimension sociale, politique et géopolitique avec la crise alimentaire mondiale de 2007-2008¹.

Si la proportion de personnes concernées par l'insécurité alimentaire diminue en valeur relative dans certaines aires géographiques, elle reste élevée en valeur absolue (de l'ordre d'un milliard de personnes chaque année) du fait, d'une part, du croît naturel et, d'autre part, de l'impact croissant de telles crises, plus durables et plus difficiles à anticiper et à réguler.

La sécurité alimentaire est à la fois un vaste champ de réflexion scientifique, un domaine privilégié pour les interventions (de développement et d'aide) et un champ de confrontations et de controverses croissantes. Abordées d'un point de vue technique (comment produire plus et mieux), les interventions en matière de « sécurisation alimentaire » buttent sur les limites inhérentes à leur approche technique et sectorisée, souvent déconnectée des réalités locales. En la matière, les interventions ponctuelles sous forme de programmes ou de projets sont privilégiées par rapport à la refonte des politiques de développement. Des avancées ont pourtant été enregistrées dans la compréhension et la résolution de l'insécurité alimentaire². Et pourtant, cette dernière reste un défi. Sans doute est-ce lié à l'étendue des champs qu'elle recouvre : depuis le domaine agro-environnemental (gérer les aléas, augmenter les ressources produites) jusqu'au domaine nutritionnel (lutter contre les affections, assurer la croissance des enfants) en passant par le domaine économique (améliorer

(1) Giblin Béatrice, Janin Pierre (dir.), « Les enjeux de la crise alimentaire mondiale », *Hérodote*, n° 131, Paris, 2008.

(2) Janin Pierre, « La lutte contre l'insécurité alimentaire au Sahel : permanence des questionnements, évolution des approches », John Libbey Eurotext, *Cahiers Agricultures*, vol. 19 (n° 3), Paris, 2010, p. 177-184.



le fonctionnement des marchés, garantir un accès aux denrées). Sans compter les domaines social et politique qui avaient été un peu oubliés jusqu'aux manifestations et aux émeutes récentes (voir chapitre 6). Car, la lutte contre l'insécurité alimentaire passe aussi par la réduction des inégalités et de la vulnérabilité face aux situations à risque.

La sécurité alimentaire est donc une question transversale, dans la mesure où elle met en relation une pluralité de facteurs de risque, d'échelles spatiales et temporelles de gestion³ et une diversité d'acteurs aux logiques, pratiques, discours et représentations divergents dont les intérêts sont antagoniques⁴. Cette complexité tient aussi à l'évolution rapide des contextes macro- et micro- dans lesquels elle s'enracine, réduisant l'efficience des cadres d'analyse hérités et l'efficacité de politiques déjà établies.

■ Les dimensions du « manque alimentaire »

Dans le domaine alimentaire, une grande diversité de termes caractérise les situations à risque ou de manque : par ordre d'intensité, « déficit » et « soudure », « disette » et « pénurie », « crise » et « famine », même si leurs définitions varient.

« Déficit » est un terme générique qui ne précise pas l'ampleur du phénomène tandis que « soudure alimentaire » désigne une période aléatoire, de durée variable, durant laquelle on ne dispose plus de denrées stockées (produites ou achetées) pour se nourrir en attendant une nouvelle récolte ou de nouveaux achats. « Disette » et « pénurie » ont été longtemps utilisées pour caractériser des crises conjoncturelles de subsistance, plus ou moins bien anticipées et gérées par les sociétés, précédant les situations de « famine » où les décès, par manque de nourriture et du fait de maladies, sont massifs.

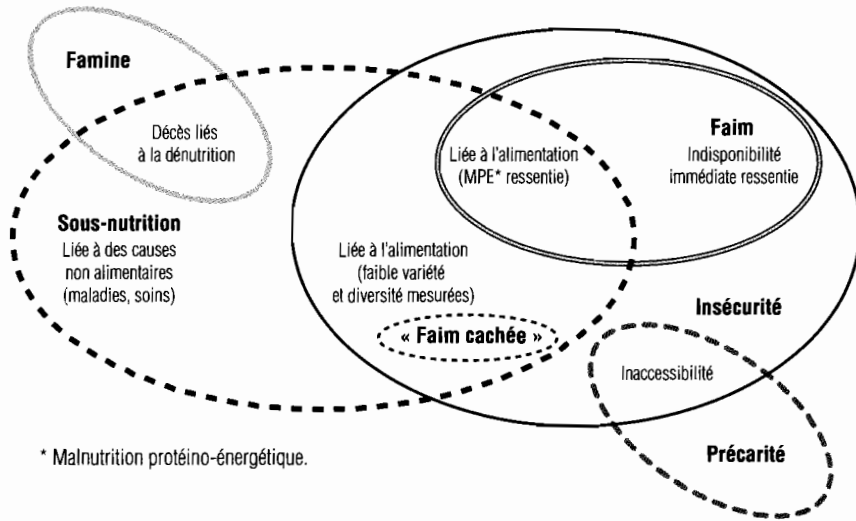
Parallèlement, plusieurs centaines de définitions proches circonscrivent la « sécurité alimentaire » et donc son contraire, « l'insécurité alimentaire », même si celle consacrée depuis 1983 par la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), revue et amendée en 1996 lors du sommet mondial de l'alimentation de Rome, s'impose généralement : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »

(3) Cambrézy Luc, Janin Pierre, « Le risque alimentaire en Afrique », p. 88-103, in Veyret Yvette (dir.), *Les risques*, coll. Dossiers des images économiques du monde, SEDES, Paris, 2003 ; Janin Pierre, « La complexité du risque d'insécurité alimentaire en milieu sahélien », *Les Annales de géographie*, n° 668, Armand Colin, Paris, 2009, p. 430-448.

(4) Suremain (de) Charles-Édouard, Razy Élodie, « Tu manges aujourd'hui, tu ne manges pas le lendemain, ça c'est la pauvreté. L'incertitude alimentaire à Bamako », p. 249-278, in Arditi Claude, Marie Alain, Janin Pierre (dir.), *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux-semblants*, Karthala, Paris, 2011.

De manière plus ou moins implicite, l'insécurité alimentaire couvre donc différents champs et possède des liens avec différents termes (figure 1). Elle ne se limite pas à la « faim », manifestation biologique et psychologique du manque, douloureusement ressentie par un individu au quotidien. Elle diffère également de la notion de « précarité alimentaire », même si celle-ci considère les difficultés d'accès aux denrées en lien avec la pauvreté, l'exclusion et la marginalité.

Figure 1 : Les « visages » du manque alimentaire



Source : Pierre Janin, *Le manque alimentaire : composantes et évolutions*, cours de maîtrise professionnelle, Études du développement, octobre 2011, UMR 201 « Développement et société », IRD-IEDES (Université Paris 1), d'après Todd Benson, *Improving Nutrition as a Development Priority: Addressing Undernutrition in National Policy Processes in Sub-Saharan Africa*, IFPRI research report, 2008.

L'insécurité alimentaire ne doit pas non plus être confondue avec la malnutrition, même si les deux notions entretiennent des relations étroites. En effet, certaines formes de « sous-nutrition » ont des causes non alimentaires. Pour sa part, le phénomène de « surnutrition » liée aux excès et aux déséquilibres des régimes alimentaires, y compris dans les pays pauvres, en est exclu. En revanche, la « malnutrition protéino-énergétique » (MPE), s'appuyant sur des mesures anthropométriques (poids et taille selon l'âge et le sexe) et des normes de consommation, est bien une des manifestations de l'insécurité alimentaire. Elle peut être exprimée en s'appuyant sur les représentations vécues, individuelles ou collectives, comme mesurée, de manière plus neutre, à l'aide d'indicateurs, d'échelles et de scores⁵. Plus récemment encore, on s'est intéressé à caractériser le manque alimentaire en termes de diversité (nombre de

(5) Un score fait la somme de plusieurs items mesurant les différentes dimensions d'un problème. Ce qui pose non seulement des questions de qualité métrologique (reproductibilité, exactitude, homogénéité), mais également d'interprétation.



groupes d'aliments présents) et de variété (nombre de types de produits consommés par groupe). Quant à la « faim cachée », liée à des carences « invisibles » en micronutriments (vitamines, minéraux), elle paraît plus éloignée de l'insécurité alimentaire proprement dite.

Enfin, on pourrait citer le concept de « vulnérabilité alimentaire »⁶, mis en exergue par Robert Chambers⁷. Il est devenu, depuis près de deux décennies, le plus utilisé pour l'analyse des « situations à risque » et pour le ciblage des interventions humanitaires, bien au-delà du domaine alimentaire⁸. Pour simplifier, si l'insécurité est un état instantané, ponctuel, presque toujours mesurable, rapporté à des standards de consommation, la vulnérabilité, moins établie, plus évolutive, est plus difficile à appréhender : elle est à la fois une cause aggravante et une conséquence possible de cette même insécurité. Le terme consacré est d'ailleurs, dans le milieu de l'urgence humanitaire et du développement, celui de « vulnérabilité à l'insécurité » pour indiquer le caractère, certes prédisposé, mais relativement indéterminé du phénomène.

■ Une insécurité alimentaire différente selon les contextes

L'insécurité alimentaire est très inégalement répartie spatialement et socialement à l'échelle de la planète. L'Afrique subsaharienne est le continent le plus frappé par les différents phénomènes de manque présentés précédemment, quel que soit le mode de calcul et de représentation. La proportion de personnes sous-alimentées y reste, par exemple, la plus élevée même si l'Asie l'emporte encore par le nombre de personnes touchées⁹. Les situations de crise alimentaire avérée y sont les plus intenses et les plus durables même si des progrès substantiels ont été enregistrés. Les avancées les plus marquantes en termes de réduction de la faim étant réalisées, selon l'*International Food Policy Research Institute* (Institut international de recherche sur les

150

(6) Par vulnérabilité alimentaire, on désigne le fait pour une personne ou une population d'être : 1. Exposée à des aléas/risques (exposition) ; 2. Sensible à ces événements (sensibilité) ; 3. Sans avoir la capacité immédiate à y faire face par ses propres moyens ou par la mobilisation d'autres ressources ou personnes (réactivité) ; 4. Ni la possibilité de revenir à un état antérieur de moindre fragilité (résilience).

(7) Chambers Robert, *Vulnerability: How the Poor Cope*, University of Sussex, 1989.

(8) Adger W. Neil, "Vulnerability", *Global Environmental Change*, Elsevier, vol. 16, 2006, p. 268-281.

(9) En Afrique subsaharienne, 217,5 millions de personnes sont considérées comme sous-alimentées en 2006-2008, soit 27 % de la population ; en Asie, 567,8 millions, soit 15 % de la population (*L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*, FAO, Rome, 2010).

politiques alimentaires)¹⁰, au Mexique, au Brésil, en Iran, en Turquie, en Chine et en Asie du Sud-Est. Ainsi, en Chine, le nombre de personnes sous-alimentées aurait diminué de 38 % depuis 1990, passant de 210 millions à 129,6 millions. La sous-alimentation affectant 10 % de la population totale contre 18 % en 1990.

L'insécurité alimentaire présente des formes relativement différentes selon les niveaux de développement de chaque territoire et de chaque société. Elle a également des origines multiples généralement associées : certaines s'imposent un peu trop comme des évidences (sécheresse occasionnant des pertes de récoltes), d'autres sont faciles à identifier (hausse brutale des prix), mais un grand nombre paraissent contingentes, incertaines et pourtant stratégiques (carences politiques et dysfonctionnements décisionnels). Elle est loin d'être un phénomène marginal ou conjoncturel, même si les médias se focalisent plus facilement sur les situations de crise extrême. En Afrique, elle présente à la fois une certaine récurrence à l'échelle macro et une forte variabilité à l'échelle micro. Loin d'être durablement éradiquée, elle possède même une relative continuité. Les conditions d'une sécurité alimentaire effective peuvent être réunies temporairement ou localement sans parvenir à être maintenues dans le temps. Échelles et temporalités constituent autant d'éléments de différenciation.

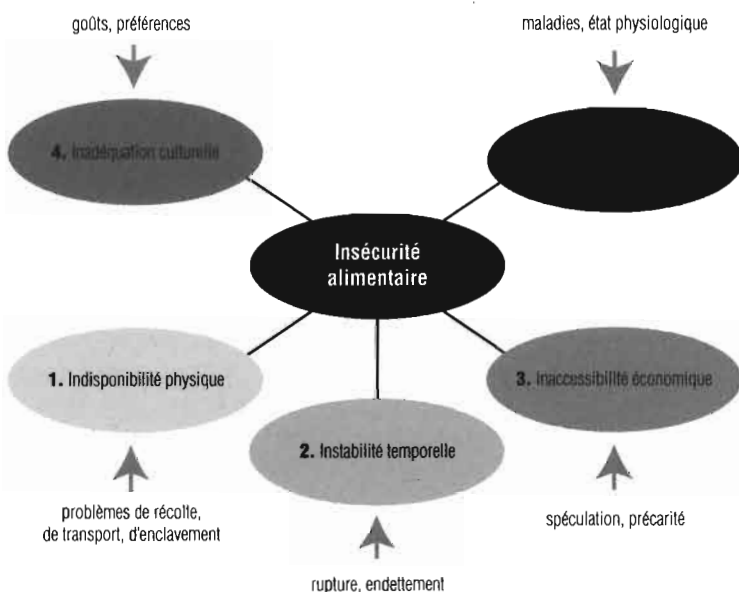
Ainsi, dans les pays les moins avancés (PMA) qui cumulent un certain nombre de handicaps structurels¹¹ en dépit souvent de réelles potentialités, l'insécurité renvoie encore souvent à des situations de manque ou de pénurie alimentaires. Certaines peuvent être ponctuelles, d'autres plus durables. Elles résultent de l'insuffisance de denrées alimentaires produites ou stockées en quantité comme en qualité (figures 1 et 2). De fait, si les styles alimentaires évoluent rapidement en ville, parmi les couches sociales favorisées, la monotonie alimentaire est encore une réalité pour la majorité des consommateurs. Cette forme d'insécurité, plutôt cyclique, voire saisonnière, relativement prévisible, touchait traditionnellement surtout les populations rurales, dépendantes de leurs récoltes et des marchés de proximité pour se nourrir. Car les ressources stockées s'amenuisent peu à peu au cours de l'année. Ainsi, dans la région du Sahel en Afrique, près d'une année sur deux est déficitaire en termes de production céréalière et une année sur trois peut être considérée comme une « année de crise ». Historiens et agronomes ont longtemps considéré que l'on était alors en présence de « crises de production » ou de « crises de subsistance » touchant plutôt

(10) Source : www.ifpri.org/sites/default/files/publications/ghi11fr.pdf. Cet institut international de recherche agronomique, dont le siège est situé à Washington, s'intéresse beaucoup aux questions économiques et politiques. Créé en 1975, il est membre depuis 1979 du *Consultative Group on International Agricultural Research* (CGIAR). Il possède des bureaux régionaux et nationaux dans de nombreux pays et consacre la moitié de ses ressources à l'Afrique. Il se donne pour tâche essentielle de promouvoir des recherches et de les diffuser auprès des décideurs politiques, des professionnels du développement et des médias. Il s'intéresse plus particulièrement aux grandes questions suivantes : régulation des marchés, gouvernance des institutions, sécurisation alimentaire et nutritionnelle, gestion de l'environnement, lutte contre la pauvreté.

(11) Aléas bioclimatiques, caractère endémique de la pauvreté, faibles niveaux d'éducation, absence de politiques incitatives, absence de filets sociaux de sécurité, étroitesse du marché de l'emploi, manque d'infrastructures...

des populations pauvres, « oubliées du développement », à la limite de la survie. Ces dernières, affaiblies physiquement et vulnérables économiquement, éprouvent, en outre, parfois certaines difficultés pour mobiliser physiologiquement les aliments consommés (« ingérés énergétiques » selon les nutritionnistes — point 5 de la figure 2). On peut considérer que les famines coloniales, les crises sahéliennes (1973-1974 et 1984-1985) et la crise en Afrique australe (2002-2003) sont l'illustration de ces situations. Elles déclenchent généralement des réponses rapides sous forme de distributions subventionnées ou gratuites, provenant de stocks locaux ou de denrées importées qui ne cadrent pas nécessairement avec les habitudes alimentaires locales, même si une amélioration a été enregistrée (point 4 de la figure 2).

Figure 2 : Les « piliers » de l'insécurité alimentaire



Source : Pierre Janin, *Le manque alimentaire : composantes et évolutions*, cours de maîtrise professionnel, Études du développement, octobre 2011, UMR 201 « Développement et société », IRD-IEDES (Université Paris 1).

De fait, jusqu'au milieu des années 1980, la dimension « agronomique et agricole » constituait le premier pilier de l'insécurité alimentaire et les réponses pour y faire face consistaient à accroître le volume des disponibilités alimentaires par l'extension des superficies cultivées, la diffusion de nouvelles variétés culturales et la promotion de l'intensification par la création de périmètres hydro-agricoles encadrés (vallées alluviales, deltas, plaines). À l'échelle sous-régionale africaine, les principaux acteurs

impliqués avaient peu changé (AGRHYMET, BAD, CILSS, FAO, PAM)¹², tandis que se maintenaient également certains partenaires nationaux et locaux (ministères, ONG, organismes de solidarité internationale).

Mais très rapidement, décideurs et experts ont été confrontés au paradoxe suivant : de bonnes récoltes et des marchés bien approvisionnés ne garantissent aucunement un état de sécurité alimentaire ; est mis en lumière aussi le fait que le marché économique joue un rôle central et ambivalent dans ce domaine¹³. En effet, la majorité des producteurs ruraux ne sont pas autosuffisants et s'approvisionnent sur les marchés dans des proportions variables, selon les périodes, les régions et leur orientation agro-économique. La question des prix, des termes de l'échange comme des transferts géographiques est donc cruciale¹⁴. La dépendance alimentaire des citoyens est encore structurellement plus forte. Au cours de la décennie 1990, les politiques de libéralisation des marchés et le retrait progressif de l'État — comme opérateur commercial dans de nombreux pays — ont encore renforcé la place stratégique du marché. De ce fait, l'insécurité alimentaire semble donc être de plus en plus liée à des difficultés d'accès économique pour les personnes aux revenus monétaires insuffisants et incertains (points 2 et 3 de la figure 2). On parle d'ailleurs parfois de pauvreté alimentaire. Dans la plupart des crises alimentaires récentes (Afrique de l'Ouest 2005, 2010, 2012 ; crise alimentaire mondiale de 2007-2008), cette dimension est première. De fait, à une certaine période, la lutte contre l'insécurité alimentaire a presque pu se confondre avec les « stratégies de lutte contre la pauvreté » portées par les gouvernants nationaux avec l'appui de la Banque mondiale, du FMI, de l'Union européenne. Ce mot d'ordre était également réapproprié par les acteurs du développement avec la diffusion d'« activités génératrices de revenus » (AGR). Pour autant, tous les modes d'approvisionnement ne sont pas uniquement marchands : l'entraide familiale, les dons de proximité ou les transferts d'argent d'émigrés constituent des canaux fonctionnels importants.

Dans les pays émergents et industrialisés, l'insécurité alimentaire diffère quelque peu. Si, pour les populations précarisées, elle se pose parfois en termes d'indisponibilité physique (point 1 de la figure 2), le décalage entre besoins alimentaires, choix culturels et pouvoir d'achat confirme la nette prépondérance de la question

(12) L'AGRHYMET est le centre régional de formation et d'application en agro-météorologie et hydrologie opérationnelle basé à Niamey (Niger), c'est une des institutions spécialisées du comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS). Ce dernier, créé en 1973, regroupe les pays sahélo-soudaniens suivants : Burkina Faso, Cap Vert, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad. La Banque africaine de développement (BAD), fondée en 1964, a son siège à Abidjan ; elle regroupe plus de cinquante pays africains. Le Programme alimentaire mondial de l'ONU (PAM), chargé de lutter contre la faim et la pauvreté en situation d'urgence, créé en 1963, a son siège à Rome.

(13) Janin Pierre, « L'ambivalence du marché dans la sécurisation alimentaire en milieu rural soudano-sahélien », *Afrique Contemporaine*, dossier Agricultures familiales en Afrique subsaharienne, n° 217, De Boeck Université, AFD, Bruxelles, 2006, p. 91-105.

(14) Lors de la crise alimentaire de 2007-2008, la hausse brutale des prix agricoles mondiaux a rapidement gagné les pays importateurs à fort déficit vivrier avant d'être répercutée, de manière excessive, sur les prix de vente au détail, y compris sur ceux des céréales locales qui n'en dépendent pas.



de l'accessibilité économique (point 3 de la figure 2). On ne consomme donc pas nécessairement ce que l'on préfère, par goût ou par habitude culturelle (point 4) et l'on est conduit — comme dans les pays en voie de développement — à opérer des substitutions ou des réductions.

Pour les gouvernants, les entreprises agroalimentaires, les médias et les consommateurs, notamment dans les pays industrialisés et émergents, la sécurité alimentaire présente encore un autre visage : très liée au domaine biomédical, elle est nourrie par la question du risque (point 5). Ce risque est malheureusement difficilement prévisible, parce qu'il naît d'interactions imprévues, aux limites du savoir scientifique actuel et des dispositifs d'intervention. De fait, l'« insécurité alimentaire » est presque devenue synonyme de « situation de crise grave et brutale » (encéphalite spongiforme, grippe aviaire...) ayant un fort retentissement. Elle se pose donc en termes de santé publique plus encore que de nutrition publique¹⁵. Le principe de précaution ayant acquis une dimension juridique, médiatique et politique incontournable, chacun est conscient que l'acte de manger et les choix de consommation ne sont pas anodins et qu'ils peuvent comporter des risques immédiats ou à plus long terme. En dehors de ces périodes de crise avérée, c'est davantage en termes de qualité nutritionnelle et de sécurité biologique des aliments transformés produits par les industries agro-alimentaires, que se pose la question alimentaire. Enfin, on pourrait même inclure dans le champ de la sécurité alimentaire, tout ce qui touche au développement des pathologies fonctionnelles — telles que le diabète, l'obésité ou l'hypertension liés à un ensemble de paramètres génétiques, comportementaux et environnementaux — au moment où s'accélère la transition alimentaire et nutritionnelle¹⁶.

■ Les nouvelles formes du risque : crise alimentaire durable, insécurité alimentaire systémique

Le champ de la sécurité/insécurité alimentaire paraît donc relativement bien balisé et bien normé. À ces certitudes (relatives), la crise alimentaire mondiale de 2007-2008 est venue apporter, sinon un changement de paradigme, du moins un basculement d'échelle¹⁷, nourrissant en retour de nouvelles interrogations et de nouveaux

(15) La nutrition publique s'intéresse aux aspects sociaux, culturels, économiques et politiques de l'alimentation.

(16) La transition alimentaire et nutritionnelle désigne une situation de changement profond dans les modes de vie (sédentarité) et les modèles de consommation (connaissances, habitudes, représentations). Elle est marquée, dans les pays en développement, par l'augmentation de la consommation de produits carnés, plus coûteux à acheter et à produire, au détriment de produits d'origine végétale, désormais moins prisés par certaines populations favorisées.

(17) Conceição Pedro, Mendoza Ronald, "Anatomy of the Global Food Crisis", *Third World Quarterly*, vol. 30 (n° 6), Routledge, 2009, p. 1159-1182.

doutes. À cette occasion, nous avons (re)découvert que la sécurité alimentaire était, certes, une question « technique » mais plus encore sociale et politique.

Passons rapidement sur le phénomène médiatique des « émeutes de la faim » qui dépassaient les simples revendications consuméristes¹⁸. En réalité, elles exprimaient davantage le désarroi et la colère face aux inégalités croissantes. Intéressons-nous au changement que cette crise dévoile en débordant l'aire géographique de la « faim » habituellement circonscrite à l'Afrique subsaharienne et à certains pays d'Asie. Elle n'a pas seulement touché des pays fragiles, déjà fortement dépendants de leurs importations alimentaires (Sénégal, Égypte) ou des États « faillis » comme la République démocratique du Congo ou en reconstruction comme le Mozambique puisque le Yémen, le Pakistan, l'Argentine, le Mexique et l'Indonésie en ont été aussi victimes. Elle n'est pas restée confinée à certaines populations vulnérables et pauvres, puisque ce sont les catégories sociales intermédiaires, nettement plus revendicatrices, qui ont été touchées : la très forte hausse des prix a rendu inévitables certains ajustements alimentaires (réduction des quantités achetées, distribuées et préparées, substitutions de produits, espacement des repas). En deux années, le nombre estimé de personnes sous-alimentées est passé d'environ 850 millions à plus de un milliard sans diminuer fortement depuis. Ce changement d'échelle est également perceptible dans les effets de décisions protectionnistes et de rétention de l'offre envers des pays importateurs parfois distants de plusieurs milliers de kilomètres. Ce phénomène n'est que l'achèvement d'une globalisation marchande des ressources, entamée dès l'époque coloniale avec la mise en place de spécialisations productives nationales. Avec la hausse des coûts de transport, cette dépendance par rapport au marché pose plus de problèmes qu'elle n'en résout.

C'était aussi sans compter les effets, mal perçus, réels ou exagérés, de la concurrence pour l'alimentation du bétail et pour la production d'agrocultures de première génération. C'était aussi sans compter les effets aggravants de pratiques spéculatives sur les matières premières agricoles, alors même qu'aucun mécanisme stabilisateur financier (sur les prix) et technique (sur les volumes) d'envergure n'existait. Et la dématérialisation des échanges agricoles (achat et revente de matières premières agricoles ou *commodities* sous forme d'actions) est venue parachever cette dérive. D'où le phénomène de déterritorialisation croissante des causes de la faim et de désresponsabilisation des acteurs.

De cet écheveau de facteurs de crise, certains conjoncturels comme les baisses de récoltes liées à des calamités naturelles, d'autres plutôt structurels comme la faiblesse des stocks mondiaux, il est aujourd'hui encore difficile de tirer des leçons opérationnelles. Comment, en effet, les hiérarchiser ? Comment s'est diffusée la crise ? À

(18) Bush Ray, "Food Riots: Poverty, Power and Protest", *Journal of Agrarian Change*, Wiley, vol. 10 (n° 1), 2010, p. 119-129.

Janin Pierre, « Les émeutes de la faim : une lecture (géopolitique) du changement (social) », *Politique étrangère*, vol. 74, n° 2, 2009, p. 251-263.



quelles échelles? Ce qui apparaît clairement, c'est que cette crise n'avait été ni véritablement prévue, ni anticipée par la majorité des experts et des gouvernants. Les schémas explicatifs des crises alimentaires comme les modèles technocratiques prédictifs du risque, trop normés (scores, ratios, échelles...), mobilisés par les institutions internationales, les ministères techniques et les ONG, ont été pris en défaut.

Quant à la manière de « bien gouverner » les crises alimentaires, de l'échelle internationale à l'échelle locale, la question a été reposée avec une nouvelle et cuisante acuité. En effet, les réponses apportées ont davantage été d'ordre technique et curatif : distributions de rations et de coupons alimentaires, subventions aux produits de première nécessité, contrôle des prix de détail, exonération de taxes à l'importation, recherche de nouveaux fournisseurs agricoles... Pour ce qui est de la prévention, c'est une autre histoire. Pour y parvenir, il conviendrait d'inverser la perspective : ne plus réfléchir uniquement à court terme et dans l'urgence pour, à la fois, reconstruire des politiques de développement, promouvoir de nouveaux outils de régulation — l'économie de marché ayant montré ses limites — et revoir les modes de production et de consommation.

La volonté de créer de nouvelles instances de régulation, à l'échelle mondiale, pour lutter contre l'instabilité des prix des matières premières agricoles est désormais affichée comme une priorité par les institutions internationales (FAO, Unicef, Fonds international de développement agricole des Nations Unies, Union européenne) avec l'appui des ONG internationales et des réseaux sociaux. Mais tout reste encore à faire, compte tenu de la divergence des intérêts entre multinationales agroalimentaires, fonds d'investissement étrangers, gouvernants et consommateurs. Cela implique aussi de créer, à l'échelle nationale, de nouvelles coordinations avec les acteurs sociaux, locaux et transnationaux¹⁹ et avec l'appui des États dont le rôle central a été réhabilité. L'action de ces derniers reste cependant limitée tant les moyens manquent dans les pays ayant subi les politiques d'ajustement structurel.

De même, les perspectives plutôt alarmistes pour nourrir 9 milliards d'habitants à l'horizon 2050²⁰, majoritairement citadins, au style alimentaire plus diversifié, ne laissent pas d'inquiéter. Les sociétés devront sans aucun doute modifier leurs comportements pour faire face au dilemme suivant : produire plus et mieux avec moins de facteurs de ressources (terre, eau, intrants), car la dégradation des écosystèmes (perte de biodiversité, de terres arables, aridification, salinisation) dépend à la fois de l'aggravation de la variabilité climatique et de l'extension des actions anthropiques. Pour autant, des marges de manœuvre importantes peuvent être recherchées : par un usage parcimonieux de l'eau d'irrigation, par la réduction des pertes après récolte

(19) Réseaux associatifs, syndicats, organisations paysannes, associations de consommateurs, médias, ONG, leaders religieux.

(20) Paillard Sandrine, Treyer Sébastien et Dorin Bruno (dir.), *Agrimonde : scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050*, Quæ, Versailles, 2010.
Esnouf Catherine, Russel Marie et Bricas Nicolas, *Pour une alimentation durable. Réflexion stratégique duALIne*, Quæ, Versailles, 2011.

ou par la lutte contre le gaspillage à la consommation. Le moment est également propice à la remise à plat des dispositifs de gestion des crises, à l'élaboration de filets sociaux de sécurité et à la mise en place de politiques agricoles incitatives, plus soucieuses de l'environnement et des petits producteurs. On pense ici plus particulièrement aux pays en développement où elles avaient été vidées de leur substance par plusieurs décennies d'ajustement structurel²¹.

On constate aussi que l'insécurité alimentaire continue à se modifier avec l'accroissement des inégalités (de développement et de revenus), l'affaïssement des solidarités et la progression de l'individualisme. Les populations urbaines — fortement exposées aux chocs exogènes, mieux informées et revendicatrices — vont peser de plus en plus sur la conduite et l'orientation des politiques au risque d'engendrer certains conflits. Elle risque aussi de devenir un champ mobilisateur d'expression politique : on a ainsi vu réapparaître des volontés planificatrices et des poussées nationalistes agricoles (protectionnisme et plans de relance productionniste). Les plus actifs (élus locaux, ONG) font même de la souveraineté alimentaire un droit opposable qui devrait remplacer la sécurité alimentaire. Certains y voient de simples calculs, mais la défense des agricultures paysannes et des identités territoriales semble l'emporter. Cette politisation de la sécurité alimentaire est également renforcée par les stratégies d'investissement foncier — fort décriées en Afrique subsaharienne notamment — de la part d'États étrangers, de firmes agro-industrielles ou de fonds souverains d'investissement (cf. chapitre 5). Le phénomène de privatisation des ressources vivantes (l'usage des semences et des plantes étant restreint et rendu coûteux par le dépôt de brevets) face à des États souvent affaiblis et des « sociétés civiles » embryonnaires devrait également y contribuer²².

La crise alimentaire de 2007-2008 préfigure donc les crises alimentaires, durables et systémiques, de demain : sans origine clairement datée, sans cause unique établie, ni fin véritable. Elles posséderont une certaine « normalité » par leur récurrence²³. Elles apparaîtront, dans le même temps, « nouvelles » parce qu'elles seront plus difficiles à appréhender comme à résoudre par la diversité des enjeux et la variabilité des contextes. Cette complexité tient à trois phénomènes : le nombre croissant de protagonistes impliqués, les effets aléatoires des interactions, la diversité des échelles mobilisées. Les crises imposent de ne plus aborder uniquement la sécurité alimentaire en termes de satisfaction des besoins individuels essentiels (sécurité nutritionnelle), mais comme un chantier politique, sociétal et géopolitique dans un monde globalisé, relayé par les nouveaux principes de souveraineté, de durabilité et d'équité.

(21) Janin Pierre, Suremain (de) Charles-Édouard, « La question alimentaire en Afrique : risque et politisation. Introduction », *Revue Tiers Monde*, vol. 46 (n° 184), PUF, Paris, 2005, p. 727-736.

(22) Holt Giménez Eric, Shattuck Annie, "Food Crises, Food Regimes and Food Movements: Rumbblings of Reform or Tides of Transformation?", *The Journal of Peasant Studies*, vol. 38 (n° 1), Routledge, 2011, p. 109-144.

(23) Lang Tim, "Crisis? What Crisis? The Normality of the Current Food Crisis", *Journal of Agrarian Change*, Wiley, vol. 10 (n° 1), 2010, p. 87-97.



La quête de sécurité alimentaire dépasse donc largement la seule question de la production des ressources et de la gestion des crises : elle implique de repenser la nature des modèles de développement et de société.

■ Outils et diagnostics sur la sellette

Les analyses normées en matière de sécurité/insécurité alimentaire se trouvent confrontées à la difficulté de devoir rendre compte de situations multiformes, changeantes, aux causes multiples et enchevêtrées. Pour tenter d'y parvenir, elles peuvent s'appuyer sur des déclarations lors d'entretiens (le plus souvent), des estimations et des extrapolations (souvent), des observations (moins souvent) et des mesures réelles (plus rarement).

■ Typologies descriptives et indicateurs quantitatifs

Pour les experts des organisations internationales, nationales et des ONG souvent férus de méthodologies opérationnelles rapides, l'insécurité alimentaire est généralement présentée plutôt comme un résultat donné d'emblée, un phénomène hérité, déterminé par un ensemble de facteurs de risque²⁴. Cette approche déterministe renforce l'importance accordée à d'éventuelles causalités et à des corrélations simples tout en minimisant l'importance des décisions et des actions humaines. L'insécurité alimentaire est donc davantage considérée comme un phénomène ponctuel d'origine externe (sécheresse, criquets, prix), assez facile à mesurer. Cette approche conduit à proposer des diagnostics descriptifs, énumérant aléas, contraintes et potentialités des systèmes de production et des territoires concernés, s'efforçant de les classer plutôt que de les hiérarchiser, à défaut d'en dresser des typologies. Elle privilégie aussi la mesure de l'impact de ces chocs et de la capacité de réactivité/résilience différenciée de ceux qui les subissent : ces principales productions sont à la fois statistiques et cartographiques.

Le déterminisme, très en vogue parmi les institutions internationales et nationales, les ONG et certains experts, manie des outils classificatoires et normatifs (classes et niveaux, ratios et scores, cartes) afin de faciliter les comparaisons géographiques et temporelles. Le problème est que ces données chiffrées résultent souvent d'estimations ou d'extrapolations et non pas d'enquêtes réelles de terrain du fait de leur coût prohibitif et de leur lenteur de collecte. On peut donc s'interroger sur leur niveau de fiabilité et de représentativité. On pense plus particulièrement au « bilan céréalier », au « taux virtuel de couverture des besoins alimentaires » et aux « normes

(24) Arditi Claude, Janin Pierre et Marie Alain (dir.), « Introduction », in *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux semblants*, Karthala, Paris, 2011, p. 13-40.

individuelles de consommation » (CILSS, FAO et AGRHYMET), au « bilan des disponibilités alimentaires », aux « classes d'insécurité alimentaire » utilisées par la FAO, le PAM, l'Unicef, au *coping strategies index* mis au point par Daniel Maxwell²⁵, au *global hunger index* de l'IFPRI (2011)²⁶.

Si l'ensemble de ces outils de mesure vient enrichir les dispositifs de diagnostic technique mis en place en Afrique subsaharienne après la crise alimentaire sahélienne de 1984-1985 (système d'information géographique, télédétection, système d'alerte précoce, système d'information sur les marchés), il fournit des informations souvent pauvres et faiblement contextualisées. Ces outils ne permettent de rendre compte ni des dynamiques plus lentes ni des effets d'interactions, ni même des jeux d'échelles (spatiales et temporelles), en dépit de leur importance stratégique.

Une autre approche consiste à rechercher les décalages tendanciels, qui sont des processus construits, avec l'idée que l'insécurité alimentaire n'est pas l'expression d'une rupture, mais le produit de dysfonctionnements inhérents au système alimentaire. Ces phénomènes peuvent être observés dans le domaine agronomique (hiatus croissant entre potentialités culturelles et ressources produites) ou dans le champ économique (écart entre pouvoir d'achat et prix des denrées). Les outils mobilisés seront moins quantitatifs, plus sensibles à la caractérisation des « modes de vie », des « moyens d'existence », à comprendre le fonctionnement réel de « l'économie alimentaire » et à traduire l'expression des « fragilités multiples » et des formes de « vulnérabilité à l'insécurité » (voir certains documents des ONG Care, OXFAM,

(25) Maxwell Daniel G., "Measuring Food Insecurity: The Frequency and Severity of Coping Strategies", *Food Policy*, Elsevier, vol. 21 (n° 3), 1996, p. 291-303.

(26) Les bilans fournissent une appréciation instantanée des besoins par rapport aux ressources (situations de déficit comme d'excédent), à différentes échelles (domestique, locale, régionale, nationale) en fonction de standards établis. Les indices, index et classes hiérarchisent plutôt de manière agrégée à partir de plusieurs données, l'intensité relative du phénomène observé.

Le « bilan céréalier », réalisé à l'échelle départementale, régionale ou nationale, comptabilise les « entrées » (importations, aides reçues, récoltes produites, stocks) et les « sorties » alimentaires (exportations, consommation) pour une population estimée.

Le « bilan des disponibilités alimentaires » est plus fin : il dresse l'état de la production totale de l'unité agricole de production (de tous les champs, de toutes les cultures et de tous les actifs), diminuée des pertes avant et après récolte, de la part des semences, de la part vendue, de la part donnée et complétée par les achats réalisés, les dons familiaux ou institutionnels reçus.

Les « normes individuelles de consommation » sont généralement exprimées en fonction du sexe, de l'âge, soit en calories journalières, soit en kilos de céréales annuels, nécessaires pour se nourrir.

Le *coping strategies index* (index des stratégies de survie) cherche à évaluer la capacité de réponse d'un individu à une situation de risque et de crise alimentaire. Il dresse la liste des multiples activités (ajustement des dépenses, quête de revenus, vente de biens, nouvelles activités...) en les hiérarchisant et en les pondérant pour aboutir à un score agrégé.

Le « score d'insécurité d'accès alimentaire du ménage », basé sur neuf questions appréciant le niveau d'intensité du problème, mis au point par la *Food and Technical Assistance* de l'USAID, va dans le même sens.

Quant au « taux virtuel de couverture des besoins alimentaire », il apprécie par un pourcentage le niveau de satisfaction des besoins alimentaires de base d'une population et d'un espace donnés. Récemment mis au point, le *Global hunger index* (indice global de la faim) vient compléter d'autres index macrogéographiques existants : il combine les proportions relatives de personnes malnutries et d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale par rapport à leur âge et le taux de mortalité infantile.



Save the Children, Action contre la faim)²⁷. De fait, ils fourniront des indicateurs moins désagrégés, mais plus significatifs, pour appréhender les processus de moyen terme (l'évolution des termes de l'échange ou la gestion de la fertilité par exemple) à des échelles moyennes d'observation (zone et région). On se situe ici dans une approche de type possibiliste cherchant à identifier les goulots d'étranglement, les points-clés comme les marges de manœuvre.

■ Enquêtes qualitatives rapides

Face à des situations d'insécurité alimentaire récurrentes, experts et décideurs distinguent, d'une part, l'insécurité « saisonnière », « conjoncturelle » ou « ponctuelle » et, d'autre part, l'insécurité « durable » ou « structurelle ». La distinction permet de différencier le champ d'intervention de l'urgence humanitaire et de l'aide au développement. Dans ce dernier cas, il s'agit de mettre en place des interventions opérationnelles auprès de groupes-cibles spécifiques — par exemple la mère et l'enfant de moins de 2 ans. En amont, des enquêtes de terrain « qualitatives », rapides et élémentaires, sont menées. Leur but est de connaître les rythmes, goûts, habitudes et connaissances alimentaires des consommateurs afin de formuler une offre de produits mieux adaptés aux pouvoir d'achat, attentes et modèle alimentaire des plus pauvres. Parmi les méthodes d'enquête rapide les plus usitées, figurent les RAP (*rapid rural appraisal*, investigations rapides en milieu rural), les PRA (*participatory rural appraisal*, diagnostics rapides participatifs), les CAP (connaissances, attitudes, pratiques) dont l'IFPRI ou la Banque mondiale font un large usage. Les travaux du FANTA Project (*food and technical assistance* de l'USAID — agence des États-Unis pour le développement international) et de l'IFPRI visant, quant à eux, à établir des scores prétendument qualitatifs d'insécurité ressentie et perçue, s'inscrivent aussi dans cette mouvance²⁸.

Simultanément, les informations recueillies sont censées permettre l'appréciation du degré de connaissance des problèmes des communautés par les communautés elles-mêmes, ceci dans le but de « renforcer leurs capacités d'analyse et d'action » (*empowerment*). Certains professionnels du développement espèrent ainsi identifier et hiérarchiser les « déterminants sociaux et culturels » de l'insécurité alimentaire. Mais cette quête est illusoire tant le fait alimentaire a de multiples facettes :

(27) Les supports mobilisés de type qualitatif vont du récit documentaire filmé d'inspiration ethnographique au récit de vie détaillé réalisé en anthropologie jusqu'au diagnostic territorialisé des potentialités et des ressources des communautés rurales avec photos et cartes à l'appui.

(28) Ces enquêtes rapides standardisées, peu coûteuses, visent à identifier les « déterminants » sociaux et culturels de l'alimentation en s'intéressant, sur la base d'éléments déclaratifs et sollicités, aux connaissances, attitudes, préférences, pratiques en dehors de tout contexte plus large et de l'organisation des sociétés locales. Elles ne se fondent donc que sur des éléments déclaratifs et non sur l'observation de pratiques réelles. Elles consistent en l'application très simplifiée d'outils de recueil de données inspirés de l'ethnologie et de la sociologie (entretiens, entretiens collectifs, observations, récits de vie...). On regroupe les enquêtes rapides sous la bannière du « qualitatif ».

production, approvisionnement, conservation, modes de préparation, cuisson, présentation, composition des plats, rythmes des repas, consommation, distribution, recyclage, commensalité et convivialité. En réalité, seule une appréhension pluridisciplinaire permet d'en percevoir la complexité et la globalité.

■ Perceptions locales de l'insécurité alimentaire

Dans le registre linguistique et les catégories lexicales locales, les sensations de manque, de faim, d'insécurité — et l'idée même de pauvreté — s'expriment de façons très différentes. De multiples nuances langagières renvoient à autant d'états perçus ou ressentis, lesquels ne sont intelligibles que par rapport à des situations sociales particulières. Ainsi, au Mali ou au Congo, celles et ceux qui éprouvent l'insécurité, le manque ou la faim ne le disent pas directement, mais avec des périphrases. Elles concernent, par exemple, l'allure de la personne, le port — ou non — de certains vêtements (chaussures), l'orientation plus ou moins apathique ou agressive du comportement, l'état de faiblesse plus ou moins accentué ou encore la détérioration de certaines parties du corps (ventre, fesses, couleur des mains). Tous ces éléments sont autant d'indicateurs sociaux et culturels de l'insécurité.

Des indices physiques et comportementaux sont également mobilisés : à Bamako, au Mali, une personne en bonne santé a la peau qui brille, qui « luit », car elle mange suffisamment de viande, et donc de graisse. Au contraire, veines apparentes et peau brûlée sont les stigmates des pauvres, ceux qui ne mangent pas assez et qui ne savent pas de quoi le lendemain sera fait²⁹. Dans la région du Chaparé (Amazonie bolivienne), un enfant sain est celui qui a un « beau petit corps bien fait », c'est-à-dire dont la graisse (les « muscles » dans les catégories locales) est harmonieusement répartie sur l'ensemble du corps. L'embonpoint ne peut être confondu avec la « grosseur »³⁰.

Mais l'insécurité alimentaire et la pauvreté sont parfois explicitement évoquées par les populations, par exemple lors des redistributions alimentaires qui, au Mali, surviennent chaque année juste après la période du ramadan. En Amérique latine, la « lutte contre la pauvreté » est un mot d'ordre que se sont approprié depuis longtemps les groupes sociaux les plus divers (paysans, ouvriers, indiens, femmes). Dans ce cas, la lutte contre la pauvreté signifie bien davantage que la revendication de la richesse, même si elle ne l'exclut pas : elle désigne plus globalement la soif de justice, d'équité, de reconnaissance ou encore de dignité — et comprend l'accès à l'alimentation.

(29) Suremain (de) Charles-Édouard, Razy Élodie, *op. cit.*, 2011.

(30) Suremain (de) Charles-Édouard, « 'El buen cuidado'. Representaciones y prácticas de cuidado del niño en Bolivia », p. 189-269, in Suremain (de) Charles-Édouard, Lefèvre Pierre, Rubín de Celis Emma et Sejas Edgar (eds.), *Miradas cruzadas en el niño. Un enfoque interdisciplinario para la salud, el crecimiento y el desarrollo del niño en Bolivia y Perú*, Éditions de l'Institut français d'études andines-IRD-Plural, La Paz, 2003.



■ Limites et biais des stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire

Les stratégies de lutte contre l'insécurité alimentaire évoluent peu et lentement, même si l'appareillage technique qu'elles mobilisent est de plus en plus diversifié et sophistiqué.

■ La part idéologique et politique des stratégies d'intervention

De façon générale, il est possible de distinguer les actions anticipatrices (éducation nutritionnelle, activités génératrices de revenu...), préventives (banque de céréales, contrôle des prix, agriculture irriguée...) et curatives (aide alimentaire, ventes subventionnées, compléments nutritionnels). Faute de moyens suffisants, ces actions sont imperméables les unes les autres, limitées dans le temps et circonscrites dans l'espace. Elles sont conduites selon des priorités idéologiques et politiques, voire ethniques — à l'échelle des individus, des ménages ou encore des quartiers et des villages —, qui font qu'elles ne sont pas toujours réalisées là où elles auraient dû l'être. En outre, la faiblesse des procédures d'évaluation des stratégies de lutte, d'une part, et l'absence d'analyse politique de leurs enjeux, d'autre part, ont souvent conduit les décideurs à reproduire leurs actions à l'identique, sans trop se poser de question.

Selon les pays et les époques et les priorités changeantes des agences et des gouvernants, des actions prioritaires redondantes, aux finalités normatives et ambiguës à la fois, sont établies en direction de groupes-cibles déterminés. Elles partent souvent du présupposé que les individus concernés sont — faute de moyens économiques et de connaissances suffisantes — dans l'incapacité de « bien se nourrir ». Ces actions proposent ainsi d'agir auprès de diverses catégories de personnes vulnérables : femmes seules, mères d'enfant de moins de deux ans, veuves, migrants récents, malades, vieillards, paysans sans terre³¹. Ces catégories sociales sont considérées — à tort — comme les seules responsables de l'alimentation, de la santé et du bien-être des enfants et des familles.

Quel que soit le type de stratégie adoptée, les interventions méconnaissent généralement le fonctionnement des sociétés locales, leurs modèles alimentaires, les « besoins réels » des groupes sociaux et des individus dont elles souhaitent pourtant améliorer le sort. Les institutions et les acteurs, engagés dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, possèdent leur lot d'idées reçues par rapport à la capacité d'action

(31) Les actions envisagées, pour diverses qu'elles soient, restent donc ciblées : développement d'activités génératrices de revenu, programmes d'éducation nutritionnelle, distributions de coupons alimentaires, prestations « vivres contre travail », aide alimentaire. Toutes ont des effets ambivalents, réels ou limités, souvent conjoncturels, modifient les rapports de force au sein des sociétés locales et génèrent donc souvent des tensions internes.

des groupes cibles. En plus de diagnostics incomplets, les « opérationnels de la faim » admettent — parfois explicitement — qu'ils se heurtent à une série de facteurs, peu quantifiables et hiérarchisables, lesquels renverraient plus ou moins explicitement à l'ignorance, voire à l'irrationalité des populations locales.

■ Le marché de la pauvreté alimentaire

Les groupes agroalimentaires qui dominent le marché mondial de certains aliments vitaux et stratégiques (eaux, lait, farine...) ont à la fois l'ambition de « faire mieux manger les pauvres pour moins cher » et de leur vendre davantage de « bons produits ». Pour ce faire, ils raisonnent en termes de « niveau de pouvoir d'achat » et de « niches de marché ». De fait, si les produits dorénavant commercialisés sont moins sucrés, moins gras et moins onéreux, ils auraient les mêmes qualités nutritionnelles (apport protéinique et calorique) pour compléter une alimentation qualitativement et quantitativement déficiente.

Au-delà des présupposés idéologiques et éthiques sur les régimes alimentaires des pauvres, cette stratégie marketing méconnaît la plupart du temps les modèles alimentaires locaux, d'où de nombreux malentendus. Au Mexique ou en Asie, par exemple, la multiplicité des prises alimentaires et le grignotage au cours de la journée — néfaste pour la santé — sont vécus comme une norme sociale, y compris chez les plus pauvres, pour parvenir à la sensation de satiété. Autre malentendu, baisser les prix d'un produit laitier, par exemple, n'implique pas nécessairement une hausse de sa consommation. Bien au contraire, un produit au prix peu élevé en devient parfois « suspect », celui-ci étant considéré comme un « sous-produit ». En Équateur, le yaourt local est liquide, peu sucré et servi dans des pots recyclables, contrairement à ceux vendus par les grandes marques. Au Mexique, les yaourts occidentalisés, bien qu'abordables, ne procurent guère de sentiment de satiété. De plus, la texture solide et faiblement sucrée ne convient pas aux habitudes locales.

Dans le même ordre d'idée, les annonces qui — dans les pays en développement — vantent les effets bénéfiques d'un produit alimentaire sur la santé des plus vulnérables restent, la plupart du temps, sans effet. Les populations urbaines moyennes d'Amérique latine préfèrent boire l'eau « purifiée », largement distribuée depuis les grandes épidémies de choléra des années 1990, que l'eau minérale embouteillée — prétendument naturelle, peu à peu diffusée sur le marché et pas nécessairement plus chère.

Même si les préoccupations de santé, de bien-être et de goût sont réelles, le marché de « l'alimentation du pauvre » est loin de prévenir l'insécurité alimentaire. Il s'impose progressivement comme un « marché de niche », un véritable laboratoire d'expérimentation pour les groupes agro-industriels, et non comme une solution durable face à des problèmes structurels.



■ L'aide alimentaire à des fins électorales

Certains pays, comme le Brésil, le Mexique, le Pérou ou le Venezuela, n'abandonnent pas pour autant leurs prérogatives régaliennes en matière de lutte contre la pauvreté et contre l'insécurité alimentaire. Les programmes de distribution alimentaire ou monétaire — *Bolsa Família* (« panier de la ménagère » au Brésil), *Oportunidades* (« opportunités » au Mexique) — coexistent avec l'entrisme des grands groupes agroalimentaires sur le marché de « l'aliment du pauvre ».

L'idée politique sous-jacente est que les indigents, une fois rassasiés, puissent participer pleinement au marché du travail et à la vie économique de leur pays. Indispensables dans certaines régions touchées par des famines récurrentes (Nord-Est du Brésil, Est du Guatemala), les distributions permettent d'améliorer le sort quotidien de milliers d'individus, au moins tant que ces mécanismes fonctionnent³². Au demeurant, les évaluations ne montrent pas si l'argent octroyé est véritablement utilisé, par les bénéficiaires, pour diversifier et améliorer leur régime alimentaire. À Guadalajara, au Mexique, un système d'échange de tickets de distribution entre bénéficiaires de l'aide permet de se procurer davantage de sodas, ceux-ci permettant de couper la faim et donnant l'impression d'être « bien remplis » ; ils servent également de médicaments de fortune contre les dérèglements intestinaux.

Un peu partout en Amérique latine, les « boutiques communautaires », où les aliments de base subventionnés par l'État sont vendus ou échangés contre des bons d'achat, enrichissent les épiciers qui louent à bon prix leur pas-de-porte aux autorités locales.

Ces politiques de distribution — souvent ponctuelles —, qu'il s'agisse d'argent ou d'aliments, résultent davantage de préoccupations électorales à court terme et d'achat de la paix sociale que d'une stratégie de lutte contre l'insécurité alimentaire. Ce faisant, les autorités ne développent pas des filets de sécurité à long terme pour les plus pauvres.

■ Gérer l'incertitude alimentaire : des stratégies de lutte au quotidien

Pour la grande majorité des habitants des villes des pays du Sud, gérer le manque alimentaire est une question qui concerne l'individu et son entourage. Elle pose aussi le problème de la perception du manque et des temporalités d'actions. Lorsque l'horizon se réduit, les imprévus économiques (perte d'emploi, absence de vente...) et sociaux (dépenses de santé, charges familiales supplémentaires...) se multiplient. Moins on peut anticiper, plus la gestion se révèle hasardeuse et aléatoire. Dès lors, l'incertitude vient s'ajouter à la précarité pour renforcer la vulnérabilité d'un individu. Certaines

(32) Whiteford Scott, Ferguson Anne E. (eds.), *Harvest of Want. Hunger and Food Security in Central America and Mexico*, University of California Press, Boulder, Berkeley, 1991.

pratiques alimentaires se généralisent alors, telles que le grignotage hors domicile, la « mise en réserve » des plats préparés ou la disparition du repas du matin³³.

Dans un tel contexte, la mobilisation des personnes jouant le rôle de pourvoyeur — qu'il s'agisse de parents, d'amis ou de voisins proches — devient plus incertaine et sélective. En milieu urbain, le recours au terme d'« incertitude » alimentaire³⁴ serait sans doute plus pertinent que celui d'insécurité pour rendre compte de ces fortes contraintes en termes de ressources, d'une part, et de réseaux familiaux et sociaux mobilisables, d'autre part. Pour comprendre comment se construit et se reproduit l'incertitude alimentaire, il convient de contextualiser les situations dans lesquelles vivent les individus (statut matrimonial, place dans la famille, genre, âge, activité...). Il s'agit aussi de cerner les relations sociales, les cycles d'aides (en nature ou en argent, avec ou sans contrepartie) et les logiques qui commandent ces situations. Il paraît également essentiel de tenir compte du ressenti et du vécu des individus.

Avec le phénomène d'hypermédiatisation des crises récentes (crises bio-sanitaires dans les pays développés, crise mondiale d'accessibilité alimentaire) et les perspectives anxiogènes pour demain (bientôt 10 milliards d'habitants à nourrir, faire face aux conséquences du changement climatique), l'insécurité alimentaire a clairement changé de dimension et de nature. Elle ne pourra être résolue par la seule diffusion de paquets technologiques (plantes génétiquement modifiées, systématisation de l'irrigation) ou la réactualisation de « vieilles » recettes politiques (repli protectionnisme, quête de bouc émissaire). Doivent être pris en compte non seulement l'ensemble de ses dimensions (de la production à la consommation), mais également la diversité de ses échelles spatiales et temporelles (implicites comme explicites), la pluralité des normes technocratiques et sociétales, et leurs réappropriations par les acteurs.

Les difficultés à anticiper les risques et à réguler les crises ont contribué à faire reconnaître la réalité d'une insécurité alimentaire inscrite au cœur des systèmes alimentaires. Ne parle-t-on pas désormais de « crises prolongées »³⁵ et de « crises normalisées »³⁶ ? Dans cette conception systémique, l'insécurité est une construction économique, sociale et politique, voire culturelle et médiatique. Elle est même consubstantielle aux décisions et aux actions entreprises qui génèrent du risque. D'où la nécessité de ne plus seulement proposer des réponses tactiques et techniques, mais de revoir l'architecture d'ensemble des dispositifs de gestion de l'insécurité alimentaire et d'y introduire des dimensions plus qualitatives et plus subjectives. Les efforts devront porter sur la « gouvernance du risque », depuis le local jusqu'au global, par la promotion de coordinations entre les différents acteurs pour une meilleure régulation

(33) Suremain (de) Charles-Édouard, « De la parcelle à la rue, il n'y a qu'un pas : vers une approche socioanthropologique de la précarité à Brazzaville (Congo) », *Autrepart*, n° 7, 1998, p. 43-62.

(34) Suremain (de) Charles-Édouard, Razy Élodie, *op. cit.*, 2011.

(35) FAO, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*, FAO, Rome, 2010.

(36) Lang Tim, *op. cit.*, 2010, p. 87-97.



du risque, des ressources et des territoires. Des gains importants pourront être, en outre, recherchés du côté de la valorisation des savoirs populaires, de la négociation sociétale des politiques ou de la lutte contre les arrangements (compromis, collusion et corruption). Toutefois, cette approche n'est pas exempte de risque de dérive comme le montrent certaines rhétoriques faisant du « local », du « genre », de la « participation » et du « consensus » des facteurs idéologiques de réussite et d'efficacité.

Références bibliographiques

Adger W. Neil, "Vulnerability", *Global Environmental Change*, Elsevier, vol. 16, 2006, p. 268-281.

Aguirre Patricia, *Ricos flacos y gordos pobres. La alimentación en crisis*, Capital Intelectual, Buenos Aires, 2004.

Arditi Claude, Janin Pierre et Marie Alain (dir.), « Introduction », in *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux semblants*, Karthala, Paris, 2011.

Bush Ray, "Food Riots: Poverty, Power and Protest", *Journal of Agrarian Change*, Wiley, vol. 10 (n° 1), 2010, p. 119-129.

Cambrézy Luc, Janin Pierre, « Le risque alimentaire en Afrique », p. 88-103, in Veyret Yvette (dir.), *Les risques*, coll. Dossiers des images économiques du monde, SEDES, Paris, 2003.

Chambers Robert, *Vulnerability: How the Poor Cope*, University of Sussex, 1989.

Conceição Pedro, Mendoza Ronald, "Anatomy of the Global Food Crisis", *Third World Quarterly*, vol. 30 (n° 6), Routledge, 2009, p. 1159-1182.

Courade Georges, Suremain (de) Charles-Édouard, « Inégalités, vulnérabilités et résilience : les voies étroites d'un nouveau contrat social en Afrique subsaharienne », p. 119-133, in Chauveau Jean-Pierre, Courade Georges, Coussy Jean, Le Pape Marc, Lévy Marc, Winter Gérard (dir.), *Inégalités et politiques publiques en Afrique. Pluralité des normes et jeux d'acteurs*, IRD-Karthala, Paris, 2000.

Dury Sandrine, Janin Pierre (coord.), « La sécurisation alimentaire en Afrique : enjeux, controverses et modalités », John Libbey Eurotext, *Cahiers Agricultures*, vol. 21 (n° 5), Paris, octobre 2012.

Esnouf Catherine, Russel Marie et Bricas Nicolas, *Pour une alimentation durable. Réflexion stratégique du ALIne*, Quæ, Versailles, 2011.

FAO, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde. Combattre l'insécurité alimentaire lors des crises prolongées*, FAO, Rome, 2010.

Giblin Béatrice, Janin Pierre (dir.), « Les enjeux de la crise alimentaire mondiale », *Hérodote*, n° 131, Paris, 2008.

Holt Giménez Eric, Shattuck Annie, "Food Crises, Food Regimes and Food Movements: Rumbblings of Reform or Tides of Transformation?", *Journal of Peasant Studies*, vol. 38 (n° 1), Routledge, 2011, p. 109-144.

Janin Pierre, « La lutte contre l'insécurité alimentaire au Sahel : permanence des questionnements, évolution des approches », John Libbey Eurotext, *Cahiers Agricultures*, vol. 19 (n° 3), Paris, 2010, p. 177-184.

Janin Pierre, « Les émeutes de la faim : une lecture (géopolitique) du changement (social) », *Politique étrangère*, vol. 74, n° 2, 2009, p. 251-263.

Janin Pierre, « La complexité du risque d'insécurité alimentaire en milieu sahélien », *Les Annales de géographie*, n° 668, Armand Colin, Paris, 2009, p. 430-448.

Janin Pierre, « L'ambivalence du marché dans la sécurisation alimentaire en milieu rural soudano-sahélien », *Afrique Contemporaine*, dossier Agricultures familiales en Afrique subsaharienne, n° 217, Bruxelles, De Boeck Université, AFD, 2006, p. 91-105.

Janin Pierre, Suremain (de) Charles-Édouard, « La question alimentaire en Afrique : risque et politisation. Introduction », *Revue Tiers Monde*, vol. 46 (n° 184), PUF, Paris, 2005, p. 727-736.

Lang Tim, "Crisis? What Crisis? The Normality of the Current Food Crisis", *Journal of Agrarian Change*, Wiley, vol. 10 (n° 1), 2010, p. 87-97.

Maxwell Daniel G., "Measuring Food Insecurity: The Frequency and Severity of Coping Strategies", *Food Policy*, Elsevier, vol. 21 (n° 3), 1996, p. 291-303.

McMillan Della E. (ed.), *Anthropology and Food Policy. Human Dimensions of Food Policy in Africa and Latin America*, The University of Georgia Press, Athènes et Londres, 1991.

Paillard Sandrine, Treyer Sébastien et Dorin Bruno (dir.), *Agrimonde : scénarios et défis pour nourrir le monde en 2050*, Quæ, Versailles, 2010.

Suremain (de) Charles-Édouard, « Anthropologie de l'alimentation et de la nutrition », p. 175-202, in Vidal Laurent et Atlani-Duault Laetitia (dir.), *Anthropologie de l'aide humanitaire et du développement. Des pratiques aux savoirs, des savoirs aux pratiques*, Armand Colin, Paris, 2009.

Suremain (de) Charles-Édouard, « L'entourage nourricier de l'enfant. À partir d'exemples en Bolivie et au Congo », *L'Autre, cliniques, cultures et sociétés*, vol. 8 (n° 3), 2007, p. 349-366.

Suremain (de) Charles-Édouard, « 'El buen cuidado'. Representaciones y prácticas de cuidado del niño en Bolivia », p. 189-269, in Suremain (de) Charles-Édouard, Lefèvre Pierre, Rubín de Celis Emma et Sejas Edgar (eds.), *Miradas cruzadas en el niño. Un enfoque interdisciplinario para la salud, el crecimiento y el desarrollo del niño en Bolivia y Perú*, Éditions de l'Institut français d'études andines-IRD-Plural, La Paz, 2003.

Suremain (de) Charles-Édouard, « De la parcelle à la rue, il n'y a qu'un pas : vers une approche socioanthropologique de la précarité à Brazzaville (Congo) », *Autrepart*, n° 7, 1998, p. 43-62.

Suremain (de) Charles-Édouard, Razy Élodie, « Tu manges aujourd'hui, tu ne manges pas le lendemain, ça c'est la pauvreté. L'incertitude alimentaire à Bamako », p. 249-278, in Arditi Claude, Marie Alain, Janin Pierre (dir.), *La lutte contre l'insécurité alimentaire au Mali. Réalités et faux-semblants*, Karthala, Paris, 2011.

Suremain (de) Charles-Édouard, Lefèvre Pierre, Sejas Edgar et Zembrana Emilio, « Les implications d'un rituel ordinaire. Réflexions sur les conséquences opérationnelles d'une recherche sur la croissance et le développement de l'enfant en Bolivie », *Ethnologies Comparées*, n° 3, <http://alor.univ-montp3.fr/cerce/revue.htm>, 2001.

Whiteford Scott, Ferguson Anne E. (eds.), *Harvest of Want. Hunger and Food Security in Central America and Mexico*, University of California Press, Boulder, Berkeley, 1991.

CONCLUSION

LUC CAMBRÉZY, VÉRONIQUE PETIT

Le fil conducteur de cet ouvrage a été de donner quelques pistes d'analyse pour penser, voire repenser, la problématique du développement et la dichotomie Nord-Sud en ciblant quelques sujets suscitant de vifs débats ou motifs de certaines confusions ou raccourcis simplificateurs (population, environnement, urbanisation, etc.). Depuis leur formalisation au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les politiques de développement impulsées par les organisations onusiennes relevaient de fait d'une logique politique. Face aux visées soviétiques en direction des continents africain, asiatique et sud-américain, elles étaient un des moyens de retenir les pays pauvres dans la zone d'influence des pays industrialisés du bloc occidental, les États-Unis en tête. Dans cette relation, conçue comme un rempart contre l'expansion du communisme, et dont les aspects de domination et de dépendance ont été maintes fois dénoncés, on pouvait alors avoir une idée assez précise de ce qu'était ou devait être le développement, puisque les pays industrialisés se posaient en référence de ce modèle.

Ensuite, mondialisation aidant, on aurait sans doute pu imaginer que la brutale accélération des échanges au cours de la décennie passée ne pouvait qu'accroître l'interdépendance entre ces deux ensembles de pays. Tel n'est pourtant pas le cas car le nombre et la diversité des acteurs pesant sur la marche du monde sont tels aujourd'hui que c'est l'ensemble des fondements politiques, économiques et culturels du modèle proposé depuis un demi-siècle qui se trouve désormais questionné. La cartographie des sphères d'influence et des relations de dépendance est aujourd'hui brouillée. Les pays « riches » croulent sous les dettes au point que certains doivent faire appel au FMI ; les pays émergents tirent la croissance ; le prix du baril de pétrole ouvre des perspectives nouvelles à des pays pauvres et enclavés ; des investisseurs privés ou des États négocient directement l'achat de terres à l'autre bout de la planète ; la « société civile » se mobilise partout pour (ou contre) les causes les plus diverses ; les fondations caritatives deviennent des acteurs clés et parfois d'habiles prosélytes... Difficile dans ces conditions de proposer une lecture claire et simple du monde.

À bien des égards, les événements de cette première décennie du ^{xxi}e siècle obligent donc à une complète révision de certitudes pourtant bien ancrées. Car si la chute du mur de Berlin en 1989 avait pu laisser croire en la victoire sans appel des démocraties occidentales, il est peu probable que le « nouvel ordre mondial » que George H.W. Bush appelait pourtant de ses vœux en 1990 soit conforme — vingt ans plus tard — à ce qu'il en attendait. Ce qui passait alors pour l'affirmation de l'évidente hégémonie américaine semble en effet aujourd'hui singulièrement ébranlé. Du fait de ses revers militaires (Irak, Afghanistan...) et économiques (crise financière de 2008), la suprématie des États-Unis s'avère fragile et est en outre plus que jamais disputée et menacée par d'autres polarités émergentes, Chine et Russie en tête. Cette



reconfiguration géopolitique majeure bouleverse les fondements idéologiques du développement tel que celui-ci était pensé et orchestré par les grandes organisations internationales (Banque mondiale, FMI...); au point de se demander si ce concept a encore du sens au moment où la crise financière, économique et politique que traverse l'Union européenne interdit toute prévision et questionne la pérennité de son propre modèle de développement.

■ Un véritable décollage économique...

Plusieurs aspects, politiques, économiques et culturels sont à envisager. Premier constat, plutôt brutal, le développement n'est en rien associé — ni de près, ni de loin — à la nature plus ou moins démocratique des régimes politiques. Certes, même au temps de la guerre froide, cette préoccupation n'a jamais été réellement une conditionnalité absolue de l'aide au développement. Le souci de l'endiguement du communisme valait bien quelques arrangements avec les principes démocratiques; les exemples abondent de soutien inconditionnel de l'Occident aux pires régimes qui se puissent imaginer. Mais force est de constater que la globalisation des économies ne s'est en rien traduite par une extension du principe de l'universalité des droits fondamentaux¹. À défaut d'un développement profitant à l'ensemble de la population, la Tunisie du régime déchu de Ben Ali connaissait l'un des meilleurs taux de croissance de la région et l'on sait ce qu'il en est de la Chine, aujourd'hui deuxième économie du monde; comme de la liberté d'expression dans la Russie de Vladimir Poutine... On peut même d'ailleurs légitimement se demander si le non-respect de ces droits — notamment dans « l'atelier du monde » — n'est pas parfois l'une des conditions de la croissance.

Au fond, la remise en cause du modèle occidental idéalisé n'a, sur ce point, laissé place qu'à de nouvelles incertitudes. Tant sur le plan économique que politique, il est encore trop tôt pour dire ce que laisseront les « printemps arabes » en termes de régimes politiques et la multiplication des tensions (sociales, politiques) en Chine ou en Russie ne préjuge aucunement de l'avenir de la démocratie dans ces pays. Plus important encore, eu égard au poids de ces pays sur la scène internationale, c'est l'universalité même des droits fondamentaux qui se trouve publiquement questionnée par le biais de critiques virulentes du modèle démocratique occidental. Expression renouvelée de l'impérialisme et de l'« occidentalocentrisme » qu'il incarnerait, ce modèle ne serait en outre ni exportable ni adaptable à toutes les cultures, notamment dans sa forme la plus habituelle (libertés fondamentales, droits du citoyen,

(1) Droits définis pour l'essentiel par la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée en 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. S'agissant d'une « déclaration », ce texte n'implique aucune mesure coercitive pour que ces droits soient effectivement appliqués et respectés.

multipartisme...)². On voit donc combien l'évolution des relations internationales doit aussi être pensée en fonction de la confrontation de la multiplicité des points de vue. Alors que la compétition économique est plus vive que jamais, ce n'est pas souscrire au relativisme que de prendre en compte cette réalité, et sans doute faut-il par ailleurs s'interroger sur la durabilité de catégories géopolitiques héritées de la guerre froide telle que celle désignant un « Occident » dont la solidarité reste à géométrie variable.

Sur le plan économique, même s'il n'est pas dans notre propos d'entrer ici dans les détails, la mondialisation a eu globalement un impact considérable sur le développement des économies des pays du Sud ; tout au moins lorsque celui-ci est mesuré en termes de croissance. À des degrés divers bien sûr selon les pays et les continents, l'augmentation de la consommation, la demande accrue de matières premières et les délocalisations massives d'entreprises ont été les moteurs du développement des économies de ces régions. Mais, si le rythme spectaculaire de cette croissance semble donner en partie raison aux thèses ultralibérales, cette évolution appelle cependant plusieurs commentaires. D'une part, elle met davantage en lumière le peu d'efficacité des politiques de développement conduites par les pays occidentaux pendant les décennies précédant la chute du mur de Berlin. D'autre part, force est de constater que l'emballement de l'économie mondiale est largement corrélé à l'abandon des politiques d'ajustement structurel qui étaient pourtant le paradigme de la Banque mondiale jusqu'à la fin des années 2000. Enfin, on ne peut ignorer que ce développement — quelles qu'en soient les avancées mesurables par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement³ (*v. infra*) — s'est mis en place dans des conditions très discutables si celui-ci est évalué à l'aune de la redistribution équitable des fruits de la croissance, de la justice sociale et de la protection environnementale. Mais on rejoint là les critiques les plus fréquentes adressées, notamment par les mouvements écologistes ou altermondialistes, aux politiques économiques ultralibérales.

■ Mais pour quel développement ?

S'interroger sur la problématique du développement pose par ailleurs inévitablement la question de sa nature et de son sens. Pour les régions du monde les plus pauvres et les plus en demande de ce qu'il faut bien appeler, faute de mieux, le « progrès », la réponse semble aller de soi. Aussi controversé que soit ce concept, le progrès désiré et attendu s'exprime d'abord pour les plus démunis sous la forme de

(2) Günter Schubert, « La démocratie peut-elle coexister avec le Parti unique ? », *Perspectives chinoises*, n° 75, janvier-février 2003, mis en ligne le 18 juillet 2006, consulté le 4 juin 2012 (<http://perspectiveschinoises.revues.org/56>).

(3) Les principaux résultats du suivi des objectifs du millénaire sont accessibles en ligne : www.un.org/fr/millenniumgoals/poverty.shtml



réponses à des carences multiples : alimentaires, sanitaires, éducatives... Et c'est d'ailleurs largement en fonction de ces attentes que le développement semble désormais être entendu par les organisations internationales ; en témoigne la déclinaison des « objectifs du millénaire pour le développement ». Au nombre de huit, ces objectifs adoptés en 2000 sous l'égide des Nations Unies visent à l'horizon 2015 (c'est-à-dire demain) à : réduire l'extrême pauvreté et la faim ; assurer l'éducation primaire pour tous ; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé maternelle ; combattre le VIH, le paludisme et les autres maladies ; préserver l'environnement ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

L'énoncé de ces objectifs appelle quelques commentaires. Ils sont d'abord suffisamment pragmatiques — dans leur formulation comme dans les résultats chiffrés à atteindre — pour permettre, au niveau international, l'émergence du plus large consensus possible. Mise à part la question éminemment sensible de la place de la femme (et des filles) dans chaque société, on voit mal en effet quel gouvernement ou quel groupe de pression pourrait s'opposer à l'objectif de réduire la faim dans le monde ou à celui de lutter contre le VIH... On rejoindrait donc là certains des droits universels déjà évoqués.

Mais la définition d'objectifs relativement limités et précis peut être aussi perçue comme un moyen efficace de s'éviter des débats philosophiques et théoriques sans fin sur le sens du progrès et la définition même du développement qui, du coup, se résume à une formule simple et consensuelle, la « lutte contre la pauvreté ». Selon les régions et les pays, une partie de ces objectifs est d'ailleurs atteinte ou en voie de l'être. Et même s'il se doit d'être « durable », le développement reste implicitement soumis à la croissance économique dans un marché ouvert. La « communauté internationale », déjà largement divisée sur la question politique de la démocratie, évite de se poser trop de questions sur les relations — contradictoires à bien des égards — entre croissance, consommation et protection de l'environnement.

Principalement porté par les mouvements écologistes ou altermondialistes, ce débat a pourtant lieu, généralement à la porte des grandes rencontres internationales (sommets de Copenhague, de Rio...). Mais il pose une série de questions auxquelles il est difficile de répondre. En effet, quelle que soit la légitimité des inquiétudes que suscite le « modèle » de développement produit par l'économie libérale, peut-on penser que la principale richesse des populations qui n'ont rien serait justement leur dénuement ?

Car au-delà de la satisfaction des besoins essentiels, la soif de progrès correspond, pour des populations sans cesse plus nombreuses (jeunes, citadins, classes moyennes...), au désir d'accéder au travail, aux biens de consommation et à tous les attributs de la modernité ; avec toute l'autonomie à laquelle ils donnent accès. Dans les paroles des gens, dans leur imaginaire aussi, le progrès est d'abord une référence à des lieux plus ou moins lointains : référence à la ville, à la capitale et, par-dessus tout, à ce que les pays riches possèdent ou sont censés pouvoir offrir. Entendre dire à Kinshasa ou ailleurs qu'« il n'y a rien ici » ou « il n'y a pas de travail » doit souvent être traduit

par « ce qui m'est offert ici ne me satisfait pas ». Dès lors, on peut certes dénoncer les dérives, les absurdités et les menaces d'un modèle économique aujourd'hui mondialisé. Sur ce sujet, la littérature abonde. Mais quel modèle alternatif crédible et acceptable proposer si celui-ci n'est pas d'abord le fruit de l'initiative des populations concernées ? Parce que l'idée même de progrès est discutable, celle de développement doit l'être également. Mais à l'heure où les sphères d'influence et les rapports de force sont totalement chamboulés, l'Occident n'est plus le chef d'orchestre d'un ordre dessiné à sa convenance et gageons que c'est dans ce Sud aux limites introuvables qu'est en train de s'écrire le prochain « ordre mondial ».



ANNEXE

Liste des tableaux, cartes, figures et encadrés

Tableaux

- Tendances démographiques mondiales de 1950 à 2100, p. 19
- Population totale par groupe régional de 1950 à 2100 en millions d'habitants, p. 25
- Vingt-cinq pays les plus peuplés du monde par rang, 1950, 2000, 2050 et 2100, p. 30
- Tendances migratoires par sous-région de 1950 à 2010, p. 33
- Proportion des migrations globales Sud et Nord selon différentes définitions, p. 91
- Répartitions régionales des migrants internationaux (1960-2010), p. 93
- Population mondiale. Nombre d'années pour atteindre un accroissement de 1 milliard d'individus, p. 111
- Superficies non cultivées avec un potentiel agro-écologique dans des zones de densités inférieures à 25 hab. km², p. 114
- Afrique subsaharienne : évolution de l'occupation des sols entre 1960 et 2007 selon les catégories de sols retenues, p. 115
- Les modes de tenure de la terre selon le droit d'accès, p. 121
- Évolution de la population rurale dans les pays en développement, p. 135

Cartes

- Population totale par pays en 2010, p. 18
- Fécondité en 2005-2010 et accroissement démographique 2010-2100 par pays, p. 22
- Les terres cultivées dans le monde, p. 112

Figures

- Évolution de la population mondiale de 1950 à 2100 selon les trois scénarios démographiques des Nations Unies, p. 23
- Évolution du taux d'accroissement naturel par groupe régional de 1950 à 2100, p. 26
- Évolution de la fécondité par groupe régional de 1950 à 2100, p. 27
- Évolution de l'espérance de vie par groupe régional de 1950 à 2015, p. 32
- Taux d'urbanisation par groupe régional de 1950 à 2050, p. 37
- Pyramides par groupe d'âge quinquennal, Niger, Mexique et Corée du Sud, 2010, p. 39
- Évolution du rapport de dépendance (moins de 20 ans et plus de 65 ans/20-65 ans) par groupe régional de 1950 à 2100, p. 41
- Régimes politiques et développement en 2010, p. 73
- Les « visages » du manque alimentaire, p. 149
- Les « piliers » de l'insécurité alimentaire, p. 152

Encadrés

- La Division de la population des Nations Unies, p. 46
- L'apologue du banquet, p. 52

études

■ Parutions récentes

Journalisme 2.0

Rémy Le Champion, 2012, 256 p.

Tourisme et patrimoine

Valéry Patin, 2012, 208 p.

Pour une mondialisation raisonnée

Bocquet Dominique, 2012, 192 p.

Le pétrole. Une ressource stratégique

Philippe Copinschi, 2012, 144 p.

Transports et urbanisme en Île-de-France

Pierre Merlin, 2012, 208 p.

Les comités d'entreprise. Un nouvel âge ?

Marie-Noëlle Auberger, 2012, 200 p.

Le budget de l'État

Charles Waline, Pascal Desrousseaux, Stanislas Godefroy, 2012, 192 p.

Les chambres de commerce et d'industrie

Christian Chupin, 2011, 136 p.

Les élèves : connaissances, compétences et parcours

Michel Quéré (dir.), 2011, 200 p.

Industrie automobile. La croisée des chemins

Bernard Jullien et Yannick Lung, 2011, 136 p.

Les livres dans l'univers numérique

Christian Robin, 2011, 168 p.

Service public, services publics

Pierre Bauby, 2011, 232 p.

Le Président de la République au centre du pouvoir

Pascal Jan, 2011, 216 p.

Collectivités territoriales : quel avenir ?

Marc Thoumelou, 2011, 232 p.

La politique étrangère de la France : de la fin de la guerre froide au printemps arabe

Frédéric Charillon, 2011, 240 p.

Télévision : l'ère du numérique

Jean-Charles Paracuellos et Pierre-Jean Benghozi (dir.), 2011, 232 p.

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

Accueil commercial

01 40 15 70 10

Commandes

DILA — Administration des ventes

23, rue d'Estrées

CS 10733

75345 Paris Cedex 07

Télécopie : 01 40 15 68 00

www.ladocumentationfrancaise.fr

Notre librairie

29, quai Voltaire, 75007 Paris

Téléphone : 01 40 15 71 10

Tarifs au 1^{er} février 2012 : un an (20 n^{os})

- France métropolitaine : 164 € (TTC)
- France d'outre-mer : 190 € (HT)
- Europe : 189 € (TTC)
- autres pays : 212,50 € (HT)
- supplément avion : 39 € (TTC)



Population, mondialisation et développement

Quelles dynamiques ?

Sous la direction

de **Luc Cambrézy** et **Véronique Petit**

Depuis deux décennies, la mondialisation a bouleversé la représentation du monde héritée de l'après Seconde Guerre mondiale et bousculé des situations figées par les décennies de la Guerre froide : les vieilles nations industrielles sont en crise, de nouveaux géants économiques sont apparus, l'Afrique émerge à son tour et de nouveaux équilibres se construisent. Ces bouleversements ont un impact considérable sur le développement des pays du Sud et sur le mode de vie de leurs populations.

À l'heure où la catastrophe démographique annoncée à la fin du siècle dernier s'éloigne du fait du ralentissement de la croissance des populations constaté ou prévu sur tous les continents, les contributions de cet ouvrage remettent en cause certaines certitudes attachées aux pays longtemps qualifiés de sous-développés, puis en voie de développement.

L'urbanisation et l'apparition d'une classe moyenne éduquée, avide de progrès et de démocratie, modifient profondément le cadre de sociétés inégalement confrontées à la problématique du développement : la pauvreté, la sous-alimentation, l'espérance de vie trop courte, l'accès à la terre, l'instabilité politique, les migrations et les problèmes environnementaux sont là pour le rappeler.

Avec la participation de Isabelle Attané, Frédéric Gavrel, Christophe Z. Guilmoto, Pierre Janin, Isabelle Lebon, Yves Magnon, Sébastien Oliveau, Frédéric Sandron, Charles-Édouard de Suremain et Bernard Tallet.

Diffusion
Direction de l'information
légale et administrative

La **documentation** Française
Tel. : 01 40 15 70 10
www.ladocumentationfrancaise.fr

Directeur de la publication : Xavier Patier

DF 08119-5358 - ISSN 1763-6191

Prix : **14,50 €**

